



HAL
open science

Types d'écriture et apprentissage

Elena Guritanu

► **To cite this version:**

Elena Guritanu. Types d'écriture et apprentissage. Linguistique. Université Sorbonne Paris Cité, 2016. Français. NNT : 2016USPCB217 . tel-02028202

HAL Id: tel-02028202

<https://theses.hal.science/tel-02028202>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

Les sciences de l'homme et de la santé

ÉCOLE DOCTORALE

ED 180 : Sciences humaines et sociales – cultures, individus, sociétés

THÈSE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

Discipline : Sciences du Langage

TYPES D'ÉCRITURE ET APPRENTISSAGE

Présentée par Elena GURITANU

Sous la direction de M. Alain BENTOLILA

Date de soutenance prévisionnelle :

24 novembre 2016

TYPES D'ÉCRITURE ET APPRENTISSAGE

Table des matières

Introduction	7
Première partie : Le champ de l'écriture	11
L'écriture. Genèse d'une invention	13
1. L'invention de l'écriture	15
2. Mythes de naissance de l'écriture	25
3. Fonctions premières de l'écriture	30
Linguistique de l'écrit	39
4. Théories de l'écriture	41
5. De l'image à l'écrit	47
6. Langue et écriture	53
7. Entre oral et écrit	59
La logique de l'écriture	63
8. Pour une typologie des écritures	65
9. Écriture et double articulation	71
10. Phonographie, sémiographie et transparence des systèmes graphiques	77
11. L'alphabet	85
Écriture et société	101
12. Oralité et écriture	103
13. Le marché aux écritures	111
14. L'écrit et le sacré	119

Deuxième partie :	
Systèmes d'écriture contemporains et apprentissage de l'écrit	125
Écriture et transmission du savoir	127
1. Propagation et didactique de l'écrit	129
2. L'entrée dans l'écrit	135
3. Apprendre à lire. Apprendre à écrire	141
4. Considérations sur la dyslexie et la dysgraphie	151
Systèmes d'écriture contemporains	159
5. Idéographie chinoise	161
6. Écriture arabe	177
7. Écriture du roumain	191
8. Écriture cyrillique	201
9. Écriture du français	217
10. Apprentissage de l'écrit en fonction du système graphique	227
Conclusions	243
Bibliographie	249
Annexes	269

INTRODUCTION

À l'ère du numérique, d'Internet, des micro- et nanotechnologies, que devient l'écriture ? La forme solide du langage, dont l'apparition bouleversa le cours habituel du temps et changea l'Histoire de l'Humanité, garde-t-elle ses vertus fondatrices dans un univers contemporain en perpétuelle mutation ? Au-delà de la fascination de ses lointaines sources, l'écriture, conserve-t-elle son rôle d'outil d'intelligence et de mémoire des hommes ou ne lui prêtons-nous désormais que cet attrait nostalgique que Michel de Certeau appelait la Beauté du Mort¹ ?

Dans quelle mesure les transformations de l'écrit et de ses multiples usages influent-elles sur la transmission des savoirs et des connaissances ? Apprend-t-on à lire et à écrire de la même manière dans le cas d'une idéographie et dans celui d'un système alphabétique ? Les systèmes d'écriture s'articulent-ils autour des tendances et des principes communs et quel est leur impact sur l'apprentissage de l'écrit ?

Le champ actuel de l'écriture pose une infinie variété de questions. Or, les réponses que ce travail de recherche a pour objectif d'apporter ne sauront être pertinentes sans avoir interrogé la généalogie de ce moyen de communication ordinaire et prodigieux qu'est l'écriture, autrement dit sans avoir sondé les divers états et formes que celle-ci a connus depuis les grandes civilisations qui la virent naître jusqu'à nos sociétés modernes.

En effet, on ne peut traiter de l'écriture en faisant l'entière économie de son histoire. Aussi, avant d'être plus spécifiquement dédiée à l'apprentissage de l'écrit, cette thèse consacre une importante partie à la genèse et à l'évolution de l'écriture.

Le point de vue adopté pour le traitement de ces sujets n'est pas celui de l'histoire de l'écriture au sens strict du terme – entreprise herculéenne qui aurait éloigné cette étude de ses intérêts proprement linguistiques – mais celui d'une approche plurielle, que permet le prisme des sciences du langage, dont la finalité est d'aborder un ensemble d'aspects et de problématiques qui forment ce que nous nommons ici *le champ de l'écriture* : l'invention de l'écriture, ses prémices, son récit dans les mythes et légendes, les liens que l'écriture entretient avec l'image et avec la langue, la logique de l'écriture et les mécanismes de son évolution, le traitement épistémologique de l'écriture et les théories linguistiques dont elle est l'objet, les questions de société que l'écriture pose.

¹ Certeau Michel de, *La Culture au pluriel*, Paris, Christian Bourgois, 1980, (première édition 1974), p. 49-80.

L'examen de ces ramifications du champ de l'écriture offre un éclairage particulier à la deuxième partie de cette étude, agencée autour des questions de didactique de l'écrit et d'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Cette dernière repose sur un corpus constitué de cinq systèmes graphiques : l'idéographie chinoise, l'écriture consonantique arabe et les systèmes alphabétiques servant à la notation des langues russe, roumaine et française. Leur description suit un canevas similaire et répond à des critères d'analyse communs. Elle retrace l'origine de chaque système, mentionne sa typologie, les influences subies ou exercées, les changements et réformes d'écriture qui ont façonné les systèmes contemporains ; elle analyse la structure graphique des systèmes, leur articulation sémantique et le rapport qu'ils entretiennent avec la chaîne parlée ; elle examine, selon le type de système, l'agencement des caractères ou la composition de l'alphabet ; elle détermine et mesure, concernant les systèmes alphabétiques, la transparence des correspondances phonographiques et enfin évoque, pour les systèmes qui l'ont développée, l'importance de la calligraphie.

Après avoir donné un aperçu global des questions posées par l'apprentissage de l'écrit, à travers un bref historique de sa didactique et une description de l'inventaire méthodologique actuel, cette étude analyse et compare les méthodes d'enseignement de la lecture et de l'écriture pour chacun des cinq systèmes graphiques constituant son corpus, et rend compte des spécificités de l'apprentissage de l'écrit en fonction du système considéré ainsi que des tendances majeures partagées d'un système à l'autre.

Malgré le caractère, que de prime abord on pourrait qualifier de marginal, du sujet de ce travail de recherche, lequel concerne non pas la langue mais l'écriture – objet d'étude que les sciences du langage avaient longtemps laissé en dehors de leur préoccupations premières –, et dont la visée n'est pas uniquement scientifique mais également didactique, les méthodes d'analyse employées, les notions avec lesquelles cette étude opère ainsi que les mécanismes de la réflexion qu'elle mène sont éminemment linguistiques et doivent tout à cette discipline rigoureuse et merveilleusement ouverte.

PREMIÈRE PARTIE
LE CHAMP DE L'ÉCRITURE

L'écriture. Genèse d'une invention

Chapitre 1

L'invention de l'écriture

« Alors que les hommes naissent et meurent depuis un million d'années, ils n'écrivent que depuis six mille ans¹ », notait René Étiemble. Indéniablement, si l'on situe l'apparition de l'écrit sur l'axe du temps de l'aventure humaine, sa datation est récente. Six mille ans, à peine plus de cinq mille si l'on tient à être exact, c'était hier. Mais, aussi tardive que paraisse la naissance de l'écriture sous la plume d'Étiemble, ce chiffre est à peine concevable. Il en donnerait le vertige, tant nos sociétés actuelles sont foncièrement des sociétés de l'écrit. L'écriture, avec laquelle ces dernières font corps, pourrait désormais leur servir de définition et la question de ses origines revêt, pour tout utilisateur ordinaire qui n'est ni historien ni linguiste, un caractère anachronique.

Écrire, tout comme parler ou lire, sont devenus le propre de l'homme. Le geste d'écrire, dès lors qu'il est maîtrisé, paraît tout aussi naturel que la position debout, le tracé d'écriture semble hérité d'un passé aussi enfoui que celui du commencement du verbe et le caractère relativement récent, à échelle de l'humanité, de l'écriture n'est plus décelable qu'au regard de l'Histoire, hors de toute actualité de son usage.

Car c'est avec la naissance de l'écriture que l'Histoire commence. C'est au moment de l'invention de l'écriture qu'est placé son début, son *H* majuscule. Chronologiquement, d'abord, puisque l'apparition de l'écriture clôt en quelque sorte la « révolution du Néolithique », mettant ainsi fin à la préhistoire. Puis, en raison de la subversion que ce mode de communication inédit provoque dans le rapport des hommes au monde, puisqu'il leur permet de s'affranchir de l'« ici et maintenant » et de se projeter dans le temps et l'espace. Et enfin, mais non en dernière instance, l'écriture a permis l'archivage des faits et événements, donc en un sens la constitution même de l'Histoire, sa sédimentation en traces matérielles et intelligibles.

Derrida le rappelle à juste titre : « il ne saurait y avoir d'histoire sans le sérieux et le labeur de la littéralité² ». Car ce n'est qu'avec les premiers documents écrits que l'on a

¹ Étiemble René, *L'écriture*, Gallimard, coll. Idées, Paris, 1973, p. 5.

² Derrida Jacques, *L'écriture et la différence*, Seuil, Paris, 1967, p. 99.

véritablement accès au passé des hommes, dont la représentation définit l'Histoire¹. En somme, tant que l'Histoire s'écrit et se raconte, elle ne saurait exister sans l'écriture.

Or, si l'invention de l'écriture marque en effet l'entrée dans l'Histoire, elle ne saurait aucunement être assimilée aux grandes inventions technologiques, propres aux derniers âges préhistoriques, comme le furent la roue, le voile, ou la première métallurgie. L'émergence de l'écriture est, certes, tributaire du progrès industriel, en termes de moyens techniques que ce dernier lui a offerts, et leur développement reste parallèle et étroitement lié. Cependant, la différence de nature entre les découvertes techniques et l'invention de l'écriture est capitale.

L'écriture, comme le précise Marcel Cohen, « ne consiste pas dans l'application de forces physico-chimiques de la nature à des objets matériels [...], pour la satisfaction des besoins élémentaires et généraux, en gros pour l'entretien de la vie. Elle s'applique à une production de l'esprit humain, le langage, qui peut lui-même être considéré sous l'angle de l'invention et qui est un instrument correspondant aux besoins de communication et de combinaisons des actions dans un groupe social² ».

Contrairement aux outils technologiques, qui ne sont pas moins produits par l'intelligence humaine, l'écriture ne concerne pas les moyens matériels permettant à l'homme de mieux s'adapter à son environnement ou de le dominer. Elle ne répond à aucun impératif de survie mais relève, tout comme la magie, la religion, la philosophie ou les sciences, d'une action intellectuelle, agissant là où les moyens matériels n'ont pas prise.

L'écriture est tout d'abord un outil d'intelligence, une « technologie de l'intellect », pour reprendre les termes goodiens, créé et élaboré en tant que tel. « Production noologique³ » en elle-même, car émanant de la pensée, l'écriture n'est pas seulement un code linguistique, un instrument de communication, mais un outil d'intelligence qui, à son tour, permet de produire du social et du cognitif. Elle est un pouvoir d'action sur le temps, sur la société, sur l'ordre ou le désordre des choses mais aussi sur soi-même, sur la manière dont se modèle la pensée humaine.

¹ Les thèses narrativistes en historiographie, soutenues par des historiens contemporains tels Paul Veyne, Paul Ricœur ou Michel de Certeau, soulignent également l'importance du récit en tant que ressource de savoir et d'intelligibilité dans la construction historique. Or, le récit historique n'apparaît qu'avec l'invention de l'écriture.

² Cohen Marcel, Peignot Jérôme, *Histoire et art de l'écriture*, Paris, Robert Laffont, 2005, p. 11.

³ Morin Edgar, *Le paradigme perdu, La nature humaine*, Paris, Seuil, 1973.

Cette différence fondamentale entre les découvertes technologiques et l'invention de l'écriture conduit à une interrogation essentielle. À savoir, si l'écriture n'a pas trait aux nécessités matérielles, quelle autre forme d'exigence a présidé à sa création ? Corrélativement aux avancées technologiques qui ont révolutionné la dernière période du Néolithique, de quel ordre a été l'impulsion qui mit l'aventure de l'écriture en marche ?

Pour tenter de répondre à cette question, il nous faut situer la surrection des premières écritures dans un contexte commun. L'invention de l'écriture apparaît alors, de manière évidente, comme étant relative à un changement paradigmatique dans l'organisation sociale. Car si les langues sont des émergences, liées à une nécessité de survie, les écritures sont des inventions intellectuelles, liées à une nécessité de progrès. Aussi, dans toutes les premières occurrences de son apparition, l'écriture fut « étroitement liée à une complexité particulière des rapports humains et à un réseau finement tissé de hiérarchies, caractéristiques de sociétés sédentaires, à économie fortement structurée¹ », rappelle Claude Hagège.

L'écriture ne put ainsi apparaître que dans des sociétés prêtes à la soutenir. En d'autres termes, elle suppose un certain degré de complexification des formes sociales, elle-même fondée sur l'évolution phylogénétique de l'espèce. Ainsi que le souligne Jack Goody, « les systèmes de communication sont en rapport avec ce que l'homme peut faire de son monde à la fois intérieurement, en termes de pensée et extérieurement en termes d'organisation culturelle et sociale² ».

On peut également évoquer à ce sujet la notion de « seuil épistémologique »³ de Gaston Bachelard, correspondant au moment où s'arrête l'accumulation progressive des connaissances et où se produit un changement dans les modes d'acquisition, de formulation et de diffusion des savoirs, en même temps que sont élaborés des répertoires nouveaux.

Or, la « révolution du Néolithique » est la quintessence même de ce changement de paradigme, du « seuil épistémologique » atteint, puisque le mouvement de sédentarisation qu'elle suscite, la croissance démographique, la création des cités hiérarchisées qui donneront ensuite naissance à des empires, bouleversent profondément

¹ Hagège Claude, *L'homme de paroles, Contribution linguistique aux sciences humaines*, Paris, Fayard, 1985, p. 74.

² Goody Jack, *Entre oralité et écriture*, Paris, P.U.F., coll. Ethnologies, 1994, p.21.

³ Bachelard Gaston, *Etudes*, Paris, J. Vrin, 1970.

les structures sociales antérieures. Dès lors, les techniques de communication et de transmission de savoirs prennent d'autant plus d'importance que ces progrès en favorisent d'autres, que les innovations techniques se retrouvent ainsi démultipliées et qu'il devient nécessaire de disposer d'une « mémoire » afin de conserver leur « modus operandi » en même temps que d'une voie de diffusion, afin d'en assurer leur transmission.

L'écriture fut le nouveau mode de communication à même de répondre à cette double exigence. Elle est à la fois « mémoire » puisqu'elle se révéla être un formidable outil de stockage d'information et donc d'accumulation de savoirs, et moyen de transmission de ces savoirs dans la mesure où elle instaure le dialogue à distance et ouvre la voie à la prospective.

En substance, au-delà des fonctions spécifiques qu'exercèrent les premiers systèmes graphiques au sein des civilisations qui les avaient élaborés, la mission foncière de l'écriture fut d'assurer un moyen d'expression et de transmission à même de témoigner de la complexité de l'expérience humaine, de traduire le maximum de ce que l'esprit humain pouvait concevoir, et, surtout, en mesure d'opérer en des circonstances où les messages verbaux étaient insuffisants ou inefficaces.

L'écriture. Entre invention et naissance

La complexification des formes sociales, que nous venons de poser en condition préalable à l'apparition de l'écriture, appelle plusieurs observations au sujet de cette dernière.

Premièrement, l'écriture ne constitue pas une propriété définitoire de l'homme. En effet, aucun fait biologique ne prédisposait l'homme à écrire. Exception faite du développement physiologique du cerveau humain, et, subséquemment, des facultés psychologiques, physiques et intellectuelles que l'écriture met en jeu, elle ne s'inscrit pas dans la ligne d'évolution phylogénétique de l'espèce humaine. L'apparition de l'écriture est, certes, tributaire de l'essor de la pensée symbolisante et, plus généralement, du processus d'hominisation des anthropiens (lesquels, signalons-le au passage, étaient *socius*, *faber* et *loquens* avant de devenir *sapiens*), mais ce processus repose sur des faits sociaux et non sur des données biologiques.

Dans le même ordre d'idées, l'écriture ne répond pas à une nécessité intrinsèquement linguistique. La langue, en son essence, ne comporte aucun besoin inhérent de mise par écrit. Tant qu'elle est parlée, elle peut faire l'économie d'un système graphique servant à la transcrire et à la fixer.

Deuxièmement, la corrélation entre l'invention de l'écriture et des formes complexes d'organisation sociale implique une certaine durée de « maturation », de mise en place de l'écriture. De nombreux chercheurs trouvent ainsi plus appropriés les termes d'« émergence » ou d'« apparition » de l'écriture plutôt que celui d'« invention ». Car, contrairement à la dimension d'immédiateté qui semble inhérente à la notion d'« invention », l'écriture n'est pas née *ex nihilo*, mais s'est développée graduellement, à partir d'essais, de tâtonnements, de tentatives plus ou moins réussies.

On peut, à ce sujet, mentionner la thèse de Jean-Jacques Glassner, selon lequel l'écriture, puisqu'elle est une invention culturelle, n'existe que dès lors qu'elle apparaît et ne peut préexister à elle-même, car « l'invention suppose un concept qui est la condition même de son existence et qui a la particularité de n'être perceptible qu'avec elle »¹. L'écriture « résulte de la mise en œuvre de ce concept, cette représentation mentale faite elle-même d'autres concepts et de diverses démarches et pratiques ; elle est un système où les signes se combinent pour produire d'autres signes ; elle s'épanouit d'emblée, reconnue immédiatement comme telle² ».

La réflexion corolaire à la thèse de Glassner est que, s'étant d'emblée constitué en système, l'écriture n'aurait pas connu d'étape intermédiaire ou de stade de pré-écriture. En d'autres termes, ce que Marcel Cohen appelle des « proto-écritures »³ et que James Février qualifie d'« écritures synthétiques »⁴ sont d'ores et déjà des corps organisés de signes et constituent la mise en œuvre du système écrit. Les essais inaboutis, les tentatives avortées, les échecs, en somme, par lesquels l'écriture est passée avant de devenir parfaitement intelligible, n'ont affecté que des points de détails de ce système et non son ensemble.

La position de Jean-Jacques Glassner s'accorde ainsi avec celle de Jean Nougayrol, pour lequel il n'y aurait pas eu invention proprement dite de l'écriture, mais découverte,

¹ Glassner Jean-Jacques, *Ecrire à Sumer, L'invention du cunéiforme*, Paris, Seuil, 2000, p. 279.

² Id., p. 280.

³ Cohen Marcel, Peignot Jérôme, *Histoire et art de l'écriture*, Paris, Robert Laffont, coll. Bouquins, 2005.

⁴ Février James Germain, *Histoire de l'écriture*, Paris, Payot, coll. Grande bibliothèque Payot, 1958.

les utilisateurs ayant à un moment donné pris pleinement conscience de ce qu'ils pratiquaient déjà¹.

Dans la même ligne de pensée, Clarisse Herrenschmidt introduit, quant à elle, une dichotomie entre « invention » et « naissance » de l'écriture. L'invention étant le moment crucial lors duquel l'objet nouveau est découvert, le « noyau temporel, mental et technique, qui livre certains aspects du régime sémiologique en cours d'émergence » ; alors que la naissance est le prolongement de ce moment, la période où la nouveauté ou le monde sémiologique considéré « trouve ses applications, son extension, voire son explosion, puis sa régulation, son déploiement et son histoire² ».

Or, ce qui intéresse cette étude n'est pas d'établir une distinction nette entre l'apparition, l'invention ou la naissance de l'écriture, mais, justement, de cerner ce « régime sémiologique en cours d'émergence ». Autrement dit, déceler ce qui avant la constitution d'un « corps organisé de signes et de symboles, au moyens desquels leurs usagers peuvent matérialiser et fixer clairement tout ce qu'ils pensent, ressentent ou savent exprimer »³ a permis son essor.

Le substrat commun de ce nouveau régime sémiologique est la paléoculture. Élément fondamental de l'évolution hominisante, elle comporte déjà les règles organisationnelles du nouveau monde et contient les fondements du développement sociolinguistique, dont l'invention de l'écriture est l'aboutissement le plus prodigieux.

Aussi, si l'écriture apparaît au milieu du IV^e millénaire⁴, en Mésopotamie⁵, on ne peut évoquer sa naissance en faisant l'économie de ce qui avait constitué ses prémices, et, partant, descendre le curseur de son origine d'environ dix-sept millénaires sur l'axe du temps, le situant au moment du début de l'art pariétal.

Les images de Lascaux, une des plus extraordinaires manifestations de l'art magdalénien, dernière grande civilisation paléolithique, sont, certes, éloignées de ce que

¹ Nougayrol Jean, *La Mésopotamie*, (éd.) J.-M. Aynard, Paris, Bloud et Gay, 1965.

² Herrenschmidt Clarisse, *Les trois écritures, Langue, nombre, code*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des sciences humaines, 2007, p. 18

³ Georges Jean, *L'écriture, Mémoire des hommes*, Paris, Gallimard, coll. Découvertes, 2007, p.12

⁴ Les tablettes sumériennes d'Uruk, datées entre 3400 et 3300 av. J.C., sont répertoriées parmi les traces d'écriture les plus anciennes. Les trois tablettes de Tartaria, découvertes plus récemment en Transylvanie, restent quant à elles impossibles à dater. Vis-à-vis de ces inscriptions danubiennes l'opinion des spécialistes hésite entre une écriture d'influence mésopotamienne, car elle rappelle, en effet, les textes sumériens, et une élaboration locale, potentiellement antérieure.

⁵ Région du Moyen Orient s'étendant du golfe Persique à l'actuelle capitale irakienne, partagée du I^{er} au IV^e millénaire entre le pays de Sumer au sud et le pays d'Akkad au nord.

l'on considère aujourd'hui comme écriture, à savoir : « un système de communication fondé sur un support visuel et spatial qui traduit les unités significatives de la parole en une chaîne de marques discrètes¹ », autrement dit, un corpus de signes constitué en système et qui intègre un certain niveau d'analyse de la langue. Néanmoins, on peut considérer ces premiers graphismes comme étant l'acte inaugural de ce qui deviendra, au terme d'une longue évolution, l'écriture. Certes, la codification lui fait défaut, néanmoins l'image n'en constitue pas moins une matérialisation du geste ou de la parole en tracé d'écriture.

En effet, si l'écriture n'est pas apparue *ex nihilo*, elle ne s'est pas non plus développée à partir du vide, en l'occurrence d'un néant graphique. Or, le champ graphique de la paléoculture est extraordinairement vaste. Il englobe des signes conventionnels, des symboles analogiques, des figurations de formes réelles ou imaginaires ou encore des tracés à valeur rituelle ou rythmique. Il ne s'agit pas encore d'un langage écrit, mais bien déjà du langage de l'écrit : l'image, le signe pictographique puis idéographique, étant, au même titre que les symboles ou les idées, des productions noologiques, émanant de la pensée.

C'est sur ces formes graphiques que prendra appui l'écriture. Nous reviendrons sur les liens qu'entretient, dès le départ, l'écriture avec l'image dans un des prochains chapitres. Cependant, il nous faut préciser ici que ces premières formes graphiques, autour desquelles s'organisera le système de l'écrit, débutent non pas dans la représentation naïve du réel mais dans l'abstrait. Ainsi que le souligne Marcel Cohen, « le graphisme le plus primitif est déjà de l'ordre de l'abstraction et non pas de la représentation plus ou moins approximative du réel² ». Si, à son origine, le graphisme se rapproche davantage de l'écriture, au sens large, que de l'art figuratif, c'est parce qu'il est transposition symbolique et non pas calque de la réalité. Pour reprendre les termes de Leroi-Gourhan, il existe « entre le tracé dans lequel on admet de voir un bison et le bison lui-même la distance qui sépare le mot de l'outil³ ».

Aussi, en termes chronologiques, le paléolithique supérieur est une période cruciale pour l'émergence de l'écriture. La pensée symbolisante et l'aptitude à la fixer dans des symboles matériels (dont les graphismes primitifs figurent parmi les premières

¹ Glassner Jean-Jacques, *op. cit.*, p. 280.

² Cohen Marcel, Peignot Jérôme, *Histoire et art de l'écriture*, Paris, Robert Laffont, coll. Bouquins, 2005, p. 11.

³ Leroi-Gourhan, *Le geste et la parole*, Paris, Albin Michel, coll. Sciences d'aujourd'hui, 1989, p. 279.

manifestations) est contemporaine à l'apparition de l'homo sapiens. Effectivement, c'est à la fin du règne des paléanthropiens que « la pensée humaine réfléchie, à même d'abstraire de la réalité, dans un processus d'analyse de plus en plus précis, des symboles qui constituent, parallèlement au monde réel, le monde du langage par lequel est assurée la prise sur la réalité [...] acquiert le maniement des représentations permettant à l'homme de s'exprimer au-delà du présent matériel¹ ».

Ce moment décisif suppose, selon Leroi-Gourhan, l'établissement de nouveaux rapports entre les deux pôles que représentent chez l'homme d'une part la main et l'outil, de l'autre la face et le langage. Ces nouveaux rapports entre les couples fonctionnels « face-lecture » et « main-graphie », dans lesquels la vision tient désormais la place prédominante, sont spécifiquement et exclusivement humains, au sens étroit du terme, puisqu'ils répondent à une pensée symbolisante.

Cette nouvelle configuration des pôles opératoires, ou, de manière plus générale, la faculté humaine d'isoler du monde réel des éléments pouvant être symbolisés graphiquement et projetés sur une surface de communication, vont non seulement transformer la nature des messages que l'homme peut exprimer et transmettre, mais convertir le geste humain. Ce dernier connaît ainsi sa métamorphose fondamentale : il n'a plus pour seule vocation la fabrication des objets ou des outils nécessaires à la vie, mais sert à élaborer des « spectacles », à mettre en scène des événements qui n'ont plus aucune visée pragmatique et relie les hommes au monde de l'invisible et de l'au-delà.

À ce sujet, il est intéressant de noter que les premiers graphismes, datés de 35 000 avant notre ère, apparaissent en même temps que les objets de parure et les premiers colorants : l'ocre et le manganèse.

Mais les premières prémices de l'écriture, le terreau fondamental à son apparition, évident au point de juger son évocation caduque, est la lecture. Car les essais de mise en place de l'écriture ont vraisemblablement reposé sur une forme plus ou moins élaborée de lecture du monde extérieur et de ses signes. Pour René Étiemble cela ne fait aucun doute : l'homme a su lire avant de savoir écrire². C'est cette capacité de lecture qui lui a servi de modèle pour mettre en forme un ensemble de signes graphiques à partir duquel, lentement et progressivement, s'élabora l'écriture.

¹ Ibidem.

² Étiemble René, *op. cit.*

Certes, la faculté de lecture des signes extérieurs n'est pas uniquement propre à l'homo sapiens, mais à l'espèce animale de manière générale. Ainsi que le souligne Robert Bringham, « lire les traces et les signes du temps est une occupation fondamentale des mammifères, pratiquée avant que les primates ne commencent à marcher sur leur jambes postérieures, encore moins qu'ils n'utilisent leurs mains pour écrire¹ ». Mais c'est à l'homo sapiens que revient le mérite d'avoir interprété et transposé ces signes extérieurs en symboles graphiques.

Or, la cristallisation des signes lus en un système capable de saisir et de fixer les subtilités de la parole sous une forme graphique reste un événement rare. L'invention de l'écriture, d'un système permettant de thésauriser et de transmettre l'intégralité du savoir et des progrès humains, a sans doute été davantage intelligente et complexe que la plus « micro » ou « nano » des réalisations technologiques. Si la mise en place du système écrit et son évolution jusqu'aux écritures contemporaines ont été extrêmement longues, ce lent cheminement de l'écriture et le nombre de siècles et de générations qui ont été nécessaires pour en saisir toute la dimension et la portée, témoignent eux-mêmes de l'incalculable valeur de son invention.

¹ Bringham Robert, *La forme solide du langage, Essai sur l'écriture et le sens*, Paris, Ypsilon, 2011, p. 14.

Chapitre 2

Mythes de naissance de l'écriture

L'invention de l'écriture est indéniablement un des événements majeurs de l'histoire des cultures humaines. Élaborée non pas en tant que simple palliatif à l'insuffisance de l'oral, mais en tant qu'outil d'intelligence, né des progrès des civilisations et permettant d'en générer d'autres, l'écriture a permis à l'homme de s'affranchir de l'immédiateté du quotidien et ouvert la voie à la prospective. Car écrire ne se résume pas à ce seul acte. Écrire est davantage que transcrire la réalité du monde en signes graphiques, c'est se souvenir de ce qui a été, songer à ce qui n'est pas, envisager ce qui sera ou pourrait être. Écrire c'est transcender l'espace et le temps, c'est défier les limites de la condition humaine et, en un sens, la mort elle-même.

Il est évident qu'une innovation culturelle de cette ampleur n'est pas la résultante d'un acte individuel mais celle d'une entreprise commune, dans laquelle s'étaient investies des sociétés entières. Pour démentir un raccourci linguistique, ce n'est pas l'homme qui a inventé l'écriture, mais des communautés d'hommes, qui, en des circonstances singulières, en Mésopotamie, en Égypte, en Chine, en Mésoamérique, ont mis au point des techniques d'écriture particulières, propres aux exigences de leur époque, reflets de leurs langues et cultures.

Nul ne doute que ces techniques d'écriture soient de facture humaine. Contrairement au récit biblique, Moïse ne descendit pas du mont Sinaï muni des deux Tables du Témoignage gravées de lettres divines ; et, à l'opposé des versets coraniques, la parole d'Allah, magiquement révélée au prophète dans la nuit du vingt-sixième jour du mois de Ramadan, ne s'incarna pas en écriture. Nulle divinité ne fit tomber du ciel des signes graphiques sur des humains ébahis. Pourtant, à chaque occurrence de son apparition, l'écriture fait figure d'entreprise démiurgique et de nombreuses civilisations prétendirent ou prétendent encore l'avoir reçue de leurs dieux.

Aussi, à quelques rares exceptions près, tout système d'écriture donne lieu à un mythe de naissance où celle-ci est un don céleste.

Deux récits légendaires traitent de la naissance de l'écriture à **Sumer**. Dans le premier, l'écriture apparaît comme étant de conception divine. Elle est offerte à l'humanité par Oannès, être hybride à tête humaine et au corps de poisson. Au début du règne d'Alorus, le premier roi des Mésopotamiens selon la légende, Oannès émergea du golfe Persique afin d'apporter aux hommes l'écriture, le calcul et les connaissances dont ces derniers, qui vivaient comme des bêtes, sans ordre ni discipline, avaient besoin pour bâtir des temples, construire des villes et fonder des lois.

Dans le second, l'écriture semble être le fait d'un homme : Enmerkar. Ce souverain d'Uruk envoya un messenger dans la riche cité d'Aratta, afin de demander à son seigneur des matériaux pour reconstruire le temple de la déesse Inanna. Le seigneur d'Aratta y consentit, mais défia Enmerkar avec des énigmes. Celui-ci les résolut toutes, jusqu'au moment où son envoyé, épuisé de traverser les sept chaînes de montagnes séparant les deux cités, fut incapable de répéter le nouveau message, trop long. Enmerkar modela alors de l'argile en forme de tablette et y déposa des paroles. Le seigneur d'Aratta, quoique dérouté par la forme du message que lui remit l'envoyé – les mots étaient de simples clous –, en comprit le sens et accéda à la requête du souverain.

La même épopée nous apprend, cependant, qu'Enmerkar parvint à résoudre les énigmes du seigneur d'Aratta grâce à la sagesse de Nisaba, qui, dans la mythologie mésopotamienne, est la déesse de l'écriture.

En **Égypte**, les récits mythologiques attribuent l'invention de l'écriture au dieu Thot. Maître des paroles divines et scribe des dieux, Thot fut le substitut de Rê, qui, lassé de la compagnie humaine, quitta l'Égypte en le nommant administrateur à sa place, afin qu'il rétablît l'ordre parmi les hommes.

Représenté sous tantôt sous la forme d'un ibis, tantôt sous celle d'un babouin, Thot, le dieu de l'écriture, devint également dieu des magiciens, celui qui détenait les formules de guérison, et dieu du temps, responsable du calendrier et de l'astronomie. Selon Platon, il est aussi l'inventeur des dés¹. Évoqué par le « Livre des morts » égyptien comme étant le « scribe parfait aux mains pures », Thot est le savant absolu, celui qui préside à toute activité intellectuelle.

¹ Platon, *Le banquet, Phèdre*, (trad.) Emilie Chambry, Paris, Garnier-Flammarion, 1964.

En **Chine**, l'écriture aurait été inventée, selon la légende, par l'empereur Fuxi, divinité à tête d'homme et au corps de serpent. Premier des trois « grand ancêtres »¹ mythiques chinois, Fuxi s'inspira des figurations observées dans le ciel et sur la terre pour créer les signes fondamentaux de l'écriture. Il conçut ainsi huit trigrammes lui permettant de communiquer avec les forces infinies de l'univers et les enseigna aux hommes. Disposés en octogone, les trigrammes sont composés chacun de trois traits superposés, pleins ou brisés en leur milieu, symbolisant respectivement le yang, le masculin, et le yin, le féminin. L'alternance de ces deux symboles régit l'écriture tout comme l'alternance des principes du yin et du yang régit l'univers.

L'invention des idéogrammes proprement dits est attribuée à Cang Jie, scribe et devin sous le règne du troisième « grand ancêtre » et successeur de Fuxi, Qin Shi Huángdì, dit l'Empereur Jaune et considéré comme le fondateur de la Chine. Doté de deux paires d'yeux qui lui permettaient de voir au-delà des apparences, Cang Jie aurait imaginé les caractères chinois en observant les figures géométriques dessinées par le vol des oiseaux ou par les traces de leurs pattes sur le sol. En associant les signes d'un haut et ceux d'en bas, il traça les premiers idéogrammes. Son acte provoqua la colère des dieux car le secret de l'écriture était réservé aux immortels. Pour réparer cet outrage, ils firent de Cang Jie un demi-dieu.

La mythologie **maya** évoque toute une hiérarchie de divinités de l'écriture. Selon ses récits, le créateur de l'écriture serait Itsamna, le dieu protecteur des prêtres. Premier prêtre et premier scribe, Itsamna est, avec Pawahtun, une des deux divinités supérieures auxquelles sont subordonnés plusieurs dieux inférieurs, scribes ou lettrés. L'un des plus significatifs de ces dieux-scribes est le jeune dieu du maïs², qui porte sur le devant de sa coiffure un dieu farceur et dont la forme du crâne, allongée et tordue, rappelle celle d'un épi.

Selon la mythologie **aztèque**, l'inventeur de l'écriture serait Quetzalcoatl. L'iconographie classique le représente en barbu portant des boucles d'oreille à

¹ Les trois « grands ancêtres » : Fuxi, Shennong, auquel les chinois attribuent l'invention d'un système de notation à l'aide de nœuds sur des cordes et Qin Shi Huángdì.

² La similarité entre le mode de préparation de la pâte de maïs et celui du papier en écorce d'amate est sans doute une des raisons pour lesquelles le dieu du maïs est une divinité protectrice des scribes. On peut également envisager un lien établi par les précolombiens entre le maïs qui garantissait leur subsistance et le papier qui conservait leur savoir.

pendentifs, un pectoral appelé joyau du vent, un masque et un chapeau en forme de cône. Fils du dieu du soleil et l'une des déesses de la lune, Quetzalcoatl est un dieu civilisateur et bienfaisant. Outre l'écriture, il apporta à ses fidèles la culture du maïs, leur enseigna les techniques, les arts et la mesure du temps par le calendrier et le mouvement des astres.

Une légende raconte que les Aztèques furent guidés jusqu'à la vallée de Mexico par des amoxoaques, des « possesseurs de livres » qui transportaient également de l'encre noire et des couleurs et portaient le dieu Quetzalcoatl sur leur dos.

La mythologie **grecque** est une des rares à attribuer l'invention de l'écriture à un être humain. Cadmos, fils d'Agénor, roi de Tyr, fut envoyé par son père à la recherche de sa sœur, la belle Europe, enlevée par Zeus. Lorsque, après une longue errance sur la Méditerranée, Cadmos arriva à Delphes, l'oracle lui apprit qu'il ne retrouverait jamais sa sœur, mais qu'à l'endroit où le mènerait une génisse blanche, il fonderait une ville. Cadmos y fonda la cité de Thèbes, mais dut, pour remercier les dieux, sacrifier sa génisse. Aussi, envoya-t-il ses compagnons puiser de l'eau dans un bois. Or, le bois appartenait à Arès, le dieu de la guerre, et la source était gardée par un dragon. Avant que Cadmos ne parvienne à le tuer, le dragon dévora ces compagnons.

Suivant l'ordre d'Athéna, Cadmos sema les dents du dragon autour de Thèbes, délimitant ainsi les frontières de la nouvelle cité. Des guerriers surgirent alors de la terre, dont tous s'entretuèrent sauf cinq, qui devinrent les nouveaux compagnons de Cadmos.

Attristé par la perte de ses compagnons, Cadmos dessina pour chacun d'eux un emblème sur le sable. Il attribua également à chacun de ses cinq nouveaux compagnons un signe. Ces signes, réunis, racontaient son histoire. Cadmos venait d'inventer l'écriture.

Dans tous les récits mythologiques évoquant sa naissance, l'écriture revêt un caractère prodigieux. Elle y apparaît, la plupart du temps, comme étant de conception divine, et lorsqu'elle semble être de facture humaine, il s'en faut toujours de peu pour que des dieux s'en mêlent. Or, le propre du mythe est non seulement de réconcilier ces deux origines en apparence contradictoires, mais également de rendre compte de

l'extraordinaire énergie qui est à l'œuvre dans l'écriture. Elle garantit le savoir, fonde les cités, apporte les techniques, les arts et la mesure du temps, préside à l'ordre du monde et guide les hommes vers leur destinée. Sa représentation dans le mythe est toujours positive et les dieux qui créent ou apportent l'écriture aux hommes sont (exception faite de l'inquiétant et mystérieux Odin, mythique inventeur des runes, qui, dans les civilisations scandinaves, est la divinité du combat et celle des morts) bienfaisants, généreux et civilisateurs.

La présence même du mythe, la nécessité d'un récit fondateur, traduit les bouleversements profonds qu'induit l'écriture dans les sociétés où elle apparaît et témoigne de la difficulté d'appréhender sa naissance en des termes purement évolutionnistes. L'écriture apparaît dans le mythe comme un saut radical et soudain, elle s'épanouit d'emblée et constitue dès le départ, un système complet.

Chapitre 3

Fonctions premières de l'écriture

Les écrits que Jean Bottero a consacrés à la Mésopotamie peuvent laisser entendre que l'invention de l'écriture, pareillement à celle de toute grande découverte, ne se produisit qu'une seule fois, à Sumer. L'histoire de l'écriture, et donc l'histoire tout court, trouverait son début en ce seul endroit du monde. Sans doute, son érudition d'assyriologue et sa prédilection à l'égard de cette région du Proche Orient, dans laquelle, véritablement, s'enracine toute la civilisation occidentale, le font-elles préjuger d'une éventuelle influence de l'écriture cunéiforme vis-à-vis des autres systèmes, apparus plus tard : « C'est vraisemblablement la première écriture connue, et il n'est pas impossible qu'elle ait inspiré, de loin, les autres systèmes archaïques »¹.

Cependant, Bottero lui-même n'apporte aucun argument en faveur de cette hypothèse, aussi, tout au plus peut-on soutenir le postulat de la diffusion de « l'idée de l'écriture » d'un foyer à l'autre. Car, si le Proche Orient antique est indéniablement l'endroit qui soutint des changements capitaux dans l'histoire de l'humanité, le lieu où s'accomplit la révolution néolithique et qui donna naissance à des techniques, des institutions et des modes de pensées dont nos sociétés sont très largement héritières, il n'est point l'unique foyer de l'écriture.

En effet, si la mono-genèse est incontestable concernant les écritures alphabétiques, qui ont toutes pour origine commune l'alphabet phénicien, l'hypothèse d'une source unique des systèmes d'écriture ne résiste pas à la confrontation avec l'état actuel des recherches. L'ouvrage de Nas E. Boutamina vient, par ailleurs, combler le paradigme de ces fourvoiements, sur un terrain, certes, davantage théologique que linguistique, en énonçant le postulat de l'arabe ka'baéen comme origine unique (et également divine) de l'écriture : « Dès son origine, l'arabe ka'baéen est le système d'écriture complet par excellence qui sert de prototype à toutes les autres écritures. Par conséquent, tous les peuples (Phéniciens, Perses, Égyptiens, etc.) ont emprunté ce système de signes graphiques : l'alphabet arabe ka'baéen² ».

¹ Bottero Jean, *Mésopotamie, L'écriture, la raison et les dieux*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 1987, p. 132.

² Nas E. Boutamina, *L'arabe ka'baéen, Origine commune des systèmes d'écriture*, Beyrouth, Editions Albouraq, coll. Ombres et Lumières, 2009, p. 15.

Nous avons vu dans les chapitres précédents à quel point l'invention de l'écriture est liée aux formes d'organisation sociale et leur degré de complexité, il n'est donc pas étonnant que le nombre de sociétés où elle est apparue soit très restreint. Toujours est-il que les origines de l'écriture sont multiples. Son invention se produisit plusieurs fois, en des temps et des lieux différents.

Exception faite des écritures non attestées ou pour lesquelles la documentation est insuffisante, six foyers distincts sont répertoriés pour les périodes les plus anciennes¹ :

La Mésopotamie méridionale et probablement les plateaux de l'Elam, vers 3300 avant J.C.

L'Égypte, vers 3250 avant J.C.

La vallée de l'Indus, vers 2000 avant J.C.

Le monde égéen et la Crète, dans la première moitié du II^e millénaire avant J.C.

La Chine, entre 1500 et 1300 avant J.C.

La Mésoamérique, vers le IV^e siècle de notre ère.

Si l'idée de l'écriture a pu effectivement se propager depuis Sumer, il n'existe entre ces premiers systèmes d'écriture aucun lien de filiation démontrable. Tous sont mixtes, à la fois logographiques et phonétiques, mais, exception faite de quelques coïncidences typologiques, chacun dispose de son propre répertoire de signes.

Or, la diversité des premiers systèmes d'écriture, est c'est le cœur du sujet auquel est consacré ce chapitre, n'est pas uniquement géographique et temporelle, elle est aussi fonctionnelle. Car, contrairement au dogme très répandu selon lequel le rôle initial de l'écriture fut celui de répondre à des nécessités administratives et comptables, les premiers systèmes ne se bornèrent pas à satisfaire des besoins créés par des pratiques gestionnaires.

¹ Les dates d'origine des écritures sont toutes plus ou moins hypothétiques, chacune comportant des périodes incertaines pour lesquelles la paléographie ne permet qu'une chronologie relative.

Aussi, en **Mésopotamie**, l'écriture n'est que tardivement utilisée dans le cadre de l'administration. Les documents les plus anciens¹ servent à effectuer des transactions privées. Ils proviennent des habitations particulières de la « ville basse »² et n'entretiennent aucun rapport avec l'administration domaniale. En outre, les tablettes-enveloppes qui contiennent ces premiers écrits, portent des sceaux et ne peuvent être ouvertes qu'une seule fois sans être brisées, ce qui n'est pas le cas des documents à valeur administrative dont le propre est de pouvoir être consultés autant de fois que besoin s'impose.

Ces documents scellés, que Jean Bottero appelle des « papiers d'affaires »³, accompagnent des accords passés entre des individus et notent l'essentiel de la transaction réalisée : la quantité des biens faisant l'objet de l'accord mais aussi leur qualité et le contexte dans lequel est effectué l'échange. Si les signes qui y sont inscrits sont essentiellement numériques, ils sont également polysémiques : ils transcrivent aussi bien des nombres que des mots de la langue. Ces documents sont de véritables accords contractuels, leur valeur est avant tout juridique et non pas exclusivement comptable.

C'est à Uruk que l'écriture cunéiforme connaît un usage proprement administratif, lorsque les élites sociales et politiques de la première mégalopole de l'histoire s'emparent de cette technique ayant servi à « rédiger des contrats » pour définir l'étendue de leur gouvernance et mieux asseoir leur autorité.

L'écriture peut être plus facilement associée au pouvoir dans le cas de l'**Égypte**. Cependant, on ne peut attribuer aux premières notations hiéroglyphiques des fonctions purement administratives, car la naissance de l'État pharaonique et de son administration proprement dite est postérieure à ces documents d'au moins deux siècles.

Les premières manifestations d'écriture dans la vallée du Nil, dont les attestations sont en nombre assez réduit mais contiennent d'ores et déjà les traits majeurs du futur système hiéroglyphique, sont des marques apposées sur des objets protodynastiques⁴,

¹ Des tablettes archaïques sont retrouvées sur plusieurs sites sumériens : Uruk, Suse, Djemdet Nasr, Kish et Ur.

² Les quartiers d'habitation de la « ville basse » étaient destinés au peuple, tandis que ceux de « ville haute », situés sur terrasse, étaient réservés à l'élite sociale et aux dieux.

³ Bottero Jean, *Mésopotamie, L'écriture, la raison, les dieux*, Paris, Gallimard, coll. Folio, 1987, p.160.

⁴ L'époque « protodynastique » correspond à la période d'avant l'unification, vers les années 3000 avant J.-C., de la haute et de la Basse Egypte sous la férule du pharaon Menès, fondateur de la première dynastie.

que Pascal Vernus appelle des « énoncés-titres » ou « énoncés-étiquette »¹. Il s'agit de brèves inscriptions, insuffisamment complètes ou complexes pour être de vrais énoncés et dont la fonction est d'identifier en nommant. Sont objet de cette identification des biens matériels comme le bétail ou les accessoires utilisés pour des rituels, aussi bien que les souverains, les hauts dignitaires, les domaines et les pays assujettis ou les prisonniers.

Aussi, ce que l'on considère comme fonction administrative des premiers écrits hiéroglyphiques, est avant tout une marque d'attribution d'une propriété ou d'affirmation d'une souveraineté. L'identification est ici acte d'appropriation, et le fait de nommer implique l'exclusion corrélatrice de ceux qui ne possèdent pas ou ne sont pas l'émanation directe d'un pouvoir.

En **Chine**, l'écriture fut avant tout un instrument de divination. Elle fut inventée comme telle par des scribes, qui étaient à la fois maîtres de l'écriture et de la science divinatoire.

Les inscriptions les plus anciennes sont des protocoles de divination par pyroscapulomancie². Il s'agit de caractères gravés par le feu sur des ossements d'animaux sacrifiés, qui étaient ensuite interprétés par les devins en signes figurant des forces cosmiques et qui constituaient des présages pour des situations futures.

Ces inscriptions oraculaires, attestées depuis le Néolithique, comportaient un lexique d'environ 3700 signes graphiques. Ces derniers ne transcrivaient pas le chinois parlé de l'époque mais servaient à consigner lors des rituels ce que Léon Vandermeersch appelle des « équations divinatoires »³, autrement dit la manière dont s'articulait la divination.

Ces graphismes oraculaires sont les précurseurs de l'idéographie chinoise. C'est dans leur répertoire que les devins puisèrent pour créer les premiers idéogrammes. Leur emploi a ensuite progressivement débordé du domaine de la divination pour s'étendre à

¹ Pascal Vernus, « Naissance des hiéroglyphes et affirmation iconique du pouvoir : l'emblème du palais dans la genèse de l'écriture », p. 27-58, in Rina Viers, *Les premières cités et la naissance de l'écriture*, Arles, Actes Sud, Association Alphabets, 2011.

² Forme de divination pratiquée par les populations d'éleveurs de l'Asie septentrionale qui consiste à interpréter comme signes révélateurs les craquelures provoquées par le feu sur des os plats : omoplates de bovidés ou écailles de tortues.

³ Vandermeersch Léon, *Les deux raisons de la pensée chinoise, Raison divinatoire et raison idéographique*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, 2013, p. 52-72.

tout le domaine rituel, au domaine administratif et, à partir de Confucius, au domaine littéraire.

L'idéographie chinoise resta profondément marquée par cette filiation. Un grand texte littéraire est toujours considéré en Chine comme étant quasi magiquement herméneutique et le moindre idéogramme inscrit sur un insignifiant bout de papier lui confère un caractère sacré. Il devient ainsi interdit de jeter ces papiers au rebut et il existe en Chine un « cimetière des papiers perdus », où ces derniers sont précieusement déposés.

La fonction oraculaire concerne également les écritures retrouvées en **Mésomérique**. La plus connue et la plus documentée de ces écritures américaines précolombiennes est l'écriture maya¹, dont une des manifestations les plus fascinantes sont les « codex »². Fabriqués en papier, ils relatent des prophéties ou des textes rituels, formulent des prédictions sur les activités de la vie quotidienne, décrivent les cycles du temps, ou sont, comme celui de Dresde, de véritables traités d'astronomie et d'astrologie.

Une catégorie majeure de glyphes est constituée de récits historiques. Gravés sur les pierres des palais et des temples, ces inscriptions concernent les dirigeants des cités et retracent les événements marquants de leur vie et de leur gouvernance.

En nombre moins importants, ont été retrouvés des glyphes apposés sur des objets de poterie ou, plus rarement sur des os et des coquillages, qui rappellent la vocation de l'objet, le nom de son propriétaire ou encore celui de son artisan.

Les calendriers mayas viennent combler cette étonnante palette d'emplois de l'écriture. Une notation complète du temps commençait par les calendriers rituels, utilisés lors des fêtes religieuses et qui servaient à communiquer avec les dieux, continuait avec les calendriers solaires, lesquels établissaient les cycles agricoles et les périodes de célébration, et se terminait par un système de datation calculant le nombre de jours écoulés depuis une date de référence, dit « compte long ».

¹ Ancienne civilisation d'Amérique Centrale située dans le sud du Mexique actuel.

² Seul quatre des codices mayas, rédigés sur papier entre 1200 et 1250, ont résisté au cours du temps : le codex de Dresde, le Peresianus ou codex de Paris, le codex de Madrid et celui de Grolier.

Outre les calendriers, un nombre important d'inscriptions glyphiques contiennent des dates¹, dessinant ainsi une civilisation maya obnubilée par le cours du temps et sa quantification.

Nous nous attarderons moins sur les systèmes d'écriture apparus dans le monde égéen et dans la vallée de l'Indus. La documentation concernant ces foyers est moins importante et ne permet qu'une reconstitution hypothétique des premiers usages de l'écrit. Néanmoins, la description des premières fonctions exercées par les écritures cunéiforme, hiéroglyphique, idéographique et les inscriptions glyphiques évoquées plus haut, suffisent à rendre compte de la diversité sous laquelle se manifesta l'écriture à ces débuts.

En tant que « technologie de l'intellect » permettant de s'affranchir de l'instantané de la parole, de fixer, de pérenniser, de cumuler des savoirs et de les transmettre, l'écriture a également fourni toute une gamme de techniques de gestion et de possibilités d'action sociale. Aussi, il est indéniable que les premiers systèmes d'écriture jouèrent un rôle important dans les activités administratives et comptables².

Or, si l'écriture s'avéra être un inestimable instrument de pouvoir que les dominants mobilisèrent pour asseoir leur autorité, et s'il devint possible, en disposant de ses techniques, d'avoir un contrôle gestionnaire sur la production et la circulation des biens, il est caricatural de réduire son utilisation aux seules pratiques administratives. En somme, l'écriture n'apparaît dans ce cadre que parce qu'elle existe déjà ailleurs.

En outre, même dans les occurrences de son emploi à des fins de gestion, l'écriture reste, tout comme la langue, « inscription de la description et du raisonnement »³. En d'autres termes, l'acte d'écrire est séparé de l'acte administratif proprement dit. Il existe entre les deux une forme de réflexivité inhérente à l'écriture, une distance instaurée par la capacité du premier à expliciter le second ; l'acte d'écrire étant non seulement accompagnateur mais descripteur de l'acte administratif.

¹ Les dates ont été les premiers glyphes mayas à être déchiffrés.

² Il est intéressant, à ce propos, d'évoquer l'étymologie du mot français « calcul », qui provient du mot latin « calculus », dont la signification est « caillou » et duquel dérive également le mot « calculi », qui désigne des pierres portant des inscriptions géométriques et qui servaient à compter.

³ Benveniste Emile, *Problèmes de linguistique générale*, T. 2, Paris, Gallimard, 1974, p. 43 – 66.

Considérer ces premières notations comme de simples listes comptables, donc comme étant à distance des mots, en raison du fait qu'elles ne sont pas encore phonétisées, est une hypothèse dénuée de fondement. La complexité de l'invention de l'écriture, d'un système d'encodage visuel d'énoncés linguistique, et l'effort fourni pour y aboutir, témoignent d'eux-mêmes en faveur d'une utilisation autre qu'exclusivement comptable ou administrative.

Pour conclure, si les premiers systèmes d'écriture ont exercé des fonctions singulières, différentes selon le contexte socioculturel de leur apparition, ils ont en commun une évolution remarquablement rapide vers une pluralité fonctionnelle. En effet, si l'on peut accrédi-ter la thèse selon laquelle les écritures anciennes ont commencé par être de « simples moyens mnémotechniques »¹, très vite, et quel que soit le système, l'écriture explore des possibilités d'emploi autres, comme celle de communiquer avec les dieux et le monde de l'invisible, de marquer dans l'histoire la trace des événements et des souverains, d'élaborer des systèmes de datation, de consigner des choses de la réalité extérieure pour créer des encyclopédies, etc., pour, à termes, devenir à même de retranscrire le langage, de témoigner de la complexité de l'expérience humaine et de prendre ainsi sa pleine dimension d'« outil d'intelligence ».

¹ Février James Germain, *op. cit.*, p. 11.

Linguistique de l'écrit

Chapitre 4

Théories de l'écriture

Contrairement à l'histoire de l'écriture, l'histoire du traitement de cette dernière par les sciences du langage n'en est pas une. Tout au moins est-elle extrêmement fragmentaire. Aussi, la retracer, ne serait-ce que sur une brève période, serait une entreprise fort difficile sinon irréalisable. En effet, exception faite du XIX^e siècle et de la position très affirmée de la linguistique structurale pour laquelle l'écrit est un objet (ou un non-objet) en marge de ses préoccupations premières car extérieur à la langue, l'étude contemporaine de l'écriture se retrouve dispersée en une multitude d'approches dont les enjeux dépassent désormais le seul domaine de la linguistique.

Une diversité de champs liés à l'écriture a ainsi investi un sujet d'étude que le courant structuraliste avait, par discipline saussurienne, déserté au profit de la parole. À commencer par les thèses plus particulièrement attachées aux théories du signe, élaborées à contrecourant du structuralisme : celle de Derrida¹, qui pose les bases de la grammatologie en tant que science de l'écriture et repose sur la spécificité absolue du signifiant graphique ; celle de Lyotard qui envisage le signe graphique du point de vue de sa différence avec le « figural »² ; ou encore celle de Lacan, pour lequel le signifiant est « préséant au signifié »³ et qui stipule l'existence d'une sorte d'écriture latente, antérieure au langage et en attente d'être phonétisée. Puis, des théories de l'écriture plus éloignées des grilles d'analyse proprement linguistiques prennent de l'essor, lesquelles s'étendent à des domaines allant de la sociologie au sens large à l'anthropologie, la philosophie, la psychologie cognitive, la psychanalyse, la littérature, la didactique, etc.

Nous nous arrêterons de manière plus spécifique sur certaines de ces théories en traitant des relations que l'écrit entretient avec la langue et avec l'image, ainsi qu'en abordant les caractéristiques des systèmes d'écriture.

Concernant les approches anthropologiques de l'écriture, nous avons évoqué à plusieurs reprises les travaux de Jack Goody, dont l'apport a été de souligner la fonction cognitive de l'écriture, son rôle d'« outil d'intelligence » et son aptitude à créer des possibilités inédites d'action sociales. Les recherches du Canadien David Olson

¹ Derrida Jacques, *De la grammatologie*, Paris, Minuit, coll. Critique, 1967, (réédition 1997).

² Lyotard Jean-François, *Discours, figure*, Paris, Klincksieck, 1971.

³ Lacan Jacques, *Écrits I*, Paris, Seuil, coll. Points essais, 1992.

s'inscrivent dans la même ligne de pensée. Proche de Jack Goody, auquel il dédie son ouvrage, Olson s'attache à établir une « théorie qui explique comment l'écriture contribue à comprendre le monde qui nous entoure et à nous comprendre nous-mêmes »¹. Un aspect singulier de sa thèse est d'insister sur le rôle de l'écriture comme instrument d'analyse du langage oral. Selon Olson, la conscience des structures linguistiques est un produit du système d'écriture non une condition préalable à son développement. Autrement dit, ce sont les concepts et les catégories avec lesquels nous pensons le langage qui dérivent des structures linguistiques des systèmes écrits et non l'inverse. Aussi, la « lecture » des systèmes d'écriture, qui se déploient pour fixer la mémoire humaine ou pour communiquer, offre un modèle à la fois à la langue et à la pensée. Cette position est également celle de Derrida et Householder² lorsqu'ils évoquent l'écriture comme précédant la parole.

Une seconde hypothèse, concernant l'évolution des écritures, découle de celle exposée ci-dessus. Hypothèse selon laquelle les systèmes d'écritures, dont l'alphabet, ont évolué non pas suivant la progression des différents niveaux de structure du langage (idées, mots, syllabes, phonèmes) mais lorsqu'ils ont « tenté d'utiliser un système graphique conçu pour être « lu » dans une langue précise, et qui lui était adapté, pour transmettre des messages destinés à être « lus » dans une autre langue pour laquelle il ne l'était pas³ ».

L'on parvient ainsi à l'essentiel de la thèse de David Olson, qui réside dans le fait d'avoir accordé à l'écriture et à la lecture le rôle de « principales forces motrices dans le mouvement qui a conduit d'une pensée sur les choses à une pensée sur la pensée »⁴.

En marge des théories de l'écriture que nous qualifierons de classiques, qui l'envisagent en tant que système de signes ou en tant que technique d'expression, nous évoquerons des théories qui la considèrent avant tout en tant que trace. Telles celles établies par Gerrit Noordzij et Tim Ingold.

Professeur de typographie et de calligraphique, Gerrit Noordzij articule sa thèse autour d'un principe typographique inédit, stipulant que la qualité d'une écriture dépend du blanc du mot et non du noir de la lettre, comme le défendent la plupart des textes et

¹ Olson David, *L'univers de l'écrit. Comment la culture écrite donne forme à la pensée*, Paris, Retz, coll. Psychologie, 1998, p. 11.

² Householder, Fred W., *Linguistic speculations*, Cambridge, Cambridge University Press, 1971.

³ Olson David, *op. cit.*, p. 311.

⁴ *Ibidem*, p. 312.

des méthodes d'écriture : « l'écriture est fondée sur le rapport de proportions du noir au blanc. Les différentes sortes d'écriture, leurs différentes constructions, et leurs différents traits ne peuvent être comparés qu'à partir du blanc du mot, car toute comparaison suppose un point de vue d'où les comparer. Le blanc du mot est la seule chose que toutes les écritures ont en commun. Ce point de vue universel vaut pour l'écriture manuelle comme pour la typographie, pour les écritures anciennes comme pour les écritures modernes, pour l'écriture occidentale comme pour les écritures des autres cultures, bref, il vaut pour l'écriture¹ ».

Un parallèle nous paraît évident à ce propos : celui que l'on peut établir entre la théorie de Noordzij et la thèse d'Anne-Marie Christin concernant la « pensée de l'écran ». Dans les deux cas, le blanc et, respectivement, la surface, précèdent l'écriture. Tout comme la surface est la condition préalable à l'existence de l'image, de laquelle naît l'écriture, le blanc du mot permet l'inscription du tracé d'écriture.

Gerrit Noordzij non seulement redéfinit les principes géométriques du tracé de la lettre, en décrivant les stades précis des traits qui composent l'écriture, mais, dans la perspective d'un blanc du mot universel, pose un nouveau regard sur l'histoire de l'écriture. Histoire dont il considère, par ailleurs, qu'elle n'existe pas – « il y a bien quelque chose qui porte ce nom mais ce n'est pas la chose² » – et qu'elle n'est que la représentation schématique de l'évolution de l'orthographe. Aussi, dans sa réinterprétation de l'histoire de l'écriture, Noordzij introduit un nouveau tournant, celui de l'invention du mot.

Postérieure de plusieurs siècles à l'invention de l'alphabet par les Sémites, l'invention du mot apparaît comme tout aussi importante. Les premiers manuscrits séparant les mots de manière systématique sont irlandais et datent de la première moitié du VII^e siècle. Selon Noordzij, ce moment crucial sonne le début de la civilisation occidentale, dans la mesure où la lecture, qui a permis ou facilité cet essor civilisationnel, est tributaire de l'invention de l'image du mot. Or, c'est le blanc du mot, sa distinction visuelle, qui donna naissance à son image. Car, à l'instar des ligatures de l'écriture arabe, le blanc des mots assure le lien entre les lettres des écritures occidentales.

¹ Gerrit Noordzij, *Le trait. Une théorie de l'écriture*, Paris, Ypsilon, Bibliothèque typographique, 2010, p. 15.

² Id., p. 47

Gerrit Noordzij mentionne également la dimension didactique de cette théorie, en soulignant l'importance de l'observation de la forme des mots, de leur apparence et non seulement de leur sens, dans l'apprentissage de la lecture. La séparation visuelle des mots permettant une utilisation logographique de l'écriture. Nous reviendrons sur ce sujet en traitant de manière plus spécifique des méthodes d'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Une deuxième théorie qui considère l'écriture en tant que trace appartient à Tim Ingold. Ici, la trace d'écriture est la ligne laissée par le geste d'écrire. Or, tout chez Ingold est ligne : un fil de broderie, un pas de danse, une fissure sur un mur, un trottoir reliant deux immeubles, la trajectoire d'une rivière, « tous les aspects de la vie quotidienne de l'homme sont englobés dans la fabrication de lignes¹ ». L'écriture est, de ce point de vue, une catégorie particulière de lignes². L'histoire de l'écriture est ainsi englobée dans l'histoire de la notation, qui elle-même s'inscrit dans une histoire globale de la ligne. Les premiers graphismes sont des « tracés de lignes »³ et, comme chez Leroi-Gourhan, c'est leur linéarisation phonétique qui les transforme en écriture.

Le postulat sous-jacent de la théorie de Tim Ingold est que, l'histoire de l'écriture étant incluse dans l'histoire de la ligne, il ne peut y avoir d'invention de l'écriture, dans la mesure où la ligne n'est pas une invention mais la conséquence naturelle d'un geste proprement humain. La véritable invention, selon Ingold, est celle du rébus, premier facteur de linéarisation des graphismes puisqu'il y introduit des éléments phonétiques qui ne peuvent être lus que de manière linéaire.

Les lignes de Ingold ne relèvent pas toutes de l'écriture, aussi ne nous attarderons nous pas sur les autres points de sa théorie, fort captivants par ailleurs. Nous noterons, cependant, que la tendance d'évolution des lignes qu'Ingold repère, est leur progression vers la ligne droite, telle un idéal de la modernité, idéal qui serait, dans cette optique, incarné par l'alphabet comparé aux écritures qui l'ont précédé.

Une vision particulière de l'écriture en tant que trace nous est également offerte par les théories psychanalytiques. Pour Gérard Pommier⁴ comme pour Freud⁵, l'écriture est

¹ Ingold Tim, *Une brève histoire des lignes*, Le Kremlin Bicêtre, Zones Sensibles, 2011.

² Ingold distingue deux catégories de lignes : les traces et les fils, qui peuvent se transformer en surfaces ou en motifs.

³ Ingold, *op. cit.*, p. 195.

⁴ Pommier Gérard, *Naissance et renaissance de l'écriture*, Paris, P.U.F., 1993.

⁵ Freud Sigmund, *Le Mot d'esprit et sa relation à l'inconscient*, Paris, Gallimard, coll. Connaissance de l'inconscient, 1988.

la trace du rêve. L'étrangeté des relations logico-temporelles dans le rêve est, selon Freud, facilement décelable dans l'écriture non phonétique, dans la manière dont sont disposés spatialement les pictogrammes, les rébus, les hiéroglyphes et les caractères idéographiques en général ; puisque le même travail de condensation et de déplacement qui forment les éléments du rêve est à l'œuvre dans l'élaboration de l'écriture. Derrida souscrit également à cet avis, lorsqu'il affirme qu'« entre l'espace non phonétique de l'écriture (même dans l'écriture phonétique) et l'espace de la scène du rêve, la frontière n'est pas sûre¹ ».

Gérard Pommier va plus loin dans cette réflexion en interrogeant une analogie possible entre la phylogénèse et l'ontogénèse de l'écriture. Il existerait, selon lui, une similitude entre l'apprentissage individuel de l'écriture et les étapes de son invention. Partant du fait que les premiers « graffitis » dessinés par un enfant sont de l'ordre de la présentation de soi et de la représentation des rêves, Pommier émet l'hypothèse que ces dessins, dont la valeur symbolique est très proche de la valeur des rêves, sont sujets au refoulement au même titre : « les premiers dessins sont des fantasmes refoulés jusqu'en ce point où le retour du refoulé s'écrit à la lettre »². Aussi, si un enfant n'écrit pas avant un certain âge ce n'est pas parce qu'il en est techniquement incapable, mais parce que sa psyché doit d'abord solutionner le rapport problématique à la représentation picturale. En somme, l'entrée dans l'écrit serait, de cette manière, tributaire de la résolution du complexe d'Œdipe. Car l'événement diachronique, situé entre le dessin et la lettre, qui induit le refoulement est le meurtre du père. Le reste de ce refoulement, son retour, devenant écriture.

Un événement historique de même valeur marque, selon Pommier, l'invention de l'écriture et de l'alphabet ; le meurtre du père trouvant son équivalent symbolique dans l'invention des religions monothéistes.

Il n'est pas lieu ici de réfuter ni d'approuver cette théorie. Nous remarquerons simplement l'étendue des champs qu'intéresse l'écriture, la profondeur des interrogations qu'elle peut susciter et le voile de mystère dont elle se pare lorsque l'on considère, comme le fait Pommier, que « le graphisme de l'homme descend du songe,

¹ Derrida Jacques, *L'écriture et la différence*, Paris, Seuil, coll. Tel Quel, 1967, p. 321.

² Pommier Gérard, *op. cit.*, p. 86.

quelle que soit la façon dont est transmis le message » et que « l'écriture est une image du rêve »¹.

¹ Ibidem

Chapitre 5

De l'image à l'écrit

Nos sociétés occidentales, qui sont celles de l'alphabet (et qui, pendant des siècles, furent également celles de son culte ou de la croyance quasi dogmatique en sa suprématie), ont longtemps abordé l'écriture sous l'angle exclusif du phonétisme. Considérant que la fonction essentielle de l'écrit est de transcrire la parole, une autorité de principe était accordée à l'origine langagière de l'écriture (ou à son mythe), oubliant presque que la qualité fondamentale de ce « véhicule de la parole » est d'être graphique et occultant ainsi le rôle de l'image aussi bien dans la genèse de l'écriture que dans son fonctionnement.

La théorie pictographique de l'origine de l'écriture, très répandue et tout aussi erronée, n'en fut que l'excès inverse. Pour reprendre les termes d'Anne-Marie Christin, « chercher une origine de l'écriture dans l'image en en privilégiant les figures est ne pas comprendre l'image et projeter sur elle un modèle qui se trouve être, une fois encore, langagier »¹ : un modèle selon lequel les figures se constitueraient, comme dans une sorte d'utopie para-verbale, en système. Car, supposer que l'écriture a commencé par être un moyen de communication purement visuel, exempt de tout rapport avec la langue ou, au mieux, n'entretenant avec elle qu'un lien artificiel et lointain, est présumer d'un système fondé sur des figures, au sens le plus limitatif du terme, telles des représentations du réel sans aucun pouvoir de sémantisation. Or, nous savons, depuis Leroi-Gourhan et Marcel Cohen, que les premières formes graphiques sont de l'ordre de l'abstrait et non de la représentation naïve du réel ; les premières images dessinées par l'homme ayant de valeur de symbole et non pas de substitut de choses.

En outre, admettre, à l'instar de Sottas et Drioton, que « tout dessin contient en germe une écriture² », reconnaissant ainsi à cette dernière une enfance pictographique, revient à ignorer la dimension linguistique de la question. Car, sans l'hypothèse d'une intervention ultérieure du langage, il serait impossible de comprendre par quel biais et à quel moment décisif ces représentations figuratives se sont transformées en écriture ni

¹ Christin Anne-Marie, *L'image écrite ou la déraison graphique*, Paris, Flammarion, coll. Champs Arts, 2009, p. 8.

² Sottas Henri, Drioton Etienne, *Introduction à l'étude des hiéroglyphes*, Paris, Geuthner, 1991, p.21.

comment celle-ci est parvenue à son stade le plus spécifique, celui où elle analyse la parole pour en retranscrire les unités sonores.

La thèse sur la genèse de l'écriture que nous soutenons dans cette étude est celle que défend Anne-Marie Christin. Pour elle, l'écriture est née de l'image et, quel que soit le système graphique envisagé, qu'il soit idéographique ou alphabétique, son efficacité ne procède que d'elle. Précisons que, d'une part, cette thèse ne fait nullement abstraction de la dimension linguistique de l'écriture, puisque celle-ci y est comprise dans son sens strict de « véhicule graphique d'une parole », et, d'autre part, elle associe l'écriture non pas à la figure en tant que représentation du réel, mais à l'image, dont la figure n'est qu'une des deux composantes, la seconde étant la surface.

Or, l'invention de la surface est d'une importance capitale dans la genèse de l'écrit. L'image, de laquelle l'écriture procède, en est issue. Elle est le produit de son inscription sur un plan support que la vue interroge pour identifier les relations existant entre les figures qu'elle y discerne, les espaces qui les séparent et, éventuellement, le système qu'elles forment. Ainsi que le précise Anne Marie Christin, « l'écriture est née de l'image dans la mesure où l'image elle-même était née auparavant de la découverte – c'est-à-dire de l'invention – de la surface : elle est le produit direct de la *pensée de l'écran*¹ ».

Notion clé de cette thèse, la « pensée de l'écran » (ou l'interrogation visuelle d'une surface pour en déduire les relations existant entre les traces que l'on y observe et leur éventuel système) définit la capacité humaine de concevoir certaines surfaces comme continues et de prendre en considération uniquement leur apparence. À la source de l'image, et donc de l'écrit, la « pensée de l'écran » caractérise l'homo sapiens de manière tout aussi essentielle que la pensée symbolisante ou la maîtrise du langage.

Les panneaux des grottes de Lascaux en sont une des illustrations les plus évocatrices. Leurs surfaces non seulement en témoignent mais sont en elles-mêmes des procédés d'abstraction : isolées et enduites de blanc, elles sont comme « détachées » ou « abstraites » de l'espace géographique réel pour être transformées en « écrans de projection ».

L'hypothèse de l'écriture procédant de l'image est confirmée par la genèse des écritures idéographiques. Ces dernières, tout au moins l'idéographie chinoise et

¹ Christin Anne-Marie, *Histoire de l'écriture, De l'idéogramme au multimédia*, Flammarion, Paris 2001, p.11

l'écriture mésopotamienne, sont nées dans la mouvance de la divination. Or, la divination est également une forme de « pensée de l'écran » : elle se fonde sur l'examen des surfaces particulières sur lesquelles sont gravées des signes, dont l'interprétation « traduit » la langue des dieux.

De la même « pensée de l'écran » seront issues, des millénaires plus tard¹, l'agriculture et la géométrie.

Concernant la genèse de l'écriture, la « pensée de l'écran » est le facteur essentiel ayant conditionné et modifié le mode de « lecture » des figures. C'est l'interrogation visuelle de leur support, c'est-à-dire de la surface sur laquelle elles sont inscrites, qui, déplacée sur les figures elles-mêmes, a permis de concevoir ces dernières en tant que signes ; des signes dont la valeur symbolique et l'ambiguïté étaient suffisamment prégnantes pour qu'ils soient interrogés non seulement en termes de signification, mais associés aux sons de la langue, comme à un système d'une autre nature.

Aussi, le rapprochement entre les deux médias, celui de l'image et celui du verbe, a été possible d'une part parce que l'image a été considérée en tant qu'ensemble, constitué de figures et d'une surface de projection, et d'autre part, grâce au pouvoir de sémantisation dont étaient investies les figures. Si ces dernières n'étaient que des représentations de choses vides de signification, il aurait été impossible de transposer les sons de la langue sur un support graphique. En somme, il n'y aurait pas eu d'écriture.

En ce sens, l'hypothèse comptable de l'origine de l'écriture est tout aussi erronée que l'hypothèse pictographique, car elle part du principe qu'à la fin de la préhistoire, l'homo sapiens était préoccupé uniquement par la satisfaction des besoins immédiats, matériels ou économiques, et qu'il était incapable d'une pensée conceptuelle ou symbolique. Ainsi, l'homme préhistorique avait pu facilement représenter les quantités, qui sont des entités visuelles, tout comme les figures ou les reproductions de choses, mais n'aurait pas été en mesure de transcrire graphiquement les sons du langage.

Il nous faut préciser cependant que l'association entre l'image et la parole ne s'est pas produite d'emblée. Selon James Février, l'image, dans un premier temps, n'a été pour le primitif qu'une « image-force »². Ce n'est que progressivement qu'elle s'est

¹ La naissance de l'agriculture est contemporaine de la révolution néolithique, il y a environ 10 000 ans ; les premières notions de géométrie reconnues datent de 3000 avant J.C.

² Février, James, *op. cit.*, p. 33.

transformée en moyen mnémotechnique, puis en instrument de notation de plus en plus précis.

Le terme d'« image-force » est dans ce contexte un équivalent de la notion de « mythogramme », que l'on retrouve chez Leroi-Gourhan, dans la mesure où les deux mettent en évidence la charge symbolique et le pouvoir de sémantisation de l'image. En guise d'illustration, la représentation graphique d'un animal est symbolisante au même titre que son empreinte laissée sur le sol. Elle désigne non pas l'individu, par décalque de la réalité visible, mais, par un procédé métonymique, symbolise l'espèce. Pour James Février, ce caractère « collectif » de l'image, de même que son but utilitaire, la rapproche du nom, du symbole auditif. Ce premier rapprochement entre deux modes de communication parfaitement hétérogènes, l'image et le langage, dont les seules qualités communes sont celles d'être nécessaires et complémentaires l'un à l'autre, se précisera par la suite en un système unique que l'on appelle écriture.

L'hypothèse de Leroi-Gourhan à propos de l'association des deux médias est celle d'une intervention de la notation numérique dans la phonétisation de l'écriture. Selon lui, la pictographie seule ne conduit pas à l'écriture phonétisée. C'est seulement à partir des nombres et des quantités que la notation mythographique se phonétise, par linéarisation des symboles : « le système des représentations organisées de symboles mythiques et celui d'une comptabilité élémentaire semblent se conjuguer à un certain moment, variable suivant les régions du globe, pour donner naissance aux systèmes d'écriture, sumériens ou chinois primitif, où les images empruntées au répertoire figuratif ordinaire subissent une simplification intense et se rangent à la suite les unes des autres¹ ».

Quel que soit le crédit que l'on puisse accorder à cette hypothèse, il n'en demeure pas moins que l'image comme vecteur de sens a été le facteur essentiel de ce métissage, qu'Anne-Marie Christin qualifie d'« étrange » et de « contre-nature »², entre l'image et le son.

Du reste, la question de la primauté du langage ou de l'image dans la naissance de l'écrit n'est pas une interrogation pertinente dans la mesure où tout système d'écriture est, par essence et par nécessité, mixte. Il participe des deux médias en même temps,

¹ Leroi-Gourhan, *op. cit.* p. 46.

² Christin Anne-Marie, *Image et conception du monde dans les écritures figuratives*, (éd.) Beaux Nathalie, Pottier Bertrand & Grimal Nicolas, Actes du colloque Collège de France – Académie des inscriptions et belles-lettres, Paris, 24-25 janvier 2008, Paris, Soleb, 2009, 407 p.

celui du verbe et celui du graphisme. Ainsi que le souligne Jean-Jacques Glassner, « l'écriture appartient au monde de l'image autant qu'à l'univers des signes linguistiques. Ses signes se définissent selon une double relation qui autorise le renvoi à la fois au signifiant phonique et au signifié. Dans tous les cas, en se servant de l'espace qu'elle réconcilie avec le temps comme atout pour jouer tour à tour de la synchronie et de la diachronie, de la simultanéité et de la successivité, elle procède à un découpage des éléments qu'elle veut représenter en composantes jugées pertinentes¹ ».

Pour revenir à l'importance l'image dans la genèse et le fonctionnement de l'écrit (image à laquelle notre siècle rend enfin grâce, sans doute suite à l'apparition des nouvelles technologies qui ont interposé un écran entre nous et nos actes de communication), il subsiste des traces de picturalité jusque dans les alphabets contemporains, instruments complexes, doubles, auxquels, pour paraphraser Anne-Marie Christin, il suffirait de rendre la part visuelle et spatiale dont ils ont été privés pour leur rendre leur plénitude active d'écriture².

Pour conclure, il suffit de songer à l'apparition des enluminures au Moyen Age pour constater le rapport naturel que l'écriture entretient avec l'image. Comme le remarque Heinz Wismann, le lien d'évocation qui s'y construit réside dans le fait que « la lettre est en réalité un réduction de ce pouvoir de signe qu'a l'image en tant que réalité découpée dans la réalité perceptible pour figurer au-delà de la chaîne infinie des choses que nous percevons du tout³ ».

¹ Glassner, Jean-Jacques, « Les premiers usages de l'écriture en Mésopotamie », in Rina Viers, *Les premières cités et la naissance de l'écriture*, Arles, Actes Sud, 2011, p. 17.

² Christin Anne-Marie, *L'image écrite ou la déraison graphique*, Paris, Flammarion, coll. Champs Arts, 2009, p. 8.

³ Wismann Heinz, *Penser entre les langues*, Paris, Albin Michel, 2012, p. 92.

Chapitre 6

Langue et écriture

La question des rapports entre langue parlée et écriture n'est pas une problématique récente. Si la marginalisation de l'écriture en tant que sujet linguistique évoque inévitablement l'héritage structuraliste, la controverse autour du rôle de l'écrit et de sa relation à l'oral est bien antérieure aux courants linguistiques du XIX^e siècle. Elle trouve son ancrage dans l'Antiquité même.

Socrate, se méfiant de l'écriture comme d'une sorte de « démission de la mémoire » refusa de mettre ses pensées par écrit. Platon s'en chargea, tout en restant dans la tradition présocratique qui considérait l'écrit comme lacunaire et dénué des moyens qu'offre l'oral. Une première leçon d'oralité nous est ainsi donnée dans *Phèdre* : « C'est que l'écriture, Phèdre, a, tout comme la peinture, un grave inconvénient. Les œuvres picturales paraissent comme vivantes ; mais, si tu les interrogés, elles gardent un vénérable silence. Il en est de même des discours écrits. Tu croirais, certes, qu'ils parlent comme des personnes sensées ; mais, si tu veux leur demander de t'expliquer ce qu'ils disent, ils te répondent toujours la même chose. Une fois écrit, tout discours roule de tous côtés. S'il se voit méprisé ou injustement injurié, il a toujours besoin du secours de son père, car il n'est pas par lui-même capable de se défendre ni de se secourir »¹.

Aussi, l'énoncé écrit est-il, dans le dialogue platonicien, dépourvu d'autonomie et n'a de sens que dès lors qu'il est assisté par un discours vivant et animé. Seule la communication orale serait naturelle et chargée de tout le sens d'origine ; l'écriture est, quant à elle, dépourvue des moyens qui confèrent à la langue orale son caractère animé : elle n'implique ni intonation, ni débit, ni rythme, ni participation du corps.

Plus loin, c'est en évoquant le mythe de son invention par le dieu égyptien Thot, que Platon voue l'écriture aux gémonies. Cette « frêle idole » de la langue vivante non seulement y apparaît comme une forme inappropriée à toute manifestation de la vérité, mais incarne le risque d'annihiler la mémoire humaine : « cette connaissance aura pour effet, chez ceux qui l'auront acquise, de rendre leurs âmes oublieuses, parce qu'ils cesseront d'exercer leur mémoire : mettant en effet leur confiance dans l'écrit, c'est du

¹ Platon, *Phèdre*, trad. M. Meunier, éditions Payot, Paris, 1922, p.275.

dehors, grâce à des empreintes étrangères, non du dedans et grâce à eux-mêmes qu'ils se remémoreront les choses¹ ».

La mémoire des hommes, de transmission orale jusqu'à l'apparition de l'écriture, a-t-elle réellement risqué l'effacement une fois confrontée à l'« outil d'intelligence » qui a ouvert la voie à la prospective et permis la pérennisation et la transmission à distance du savoir ? L'histoire de l'écriture et de ses pratiques prouvent inlassablement le contraire.

Néanmoins, la méfiance humaine à l'égard de l'écriture reste révélatrice à plusieurs égards. Tout d'abord, elle témoigne du nombre d'interdits dont les sociétés ont dû s'affranchir avant d'adopter ce mode de communication inédit. Comme le dénotent les mythes de naissance de l'écriture, cette invention sembla à l'homme si prodigieuse qu'il y vit une manifestation de magie ou d'intervention divine, de nombreuses sociétés la considérant comme un don céleste. Dès lors, l'écriture non seulement inspirait une appréhension du profane face à l'inconnu, mais était susceptible de porter atteinte au sacré.

Or, l'on découvre avec James Février² que même nos écritures contemporaines sont considérées par les tribus primitives actuelles comme étant magiques. Des messagers au Congo percent de leurs lances les lettres dont ils sont chargés afin que celles-ci ne puissent pas leur « parler », et les lettres des Européens sont, dans certaines tribus australiennes, portées au bout d'un bâton fendu afin d'isoler le message écrit de celui qui le porte.

Certes, la primauté accordée à l'oral n'est qu'indirectement liée au caractère prétendument sacré de l'écriture. Elle est en accord avec une organisation sociale particulière et des fonctionnements propres à chaque époque. Aussi, selon Roger Chartier³, l'écriture a souvent été rejetée car elle était une émanation du pouvoir.

De manière plus restreinte, la place accordée à l'écriture est solidaire des limites, au sens noble du terme, d'un certain positionnement scientifique.

Aussi, si les considérations de Platon dessinent davantage les esquisses d'une future pragmatique qu'ils ne bâtissent un échafaud sur lequel sacrifier l'écriture, ils demeurent néanmoins annonciateurs d'un raisonnement linguistique selon lequel la primauté de l'oral va naturellement de pair avec l'extériorité de l'écrit.

¹ Ibidem.

² Février James, *op. cit.*, p. 32.

³ Chartier Roger, *Culture écrite et société : l'ordre des livres, XIV – XVIII*, Paris, Albin Michel, 1996.

La réflexion hégélienne sur l'écriture suit le même raisonnement. L'écriture ne serait, selon Hegel, qu'un « développement ultérieur dans le domaine particulier de la langue qui appelle à l'aide une activité pratique extérieure »¹. Si ce positionnement sert tout d'abord à étayer une logique philosophique selon laquelle le langage est indispensable à la pensée, il s'articule de manière indéniable avec une pensée linguistique privilégiant l'oral.

Les textes de Rousseau sont également empreints d'une préférence pour l'oralité : « Les langues sont faites pour être parlées, l'écriture ne sert que de supplément à la parole. L'analyse de la pensée se fait par la parole, et l'analyse de la parole par l'écriture ; la parole représente la pensée par des signes conventionnels, l'écriture représente de même la parole ; ainsi l'art d'écrire n'est qu'une représentation médiate de la pensée² ». Reconnaissons à Rousseau d'avoir élevé l'écriture au rang des arts et accordons-lui la justesse de sa critique de la représentation, mais notons néanmoins que ce discours chasse l'écriture dans les périphéries du langage, la résumant à un supplément, à une représentation « a posteriori » de la langue orale.

Ce détachement ou absence de lien naturel entre le langage et l'écrit est ce que Saussure appelle « le péché originel de l'écriture ». La thèse inaugurale du fondateur du structuralisme affirme sans équivoque la primauté de l'oral sur l'écrit : « L'écriture voile la vue de la langue : elle n'est pas un vêtement mais un travestissement³ ». Ce postulat saussurien est déterminant dans la mesure où il marque toute une période de l'histoire du traitement de l'écriture par les sciences du langage et, en particulier, par la linguistique structurale. Selon cette dernière, la langue parlée précède, en termes de phylogénèse et d'ontogénèse, la langue écrite ; l'écrit ne se voit attribuer qu'un statut de représentation de la parole, il est signifiant d'un signifiant.

L'attitude phono-centriste adoptée par de nombreux linguistes trouverait, selon Claude Hagège, son explication dans le fait que l'écriture n'est jamais totalement arbitraire contrairement aux signes qu'elle encode : « On peut percevoir encore dans l'usage de l'écrit une visée magique. Quelle que soit sa stylisation, qui trouve dans l'abstraction des lettres de l'alphabet son degré extrême, elle conserve avec l'image et le

¹ Hegel G. W. F., *Encyclopédie des sciences philosophiques en abrégé*, III, *Philosophie de l'esprit*, Paris, Vrin, 1986.

² Rousseau J.-J., *Essai sur l'origine des langues*, Œuvres, T.1, chapitre V, « De l'écriture ».

³ Saussure, C.L.G., Paris, Payot, 1972 (1^{ère} éd. Genève, 1916) p. 51-52.

tracé qui reflétaient des objets des relations historiques ou une connivence »¹. Une linguistique centrée sur l'oral parviendrait ainsi à éliminer de son domaine les faits de langue non arbitraires.

En outre, la position opposée au phonocentrisme a d'abord concerné la primauté chronologique de l'écriture. Le point de vue selon lequel l'apparition de l'écriture précède celle du langage articulé date du début de l'époque classique. En attestent les écrits de Vigenère et Duret², lesquels accordent à l'écriture une supériorité historique. Ce positionnement est maintenu tout au long du XX^e siècle.

Ce n'est qu'avec les recherches de Jacques Derrida et Jack Goody que l'écrit est envisagé comme étant autonome vis-à-vis de la langue orale. L'écrit n'est plus le signifiant d'un signifiant mais le signifiant d'un signifié, ce qui revient à établir une correspondance directe entre le signe graphique et le concept représenté, le signe graphique fonctionnant de manière indépendante par rapport au signifiant phonique.

Dans son ouvrage *De la grammatologie*, Derrida rappelle les atermoiements de Saussure au sujet de l'écriture : « Selon la tradition occidentale qui règle non seulement en théorie mais en pratique les rapports entre la parole et l'écriture, Ferdinand de Saussure ne reconnaît à celle-ci qu'une fonction étroite et dérivée. Étroite parce qu'elle n'est, parmi d'autres, qu'une modalité des évènements qui peuvent survenir à un langage dont l'essence, comme semble l'enseigner les faits, peut toujours rester pure de tout rapport à l'écriture ; dérivée parce que représentative : signifiant du signifiant premier, représentation de la voix présente à soi, de la signification immédiate, naturelle et directe du sens³ ».

En définissant la grammatologie en tant que science en marge de la linguistique et de la philosophie, Derrida évoque une écriture première par nature, car en mesure de témoigner d'un rapport conventionnel entre le phonème et le graphème signifiant. L'écriture accède ainsi à la condition de l'arbitraire que lui refusaient les structuralistes. La perspective de la grammatologie lui confère même un potentiel statut de « science de l'arbitraire du signe », de « science de l'écriture avant et dans la parole » qui couvrirait

¹ Hagège Claude, *op. cit.*, p. 117.

² Vigenère Blaise de, *Traité des chiffres et secrètes manières d'écrire*, Paris, Guy Trédaniel, 1996, p.1-2 ; Duret, *Trésor de l'histoire des langues*, Cologne, 1613, p. 19-20.

³ Derrida Jacques, *op. cit.*, p. 46.

« le champ le plus vaste à l'intérieur duquel la linguistique dessinerait par abstraction son espace propre¹ ».

De manière plus savante et quelque peu plus fantasque, Derrida définit ensuite le concept d'archi-écriture. L'écriture n'a pu s'imposer historiquement, précise-t-il, que « par la dissimulation d'une archi-écriture consécutive à la volonté d'imposer une parole chassant son double et travaillant à réduire sa différence. Si nous persistons à nommer écriture cette différence, c'est parce que dans le travail de répression historique, l'écriture était destinée à signifier le plus redoutable de la différence. Elle était ce qui, au plus proche, menaçait le désir de la parole vive, ce qui, du dedans et dès son commencement l'*entamait* ». Aussi, l'écriture devient-elle, dans la vision derridienne, une indispensable architecture du langage.

Plus éloignée de la grammatologie derridienne, la pensée de Malebranche convoque également une écriture première. Selon lui, l'image graphique des mots, comme objet permanent et solide, est plus à même que le son de constituer l'unité de la langue à travers le temps. Le lien graphème-langage a beau être superficiel et créer une unité purement factice, il est beaucoup plus simple à saisir que le lien naturel, le seul véritable conformément à la tradition linguistique oraliste, celui du son².

Or, aucune langue humaine, pour son propre intérêt, n'a besoin d'être écrite, tant qu'elle continue d'être parlée. Pour rendre à César ce qui appartient à César, Saussure soutient que « la langue a une tradition orale indépendante de l'écriture »³. La langue parlée peut, en effet, faire l'économie de cette « architecture » du langage au sens derridien, et se passer, sans qu'il y ait perte de structure, d'un contrôle « gestionnaire » permis par un système d'écriture.

Néanmoins, aucune réflexion scientifique – et linguistique en particulier – ne saurait occulter l'écriture et l'analyse qu'elle implique. L'outillage graphique des langues a incontestablement joué un rôle de seuil dans la construction d'une posture métalinguistique. Comme l'écrivait Antoine Meillet, « les hommes qui ont inventé et

¹ Derrida Jacques, *op. cit.*, p. 24-27.

² Wiel Véronique, *Écriture et philosophie chez Malebranche*, Paris, Honoré Champion, coll. Lumière classique, 2004.

³ Saussure, *CLG*, p.46.

perfectionné l'écriture ont été de grands linguistes et ce sont eux qui ont créé la linguistique¹ ».

L'écriture a non seulement offert à la linguistique des voies d'accès à la compréhension de des langues du monde et de leur évolution, mais également accordé à l'ensemble des sciences des prises sur des questions tenant de l'histoire, de l'anthropologie, de la sociologie, etc. ; leur liste ne saurait être exhaustive. La linguistique même s'écrit, alors que les enjeux de l'écriture vont au-delà de son domaine.

¹ Meillet Antoine, *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Honoré Champion, coll. Linguistique, 1958, p. 16.

Chapitre 7

Entre oral et écrit

Envisager l'écriture dans une perspective glossographique n'est pas uniquement adopter un point de vue qui est celui des rapports que l'écrit entretient avec le système de la langue, mais revient également à reconnaître les différences de nature et de fonctionnement entre ces deux réalisations du langage, orale et écrite. Car, si l'on peut accorder à la langue écrite un statut de code autonome au même titre qu'à la langue parlée, les deux médias présentent des modalités bien spécifiques.

La première distinction entre oral et écrit est définitoire et concerne le support de la communication. L'oral se réfère à la manifestation vocale d'une activité linguistique, alors que l'écrit en est la manifestation graphique ; le premier dépend du canal auditif alors que le second dépend du canal visuel.

Agnès Millet insiste également sur la qualité de *produit* de l'écrit, lequel, – contrairement à l'oral qui est généré exclusivement par les organes articulatoires et donc par le corps –, implique l'utilisation d'un outil extérieur au corps humain : « L'écrit est le produit d'un outillage constitué de l'instrument (stylet, crayon, claviers, etc.) et du support (tablettes, papier, écran, etc.) qui permettent l'inscription, c'est-à-dire une extériorisation spatiale du linguistique¹ ». Cet outillage, ou support graphique au sens large, est indépendant du corps de l'énonciateur.

Un des aspects essentiels de l'extériorité du support graphique par rapport à l'énonciateur est sa permanence. « Les écrits restent, la parole s'envole ». Alors que l'oral a un caractère immédiat et éphémère et n'accepte que la reformulation pour toute correction du discours énoncé, c'est-à-dire une nouvelle production orale à la portée du destinataire ; l'écrit s'inscrit dans la durée et possède un caractère rémanent. La permanence de l'écrit est également le corolaire de son temps d'élaboration, qui implique une possibilité indéfinie de reprises et modifications permettant de ne présenter au destinataire du message écrit que le produit définitif.

Une autre distinction pertinente entre l'écrit et l'oral concerne le contexte de leur production. L'oral se déroule généralement en présence d'un ou de plusieurs

¹ Millet Agnès, *Orthographe et écriture. Langage et surdité. Systèmes, représentations, variations*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1999, p. 6.

interlocuteurs, dans un contexte physique partagé, alors que l'écrit est détaché de la présence du destinataire mais aussi d'un éventuel lien au référent. L'oral étant contextualisé, le sens des messages peut être communiqué également de manière implicite, via des procédés paralinguistiques, dont une éventuelle désignation du référent. L'écrit, en revanche, n'étant plus suspendu au hic et nunc de l'énonciation, donc décontextualisé, est contraint d'exprimer explicitement le sens des messages. Afin de reconstruire une situation de communication potentiellement donnée ou immédiatement accessible dans la conversation orale, l'écrit a recours aux outils exclusivement linguistiques. Si le langage oral, assurément en mesure de dépasser la désignation et de parler de l'absence, ne se sert pas obligatoirement des moyens référentiels présents, la langue écrite en est totalement privée, elle ne peut les restituer que par le biais du lexique et de la syntaxe. Autrement dit, l'indépendance de l'écrit vis-à-vis du contexte temporel, situationnel et spatial de son élaboration a pour contrepartie la nécessité de décontextualiser l'information transmise.

Tannen préfère à ce dernier terme la notion de « recontextualisation », plus appropriée pour décrire la contrainte de prendre en compte à l'écrit non seulement l'absence physique de l'interlocuteur et de tout contexte immédiatement donné, mais également les connaissances et les intérêts, réels ou supposés, du destinataire. « *Successful writing, which seeks to lexicalize necessary background and cohesive relationships, requires not production of discourse with no sense of audience, but rather the positing of a hypothetical audience in order to fulfill its needs. This is the sense in which writing is decontextualized: the context must be posited rather than being found in the actual setting. A better term will be recontextualized*¹ ». (Écrire pertinemment en cherchant à lexicaliser le contexte nécessaire et les relations de cohésion ne requiert pas de produire du discours sans prendre en compte le récepteur, mais plutôt de postuler un hypothétique récepteur afin de combler ses besoins. C'est dans ce sens que l'écriture est décontextualisée : le contexte doit être postulé plutôt que déduit du cadre de sa réalisation. Le terme le plus approprié serait recontextualisé.)

La décontextualisation des messages écrits implique également l'absence des moyens prosodiques dont se sert le discours oral, tels que les gestes, l'intonation expressive ou la mimique. Cette absence est compensée à l'écrit par l'utilisation de la

¹ Tannen Deborah, "Relative focus on involvement in oral and written discourse", in Olson David, *Literacy, language and learning, The nature and consequences of reading and writing*, New York, Cambridge University Press, 1985, p. 140.

ponctuation mais aussi par une plus forte exploitation des outils linguistiques, tels que les monèmes fonctionnels ou les mots de liaison. Les énoncés écrits sont par conséquent davantage construits et plus complets qu'à l'oral. L'écrit acquiert ainsi une dimension autrement plus riche et plus créatrice que l'oral, dont la première contrainte, celle d'ordre temporel, induit une unification ou une socialisation du discours afin de le rendre intelligible pour le destinataire.

Une autre spécificité de l'écrit réside dans la délinéarisation des messages. Contrairement à la langue parlée, qui est linéaire et irréversible, l'écrit n'est pas obligatoirement soumis à la successivité. La bi-dimensionnalité du support graphique admet effectivement une mise en forme paradigmatique de l'information, qui rend possible une recontextualisation des messages dans un ordre autre que linéaire et, par conséquent, permet des perspectives cognitives nouvelles.

Une dimension particulière de la délinéarisation de l'écrit est sa catégorisation métalinguistique, même si elle n'est que potentielle. Contrairement au discours oral, les séquences écrites, décontextualisées et recontextualisées, peuvent être regroupées et différenciées en fonction de leurs propriétés linguistiques apparentes. En effet, elles ne forment pas une chaîne ininterrompue mais se succèdent en unités distinctes correspondant à des catégories grammaticales : phonèmes, monèmes, énoncés, phrases etc. Les opérations de commutation linguistique, de permutation ou de suppression, sont, de ce point de vue, des procédés d'observation empirique conditionnés par la représentation graphique de la parole.

En outre, les moyens d'expression distincts qu'utilise l'écriture sont également dus à la distanciation qu'elle implique, distanciation à la fois constitutive de l'écriture et condition de son interprétation. Permanente car fixée dans le signifiant graphique et donc à l'abri de l'éphémère, l'écriture produit un écart entre l'intention d'écriture et l'instant de la transposition graphique. Cet écart se retrouve, dans la compréhension écrite, entre le sens objectif de l'écrit, projeté par l'auteur, et l'appropriation de ce sens par le lecteur, la dimension subjective de l'interprétation étant dialectiquement liée à la distanciation propre à l'écriture.

Une dernière distinction entre l'oral et l'écrit, qui concerne davantage le sujet de cette étude, tient aux conditions de leur acquisition. L'oral est acquis de manière spontanée, tandis que l'écrit fait généralement l'objet d'un enseignement

institutionnalisé. Ainsi que le soulignait Saussure, les sujets parlants sont en large mesure inconscients des lois de la langue, alors que l'écrit, avant d'atteindre progressivement un degré de maîtrise suffisant, suppose de la part de ceux qui le pratiquent un apprentissage conscient des conventions du code écrit et de ses règles de fonctionnement.

La logique de l'écriture

Chapitre 8

Pour une typologie des écritures

Il n'existe pas d'équivalent du mythe de Babel qui traiterait de la naissance des écritures. Aucun scénario comparable à celui fourni par la Genèse en explication de l'origine du plurilinguisme ne rend compte de la diversité originelle des systèmes graphiques. On peut aisément mettre cette absence sur le compte du sens commun qui, ne pouvant séparer l'écriture de la langue, estime que la première découle naturellement de la seconde, et qu'elle lui est, par conséquent, postérieure et subordonnée.

Le discours linguistique d'héritage structuraliste a longtemps perpétué la même tendance, un peu par péché inverse. Séparant, afin de mieux délimiter l'objet de son étude, l'écrit de la parole, ce raisonnement n'a cessé de privilégier l'oral, tandis que l'écriture restait un phénomène extérieur à la langue, abordé sous l'angle exclusif du phonétisme.

Aussi, de nombreuses tentatives de classification des systèmes d'écriture sont fondées sur l'hypothèse selon laquelle l'écriture est, depuis Aristote au moins, un instrument graphique subordonné à la parole dont le rôle se limite à sa simple retranscription.

À commencer par la typologie donnée par Ferdinand de Saussure, qui, de façon binaire, divise les écritures en deux uniques systèmes :

- « Le système **idéographique** dans lequel le mot est représenté par un signe unique et étranger aux sons dont il se compose » ;
- « Le système dit communément « **phonétique** », qui vise à reproduire la suite des sons se succédant dans le mot »¹.

Le deuxième pendant de la même hypothèse est l'aspect évolutionniste de la typologie des systèmes d'écriture qui en résulte. Car considérer que l'écriture est subordonnée à la parole et se limite à la retranscrire est sous-entendre que les systèmes d'écriture se sont développés à partir de systèmes picturaux rudimentaires pour évoluer en systèmes phonologiques dont l'apogée serait l'alphabet. L'histoire de l'écriture se

¹ Saussure, *C.L.G.*, p. 45.

résumerait, de ce point de vue, à une suite de tentatives inachevées pour parvenir à la représentation des phonèmes.

Telle la typologie établie par Ignace Gelb¹, qui distingue quatre types d'écriture correspondant à autant de stades d'évolution :

- Les systèmes logographiques, dans lesquels les signes notent des mots ;
- Les systèmes logo-syllabiques, qui emploient des signes logographiques et des signes syllabiques ;
- Les systèmes syllabiques, dans lesquels les signes notent des syllabes ;
- Les systèmes alphabétiques, dans lesquels les signes notent des phonèmes.

Avec une dimension idéologique supplémentaire, on retrouve cette position évolutionniste chez Jean-Jacques Rousseau, qui différencie, de manière un peu abrupte, trois manières d'écrire :

- Peindre non pas les sons mais les idées ;
- Représenter les mots et les propositions par des caractères conventionnels ;
- Analyser la parole en alphabet.

Ces trois « manières d'écrire » représentent pour Rousseau les stades d'une évolution de l'écriture en trois temps et « répondent assez exactement aux trois divers états sous lesquels on peut considérer les hommes rassemblés en nation. La peinture des objets convient aux peuples sauvages ; les signes des mots et des propositions aux peuples barbares ; et l'alphabet au peuples policés² ».

Ces thèses évolutionnistes nous égarent à plusieurs points de vue. Tout d'abord, elles partent du principe que l'alphabet est non pas un stade spécifique de l'écriture que nous avons atteint, celui où elle analyse la langue en unités sonores, mais le but ultime vers lequel toute écriture devrait évoluer. Position ethnocentrique qui ferait des Chinois sinon un peuple « barbare », comme le voudrait Rousseau, du moins un peu moins évolué que les autres.

En second lieu, nous avons vu dans les premiers chapitres de cette étude que l'écriture connaît plusieurs foyers d'origine et que la diversité des lieux géographiques où elle apparaît implique également une diversité structurelle et fonctionnelle. Certes,

¹ Gelb, Ignace J., *Pour une théorie de l'écriture*, Paris, Flammarion, 1973.

² Rousseau Jean-Jacques, *Essai sur l'origine des langues*, (préf.) Schefer Jean-Louis, Paris, Presses Pocket, 1990, p. 152.

les six premiers grands systèmes ont franchi de multiples étapes de développement. Ils se sont transformés au gré du temps et des nouvelles exigences, leur répertoire des signes a subi des modifications, les écritures ont changé d'aspect, gagné en efficacité, en économie. On peut évoquer à ce titre la ligne d'évolution que mentionne Jean Bottéro concernant l'écriture cunéiforme et ses trois étapes : la pictographie, le phonétisme et l'écriture proprement dite¹. Or, ces trois étapes sont des caractéristiques du système cunéiforme repérées à des moments différents de sa formation et ne constituent pas un schéma d'évolution applicable à tous les systèmes.

Aussi, outre que les premiers grands systèmes étaient mixtes, logographiques et phonétiques, leur évolution ne se résume pas à une trajectoire en ligne droite ayant pour but d'atteindre le pinacle de la notation phonologique, l'alphabet, seul à pouvoir représenter tout ce qui peut être dit. Prenons pour exemple l'idéographie chinoise qui ne s'est jamais métamorphosée en écriture phonologique, ainsi que le système mixte, logographique et alphabétique, encore utilisé au Japon.

Par ailleurs, si l'on estime que les écritures sont faites pour retranscrire la parole et qu'elles représentent, par conséquent, différents niveaux de structure du langage (les idées, les mots, les syllabes et, pour finir, les phonèmes), il en résulte que les inventeurs des premiers systèmes se sont appuyé sur la connaissance de ces structures linguistiques afin de trouver le meilleur moyen de les transposer graphiquement. Or, il est peu probable que l'homo sapiens ait su opérer avec des notions grammaticales de ce type, qui, de plus, sont d'abord des catégories de l'écrit avant d'être également des catégories de l'oral. Les impératifs de ceux qui ont inventé l'écriture, s'ils n'étaient pas exclusivement de l'ordre de la satisfaction des nécessités matérielles, étaient de trouver un moyen efficace et durable de transmettre de l'information et non de représenter le langage dans ses niveaux structurels. Comme le souligne Harris², les systèmes d'écriture n'ont pas été inventés pour transcrire la parole mais pour communiquer de l'information. La relation que l'écriture entretenait, à ses débuts, avec la parole était, au mieux, indirecte. Nous avons vu dans les chapitres précédents que l'écriture est née de l'association entre les deux médias, celui de l'image et celui du verbe, et nous avons évoqué l'aspect progressif de ce rapprochement.

¹ Bottéro Jean, *Mésopotamie, L'écriture, la raison, les dieux*, Paris, Gallimard, coll. Folio Histoire, 1987, p. 145-166.

² Harris Roy, *The origin of writing*, La sale, Open Court, 1986.

Il résulte des arguments exposés ci-dessus que la classification des systèmes d'écriture doit être considérée non pas comme une typologie évolutive des écritures mais comme un examen plus ou moins approfondi de leurs traits essentiels.

L'analyse des traits fondamentaux des systèmes d'écriture peut donner lieu à des dichotomies. Mentionnons celle théorisée par James Février¹, qui oppose les écritures « concrètes », décomposables en éléments phoniques notés par des signes particuliers et qui peuvent, moyennant une modification du tableau des signes, s'appliquer à n'importe quelle langue, aux écritures « abstraites », solidaires de la structure des langues qu'elles servent à noter et qui ne peuvent s'appliquer qu'à la notation du type de langue dont elles suivent la structure grammaticale.

On retrouve un équivalent de cette dichotomie chez Clarisse Herrenschmidt², qui distingue les écritures « contextuelles », entretenant un lien étroit avec la structure d'une langue donnée, des écritures « non-contextuelles », lesquelles peuvent noter les langues indépendamment de leur structure grammaticale.

Une nouvelle fois, ces dichotomies sont des caractéristiques potentielles des systèmes d'écriture et ne constituent nullement des typologies évolutives.

La description des systèmes d'écriture que nous présenterons ici est celle donnée par Marcel Cohen³, qui par ailleurs évoque non des types mais des caractères généraux des systèmes.

À savoir :

- Un système peut être pur, représentant seulement les éléments de signification ou seulement des éléments entendus ;
- Généralement, un système est mixte, représentant le mot (unité de sens) et des composantes du mot (tranches de mot, unités de son) ;
- Un système peut être à la fois intégralement idéographique et phonographique : les caractères chinois sont, par exemple, à la fois des idéogrammes et des syllabogrammes ;

¹ James G. Février, « Les sémites et l'alphabet. Ecritures concrètes et écritures abstraites », in Marcel Cohen et Jérôme Peignot, *Histoire et art de l'écriture*, Robert Laffont, coll. Bouquins, Paris, 2005, p. 570-597.

² Herrenschmidt Clarisse, *op. cit.*, p. 32.

³ Cohen et Peignot, *op. cit.*, p. 433.

- Un système peut être idéographique et accessoirement phonographique : par exemple, les idéogrammes égyptiens ou mésopotamiens complétés par des phonogrammes ;
- Un système peut être phonographique et accessoirement idéographique : par exemple, l'écriture latine avec des abréviations.

Marcel Cohen esquisse ensuite les caractères plus spécifiques des systèmes à éléments phonographiques. Nous en traiterons de manière détaillée pour chacun des cinq systèmes d'écriture constituant le corpus de cette étude.

Remarquons cependant que le critère qui préside à cette description relève de la granularité des systèmes d'écriture, c'est-à-dire de la taille des éléments de langage auxquels renvoie le signe graphique. Nous y reviendrons. Dans l'intervalle, il convient de noter que la granularité des systèmes rend compte du caractère systématique des correspondances entre leurs unités graphiques et leurs unités phoniques, significatives ou non.

C'est en s'appuyant sur ces correspondances que les écritures procèdent, non pas à la retranscription de l'oral mais à la communication par écrit de l'information linguistique. Ce trait essentiel caractérise tous les systèmes d'écriture. Tous s'articulent autour de ce principe majeur des correspondances phonographiques et grapho-phoniques afin de créer du sens. De ce point de vue, comme le souligne DeFrancis¹, les systèmes d'écriture sont fondamentalement identiques.

Cette dynamique commune à tous les systèmes graphiques suit deux tendances générales : la tendance « cénémique », propre à l'ensemble des systèmes représentant les unités non-significatives d'une langue ; et la tendance « plérémique » qui caractérise la représentation d'unités significatives.

L'analyse des systèmes d'écriture selon ces deux tendances appartient initialement à Hjelmslev² et a été reprise plus récemment par Nina Catach³. Étayées sur une

¹ DeFrancis, J., *Visible speech : the diverse oneness of writing systems*, Honolulu, University of Hawai Press, 1989.

² Hjelmslev Louis, *Essais linguistiques*, Paris, Minuit, 1971, (1^{ère} éd. 1959).

³ Catach Nina, «L'écriture en tant que plurisystème, ou théorie de L prime», in *Pour une théorie de la langue écrite*, sous la direction de Catach Nina, Actes de la Table Ronde internationale C.N.R.S.-H.E.S.O., Editions du C.N.R.S., 1988.

terminologie différente, elles correspondent respectivement au principe phonographique et au principe sémiographique de l'écriture mis en évidence par Jean-Pierre Jaffré¹.

En empruntant le vocabulaire de Hjelmslev, Florian Coulmas propose, quant à lui, une nouvelle typologie des systèmes graphiques. Il distingue ainsi deux types d'écriture : les écritures « cénémiques » dont les signes sont dépourvus des sens et n'enregistrent que la forme linguistique et les écritures « plérémiqiques » dont les signes enregistrent en même temps le sens et la forme linguistique².

En réalité, cette distinction est insuffisamment précise pour permettre d'établir une réelle typologie. Les tendances cénémique et plérémiqique ne sont que des principes généraux, moyennant lesquels, de manière prioritaire pour l'un ou l'autre, ou de façon conjointe, les écritures procèdent à la représentation des unités significatives. Ce sont des modes d'articulation des systèmes, qui peuvent être combinés ou non, et aucunement des types opposables.

Une autre caractéristique commune à tous les systèmes d'écriture réside dans le fait que tous les signes écrits, indépendamment de leur nature ou de la granularité du système, se fondent sur la fonction métalinguistique des langues. Certes, le dégradé est très vaste entre les signes à valeurs symbolique et les signes que nous considérons comme étant conventionnels. Or, les pictogrammes reposent au même titre que les logogrammes, les signes syllabiques ou phonétiques, sur la réflexivité des langues, sur leur capacité de se mettre à distance d'elles-mêmes et de considérer leurs propres signes.

En ce sens, les signes de l'écriture ont le même statut que ceux de la langue. Ils forment, pour reprendre les termes d'Emil Benveniste, un système « interprétant », capable d'interpréter tous les autres systèmes de signes ; l'écriture apparaissant comme « inscription de la description et du raisonnement »³.

Pour conclure, la caractéristique fondamentalement commune à toutes les écritures, leur qualité essentielle, réside dans leur finalité. Car la raison d'être de toute écriture est de produire du sens, de transmettre de l'information linguistique de la manière la plus juste et la plus efficace possible.

¹ Jaffré, Jean-Pierre, *Peut-on parler de sémiographie optimale*, LIDIL n° 30, Grenoble, ELLUG, p. 11 – 24.

² Coulmas Florian, *Writing Systems, An introduction to their Linguistic Analysis*, Cambridge – New York, Cambridge University Press, 2003.

³ Benveniste Emile, *Problèmes de linguistique générale*, II, Gallimard, coll. Tel, 1974, p. 54.

Chapitre 9

Écriture et double articulation du langage

On ne peut saisir toutes les potentialités de l'écriture si l'on se situe en dehors des rapports que celle-ci entretient avec le système de la langue. Or, la première question qui se pose lorsqu'on étudie l'écriture dans cette perspective glossographique est la question de la double articulation du langage.

Tel qu'elle a été définie par André Martinet, la double articulation désigne la structuration du langage humain à deux niveaux. Le premier niveau, ou la première articulation, analyse le langage en une suite d'unités significatives minimales (les monèmes) dotées chacune d'une face formelle et d'une face significative, ou, en termes saussuriens, d'un signifiant et d'un signifié. Le second niveau ou la deuxième articulation segmente ces unités significatives en unités minimales non significatives ou « vides » (les phonèmes). Ces unités de deuxième articulation ne sont pertinentes que parce qu'elles sont distinctives : elles servent à composer et à distinguer le sens des unités significatives.

La double articulation est une des caractéristiques essentielles du langage humain. Ce principe de double agencement non seulement distingue la communication humaine des autres modes de communication, mais définit une langue en tant que système linguistique. Aussi, selon André Martinet, un système qui ne présenterait pas cette caractéristique fondamentale ne saurait être considéré en tant que système linguistique : « Nous attendons d'une langue qu'elle manifeste la double articulation. Aussi bien dans le domaine des unités distinctives (deuxième articulation) que dans celui des unités significatives (première articulation), nous désirons pouvoir opérer avec des syntagmes et des paradigmes, et nous sommes prêts à dénier le titre de langue à un système qui ne nous en offrirait pas les moyens¹ ».

¹ Martinet André, *La linguistique synchronique. Etudes et recherches*, Paris, P.U.F., 1970, p. 24.

La double articulation et l'écrit

Le principe de double articulation concerne prioritairement la langue orale. En effet, seule la chaîne parlée, quel que ce soit le système de représentation graphique qui la sert, résiste à une analyse phonologique proprement dite. Néanmoins, si une analyse phonémique est difficilement réalisable à l'écrit, les systèmes d'écriture alphabétiques permettent une représentation visuelle de la double articulation. Ainsi, les segments du discours ou les phrases peuvent s'analyser en fragments séparés par des blancs graphiques, les mots, lesquels sont à leur tour décomposables en lettres successives.

Une équivalence de niveau peut ainsi être établie entre les graphèmes et les phonèmes. Dans des registres différents, respectivement celui de la langue écrite et celui de langue orale, aussi bien les graphèmes que les phonèmes sont des unités de deuxième articulation, participant du signifiant et non du signifié, et servent à composer des unités linguistiques significatives.

Il est indéniable qu'aucune correspondance exacte n'existe entre ces deux modalités d'articulation, orale et graphique. Même s'agissant des écritures alphabétiques, ces deux plans ne se superposent pas. Aussi, de nombreux mots sont composés de plusieurs monèmes et un seul monème peut apparaître dans plusieurs mots du même énoncé. Quant à la correspondance entre le nombre de graphèmes et le nombre de phonèmes, celle-ci est souvent asymétrique. Par exemple, en français, le mot *chanson* est composé graphiquement de sept lettres correspondant à quatre phonèmes ; le mot *exclusif* représente à l'écrit neuf phonèmes au moyen de seulement huit graphèmes.

Or, malgré cette asymétrie induite par la différence de nature entre les deux médias, tout est pareillement hiérarchisé, à l'oral comme à l'écrit. Aussi bien la langue orale que la langue écrite connaissent une structuration à double niveau. Dans les deux cas, ce double agencement répond à une exigence linguistique essentielle, qui est celle de produire du sens. Les deux systèmes satisfont cette exigence en manifestant la même tendance à l'économie linguistique. Ainsi, à l'oral comme à l'écrit, un nombre relativement restreint ou tout au moins délimité d'éléments mineurs ou d'unités de deuxième articulation permettent la construction d'une quantité illimitée d'unités majeures ou significatives, autrement dit d'un nombre infini de mots, d'énoncés et de textes.

Idéographie et articulation à double niveau de l'écriture

L'agencement selon le principe d'économie linguistique est parfaitement évident concernant les écritures alphabétiques. Martinet le souligne : « comme les différents monèmes du discours, les différents mots des textes se chiffrent par milliers, et leur nombre, dans une langue donnée, est constamment sujet à changement. Comme les phonèmes, les différentes lettres des textes se chiffrent par dizaines et leur nombre est stable »¹.

En revanche, cette tendance à l'économie linguistique semble, de prime abord, ne pas concerner les écritures idéographiques. Tout au moins, est-elle moins manifeste si l'on songe au nombre de caractères de l'idéographie chinoise, par exemple². Or, contrairement à l'idée très répandue selon laquelle les écritures idéographiques ne connaissent que des unités de première articulation, une articulation graphique à double niveau s'opère également dans le cas d'une idéographie. Aussi, l'idéographie chinoise est-elle également composée d'éléments mineurs, « vides » ou purement phonétiques, que l'on peut comparer à des unités de deuxième articulation.

D'une part, 90% des caractères chinois en usage sont des idéo-phonogrammes. Ces caractères sont composés d'une clé lexicale qui détermine leur valeur sémantique et d'un élément phonétique déterminant leur prononciation. Par conséquent, la construction du sens et respectivement sa déduction par le lecteur, n'est pas uniquement effectuée à partir d'une reconnaissance visuelle du caractère, donc de son rattachement à un référent, mais passe également par sa structure phonique.

D'autre part, les relations qui peuvent s'établir entre un caractère, son signifié et son signifiant phonique sont plus complexes qu'une correspondance allant strictement du signifiant graphique au sens.

Ces relations peuvent être de trois types :

Un caractère peut renvoyer directement au sens, sans dénoter aucun son, une valeur phonique étant attribué ensuite au signifié en fonction des dialectes. C'est le cas des idéogrammes, simples ou composés.

¹ Id., p. 15.

² Il est à noter que parmi les 60 000 caractères chinois recensés, seulement 3500 caractères sont d'usage fréquent. Les caractères de base sont en nombre de 560, dont seulement 214 caractères-clé.

Un caractère peut renvoyer simultanément au sens et au son, en ne livrant du son qu'une indication approximative. C'est le cas des idéo-phonogrammes.

Un caractère peut renvoyer, de manière pareillement approximative au son seul. C'est le cas des caractères à valeur purement phonétique ou des caractères dont le sens disparaît entièrement ou partiellement lorsqu'ils servent à retranscrire des sons ou des mots d'emprunt.

Dans les trois cas de figure, le montage de liaisons de significations s'effectue non pas en série, comme dans le cas d'une écriture, mais en parallèle : le signifiant graphique renvoie directement au signifié référent et distinctement à un signifié phonique :

Signifiant graphique →	<ul style="list-style-type: none">- Signifié phonique- Signifié référent
-------------------------------	---

Cette spécificité du circuit de signification dans l'idéographie chinoise, – dont le signifiant graphique est directement en prise avec le signifié référent –, permet, en effet, d'exploiter davantage la première articulation du langage. Or, comme on vient de le voir, l'articulation graphique de l'écriture chinoise n'est pas exclusivement sémantique.

En outre, si l'on peut accorder raison à Saussure, qui mentionne le fait qu'en certaines occurrences « les caractères chinois se comportent comme des signes »¹, et qu'ils se présentent, par conséquent, davantage comme un langage écrit que comme un système pour représenter le langage, il n'en reste pas moins que le sens auquel renvoient ces caractères sont également des sens morphémiques. Autrement dit, leur signifiés sont des morphèmes du langage et non pas des idées abstraites. L'arbitraire des rapports entre le signifié graphique et le signifié phonique n'induit pas une autonomie sémantique des caractères. Leur sens est, certes, indépendant des langues et dialectes chinois particuliers, mais n'en demeure pas moins dépendant du langage en général.

¹ Saussure, *CLG*, p.48.

L'écriture chinoise ne repose donc pas uniquement sur des unités de type idéographique ou de première articulation. Une articulation graphique s'y opère, de manière différente de la double articulation à l'œuvre à l'oral ou dans d'autres systèmes graphiques, mais avec des unités relevant des deux niveaux.

Écriture alphabétique et double articulation

Tout comme pour l'idéographie chinoise, concernant les écritures alphabétiques, la double articulation n'est pas du même ordre qu'à l'oral. Car, même dans le cas des écritures à forte dominante phonographique, le phonème n'est pas strictement identique au graphème.

Aussi, en français, de nombreux mots peuvent être réduits à une syllabe, voire à un seul phonème. C'est le cas des prépositions *à, où, en*, de plusieurs formes verbales comme celles des verbes « avoir » : (il) *a*, (ils) *ont*, et « être » : (il) *est*, ainsi que des nombreuses séries d'homophones comme *au, aux, eau, haut, os*, etc. Ces mots monophonémiques se comportent comme des logogrammes, dès lors, les deux articulations ne peuvent plus être distinguées. Le phonème devient morphème, et le morphème devient lexème. Ces signes-mots et signes-morphèmes constituent une part non négligeable de la graphie française. Quant aux phonogrammes, ils peuvent souvent présenter les deux aspects, phonème et morphème, simultanément : ex. *dessiné, dessinés, dessinais* etc.

Le système écrit est ainsi composé de deux types d'éléments, vides et pleins, correspondant à des unités de deuxième et de première articulation. La coexistence de ces deux types d'unités définit la spécificité de l'articulation graphique.

Le circuit de signification pour les écritures de type alphabétique (ou, de manière générale, non idéographique) fait l'objet d'un montage de liaisons de significations en séries : le signifiant graphique renvoie à un signifié phonique qui renvoie à un signifié référent.

Signifiant graphique → signifié phonique → signifié référent

La construction du sens passe ainsi prioritairement par un décodage phonique, dans lequel se retrouvent engagées des unités de deuxième articulation. Or, comme on vient de le décrire plus haut, ces unités sont souvent mixtes. Les deux niveaux d'articulation du langage sont ainsi exploités.

En conclusion, on peut effectivement admettre une double articulation à l'écriture, indépendamment de sa typologie. Cette double articulation n'est pas du même ordre qu'à l'oral, l'écrit présentant de manière moins systématique des unités distinctives et significatives, des syntagmes et des paradigmes. Les deux niveaux d'articulation de l'écrit opèrent avec des unités qui sont spécifiques à ce média mais qui restent en correspondance avec les unités de la chaîne parlée. Les réalisations de la double articulation sont différentes selon les systèmes graphiques, chaque écriture obéissant à une économie qui lui est propre. Ce qui est important est la présence même de ce principe d'économie, donc d'une indéniable hiérarchisation.

Chapitre 10

Phonographie, sémiographie et transparence des systèmes graphiques

Les écritures, indépendamment de leur spécificité, constituent des systèmes de notation complexes dont la sémiotique excède une simple transposition phonétique de la chaîne parlée.

La diversité des systèmes d'écriture tient premièrement à leur granularité, c'est-à-dire à la taille des éléments de langage auxquels renvoie le signe graphique. Ces derniers peuvent aller du phonème, la plus petite unité du langage, aux unités significatives, les monèmes. Ainsi, dans le cas des écritures idéographiques, le signe graphique saisit de manière globale un monème ; dans celui des écritures syllabiques, le signe graphique représente une syllabe (association de consonne et de voyelle) ; dans celui des écritures alphabétiques, le signe graphique encode une unité phonique, simple (consonne ou voyelle) ou syllabique¹.

Toutes les écritures, de manière variée selon la langue qu'elles encodent, s'articulent autour de ce principe majeur : à savoir, la correspondance systématique entre les unités graphiques (lettres ou caractères) et les unités phoniques, significatives ou non (phonème, syllabe ou monème).

Ce principe fondamental est double : il est à la fois phonographique et sémiographique.

Le principe phonographique

La phonographie établit des correspondances entre des unités phoniques et graphiques non significatives (phonème ou syllabe). Suivant ce principe, chaque phonème doit avoir un signe graphique correspondant et chaque signe graphique ou phonogramme doit représenter un phonème. En réalité, les correspondances phonographiques sont beaucoup plus complexes et peuvent être plus ou moins régulières, selon les écritures.

¹ Dans le cas des alphabets consonantiques (abjad), le signe graphique note une consonne mais renvoie à une syllabe.

Exception faite de l'espéranto¹, dont les relations phonèmes – graphèmes sont parfaitement régulières et univoques, les écritures, même alphabétiques, ne sont pas des phonographies pures : un phonème peut être réalisé à l'écrit par plusieurs graphèmes ; un graphème peut être polyvalent ou n'en avoir aucun correspondant phonique ; certains phonèmes ne peuvent être transcrits que par des combinaisons de graphèmes ; et plusieurs graphèmes peuvent encoder à l'écrit le même phonème.

Le degré de transparence

La régularité des correspondances phonographiques est désignée par le degré de **biunivocité** ou de **transparence** d'un système graphique. Ce dernier varie, dans le cadre d'une seule et unique écriture, en fonction du sens des correspondances entre les unités phoniques et graphiques. En effet, le degré de transparence d'un système graphique n'est pas le même selon que l'on le considère les correspondances phonographiques dans le sens de la lecture (relations graphèmes – phonèmes) ou de l'écriture (relations phonèmes – graphèmes). Le système alphabétique du français est, par exemple, remarquablement régulier dans le sens des correspondances des graphèmes vers les phonèmes, le degré de transparence étant de 85 %, alors qu'il est plutôt opaque, avec un degré de transparence de moins de 50 % dans le sens de l'écriture ou des correspondances phonographiques.

De manière générale, plus les correspondances grapho-phoniques et phonographiques sont régulières, plus l'acquisition de la lecture-écriture est aisée, la transparence d'un système orthographique étant un véritable atout pour son apprentissage. En ce sens, Jean-Pierre Jaffré parle d'optimalité phonographique² : « une bonne orthographe, pour celui qui apprend étant celle dont la phonographie est la plus transparente ».

¹ Langue construite, conçue à la fin du XIX^e siècle par Ludwik Lejzer Zamenhof, dont les correspondances phonèmes-graphèmes sont parfaitement transparentes.

² Jaffré Jean-Pierre, « Peut-on parler de sémiographie optimale », *LIDIL* n° 30, p. 11 – 24.

Le principe sémiographique

La transparence phonographique n'est, cependant, pas la seule à rendre compte de l'efficacité d'une écriture. Comme on vient de le mentionner, les écritures ne sont pas des simples transcriptions phonétiques. Aussi, les correspondances entre les unités graphiques et les unités phoniques ne reposent pas uniquement sur le principe phonographique. La phonographie ne constitue que la base fonctionnelle ou la « grammaire élémentaire de base »¹ d'un système graphique, laquelle n'est qu'une étape transitoire vers ce qui constitue la fonction première d'une écriture, c'est-à-dire la représentation des signes linguistiques ou la réalisation écrite des unités significatives du langage.

Comme le souligne Claude Hagège, la phonographie ou les sons d'une langue « ne sont pas des fins en soi, mais des supports de sens, des sens qui sont non pas des monades irréelles, mais ce qui investit d'un contenu les productions sonores »².

Or, cette grammaire élémentaire de base qu'est la phonographie est, certes, indispensable, mais elle cesse d'être suffisante dès lors qu'elle se heurte à la polyvalence des éléments d'un système graphique. Car, pour des raisons fonctionnelles ou étymologiques, la quasi-totalité des écritures connaissent des phénomènes de polyvalence, dont le corollaire est une distorsion entre le nombre de phonèmes et le nombre de graphèmes. En guise d'exemple, 34 phonèmes du français correspondent à plus de 150 réalisations graphiques (lettres ou groupes de lettres). Une unité phonique peut ainsi correspondre à plusieurs unités graphiques et inversement.

Le fonctionnement de ces unités phonographiques polyvalentes relève de la première articulation du langage. Les phonogrammes servent ainsi à composer le second principe d'écriture, avec des unités de niveau linguistique supérieur : le principe sémiographique.

¹ Jaffré Jean-Pierre, « Observations sur les effets potentiels de la dimension phonographique », dans M.N. Romdhane, J.-É. Gombert & M. Belajouza, (dir.), *L'apprentissage de la lecture, Perspectives comparatives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 35-49.

² Hagège, Claude, « Le langage et les langues entre le biologique et le social », in Changeux J.P., *Gènes et Culture*. O. Jacob, 2003, p. 153-172.

La **sémiographie** désigne les marques graphiques correspondant à des unités significatives du langage. Elle permet d'accéder à ce qui constitue la finalité même d'une écriture, à savoir la représentation des signes linguistiques.

Les monèmes des écritures alphabétiques sont formés selon ce principe et vont pouvoir regrouper plusieurs unités significatives. Par exemple, en français, le mot « chanteurs », au masculin pluriel, associe trois morphèmes : le radical « chant », le marqueur d'attribution de l'action à un sujet « eur » et le marqueur du pluriel « s ». Les écritures idéographiques, comme celle du chinois, vont pouvoir dégroupier ces unités significatives ; la structure de la langue chinoise permettant à chaque caractère de représenter un signe linguistique (généralement monosyllabique) qui remplit par ailleurs une fonction lexicale ou grammaticale.

Sémiographie et phonographie

Tout système d'écriture repose sur ce double principes : phonographique et sémiographique. En revanche, les modalités de coexistence de la phonographie et de la sémiographie, sont différentes selon les écritures et peuvent être plus ou moins conflictuelles. En fonction des exigences fonctionnelles auxquelles un système graphique doit répondre, le premier principe peut prendre l'ascendant sur le second et inversement.

Aussi, la phonographie est majeure lorsque les sémiogrammes ou les unités significatives sont constituées de manière quasi exclusive de phonogrammes. C'est, par excellence, le cas des écritures alphabétiques et des écritures syllabiques.

Lorsque les sémiogrammes ne sont que partiellement composés de phonogrammes, la phonographie joue un rôle mineur. C'est le cas de l'idéographie chinoise, dans laquelle la majorité de caractères (les idéo-phonogrammes) sont composés d'une clé sémantique et d'un élément phonétique, indicateur de prononciation. Chacun de ses éléments fournit une information spécifique, d'ordre sémantique ou phonétique, mais seule leur sémiographie d'ensemble est en mesure de composer une unité graphique significative.

Dans le cas des écritures alphabétiques, la sémiographie se présente comme une reconfiguration des éléments de base (les phonèmes) qui participent à la formation d'une unité graphique analogue au signe oral. Dans le cas des écritures à phonographie mineure, les éléments qui en composent la sémiographie proviennent de sources différentes qui peuvent être d'ordre phonétique, sémantique ou grammatical.

Ces deux principes d'agencement d'une écriture aboutissent à des résultats similaires en termes de sémiographie, les formes créées étant dans les deux cas la réalisation graphique d'une unité de sens linguistique.

Phonographie, sémiographie et apprentissage

De manière générale, les exigences fonctionnelles auxquelles doivent faire face les systèmes orthographiques concernent deux types de situations : les premières sont relatives à la tâche à accomplir, qui est de lecture ou d'écriture, et les secondes sont relatives au profil de l'utilisateur, qui peut être apprentis ou expert.

Ainsi, la transparence phonographique d'une écriture bénéficiera davantage aux apprentis lecteurs et scripteurs, lesquels vont déchiffrer le code écrit et saisir les correspondances graphiques à même d'encoder la chaîne parlée d'autant plus facilement que ces correspondances phonographiques seront récurrentes et régulières. Un usager expert, en revanche, va s'appuyer en priorité sur le potentiel sémiographique d'une écriture. Pour ce type d'utilisateur, ce qui va compter davantage que la transparence phonographique d'une écriture, est sa capacité à produire du sens linguistique, qu'il soit lexical ou grammatical.

Pour reprendre la réflexion de Richard Venezky, plus une orthographe est phonographique, plus elle rend service aux lecteurs débutants et aux locuteurs non natifs ; et plus elle tient compte de l'étymologie ou de la morphologie, donc plus elle sémiographique, plus elle rend service aux lecteurs expérimentés¹.

De manière plus différenciée, un scripteur expert peut également avoir recours aux règles phonographiques, afin de restituer la totalité des composantes graphiques d'un mot ; alors qu'un lecteur expert, qui n'a pas à produire l'intégralité d'une forme

¹ Venezky, Richard. L., "In search of the perfect orthography", *Written Language and Literacy*, 7, 2, Amsterdam, Philadelphia, 2004, p. 139-163.

graphique, fera davantage appel à des processus de reconnaissance de cette forme, afin de récupérer les informations dont sa mémoire dispose.

Nous aborderons de manière plus spécifique à chaque système d'écriture envisagé la question des principes sémiographique et phonographique et de leur impact sur l'apprentissage de l'écrit dans un des prochains chapitres.

Principes orthographiques

L'actualisation en écriture des principes phonographique et sémiographique s'effectue selon des procédés différents en fonction des langues. La normalisation ou la standardisation de l'usage de ces divers procédés aboutit à fixer l'orthographe de la langue en question. L'orthographe se présente par ainsi comme un ensemble de règles qui assurent l'unicité, la cohérence et le caractère conventionnel du code écrit d'une langue.

L'orthographe est dite **d'usage** ou lexicale lorsqu'elle régit la réalisation à l'écrit des mots du lexique pris en eux-mêmes, sans prendre en compte leur rôle syntaxique ou discursif. Elle est **grammaticale** lorsqu'elle applique des règles relatives aux modifications grammaticales des mots, telles des règles d'accord ou de conjugaison.

Bien plus qu'une simple technique de réalisation graphique, l'orthographe répond à des exigences sociales, culturelles et plus spécifiquement à des exigences linguistiques induites par la spécificité structurelle de la langue. Pour reprendre la réflexion de Jean-Marie Klinkenberg, l'orthographe est un « ensemble de procédés graphiques mis au point pour rémunérer la langue de ses faiblesses »¹.

Parmi les procédés de réalisation graphique, les principes orthographiques constituent des chaînons essentiels selon lesquels s'articule l'écriture d'une langue donnée.

On dénombre cinq principes orthographiques principaux : phonologique, syllabique, morphologique, étymologique et sémantico-syntaxique. En fonction des langues, un de ces trois premiers principes est fondateur du système orthographique.

¹ Wynants Bernadette, *L'orthographe, une norme sociale : la construction sociale et les transformations de l'orthographe française*, Paris, Mardaga, 1997, p. 6.

Le principe phonologique repose sur la correspondance graphème – phonèmes. Chaque graphème réalise à l’écrit un phonème en occultant les variantes de prononciation, qu’elles soient géographiques, individuelles ou positionnelles. Plus schématiquement, les mots s’écrivent tels qu’ils sont prononcés en la langue standard.

Ce principe est prédominant pour une grande partie des langues à écriture alphabétique. C’est le cas des langues roumaine, italienne, serbe, turque, etc., ainsi que des langues classiques : latin, vieux grec et sanskrit.

La primauté du principe phonologique a pour conséquence une plus grande régularité des correspondances phonographiques. Or, essentiellement en raison des écarts qui interviennent entre l’oral et les normes du code écrit, même les systèmes orthographiques les plus transparents ne peuvent reposer sur ce seul principe. Aussi d’autres principes orthographiques lui sont effectivement ou potentiellement complémentaires.

Le principe syllabique, également appelé combinatoire ou positionnel, palie à une disparité entre le nombre de phonèmes et le nombre de graphèmes d’une langue. En l’absence d’un graphème spécifique pouvant réaliser à l’écrit chaque phonème, la discrimination des phonèmes s’effectue dans le cadre de la syllabe ou grâce à des combinaisons de graphèmes. La valeur phonétique d’un graphème est, suivant ce principe, contextuelle, c’est-à-dire fonction de sa position. Dès lors, ce n’est plus le graphème qui est considéré en tant qu’unité graphique mais la syllabe ou la combinaison de graphèmes.

Ce principe est fondateur du système orthographique du russe. Il compense ainsi au phénomène de palatalisation propre aux langues slaves, qui a pour effet un important décalage entre le nombre de phonèmes et le nombre de graphèmes. En effet, la majorité de ses phonèmes consonantiques du russe sont des phonèmes de couple palatalisé / vélarisé, or, à chaque pair de ces phonèmes ne correspond qu’un seul graphème.

Plusieurs systèmes orthographiques mobilisent ce principe, comme ceux des langues française, roumaine, espagnole, etc.

Le principe morphologique ou analogique réside dans la prise en compte par une orthographe des formes grammaticales corrélatives des mêmes monèmes ou des monèmes apparentés. Il s'articule autour de l'identité des dérivés et réunit sous des règles orthographiques communes ou similaires les variations catégorielles d'un même monème. Des liens étroits sont ainsi établis entre l'orthographe et la morphologie, permettant une juste réalisation à l'écrit des éléments linguistiques en discordance avec leur prononciation. Les orthogrammes sont par conséquent vérifiables et l'orthographe devient unifiée.

Le principe étymologique est à l'œuvre lorsque l'orthographe a recours à l'histoire de la langue afin de réaliser à l'écrit des unités linguistiques significatives. Plus simplement, les monèmes sont orthographiés de manière identique ou similaire à leur forme écrite originelle ou à celle relevant d'un état antérieur de la langue. Les normes orthographiques sont ainsi davantage déterminées par l'histoire de la langue que par l'usage.

Les langues dont le système orthographique mobilise prioritairement le principe étymologique présentent une forte discordance entre oral et écrit. C'est le cas du français, de l'anglais, de l'arabe, du polonais etc.

Le principe sémantico-syntaxique ou différentiel a pour finalité de discriminer à l'écrit les homophones. Suivant ce principe, les mots ayant une prononciation analogue sont orthographiés de manière différente, en fonction de leur structure monématique, de leur valeur sémantique et de la fonction syntaxique qu'ils assument dans une phrase.

Chapitre 11

L'alphabet

La période qui sépare l'apparition des premières écritures, mésopotamienne et égyptienne, de l'invention de l'alphabet est proche d'un millénaire et demi. Si cette première période de l'Antiquité correspond indéniablement à la mise en place d'une nouvelle forme d'organisation sociale, plus favorable à l'autonomie de l'individu, et qui contient les prodromes des futures cités-états, elle n'est pas marquée par de grandes inventions techniques ou culturelles comme ce fut le cas concernant la dernière période du néolithique¹. En somme, depuis l'invention de l'écriture par les Sumériens, aucun nouvel « outil d'intelligence » ne vit le jour. Il ne serait, dès lors, pas totalement déraisonnable de mettre cette latence sur le compte d'une écriture d'ores et déjà établie, pleinement en mesure de retranscrire la réalité du monde et des langues qu'elle servait et donc considérée comme suffisante. Or, ce long délai ne témoigne pas d'un temps d'arrêt dans l'évolution de l'écriture mais recèle, au contraire, une nouvelle révolution en marche, celle de l'alphabet.

Contrairement à l'écriture, qui connaît, à des époques différentes et sous diverses formes, plusieurs origines géographiques, – elle apparaît à la fin du quatrième millénaire en Mésopotamie et en Égypte, près de deux millénaires plus tard en Chine et, à l'orée de notre ère, en Amérique précolombienne ; des inscriptions sont également découvertes dans les vallées de l'Indus et du Danube², laissant présager du fait que ces lieux servirent également de foyer à l'écriture –, la source de l'alphabet est unique.

Tous les alphabets que nous connaissons dérivent, en effet, de l'alphabet phénicien. Apparu durant la seconde moitié du deuxième millénaire avant J.C., dans la région correspondant à la Syrie côtière, à la Phénicie³ et à la Palestine⁴, il est à la source de l'écriture hébraïque ancienne de Jérusalem⁵, des alphabets araméen et grec. À l'instar

¹ Dernière période de la préhistoire, le néolithique final fut marqué par de grandes mutations techniques et sociales, telles que l'émergence de la métallurgie ou l'invention du chariot à roues pleines. Cette évolution culmine par l'apparition de l'écriture cunéiforme, vers 3500 avant J.C.

² Les inscriptions harappéennes restent indéchiffrées à ce jour et ne permettent pas de trancher entre l'hypothèse d'une véritable écriture et celle d'un système de signatures ou d'identification de transactions économiques. Les tablettes découvertes sur le site néolithique roumain Tartaria, dont les caractères gravés dans l'argile sont proches de l'écriture sumérienne, sont quant à elles, impossibles à dater.

³ Territoire du Liban actuel.

⁴ Territoires actuels d'Israël, Jordanie et Palestine.

⁵ L'écriture hébraïque ancienne de Jérusalem ou le paléo-hébreu est à l'origine de l'hébreu cursif moderne.

d'Hérodote, les Grecs eux-mêmes reconnaissent l'origine phénicienne des lettres, qu'ils appelaient *phoinikeia grammata*¹, « lettres phéniciennes ». La branche araméenne de l'alphabet phénicien donna naissance à l'écriture perse, de laquelle dérive l'écriture hébraïque de Babylone² ainsi que les écritures syriaque et arabe. Par le biais de sa filière grecque, l'alphabet phénicien est à l'origine des alphabets cyrillique et latin.

Premièrement, il nous faut préciser que cette filiation n'est pas strictement de l'ordre de l'identité des signes. Le répertoire de ces derniers a été adapté en fonction des langues qui l'ont emprunté, certains signes ont été repris pour des valeurs totalement différentes de celles qu'elles revêtaient initialement et l'aspect graphique des signes conservés a souvent subi des modifications à mesure de leur utilisation.

Deuxièmement, la ligne de parenté des alphabets postérieurs au phénicien, et donc dérivant de lui, est bien plus certaine et aisée à établir que celle des alphabets qui lui sont antérieurs et dont il est probablement issu. Car, si l'on peut peu ou prou retracer la mise en place graphique de l'alphabet phénicien et la chronologie de son apparition, la notation alphabétique en elle-même a des racines bien plus obscures.

Attardons nous d'abord sur cette première question.

C'est dans la cité phénicienne de Byblos que l'on retrouve les rudiments graphiques de l'écriture alphabétique actuelle. Le premier texte un peu élaboré écrit en alphabet phénicien est une inscription funéraire, gravée au-dessus du tombeau du roi Ahiram, au nom de son fils, Ittobaal de Byblos. Sa datation remonte au X^e ou IX^e siècle avant J.C. Or, à cette date, l'alphabet phénicien classique est entièrement constitué : la forme des lettres est stabilisée et la direction de l'écriture est fixée de gauche à droite. L'invention du système alphabétique est par conséquent bien antérieure.

¹ Le terme « Phénicie » est de provenance grecque, les Phéniciens ne s'étant jamais définis eux-mêmes en tant que tels. Il a pour origine le mot *phoinos*, signifiant « rouge pourpre », par lequel les grecs désignaient les Phéniciens en raison de la couleur tannée de leur peau ou des tissus teints en pourpre qu'ils produisaient.

² L'écriture hébraïque de Babylone ou le judéo-araméen est à l'origine de l'hébreu carré moderne.

Prolégomènes : les écritures protosinaïtique et ougaritique

Deux tentatives alphabétiques attestées précèdent l'apparition de l'alphabet phénicien : l'écriture protosinaïtique et l'écriture ougaritique, les deux étant quasiment contemporaines.

Les traces d'écriture **protosinaïtique** les plus anciennes sont les inscriptions retrouvées à Sebarit el-Khadim, sur le plateau central du Sinaï. Gravées dans des mines de turquoises¹, elles sont datées de l'an 1600 avant J.C.

L'écriture protosinaïtique n'est que partiellement déchiffrée à ce jour. Les séquences identifiées, en revanche, présentent un nombre de signes restreint², indiquant qu'il ne s'agissait plus d'un syllabaire et que l'écriture était probablement devenue alphabétique. Les signes eux-mêmes sont empruntés aux hiéroglyphes égyptiens et transcrivent une langue sémitique proche du phénicien³.

À mi-chemin entre le pictogramme et le signe alphabétique, l'alphabet protosinaïtique procède du principe acrophonique⁴ : la représentation simplifiée de l'objet sert à noter la sonorité initiale du nom de cet objet. Autrement dit, les signes dont est composé l'alphabet protosinaïtique correspondent au premier son, en l'occurrence à la première consonne, des noms des objets qu'ils représentent.

Ainsi, le signe *a* est la représentation simplifiée d'un taureau, désigné en langue sémitique par « aleph » ; le signe *b* est le pictogramme d'une maison, dont le nom sémitique est « beth » ; le signe *g* est celui d'un chameau, dont le nom sémitique est « gamal », etc.⁵

¹ Les inscriptions des mines de Sebarit el-Khadim ont probablement été réalisées par des ouvriers sémites au service du pharaon. Ces derniers ne seraient, cependant, que les utilisateurs d'un système déjà mis au point et non pas les concepteurs de l'écriture protosinaïtique.

² Selon les diverses nomenclatures, le nombre de signes dont est constitué l'alphabet protosinaïtique varie entre 23 et 32 signes. D'après W.F. Albright, le protosinaïtique comptait 27 signes, dont 21 sont déchiffrés par des experts et dont il pensait en identifier 23 ; Louis-Jean Calvet en décompte 26.

³ Selon l'opinion la plus partagée par les chercheurs, il s'agirait de la langue cananéenne, une des langues sémitiques occidentales du II^e millénaire avant notre ère.

⁴ Du mot grec « akron », signifiant « extrémité ».

⁵ Le principe acrophonique n'est pas à l'origine de toutes les lettres de l'alphabet protosinaïtique. Certaines, dont la graphie est ressemblante et dont les sons transcrits sont proches, sont probablement des doublons : elles dérivent les unes des autres, par adjonction ou retrait d'un élément.

L'hypothèse de l'acrophonie en tant que principe fondateur de l'écriture protosinaïtique a été avancée par Gardiner¹. Partant du principe, par ailleurs très vraisemblable, que les inscriptions de Sebarit el-Khadim transcrivaient une langue sémitique, il admet que les inventeurs des lettres phéniciennes avaient pris pour modèle des hiéroglyphes égyptiens, qu'ils ont modifiés en leur attribuant la valeur de la lettre initiale du mot en sémitique. L'hypothèse de Gardiner, toujours en faveur, est soutenue par la plupart des linguistes et historiens de l'écriture². Selon James Février, le principe acrophonique, très ancien chez les Sémites³, peut également traduire « une certaine difficulté à concevoir la consonne en la séparant du mot dont elle fait partie »⁴ ; ces derniers rattachant toujours la consonne à un mot et non pas à une syllabe.

Le principe acrophonique sera d'une importance cruciale non seulement pour l'élaboration de l'alphabet phénicien mais pour l'histoire entière de l'écriture. Il constitue le deuxième grand palier dans l'évolution de l'écriture, après la notation syllabique. Si l'écriture des syllabes marque le passage de la pictographie, c'est à dire d'un système de représentation des objets de la réalité objective, vers un système de représentation des noms qui désignent ces objets, rattachant ainsi définitivement l'écriture à la langue ; le système acrophonique approfondit l'analyse phonétique du langage en transcrivant des sons élémentaires.

C'est à partir du même principe d'acrophonie que les scribes d'Ougarit élaborent le second prédécesseur de l'alphabet phénicien : **l'écriture ougaritique**. Les inscriptions en alphabet ougaritique, retrouvées à Ras Shamra, sur les côtes de la Syrie actuelle, datent du XIV^e ou du XV^e siècle avant J.C.

Contrairement au protosinaïtique, l'écriture ougaritique est entièrement déchiffrée à ce jour. Les signes qui la composent procèdent non pas des hiéroglyphes mais des caractères cunéiformes. Cet héritage est facilement explicable, étant donné le champ géographique et chronologique dans lequel l'alphabet ougaritique apparaît. Il nous faut savoir que la culture assyro-babylonienne est alors dominante et que l'akkadien, dont l'écriture est cunéiforme, joue un rôle de langue internationale. Par ailleurs, sous cette

¹ Gardiner, Alan Henderson, *Egyptian Grammar, Being an introduction to the study of the hieroglyphs*, Oxford, Griffith Institute, 1994.

² Cf. Louis-Jean Calvet, James Février, Marcel Cohen.

³ L'acrophonie aurait été en usage dès l'époque Hyksos, dynastie ayant régné sur la Basse et Moyenne Égypte entre 1674 et 1548 avant J.C. Plusieurs psaumes de l'Ancien Testament, rédigés en acrostiche, témoignent de la ténacité avec laquelle elle s'était maintenue chez les Sémites.

⁴ Février, James, « Les sémites et l'alphabet, écritures concrètes et écritures abstraites », in *L'écriture et la psychologie des peuples*, Paris, Robert Laffont, coll. Bouquins, 2005, p. 574.

influence mésopotamienne, la langue ougaritique est transcrite sur des tablettes d'argile, sur lesquelles il est plus facile de tracer des signes linéaires plutôt que des traits et des courbes. Rien de plus évident, donc, pour les scribes d'Ougarit que d'utiliser un matériel plus immédiatement à leur portée, à savoir l'écriture cunéiforme. Or, le fait le plus remarquable est que les caractères cunéiformes qu'ils mettent en place n'ont en commun avec ceux utilisés en Mésopotamie que leur aspect graphique. Contrairement aux caractères cunéiformes, les signes de l'alphabet ougaritique ne sont plus idéographiques ni syllabiques. Leur nombre est réduit à 30 et ils ne notent plus des idées ou des syllabes, mais des sons isolés : chaque signe notant soit une consonne soit un des trois sons vocaliques combinés avec le « aleph » sémitique.

Ainsi, en simplifiant les caractères cunéiformes et en leur appliquant le même principe acrophonique dont procède l'alphabet protosinaïtique, les scribes d'Ougarit ont élaboré un véritable alphabet consonantique.

La ville d'Ougarit disparaît au XII^e siècle, lors de l'invasion des « peuples de la mer »¹, entraînant la disparition de l'alphabet ougaritique. Le principe de l'alphabet consonantique a, quant à lui, survécu. Les caractères linéaires se sont schématisés, leur forme est devenue stable et leur emploi régulier. Le sens de l'écriture, en revanche, a varié tout au long du II^e millénaire. Les inscriptions datant de cette période sont tracées indifféremment de gauche à droite, du haut en bas ou inversement ; on retrouve même des cas d'écriture en boustrophédon². Il ne sera fixé de gauche à droite qu'au X^e siècle, avec les inscriptions royales de Byblos. C'est à cette date que l'alphabet phénicien classique est graphiquement mis en place.

Les inscriptions protocananéennes

Un autre substrat important de la préhistoire de l'alphabet phénicien est fourni par les inscriptions pseudo-hiéroglyphiques de Byblos et les textes protocananéens. Elles sont regroupées sous la désignation conventionnelle d'écriture « **protocananéenne** »³ et

¹ Des textes égyptiens font état des attaques menées vers 1180 avant J.C. contre l'Égypte par des « hommes de la mer », identifiées par des historiens aux Philistins, aux Mycéniens et aux Achéens.

² Les lignes d'écriture vont alternativement dans un sens puis dans l'autre.

³ La désignation « protocananéenne » au sens propre indique l'antériorité d'une écriture par rapport à l'alphabet phénicien classique et aux autres écritures sémitiques du II^e millénaire avant J.C., telles que l'araméen ou l'hébreu.

constituent un ensemble disparate de documents retrouvés sur plusieurs sites de la côte levantine, situés entre le Liban et l'ancienne Palestine. Leur datation archéologique s'étend du XVII^e au XI^e siècle avant J.C. Plusieurs de ces inscriptions pourraient ainsi être antérieures aux écritures protosinaïtiques et ougaritiques.

Les inscriptions les plus anciennes sont composées majoritairement de signes pictographiques, alors que les plus récentes présentent des signes manifestement linéaires. Tel est le cas des inscriptions pseudo-hiéroglyphiques de Byblos, écrites en phénicien et datées du XV^e ou XIV^e siècle, dont l'écriture n'emploie plus aucun signe iconographique. Selon Charles Higounet¹, ces dernières offrent un exemple singulier du passage de l'écriture syllabique à l'écriture alphabétique. En effet, plusieurs signes syllabiques sont remplacés par des équivalents consonantiques et, fait remarquable et annonciateur de l'alphabet, la valeur phonétique des signes n'est plus dépendante de leur origine : les scribes de Byblos avaient décidé que tel signe, d'où qu'ils l'aient emprunté, allait représenter tel son.

Les textes protocananéens de l'ancienne Palestine ont, quant à eux, déjoué toute tentative de déchiffrement. Aussi, s'ils permettent de suivre partiellement l'évolution qui amena à l'alphabet phénicien, il est actuellement impossible, en raison du nombre réduit de documents retrouvés et de la sporadicité de leur découverte, d'établir des correspondances certaines entre les inscriptions protocananéennes et les deux autres prédécesseurs de l'alphabet phénicien, ni de tirer des conclusions certaines quant à leur antériorité.

Naissance du système alphabétique

Telles que nous venons de les décrire, les écritures protosinaïtique, ougaritique et les inscriptions protocananéennes, même si elles sont étroitement liées, ne constituent que le substrat graphique, c'est-à-dire la matière première présente au moment de l'élaboration de l'alphabet phénicien. Le lien de parenté entre ces ébauches d'écriture alphabétique et l'alphabet phénicien entièrement constitué demeure incertain et les opinions concernant l'origine du matériel graphique dont ce dernier est composé sont loin d'être unanimes.

¹ Higounet, Charles, L'Écriture, Que sais-je, PUF, 2003, première édition 1995, p. 41.

L'alphabet ougaritique est, de manière évidente, en relation étroite avec l'alphabet phénicien classique, avec lequel il partage le même nombre de signes, 22 au total. Mais ces données, ainsi que l'antériorité de l'alphabet ougaritique, qui précède le phénicien classique d'au moins quatre siècles, ne permettent pas de déduire que ce premier servit au second de modèle.

La continuité est plus évidente entre l'alphabet phénicien et le protosinaïtique. Ainsi que le souligne James Février, « la ligne maîtresse d'évolution conduit du protosinaïtique au phénicien archaïque »¹. Louis-Jean Calvet souscrit également à cette thèse. La filiation protosinaïtique-phénicien est, selon lui, indéniable, car « elle s'appuie à la fois sur des convergences de forme, de nom et de valeur des lettres »². L'ensemble des alphabets affiliés au protosinaïtique aurait ainsi pour origine un système de notation syllabique, dont les pictogrammes seraient, par acrophonie, devenus des signes consonantiques.

Il existe de nombreuses autres hypothèses concernant la filiation de l'alphabet phénicien, selon lesquelles ce dernier puiserait ses sources dans les écritures égyptienne³, philistine, ou encore égéenne⁴.

L'hypothèse de la filiation égyptienne de l'alphabet est la plus ancienne et demeura longtemps la plus classique. Platon et Tacite affirmaient dès l'Antiquité que les Phéniciens n'avaient fait que reprendre l'écriture des Égyptiens. Or, si les signes de l'écriture protosinaïtique, – tout comme, avant eux, ceux des inscriptions protocananéennes –, s'inspirent indéniablement des hiéroglyphes égyptiens, la découverte de cette dernière a laissé supposer l'existence un maillon sémitique intermédiaire entre l'écriture égyptienne et l'alphabet phénicien. Leur filiation n'est donc aucunement directe. Nous y reviendrons.

Un grand nombre d'inscriptions en alphabet phénicien datant du II^e millénaire a été retrouvé en Palestine, mais ce fait peut tout simplement s'expliquer par les fouilles plus nombreuses qui y ont été effectuées. Selon James Février, l'hypothèse philistine, longtemps exagérée afin de diminuer le rôle éventuel des Sémites dans l'invention de

¹ James Février, « Les sémites et l'alphabet, écritures concrètes et écritures abstraites », in *L'écriture et la psychologie des peuples*, Paris, Robert Laffont, collection Bouquins, 2005, p. 574.

² Calvet Louis-Jean, *Histoire de l'écriture*, Fayard, collection Pluriel, 2010, p. 132.

³ A l'époque moderne, cette théorie est esquissée en 1838 par François Lenormant puis exposée, en 1874 par le vicomte Emmanuel de Rougé dans son ouvrage « Mémoire sur l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien ».

⁴ Hypothèse soutenue par Praetorius en 1906, selon lequel ce qui subsistait du syllabaire cyprote serait à l'origine de l'alphabet phénicien.

l'alphabet, est « irrémédiablement condamnée depuis que l'on a retrouvé des textes phéniciens et ougaritiques antérieurs à l'établissement des Philistins en Palestine »¹.

L'hypothèse protosinaïtique est peu probable, car le Sinaï, région sous domination politique des pharaons, n'est pas un foyer culturel suffisamment actif pour être le lieu de l'invention du système alphabétique. Elle n'est, en outre, qu'une variante de l'hypothèse égyptienne : d'une part, la forme matérielle des signes de l'écriture protosinaïtique s'inspire des hiéroglyphes égyptiens ; d'autre part, la piste la plus plausible de l'origine de l'écriture protosinaïtique est celle d'un système de notation utilisé par des esclaves hébreux d'Égypte, avant leur exode sur les rives de l'Euphrate. La datation des inscriptions de Sebarit el-Khadim, retrouvées sur le plateau du Sinaï, coïncide, en effet, avec le séjour des Hébreux en Égypte et leur sortie du pays. Notons également que c'est la connaissance de l'hébreu qui a permis le déchiffrement des séquences protosinaïtiques.

Cependant, si les esclaves hébreux avaient effectivement importé au pays de Canaan l'alphabet qui allait donner naissance au phénicien, aucun document ne confirme l'hypothèse de l'Égypte comme foyer de son invention ni celle des Hébreux comme ses auteurs.

Mais l'essentiel dans l'élaboration de l'alphabet phénicien, et un grand nombre d'historiens de l'écriture s'accordent à ce sujet, réside non pas dans la filiation graphique des lettres, mais dans l'élaboration du principe alphabétique de l'écriture, c'est-à-dire de la possibilité de noter n'importe quel mot de la langue uniquement avec des signes-phonèmes isolés, en l'occurrence des signes consonantiques. En ce sens, l'hypothèse d'une création originale reste de mise. Les Phéniciens avaient, certes, puisé à de nombreuses sources afin d'élaborer graphiquement leur écriture, mais ils ont été les premiers à lui appliquer un principe de fonctionnement fondé sur la seule notation consonantique. Autrement dit ce sont eux qui ont utilisé la première écriture alphabétique.

Le nombre des écritures encore non déchiffrées et l'absence d'une documentation écrite suffisante ne permettent pas de valider définitivement l'une ou l'autre de ces hypothèses. Aussi, en attendant de rencontrer son Champollion, l'énigme de l'invention du principe alphabétique reste-t-elle entière. En revanche, ce qui, à leur étude, se profile

¹ Février James, *Histoire de l'écriture*, Paris, Éditions Payot & Rivages, Grande bibliothèque Payot, 1995, p. 196.

de manière certaine et que nous pouvons retracer plus facilement est la démarche métalinguistique qui avait conduit à la mise en place de l'alphabet phénicien, matrice consonantique qui a donné naissance à tous les autres.

Cette démarche métalinguistique, dans la continuité de laquelle s'inscrit la ligne d'évolution évoquée par James Février, est celle de l'histoire même de l'écriture des langues. Elle correspond à une tendance linguistique plus générale, car concernant le langage au sens large, autant dans sa réalisation écrite qu'orale, et qui consiste à analyser la parole et à diviser les langues en unités de plus en plus petites.

Du phonétisme à l'alphabet

Ainsi, l'alphabet phénicien, dont dérivait plus tard l'alphabet grec complet, n'est pas uniquement la résultante d'un processus d'abstraction auquel auraient été soumis les signes des premières écritures, mais l'aboutissement d'une démarche métalinguistique. Tout ce qui relève du langage humain, la parole comme l'écriture, procède de cette démarche. Car si le dégradé entre les signes purement figuratifs ou les pictogrammes et les signes conventionnels de nos alphabets actuels est très vaste, tout signe qui représente graphiquement le langage est le produit d'une analyse métalinguistique.

Ainsi que le souligne, à juste titre, Clarisse Herrenschmidt, « pictogrammes, logogrammes, signes syllabiques et autres reposent sur la fonction métalinguistique des langues, sur leur réflexivité, qui permet à toute langue d'expliquer ce que sont une langue, ses règles et ses éléments et de former des messages dont le contenu est le moyen de comprendre le message »¹.

Le processus réflexif qui amena à la création de l'alphabet est jalonné de paliers que l'écriture, dans son évolution, a progressivement franchis². Si toutes ces étapes constituent le cheminement de l'écriture vers un système de notation qui décompose le langage en unités minimales, deux d'entre elles sont plus spécifiquement annonciatrices de l'alphabet : l'écriture syllabique, puisqu'elle voit apparaître les premiers signes phonétiques, et l'écriture phonétique proprement dite ou la notation des sons isolés.

¹ Herrenschmidt Clarisse, *Les trois écritures : langue, nombre, code*, Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, Paris, 2007, p. 22.

² Nous avons traité de manière spécifique de chacune de ces étapes dans le chapitre consacré à l'écriture et à sa logique interne.

Le premier de ces jalons est posé en Mésopotamie. Une nouvelle fois, l'Histoire commence à Sumer.

Ce sont les Sumériens qui introduisent les premiers le phonétisme dans l'écriture. Dès la fin du quatrième millénaire avant J.C., un siècle tout au plus après l'invention et la mise au point de la première écriture, les scribes sumériens utilisent des signes cunéiformes de manière phonétique. Ces caractères cunéiformes recèlent dès lors une particularité révolutionnaire : ils ne sont plus obligatoirement rattachés à leur valeur idéographique mais indiquent phonétiquement des syllabes. Les pictogrammes deviennent ainsi des picto-phonogrammes.

Selon Jean Bottéro¹, l'usage des picto-phonogrammes, utilisés par les Sumériens pour transcrire leur propre langue, est favorisé, au cours de la première moitié du troisième millénaire, par la coexistence, à côté du sumérien, de la langue sémitique. Car, si les mots du sumérien, souvent monosyllabiques et toujours invariables, s'accommodaient fort bien de l'emploi des anciens pictogrammes, les vocables sémitiques, dont l'aspect changeait selon leur rôle dans la phrase, devaient être phonétisés pour être clairement retranscrits. Cet impératif de phonétisation obligea l'écriture à correspondre de plus en plus au langage parlé.

Aussi, le phénomène d'analyse de la parole et donc de rattachement de l'écriture à la langue, traduit par l'apparition du syllabisme, concerna d'abord la langue sémitique. Il s'appliqua davantage à la langue sumérienne vers la fin du troisième millénaire, sans doute pour fixer cette langue dépourvue de tradition orale et sur laquelle l'usage courant du sémitique l'emporta jusqu'à la faire disparaître².

Cependant, l'aspect idéographique de l'écriture cunéiforme n'a jamais été abandonné³. Les anciens idéogrammes⁴ sumériens n'ont jamais disparu au profit des seuls phonogrammes et l'écriture cunéiforme n'est jamais devenue purement syllabique. Le syncrétisme suméro-sémitique ne donna ainsi naissance qu'à une notation syllabique partielle et l'écriture cunéiforme, qui joua, certes, un rôle non négligeable dans l'apparition de l'alphabet, n'évolua pas en un système de notation alphabétique.

¹ Bottéro Jean, *Mésopotamie. L'écriture, la raison, les dieux*, Paris, Gallimard, Folio histoire, 1987, p. 162.

² Le sumérien, langue parlée en basse Mésopotamie, est supplanté par l'akkadien au début du quatrième millénaire avant J.C.

³ La quasi-totalité des signes de l'écriture cunéiforme a conservé une ou plusieurs doubles valeurs : idéographique et phonétique.

⁴ Dans la mesure où ils désignent originellement des mots sumériens, les idéogrammes de l'écriture cunéiforme sont nommés par les assyriologues des « sumérogrammes ».

Au découpage syllabique, amorcé par les scribes sumériens, succéda le découpage en sons isolés, sans que la graduation entre ces deux instances d'analyse métalinguistique, syllabique et phonétique, puisse être véritablement retracée.

Ce deuxième jalon dans l'avancement de l'écriture vers l'alphabet est posé par l'Égypte ancienne : les premiers à avoir noté des sons isolés, de manière, certes, non systématique, furent les Égyptiens. Les hiéroglyphes qu'ils utilisent de manière phonétique désignent des consonnes seules ou des syllabes dont la consonne est stable. Et c'est sans doute sous l'influence égyptienne que les peuples sémitiques occidentaux des rives de la mer Rouge et de la Méditerranée en viennent, au cours du II^e millénaire avant J.C., à ce type de notation. La configuration particulière des langues sémitiques n'est pas étrangère à cette évolution. En effet, la structure de ces langues repose sur des racines consonantiques, ce qui a probablement facilité l'évolution de l'écriture cunéiforme vers un système alphabétique.

L'apport sémitique dans l'évolution de l'écriture vers l'alphabet est ainsi décisif à plusieurs égards. Comme nous l'avons vu plus haut, l'impératif de phonétisation des langues sémitiques en contact avec le phénicien avait favorisé l'apparition du syllabisme. Par la suite, leur structure particulière joua un rôle déterminant dans l'apparition de l'alphabet consonantique.

Un autre aspect de l'influence sémitique nous paraît ici important. Il concerne l'hypothèse protosinaïtique de l'origine de l'alphabet. Si l'on admet que l'écriture protosinaïtique fut celle des esclaves hébreux avant leur expulsion d'Égypte, il est légitime de supposer que l'interdit de la représentation iconique, bien plus ancien chez les Sémites que celui énoncé par les monothéismes chrétien puis musulman¹, les a motivé à se débarrasser de l'image et à transformer les hiéroglyphes en lettres-consonnes.

Cette hypothèse n'implique aucunement une responsabilité exclusive des Sémites, hébreux ou égyptiens, dans l'invention de l'alphabet. Elle témoigne, en revanche, de l'importance du divin et des facteurs religieux dans l'évolution et l'expansion de l'écriture. Nous aborderons ce sujet de manière plus détaillée dans les chapitres consacrés aux écritures sacrées et à la description des systèmes graphiques qui composent le corpus de cette étude.

¹ L'interdit de la représentation iconique trouve ses sources dans l'Égypte ancienne, avec la destruction des statues pharaoniques. Il est présent dans le monothéisme juif bien avant l'ère chrétienne.

Diffusion de l'alphabet phénicien

Quels que furent les facteurs d'évolution des signes figuratifs vers des signes conventionnels, la diffusion de l'alphabet en est tributaire. Car, dès lors qu'elle devient phonétique, l'écriture gagne en souplesse et son expansion commence. En effet, c'est à partir du moment où l'image symbolique n'a plus été nécessaire à la lecture que l'alphabet a pu se répandre hors de sa zone d'origine.

Au IX^e siècle avant J.C., l'alphabet phénicien est adopté par les Araméens. Ils modifient légèrement cette écriture afin de l'adapter à la langue araméenne, de type sémitique mais différente du cananéen. L'araméen étant la lingua franca du Moyen Orient, ce descendant de l'alphabet phénicien se répand jusqu'aux grands empires orientaux et se divise ensuite en plusieurs écritures alphabétiques apparentées, dont l'écriture perse, l'écriture hébraïque de Babylone ou le judéo-araméen, les écritures syriaque et arabe.

Ce que les Araméens accomplissent grâce à leur caravanes et à leur connaissance des routes d'Orient, les Phéniciens le font grâce à leur navires. C'est à la ville de Tyr que revient le mérite principal dans la diffusion de l'alphabet phénicien. Ville de négociants et de marins, elle assure la diffusion de l'alphabet phénicien vers tous les comptoirs de Méditerranée mais aussi vers l'Asie centrale et l'Inde.

À partir du X^e siècle avant notre ère, l'alphabet phénicien classique gagne toute la Méditerranée, se répandant du sud de la Palestine jusqu'au nord de la Syrie et de l'Anatolie. Plus simple d'utilisation et n'ayant plus besoin de l'image symbolique pour être déchiffré, il remplace progressivement toutes les écritures antérieures. L'alphabet phénicien devient ainsi l'ancêtre de presque tous les alphabets qui notent les langues sémitiques, la plupart des langues dites indo-européennes et quelques autres (mentionner exemples), qui l'adaptèrent à leur usage.

L'écriture paléohébraïque, qui fut celle des royaumes d'Israël et de Juda jusqu'au VI^e siècle avant notre ère, datée de l'exil des Juifs à Babylone, est restée très proche de l'alphabet phénicien classique et ne s'en différencie que par quelques particularités graphiques.

Parallèlement au paléo-hébreu et à la branche araméenne de l'alphabet phénicien, une autre filière, non moins féconde, se développe. Il s'agit de la filière grecque¹. Elle est à l'origine d'une importante famille d'alphabets, dont tous les alphabets européens actuels ainsi que de l'alphabet copte².

Les Grecs apprennent l'usage de l'alphabet phénicien entre le X^e et VIII^e siècle, grâce aux relations nouées entre les marchands grecs et phéniciens qui sillonnent les mers Égée et Méditerranée orientale. Ils s'approprient non seulement le principe de l'écriture phénicienne mais également la forme des lettres et leur nom³.

Surtout, en adaptant l'écriture phénicienne à une langue non sémitique, les Grecs opèrent un changement fondamental : ils introduisent les voyelles, en utilisant pour leur notation des signes servant à retranscrire des sons de la langue phénicienne absents de la leur.

L'alphabet grec complet, fixé vers 750 avant notre ère, marque ainsi le passage d'un système consonantique vers un système proprement alphabétique et parachève le mouvement d'analyse de la parole en unités de plus en plus petites.

La révolution alphabétique

Ce que nous définissons actuellement comme « alphabet » est un système d'écriture de type phonologique, autrement dit, une écriture dans laquelle chaque graphème représente un phonème. En ce sens, la première écriture véritablement alphabétique est l'écriture grecque, car elle est la première à disposer d'une notation phonologique complète, à même de noter l'intégralité des vocables de la langue, consonnes comme voyelles. Les Grecs sont également les seuls à avoir appliqué, même si n'est que durant peu de temps, le principe de la stricte biunivocité de l'alphabet : à chaque signe correspond un seul son. L'épigraphie grecque classique était, par ailleurs, non

¹ L'alphabet grec fut repris par les Étrusques vers 700 avant J.C. Trois siècles plus tard, l'alphabet étrusque, adopté et transformé par les Romains, donna naissance à l'alphabet latin.

² Les Égyptiens repriront l'alphabet grec peu avant notre ère. Cet alphabet, augmenté de quelques signes, est l'alphabet copte. Il est resté en usage bien après la conquête arabe du VII^e siècle et est toujours utilisé par les chrétiens d'Égypte dans leur liturgie.

³ Les noms grecs des lettres *alpha* et *bêta*, à l'origine du mot alphabet, proviennent des noms *aleph* et *beth* des lettres phéniciennes.

segmentée : l'écriture ne comportait pas de blanc, les mots n'étaient pas séparés par des espaces ; la chaîne graphique était ainsi parfaitement symétrique à la chaîne parlée.

L'alphabet grec est, comme nous l'avons mentionné, la première écriture à analyser les éléments du langage en unités phoniques minimales. Le mouvement de division des éléments du langage en de plus petites unités atteint, avec l'alphabet grec complet, son stade suprême : il n'existe pas d'unité phonique inférieure au phonème.

Selon Gelb, au-delà de ce seuil, « le développement des formes de l'alphabet [...] échappe aux perspectives de la théorie de l'écriture¹ ». Autrement dit, l'évolution des alphabets connaîtrait avec l'écriture grecque son point d'arrêt définitif. Nous aurons, plus loin dans ce chapitre, l'occasion de le contredire.

Si l'alphabet grec est indéniablement la première forme « accomplie » d'écriture alphabétique, car il décompose le langage en unités distinctives minimales, l'alphabet, au sens générique du terme², représente, en soi, une véritable révolution dans l'histoire de l'écriture.

Forme supérieure d'écriture phonographique, l'alphabet est l'expression d'un « stade nouveau dans les applications de l'intelligence résonnante³ ». Il témoigne d'un perfectionnement intellectuel car il a permis, pour reprendre les termes d'Edgar Morin, une « production noologique » nouvelle. Les communautés qui l'ont constitué ont été en mesure d'analyser les avantages et inconvénients des systèmes d'écriture existants afin d'en élaborer un nouveau, plus simple, plus économique et plus efficace.

L'alphabet est un système d'écriture entièrement abstrait, car il relève d'une convention. Il n'existe, en effet, aucun lien de motivation entre le sens du message écrit et sa représentation graphique. Si les signes alphabétiques dérivent, par acrophonie, des pictogrammes, ils n'ont conservé aucune trace graphique des objets qu'ils représentaient initialement. L'alphabet renvoie non pas à une réalité matérielle mais à un code. Il peut, par conséquent, être utilisé ou adapté à la notation de n'importe quelle langue.

L'alphabet est un système plus simple, car la valeur des graphèmes qui le composent est simple. Contrairement aux écritures phonétiques antérieures, telles que les syllabaires cunéiformes ou les hiéroglyphes égyptiens qui combinaient des signes à

¹ Gelb Ignace Jay, *Pour une théorie de l'écriture*, Flammarion, coll. Idées et recherches, 1973, p. 210.

² Nous incluons sous cette appellation les alphabets consonantiques ou les *abjad*, car ils inaugurent l'analyse du langage en unités minimales non significatives.

³ Cohen et Peignot, *op. cit.*, p.119.

valeur phonétiques et logographique, les signes alphabétiques ne notent, effet, que des sons.

C'est également un système d'écriture plus économe. Le nombre de signes qu'il emploie est très réduit : contrairement aux syllabaires qui peuvent compter une centaine de signes ou aux écritures logographiques dont les caractères se dénombrent par milliers, les alphabets actuels comportent, en moyenne, une trentaine de graphèmes. Un petit stock de signes permet ainsi de noter une quantité infinie d'éléments du langage.

Un système d'écriture économe du nombre de signes qu'elle comporte présente un avantage inestimable en termes d'apprentissage et de démocratisation de l'écriture. Plus concise et plus claire, car elle retranscrit des unités phonétiques du langage et, de ce fait, échappe à toute ambiguïté d'interprétation, l'écriture alphabétique est plus aisée à pratiquer et à enseigner. Les grandes écritures anciennes l'ont utilisée, même si ce n'est qu'à titre d'appoint, en raison de son exactitude, pour la transcription de mots dont la prononciation était inconnue, tels que les noms propres ou les mots d'emprunt. Les alphabets sémitiques proprement dit ont eu recours à une notation plus systématique des sons par des lettres afin d'assurer une communication plus rapide et plus efficace avec les communautés commerçantes sillonnant les côtes de la Méditerranée.

L'alphabet a ainsi permis un usage plus large de l'écriture et garanti l'accès à l'écrit et à la culture livresque au plus grand nombre. Les sociétés utilisant une écriture alphabétique ne connaissent, en effet, plus le système des castes où le savoir et donc le pouvoir est monopolisé par les scribes. L'invention de l'alphabet a été, en ce sens, un véritable facteur de dynamisme social.

La révolution grecque, intellectuelle et politique, n'a été possible que grâce à l'écriture publique des lois et à la mise par écrit de la représentation du monde. Les trois religions du livre, judaïsme, christianisme et islam, sont nées dans des sociétés ayant connu l'alphabet. Une civilisation entière, la nôtre, est tributaire de son invention.

La diversité des alphabets actuels témoigne non seulement de l'efficacité du système alphabétique d'écriture mais également de son enrichissement et de son évolution. Car chacun de ces alphabets a connu, aux cours des deux derniers millénaires, des modifications plus ou moins importantes, des suppressions, des ajouts : en somme, des adaptations au système de la langue qu'ils servent, lui-même vivant et en perpétuel mouvement.

Or, tant que chacun de ces systèmes continueront à s'adapter aux besoins des langues dont ils assurent la mise par écrit et donc à rechercher un équilibre entre la notation des sons et la notation du sens, rien dans le fonctionnement de l'alphabet ne sera fixé de manière définitive.

Le système grec lui-même n'a pu se contenter d'une écriture épigraphique, strictement biunivoque. Aussi, contrairement aux postulats de Gelb, l'alphabet grec, première forme complète d'écriture alphabétique, n'a pas signé l'arrêt irrévocable de l'évolution de l'alphabet. Celle-ci est inéluctable, tant que le champ de l'information continuera de croître et que les hommes continueront d'adapter les outils de leur intelligence aux exigences de la langue et à celle d'un monde en perpétuel mouvement.

Écriture et société

Chapitre 12

Oralité et écriture

Nos sociétés occidentales sont foncièrement des sociétés écrites. L'écriture non seulement y est omniprésente au point de paraître naturelle, elle est devenue un « fait social » quasiment au même titre que le langage. Pilier de nos cultures, l'écrit est désormais indissociable de notre environnement quotidien et fait partie intégrante de toutes les catégories de la vie sociale : pas une institution sociale, qu'elle soit politique, juridique, économique ou culturelle, qui ne soit étroitement liée à l'écriture, si ce n'est tributaire d'elle, dans la mesure où seul l'écrit confère aux actes et aux décisions un caractère officiel ; tout système éducatif implique obligatoirement l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, la maîtrise insuffisante de ces savoirs fondamentaux constituant un réel handicap, scolaire, social et professionnel ; enfin, les situations de la vie courante qui font appel à l'écrit sont innombrables.

Le domaine de l'écrit étend son influence jusqu'à nos modes de pensée et d'expression. Qu'il s'agisse de littérature, de philosophie, de sciences ou simplement de communication orale, notre intelligence et notre parole sont empreintes d'écriture et, bien que nous considérions la plupart de leurs caractéristiques comme proprement humaines, elles ne sont pas inhérentes à notre existence mais induites par l'écriture, par sa pratique et par les ressources technologiques qu'elle met à disposition de l'homme.

Par conséquent, il est extrêmement difficile, pour les êtres « lettrés » que nous sommes, d'appréhender l'oralité autrement qu'à travers le prisme de l'écriture, tant le premier nous paraît être une version en négatif de la seconde.

Outre la part de subjectivité que son analyse implique, le lien entre oralité et écriture est bien plus nuancé et complexe que ne le laissent supposer les oppositions binaires sur lesquelles se sont longtemps appuyées les études historiques et anthropologiques, y compris celles du XX^e siècle. Certes, la division du monde en peuples sauvages et peuples civilisés, dont est héritière la dichotomie sociétés avec/sans écriture, est aujourd'hui dépassée et l'oralité bénéficie d'une compréhension plus positive. Cependant, peu d'études linguistiques ou anthropologiques sont consacrées à la relation contrastée entre oralité et écriture, et la majorité des celles qui les opposent,

comparent l'oralité non pas à l'ensemble des systèmes d'écriture mais uniquement à l'écriture alphabétique.

Les sciences du langage ont, traditionnellement, traité prioritairement de la langue et de l'oral, envisageant, par ailleurs, l'écrit sous l'angle des rapports qu'il entretient à la parole, et ont peu examiné l'écriture sous l'aspect de son opposition à l'oralité.

Des études anthropologiques comme celle de Claude Lévi-Strauss ou, avant lui, celle de Lucien Lévy-Bruhl, tout en abordant la dichotomie oralité/écriture, remaniée pour le premier en « sociétés froides/sociétés chaudes »¹ et, pour le second, en « mentalité pré-logique/mentalité logique »², ne prennent pas réellement en compte les différences fondamentales entre les voies de communication qui distinguent les sociétés de l'écrit des sociétés sans écriture.

Jack Goody est l'un des premiers à avoir analysé et décrit l'influence des modes de communication, et en particulier de l'écriture, sur l'organisation sociale. Selon lui, « n'y voir qu'un aspect secondaire de la révolution des communications, c'est sous-estimer son rôle absolument décisif dans la création de notre civilisation »³. Sa thèse adopte une position résolument nouvelle dans la mesure où elle désigne l'écriture comme principe explicatif des changements socio-historiques. En effet, Goody considère qu'à long terme, l'écriture est un des facteurs les plus importants de mutation sociale. L'écriture contribue à établir de nouveaux rapports sociaux et transforme les structures de pensée. Si elle n'a rendu les humains ni plus intelligents ni plus sages, elle a mis à leur disposition une « technologie de l'intellect » et des ressources qui ont considérablement augmenté l'étendue de leurs savoirs et de leurs connaissances et ont changé le regard qu'ils portaient sur eux-mêmes.

Aussi, en traitant des caractéristiques qui opposent ou rassemblent les sociétés de l'écrit aux sociétés sans écriture, Jack Goody estime que l'humanité et les progrès qu'elle a pu réaliser sont grandement tributaires de l'écriture, la culture moderne et les sciences étant dans une très large mesure dues à son développement.

Les recherches de l'anthropologue canadien David Olson s'inscrivent dans la même ligne de pensée et s'étayent sur des postulats analogues. S'attachant à décrire la manière

¹ Lévi-Strauss Claude, *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962.

² Lévy-Bruhl Lucien, *La mentalité primitive*, Paris, Alcan, 1922.

³ Goody Jack, *L'homme, l'écriture et la mort, entretiens avec Pierre-Emmanuel Dauzat*, Paris, Les Belles lettres, 1996, p. 199.

dont la culture écrite module les structures mentales, Olson confirme la thèse de Goody et précise le rôle de l'écriture non seulement en tant que facteur de mutation sociale, mais aussi comme principales forces motrices dans le mouvement qui a conduit « d'une pensée sur les choses à une pensée sur la pensée¹ ».

Sans introduire un nouveau clivage en termes de nature de pensée entre les cultures orales et les cultures écrites, Olson interprète et transpose à l'opposition oralité/écriture l'hypothèse du psychologue Jerome Bruner, selon laquelle il existe deux classes de genres littéraires correspondant à deux modes de raisonnement : le mode narratif et le mode paradigmatique. Le premier, appuyé sur des faits, des personnages et un déroulement chronologique, est celui du récit. Le second, étayé sur des raisonnements, des démonstrations et des relations causales logiquement exprimés, est celui de l'argumentation. Bien que les deux modes aient aussi bien une forme orale qu'une forme écrite, le mode paradigmatique est « particulièrement important pour que se constitue une tradition de recherche savante basée sur des sources écrites »². Selon Olson, ce travail d'explicitation propre à l'écriture, moyennant des techniques linguistiques d'argumentation, de formulation, d'expression ou de ponctuation, est, dans une très large mesure, responsable des principales mutations dans les structures de pensée induites par l'écrit et forme un élément essentiel de la « révolution conceptuelle »³ de l'écriture.

Or, si les liens entre culture écrite et formes de pensée sont, selon lui, indéniables, ils sont bien plus complexes qu'une simple relation de cause à effet entre écriture et raisonnement abstrait ou scientifique. L'écriture seule ne conduit pas de manière directe au développement cognitif. Par conséquent, on ne peut assimiler les cultures orales et écrites à deux formes distinctes de pensée, dont l'une serait rigoureuse et abstraite et la seconde purement pragmatique. En somme, l'évolution des structures de pensée, dont l'écrit est sans doute un des éléments, ne peut se réduire aux effets de l'écriture et de sa technologie.

Une étude précieuse et extrêmement riche de la relation contrastée entre oralité et écriture a été réalisée par le linguiste américain Walter J. Ong. Contrairement aux travaux de Jack Goody ou de David Olson, plus spécifiquement consacrés aux sociétés

¹ Olson David, *L'univers de l'écrit. Comment la culture écrite donne forme à la pensée*, Paris, Retz, coll. Psychologie, 1998, p. 312.

² Id., p. 320.

³ Id., p. 321.

de l'écrit et aux effets de l'écriture, ses recherches portent prioritairement sur les cultures orales, sur les mécanismes cognitifs et sociaux qui les caractérisent, ainsi que sur le passage d'une culture orale à une culture écrite. Aussi, l'oralité est-elle considérée en tant que phénomène primaire et sert de point de départ pour toute comparaison à l'écriture, qui lui est ultérieure et de ce fait secondaire.

À travers un ensemble de traits socioculturels et de dispositions psychiques propres aux sociétés orales, Ong définit une « psychodynamique de l'oralité » et révèle plusieurs différences fondamentales, en termes de verbalisation, d'expression et d'organisation du savoir, entre les cultures orales primaires, celles qui n'ont aucune connaissance de l'écriture, et les cultures dites « chirographiques »¹, celles qui sont profondément affectée par son utilisation.

Selon lui, ces différences ont toutes trait à une opposition essentielle, corrélative à la dichotomie oral/écrit, qui est celle qui existe entre l'univers sonore et l'univers visuel. En effet, alors que les cultures écrites sont profondément attachées à l'aspect graphique de l'écriture, au sens où celle-ci est matérielle, concrète, manifeste, donc visible et lisible, les cultures purement orales sont étroitement liées au son et à sa nature.

À l'inverse des cultures écrites, qui envisagent les mots en tant que signes renvoyant à des concepts, – voire les visualisent en tant que signes graphiques, puisque la représentation d'un mot chez une personne sachant lire et écrire est également liée à son orthographe –, les cultures orales assimilent les mots à leur son. Évanescent par essence, et de ce fait précieux, celui-ci est obligatoirement produit par une force motrice implicite, puisque les mots ne peuvent « sonner » seuls. Aussi le son confère-t-il aux mots une importance et un pouvoir qui dépassent la simple signification linguistique : davantage que la simple matérialisation de la pensée, le langage parlé est un mode d'action. La parole prononcée acquiert ainsi une sorte de valeur performative (à l'instar du terme hébreu *dabar* qui signifie à la fois « mot » et « événement »).

La « sonorisation » du langage, ou l'assimilation des mots à leur son, détermine non seulement les modes d'expression mais également les mécanismes de pensée, l'organisation des savoirs et leur transmission. Car, à défaut de textes écrits, à même de rassembler, de conserver et de re-convoquer des connaissances, les cultures orales investissent uniquement la mémoire humaine et ses capacités à recueillir, à ordonner les

¹ Ong Walter Jackson, *Oralité et écriture. La technologie de la parole*, Paris, Les Belles Lettres, 2014, p. 22

informations et à restituer des souvenirs. Les procédés mnémotechniques sont dès lors indispensables aussi bien à la sauvegarde et la transmission des savoirs, qu'à la construction de la pensée. De fait, les moyens mnémotechniques sont fort nombreux et ingénieux dans les sociétés de tradition orale. Reposant non seulement sur des associations d'idées, comme la plupart des stratégies de mémorisation dans les cultures écrites, mais également sur des motifs rythmiques, des répétitions, des assonances, des allitérations, des antithèses, des formules et des expressions normées selon leur contexte, etc., ils rendent la pensée « mémorisable » et sauvent les connaissances de l'éphémère. L'expérience au sens large est ainsi intellectualisée grâce à la mnémotechnique.

Ainsi que l'indiquait Saint Augustin, lui-même héritier d'une culture fortement marquée par l'oralité, la mémoire est dans les sociétés orales un « pouvoir de l'esprit »¹. Jack Goody nomme « homéostasiques »² ces sociétés reposant intégralement sur la mémoire humaine : à la différence des sociétés lettrées qui peuvent conserver les données de manière intacte, les cultures orales équilibrent leurs savoirs de manière permanente, en délestant leur héritage des traits ayant perdus de leur pertinence et en évacuant les souvenirs devenus sans rapport avec la réalité. Le présent est ainsi séparé du passé, et les mythes le sont dès lors de l'histoire.

Outre les différences essentielles induites par les modes de communication entre les cultures orales et écrites, le raisonnement de Walter J. Ong s'articule autour de l'idée centrale de l'oralité du langage. Considérant que l'invention de l'écriture est postérieure à celle de la parole, Ong souligne l'importance du discours oral, fondateur de toute société humaine, et la manière dont ce dernier conserve son empire lorsqu'il est confronté à l'écriture.

L'oralité fondamentale du langage apparaît en effet comme immuable, eu égard au nombre de langues connaissant une forme écrite sur la totalité des langues parlées : sans compter le nombre de langues disparues au cours de l'histoire sans avoir connu d'écriture, ni les langues et écritures anciennes ou qui ne sont plus en usage, sur les plus de 3000 langues répertoriées actuellement, seules 78 ont développé une écriture suffisamment élaborée pour disposer d'une littérature³.

¹ Saint Augustin, *Confessions*, Livre X, chapitre 8, Paris, Garnier Frères, 1964, p. 75.

² Goody Jack, Watt Ian, « Les conséquences de la littératie », *Pratiques* n° 131-132, 12/2006, p. 27-68.

³ Ong Walter Jackson, *op. cit.*, p. 27.

Aussi, relativement peu de langues sont écrites alors que toutes sont parlées. Ce constat permet à Ong d'avancer la notion d'« oralité secondaire », qui définit la communication orale pratiquée continuellement par les cultures écrites ou connaissant l'écriture, indépendamment du seuil atteint dans son élaboration et de l'importance prise par ses diverses formes.

D'une certaine manière, l'oralité secondaire se substitue désormais à l'oralité primaire, puisque les cultures orales primaires au sens strict du terme sont actuellement extrêmement rares. A des degrés divers, toutes les cultures, y compris celle qui ne disposent pas d'une écriture propre, disposent d'une certaine expérience de l'écrit et de ses effets.

Aussi, au cours du XIX^e et du XX^e siècle, plusieurs sociétés orales d'Afrique noire, restées majoritairement sans écriture jusqu'à la colonisation européenne, ont-elles élaboré des alphabets « autochtones » afin de se doter d'une écriture dont elles étaient dépourvues mais dont elles appréhendaient néanmoins les pouvoirs et les ressources. La plus célèbre des ces écritures a été inventée par l'artiste ivoirien Frédéric Bruly Bouabré, en 1948. Il s'agit d'un système de quatre cents signes désignant chacun une syllabe, qu'il élaborait consécutivement à une expérience de révélation divine, lors de laquelle lui aurait été confiée la mission de donner à l'Afrique une écriture proprement africaine. Appelée désormais « Cheik Nadro », le Révélateur, Frédéric Bruly Bouabré crée un syllabaire inspiré des signes épigraphiques, prétendument d'origine surnaturelle, qu'il découvre dans un village du pays Bété dont il est originaire et qu'il considère comme étant les traces d'une écriture antique. La durée de vie de cette écriture « rêvée » fut très brève, le syllabaire de Bouabré, tout comme les autres alphabets africains reçus en songe, n'a jamais été diffusé.

La plupart des États africains actuels utilisent l'alphabet latin. Certains, comme l'Éthiopie, qui avait adapté au début du IV^e siècle un alphabet dérivé des écritures sud-arabiques, ont conservé la première écriture qui a servi à retranscrire leur langue – l'alphabet arabe.

De manière inévitable, l'introduction de l'écriture dans les sociétés de tradition orale entraîne une certaine déperdition des œuvres et performances verbales, dévaluées ou rendues caduques par l'usage de l'écrit, nonobstant leur qualité culturelle ou artistique.

Néanmoins, la valeur de l'écriture et son rôle d'outil d'intelligence demeure immuable. Indispensable à la création de nouvelles œuvres, à l'art, à la pensée et aux sciences, l'écriture est de fait l'inévitable devenir de l'oralité, car elle seule permet l'édification de l'histoire.

Chapitre 13

Le marché aux écritures

Dans son *Cours de linguistique générale*, Ferdinand de Saussure définit la valeur du signe linguistique en ayant recours à une métaphore monétaire : de même qu'une pièce de monnaie peut être comparée à une autre, de valence différente, ou échangée contre un produit marchand, un mot peut être échangé contre une idée et comparé à un autre mot¹. A l'instar des zones monétaires, assujetties à des lois de dépréciation ou de revalorisation économique et financière, et dont les relations sont inégales, les langues et les écritures connaissent des rapports de force et se plient à l'autorité du « marché » linguistique.

Certes, ce « marché » aux langues et aux écritures n'est pas assimilable à une bourse ou à une foire, il ne répond pas aux exigences purement commerciales de l'offre et de la demande, mais relève de la conjoncture sociale, culturelle, politique et historique des aires linguistiques en question. La disparition ou l'usage restreint d'une langue, l'expansion ou la domination d'une autre, le maintien ou le changement d'un système graphique, sont le produit de l'histoire et tiennent à des configurations géopolitiques et linguistiques particulières.

Aussi, des pays africains jadis colonisés ont conservé l'anglais, le français ou le portugais de leur ancien conquérant comme langue de gestion ; des pays du Maghreb ont entrepris une politique d'arabisation et de retour à des langues identitaires lors de leur accès à l'indépendance ; la Catalogne a démis la langue espagnole d'un certain nombre de ses fonctions officielles et l'a remplacée par le catalan ; plus anciennement, en Chine, Mao avait engagé des réformes de l'écriture afin de faciliter l'accès du peuple à une culture écrite ; Mustafa Kemal avait, lui, compté sur le changement du statu quo linguistique dans le processus de laïcisation de la société turque.

Au même titre que les langues, les systèmes d'écriture font l'objet des interventions politiques. Ces interventions peuvent être d'initiative étatiques – on pense aux actions entreprises par un État concernant des réformes de l'orthographe, la protection ou le statut des langues régionales, l'enseignement des langues et écritures minoritaires, etc., – ou effectuées par des individus ou des groupes. Aussi, Louis-Jean Calvet inclut-il dans

¹ Saussure, *C.L.G.*, p. 160.

les interventions sur les situations langagières « tout comportement conscient, toute pratique consciente de nature à changer soit la forme des langues, soit les articulations entre les langues et les rapports sociaux »¹. Ainsi qu'il le souligne, le but de ces interventions est principalement politique : en ce sens, elles sont différentes des interventions qui ont lieu dans le domaine littéraire, également datées et attribuables à un individu ou à une école, dont l'impact sur la langue est limité et qui n'altèrent pas les relations sociales.

L'ensemble de ces interventions sur les situations langagières forment ce que l'on appelle *planification linguistique* ou, terme actuellement privilégié en français, *aménagement linguistique*. Il s'agit de la mise en pratique de la *politique linguistique*, comme détermination des grands choix et des décisions touchant les rapports entre langue et vie sociale. Louis-Jean Calvet distingue en effet ces deux notions, qu'il définit de la façon suivante : « Nous considérons la politique linguistique comme l'ensemble des choix conscients effectués dans le domaine des rapports entre langue et vie sociale, et plus particulièrement entre langue et vie nationale, et la planification linguistique comme la recherche et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application d'une politique linguistique² ».

L'aménagement linguistique regroupe deux principaux pôles d'action : les interventions peuvent concerner d'une part le statut social d'une langue, par rapport à d'autres langues ou à un gouvernement national, et, d'autre part, le corpus même d'une langue, dans sa forme orale ou écrite.

Ce sont les interventions visant l'écriture qui intéressent ce chapitre, et, plus spécifiquement, celles qui concernent les systèmes graphiques, leur création ou leur remplacement par un autre type d'écriture. Premièrement, en raison de l'objet de cette étude, puisqu'elle se consacre aux écritures et n'aborde que de manière secondaire le sujet de la langue, et, deuxièmement, eu égard à l'essence même de l'écrit et à sa puissance évocatrice.

Car l'écriture, en tant qu'attribut matériel d'une langue, offre indéniablement plus de prise aux actions engagées sur des corpus langagiers : il est nettement plus aisé pour les initiateurs d'une politique linguistique de réformer une orthographe, d'édicter

¹ Calvet Louis-Jean, *Le marché aux langues, Les effets linguistiques de la mondialisation*, Paris, Plon, 2002, p. 17.

² Calvet Louis-Jean, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Hachette, 1999, p. 154 – 155.

l'utilisation d'un système de transcription ou d'un nouvel alphabet plutôt que de modifier une langue, d'imposer un idiome ou d'en éradiquer un autre.

Or, outre l'effet facilitateur induit par sa matérialité, l'écriture est dotée d'une forte dimension identitaire, d'un pouvoir emblématique dont les sources résident, depuis son apparition, dans le geste et la symbolisation du réel. Instrument permettant de cumuler des connaissances du passé, d'emmagasiner le savoir et de dominer l'espace et le temps, l'écriture est le produit de la capitalisation. Elle est à la fois symbole et créatrice de richesses.

Par conséquent, le choix d'un système d'écriture n'est jamais neutre. Un changement de graphie recèle aussi bien des desseins linguistiques que des enjeux politiques, géostratégiques, des vellétés identitaires et des rapports de force.

Dans les séquences suivantes, nous nous efforcerons d'illustrer, à travers des situations historiques concrètes, la manière dont des systèmes graphiques ont pu être utilisés ou manipulés, à des époques et dans des lieux différents, à des fins de domination politique.

L'histoire de l'aménagement linguistique des systèmes d'écriture est marquée par trois phénomènes majeurs : la latinisation, la cyrillisation et l'arabisation des graphies. Parmi eux, l'arabisation des écritures est le plus circonscrit dans le temps, car limité à une période historique précise. En effet, la diffusion de l'écriture arabe est corrélative à l'expansion de l'islam et l'arabisation des écritures est un des premiers effets de la conquête islamique. Introduit tout d'abord dans le Proche Orient et au Maghreb, durant les deux cents premières années d'existence de la religion musulmane, l'alphabet arabe s'imposa dans plusieurs pays d'Asie, d'Afrique et d'Europe. Il fut ainsi adopté par des peuples parlant des langues autres que l'arabe, y compris des langues non sémitiques comme le slave de Bosnie, l'espagnol andalou, le soudanais, le swahili ainsi que plusieurs langues mineures d'Indonésie et d'Indochine. En raison des insuffisances de l'alphabet consonantique arabe à retranscrire les phonèmes vocaliques de ces langues, de nombreux peuples l'ont abandonné au profit de l'alphabet latin entre le XVIII^e et le XX^e siècle.

De même, pour des raisons culturelles, religieuses et politiques, l'écriture arabe a servi à transcrire les langues de l'Empire Ottoman, dont plusieurs dialectes turcs. Sur son territoire, un épisode révélateur des liens existant entre écriture et domination

politique, bien postérieur à la propagation de l'islam, concerne l'interdiction d'imprimer en arabe ou en turc dont ont été victimes les communautés chrétiennes vivant sous domination ottomane : Grecs, Arméniens, Slaves et chrétiens d'Orient. En effet, entre le XV^e et le XVII^e siècle, le pouvoir ottoman s'opposa au recours des communautés non musulmanes à l'imprimerie, par crainte d'une velléité d'indépendance de leur part ainsi que pour contrer les ambitions des puissances chrétiennes d'Occident de les ramener au sein de l'Église romaine ou de les convertir au protestantisme. Les premiers textes en arabe des Melkites datent du début du XVIII^e siècle et furent imprimés dans les principautés danubiennes, loin du centre de l'Empire.

L'alphabet arabe se maintint dans les pays de l'ancien Empire jusqu'au début du XX^e siècle. Le changement de système graphique le plus emblématique de cette période eut lieu en Turquie. La latinisation de l'écriture est ici particulière à plusieurs égards. Elle relève autant de facteurs inhérents à la langue turque que des motifs contingents, liés à la situation géopolitique du pays et à sa configuration linguistique et culturelle.

Effectivement, la « révolution des signes » entreprise par Mustafa Kemal Atatürk en 1927 s'inscrit davantage dans un projet politique que linguistique. Si le choix de l'alphabet latin en remplacement de l'écriture arabe se justifiait en partie par des raisons structurelles proprement langagières, – la langue turque disposant d'un système vocalique complexe que le système consonantique arabe pouvait difficilement transcrire –, il tient surtout à l'importance qu'avait pris l'alphabet latin dans le monde occidental et à la volonté du président turc de rapprocher son pays de l'Europe, de favoriser les échanges avec des états non musulmans et d'abolir ainsi un état théocratique en misant sur la laïcité.

En outre, Mustafa Kemal lui-même affirmait que l'objectif de cette réforme était de « purifier la langue turque ». De fait, ainsi que le note Claude Hagège, l'alphabet latin fut imposé en Turquie « moins parce qu'il transcrivait plus commodément les voyelles que parce qu'il permettait de bannir un grand nombre de mots du fond arabo-persan, traditionnellement notés en écriture arabe, et considérés par les Jeunes-Turcs comme les véhicules d'une idéologie archaïque, dont la modernisation du pays postulait l'abandon¹ ».

¹ Hagège Claude, *Le souffle de la langue*, Paris, Odile Jacob, 1994, p. 231.

De même, au cours du XX^e siècle, l'alphabet latin remplaça l'écriture arabe utilisée pour transcrire le swahili, le malais et le berbère.

Contrairement à l'arabisation des écritures, la diffusion de l'alphabet latin relève davantage de l'expansion de l'Empire romain et de l'efficacité du système administratif qu'il imposait aux pays conquis que de la christianisation en elle-même. Aussi, durant plusieurs siècles après la conquête romaine, les églises chrétiennes occidentales continuèrent-elles d'utiliser dans leur liturgie des anciennes écritures déjà implantées comme le grec, le glagolitique ou le slavon, et ne firent le choix de l'alphabet latin que plus tard, essentiellement par sentiment d'appartenance à la « romanité ». En revanche, la langue latine et son écriture exercèrent leur plein pouvoir dans la vie administrative et civique : le latin était indispensable pour accéder à la citoyenneté romaine ; les compagnies financières romaines ainsi que l'armée employaient uniquement le latin ; et l'alphabet latin était l'écriture de tout document officiel. En somme, les Romains n'imposèrent pas directement la langue et l'écriture latine aux vaincus ; ils méprisèrent simplement les langues locales, considérées comme barbares, et firent en sorte que le latin devienne indispensables aux élites autochtones.

Le latin étant une langue de haute culture, son alphabet survécut à la chute de l'Empire romain. Ainsi, les peuples germaniques installés à l'ouest du Rhin ainsi qu'au sud du Danube l'adoptèrent naturellement et ne créèrent pas d'écriture propre. Puis, avec l'influence de l'Europe occidentale et les mouvements de colonisation, l'alphabet latin fut diffusé sur d'autres continents, en Amérique, en Australie, en Afrique noire, où il fut adopté par des pays jusqu'alors analphabètes ou ne disposant que d'écritures archaïques. En Asie, la seule langue transcrite à l'aide de l'alphabet latin est le vietnamien¹. La Chine, quant à elle, résiste toujours à l'adoption d'une écriture alphabétique pour son idéographie, exception faite du système de transcription Pinyin, composé de lettres latines et utilisé pendant le cycle primaire de l'apprentissage, ainsi que pour certaines inscriptions en langue étrangère à destination des Occidentaux.

L'alphabet latin est actuellement le plus utilisé dans le monde. Il est l'alphabet des communications internationales, en partie à cause de la prédominance de l'anglais, mais surtout en raison du développement des domaines informatiques.

¹ L'alphabet vietnamien composé de caractères latins et de signes diacritiques fut créé au XVII^e siècle par le prêtre jésuite français Alexandre de Rhodes.

Le troisième mouvement d'aménagement des écritures, et sans doute le plus important en termes de variétés linguistiques, est celui de la cyrillisation. En effet, si l'alphabet cyrillique est employé essentiellement en Europe de l'est et en Asie centrale, il recouvre un plus grand ensemble de langues que l'alphabet latin, dont l'influence géographique est cependant la plus étendue.

Créé au XIX^e siècle par les disciples de Cyrille et Méthode afin de noter les langues slaves, l'alphabet cyrillique a connu une expansion importante grâce à l'influence de l'Empire byzantin et du christianisme orthodoxe, religion dont il devint, en quelque sorte, l'emblème spirituel.

Des siècles plus tard, la Russie impériale étend l'utilisation de l'alphabet cyrillique auprès des peuples non slaves, en Europe, en Asie centrale ainsi que dans les pays baltes. Par la suite, entre les années 1930 et 1940, le gouvernement soviétique entreprend un vaste processus de « cyrillisation » des langues non slaves parlées dans les pays membres de l'URSS. L'alphabet cyrillique fut ainsi adopté pour transcrire des langues turcophones comme le kazakh ou l'ouzbek, des langues latines comme le roumain en Moldavie, plusieurs langues finno-ougriennes à l'exception du hongrois et des langues fenniques, des langues caucasiennes, mongoles et paléo-sibériennes. En revanche, les alphabets créés à l'usage des minorités soviétisées ignorant l'écriture étaient composés de lettres latines.

Lors de la chute de l'Union Soviétique, plusieurs états anciennement membres remplacèrent l'alphabet cyrillique par l'alphabet latin. Outre des raisons purement linguistiques, telles l'adéquation aux systèmes phonologiques des langues en question, le choix de l'alphabet latin marquait la volonté d'indépendance des anciens pays membres à l'égard de l'ex URSS et de la Russie et un retour aux cultures nationales. L'alphabet cyrillique est resté en usage en Transnistrie et transcrit toujours la langue doungane, seul dialecte mandarin à utiliser cette écriture.

Si les interventions linguistiques concernent actuellement davantage les langues que les écritures, exception faite des réformes de l'orthographe, lesquelles ont peu d'impact sur les systèmes graphiques dans leur globalité, les situations langagières restent en constante évolution, en lien étroit avec les changements démographiques, les politiques étatiques, la mondialisation des échanges internationaux et le développement des hautes technologies.

Tout mouvements d'aménagement linguistique des écritures révèlent néanmoins l'indéniable importance du choix d'une écriture correspondant à une langue, sa valeur identitaire, culturelle et historique, et témoigne des liens entre l'écriture et le rayonnement culturel et politique des nations.

Chapitre 14

L'écrit et le sacré

L'écriture, dans son essence même, trouve ses sources dans un hiératisme fondateur. Si la conception proprement linguistique de l'écrit ainsi que son usage courant, rationnel et normé, dissimulent sa nature allégorique au profit d'un empirisme profane, la seule mise au féminin pluriel de son nom suffit à le transformer en *Écritures* et à lui rendre sa sacralité première.

Ajoutons également que de nombreuses traditions attribuent à l'écriture une origine divine. Ainsi, les « paroles divines » de l'Égypte ancienne, que les Grecs renommèrent « hiéroglyphes », ou « gravures sacrées », seraient l'œuvre du dieu de la sagesse, Thot. Les Égyptiens les considéraient comme des portes sacrées ouvrant sur les mystères du monde. L'écriture sumérienne aurait été offerte à l'humanité par le dieu Oannes, être hybride au corps de poisson et à tête humaine. Selon la mythologie scandinave, Odin, la divinité du combat et des morts, serait l'inventeur des runes. En Chine, les premiers idéogrammes tracés par le scribe et devin Cang Jie auraient provoqué la colère des dieux, car leurs traits figuraient tous les secrets du monde. Le dieu Ogma, fils de la déesse de la sagesse Brig, serait à l'origine de l'écriture chez les Celtes.

Or, les mythes ne sont pas les seuls vecteurs à travers lesquels les écritures réinventent leurs liens au monde et rendent compte de leur prodigieux pouvoir. La divination, la magie, l'astrologie, les cultes, ont de tout temps fait de l'écriture un usage rituel et performatif. A l'instar des papyrus magiques de l'Antiquité, censée guérir, protéger, sauver ou ensorceler en vertu de la seule disposition géométrique des lettres et des mots, les formules et les textes inscrits sur des billets, des rouleaux de papier ou des tessons, acquièrent une valeur surnaturelle et servent de fétiches, de talismans ou d'amulettes. Accrochés aux murs ou aux portes des maisons, portés autour du cou ou cachés parmi de menus objets, ils chassent le mauvais œil, éloignent les esprits, assurent la santé, la chance ou la bénédiction de leur propriétaire.

Aussi, les inscriptions sur les tombes égyptiennes ou sur les murs des pyramides servaient-elles à protéger les défunts qui y étaient enterrés. Les signes idéographiques chinois apparaissant lors des rituels de divination représentaient des forces cosmiques et étaient supposés prédire l'avenir, la disposition des astres et la bonne ou la mauvaise

fortune. Les tefillins judaïques comportent jusqu'à aujourd'hui l'incipit d'un verset du Deutéronome, sur les amulettes chrétiennes sont inscrits des noms de saints ou des versets bibliques, et sur celles des musulmans, des versets du Coran voire l'intégralité de celui-ci, en écriture minuscule.

Y compris de nos jours, les sociétés primitives et les cultures de tradition orale accordent à l'écriture des pouvoirs magiques ou surnaturels. Claude Lévi-Strauss rapporte que, lors de leur premier contact avec l'écriture, les Nambikwara furent séduits non par l'éventualité d'apprendre et de posséder un instrument de communication autre que la parole mais par le pouvoir symbolique de l'écriture et l'autorité que conférait son appropriation : « Il ne s'agissait pas de connaître, de retenir ou de comprendre, mais d'accroître le prestige et l'autorité d'un individu – ou d'une fonction – aux dépens d'autrui¹ ».

De même, au début de son ouvrage *Mercury, or the secret and swift messenger*², John Wilkins relate une anecdote de portée similaire à propos d'un esclave indien. Chargé par son maître de porter un panier de figues et de remettre une lettre à un propriétaire des environs, il eut faim en chemin et mangea quelques fruits. Lorsque, arrivé à destination, il remit le panier et la lettre à leur destinataire, celui-ci, s'apercevant que la quantité de figues indiquée dans la lettre n'était pas égale à celle qui se trouvait dans le panier, accusa l'esclave de les avoir dérobées. En dépit de la preuve écrite qu'on lui montrait, l'Indien nia candidement les faits en qualifiant le papier de mensonger et de faux-témoin.

Mandé une seconde fois d'une charge identique, il dévora à nouveau une partie du contenu du panier en cours de route, mais en prenant soin cette fois-ci de cacher la lettre sous une pierre avant de toucher aux fruits, afin qu'elle ne puisse pas témoigner de son vol. Accusé plus fermement qu'auparavant par le propriétaire, il n'eut de choix que d'avouer sa faute et, admiratif devant la divinité du papier, promit fidélité pour toute mission future.

Les prodigieux pouvoirs accordés à l'écriture par des humains qui en ignoraient l'usage ne témoignent pas uniquement de l'incompréhension et de la méprise de ceux-ci, mais ils relèvent également du statut particulier que détient l'écrit par opposition à la parole. D'une part, parce que l'écriture enferme ce qui échappe au verbe ; d'autre part,

¹ Lévi-Strauss Claude, *Tristes tropiques*, Paris, Plon, 1955, p. 352.

² Traité anonyme sur la cryptographie, publié par John Wilkins en 1641.

parce la représentation graphique des signes comporte un certain aspect performatif. On peut, en ce sens, transposer à l'écriture la théorie des actes de langage de John L. Austin et investir ne serait-ce que partiellement l'écriture d'un « passage à l'acte », puisque, dans certains cas, produire un signe écrit peut réaliser de fait l'action signifiée

Les rituels de divination ou de magie se fondent sur cet usage performatif de l'écriture. A l'instar d'un acte de langage, ou d'une parole qui agit du fait même d'être prononcée, une action se produit au moment de l'écriture du simple fait du tracé des lettres selon des modalités précises. La magie antique attribuait ainsi des formes géométriques particulières au tracé des mots et les assemblait à leur sens. L'association du contenu sémantique et de la disposition géométrique des mots conféraient à ces derniers un pouvoir particulier, celui d'une écriture symbolique et muette, qui n'entretient plus aucun lien avec sa prononciation.

Porteuse de sacralité du fait même de sa permanence, l'écriture est au fondement des « religions du Livre », car elle recèle la parole sacrée. Le christianisme rejette légitimement cette appellation : il s'affirme davantage par la parole de Dieu, par le verbe, le logos, que par l'écrit, et rassemble ses disciples non pas autour du Livre, mais autour d'une personne, Jésus Christ, le verbe fait chair. Les deux autres religions abrahamiques, le judaïsme et l'islam, sont, elles, des religions monothéistes dont le seul Dieu est d'abord celui de l'Écriture, en attendant le Livre.

Les deux traditions font intervenir la parole divine, reçue sous dictée, dans le récit fondateur de leur Écriture :

Selon le Coran, lors de la première révélation reçue par le prophète Mahomet de l'archange Gabriel, celui-ci lui enjoignit par trois fois de lire un rouleau : « Noun ! Et le calame et ce qu'ils écrivent »¹. La troisième fois, Mahomet demanda : « Que réciterai-je ? », question à laquelle l'archange lui répondit : « Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé ; Il a créé l'homme d'un grumeau de sang ; Lis, car ton Seigneur est le plus généreux ; il t'a permis de tout savoir grâce à la plume ; ayant enseigné à l'homme ce qu'il ignorait »².

De même, selon l'Exode, les Tables de la Loi transmises à Moïse sont écrites du doigt de Dieu : « La montagne du Sinaï était tout en fumée, comme la fumée d'une

¹ Sourate LXVIII, « Noun ou le roseau », 1, *Le Coran*, Paris, Fayard, 2009, p. 641.

² Sourate XCVI, « L'adhérence », 4-5, *Le Coran*, Paris, Fayard, 2009, p. 711.

fournaise, et toute la montagne tremblait avec violence [...]. Moïse parlait et Dieu lui répondait dans la voix. Et les Hébreux, au pied de la montagne, voyaient les voix »¹.

Aussi, alors que dans le christianisme Dieu s'est fait homme, il s'est fait Écriture dans le judaïsme et dans l'islam. De fait, ces deux religions interdisent toute représentation de Dieu autre que les lettres, son seul vrai visage. En revanche, dans leur dimension ésotérique, elles ont développé une véritable science des lettres, à savoir : la kabbale et le soufisme. Dans l'une comme dans l'autre, l'Écriture et les lettres préexistent au monde et participent de sa création. Réceptacle de la puissance divine, chaque lettre possède une valeur chiffrée et dévoile des secrets célestes. Ainsi, la kabbale et le soufisme permettent de lire dans la Thora et le Coran le mystérieux déploiement du monde et son impénétrable équilibre.

Ces vertus métaphysiques accordées aux lettres et à l'écriture ont donné lieu à de nombreuses spéculations au sujet des sens cachés contenus dans les textes sacrés, et, partant, elles ont induit un rapport à l'écriture très singulier et empreint de superstition craintive chez les croyants de ces deux religions. Les juifs évitèrent d'écrire le nom de Dieu dans une partie des *Psaumes* et se lavent encore les mains avant et après avoir touché à la Thora, tant la parole divine est redoutable. De même, outre une tradition tenace de la mémorisation et de la lecture à haute voix, héritage de l'écriture ambiguë et abondante en polysémie du Coran, les musulmans éprouvent toujours quelque crainte à noter la parole sacrée et refusent toute réforme touchant à une écriture dont la source est Dieu en personne.

Le lien étroit entre l'écriture et la religion a également des répercussions sociétales. Comme le souligne Jack Goody, les sociétés hégémoniques connaissent une évolution culturelle et un développement des sciences plus lents. En effet, si l'écriture permet l'essor du sens critique ainsi qu'une accumulation des connaissances, des informations et de changements plus rapide, ses qualités de « ruminant créatif »², productrice de progrès sociaux et cognitifs, semblent fortement diminuées dans les sociétés à religion dominante, lorsque l'écriture est soumise à son service.

La Chine et son idéographie présentent à cet égard une conjoncture particulière. Née des rituels de divination, l'écriture chinoise participe de la réalité qu'elle désigne.

¹ Chapitre 19 du Livre de l'Exode, *La bible. L'ancien Testament. Le nouveau testament*, Paris, Le livre de poche, 2000.

² Jack Goody et l'empire de la littérature, conférence de septembre 2012, Université de Lorraine, Université Ouverte des Humanités.

Ainsi, certains idéogrammes continuent d'être investis du pouvoir de ce qu'ils expriment, comme le signe 福, *xingfu*, signifiant « bonheur », qui peut en lui-même faire office de porte-bonheur. Or, liant davantage l'écriture à une culture ancestrale et à ses grands textes littéraires et philosophiques qu'à la religion, la Chine a connu un développement des sciences exceptionnel, qui lui permit de devancer largement ses civilisations contemporaines.

En comparaison des écrits porteurs de sacralité ou de magie, les écritures alphabétiques, elles, semblent totalement désenchantées. Leurs signes, purement arbitraires, ne véhiculent rien d'autre que du sens linguistique et renvoient de manière absolument transparente à des éléments de la chaîne parlée. Font évidemment exception l'usage artistique, littéraire ou poétique, de l'écriture, et quelques rares occurrences où, pour pallier l'absence des souvenirs magiques, nos alphabets se chargent de significations occultes, qui témoignent de ce que James Février appelle « le choc de retour »¹.

La démonstration kabbalistique qu'en fait le personnage octogénaire féru de théologie dans l'*Eloge de la folie* d'Érasme en est une illustration. Selon ses dires, toute parole potentielle de Jésus, son verbe sacré, est « caché dans les lettres de son nom »². Ce raisonnement se fonde sur le fait que le nom de Jésus ne possède que trois cas en latin, ce trio symbolisant la sainte trinité : le nominatif se termine en *s*, l'accusatif en *m*, l'ablatif en *u*, soit *Jesus*, *Jesum*, *Jesu*, qui sont respectivement les premières lettres de *summum*, « zénith », *medium*, « centre » et *ultimum*, « fin ». Jésus est ainsi le principe, le centre et la fin de toute chose. Par ailleurs, la lettre médiane de son nom, *s*, figurerait le mot hébreu *syn*, qui signifie « péché ». Jésus aurait ainsi ôté le péché du monde.

En dépit de cette magie qui semble retirée du signe, le déploiement artistique de l'écriture, son pouvoir de symbolisation graphique et son renouveau dans les espaces de communication contemporains suffisent à la réinvestir des pulsations de réel et de l'histoire et à lui rendre sa puissance, fondatrice de nos civilisations.

¹ Février James Germain, *op. cit.*, p. 524-543.

² Erasme, *Eloge de la folie*, Paris, Mille et une nuit, 2000.

DEUXIÈME PARTIE

**SYSTÈMES D'ÉCRITURE CONTEMPORAINS
ET APPRENTISSAGE DE L'ÉCRIT**

Écriture et transmission des savoirs

Chapitre 1

Propagation et didactique de l'écrit

L'histoire de l'enseignement de l'écriture est intimement liée à l'histoire de l'écriture elle-même, la première étant, dans une sorte de continuité phylogénétique, le reflet de la seconde. Aussi, de même que, par maints aspects, l'écriture fut à ses débuts un instrument de pouvoir, dont l'usage était souvent réservé aux initiés appartenant aux classes dominantes – scribes, lettrés, clercs ou souverains –, de même, son enseignement est resté, bien au-delà de l'Antiquité, l'apanage des élites et de l'Église.

Si l'invention de l'alphabet a permis une diffusion plus rapide et plus importante de l'écriture, le premier mouvement de démocratisation de l'écriture date du XV^e siècle et a pour moteur l'invention de l'imprimerie. S'inspirant des techniques d'impression asiatiques¹, l'allemand Johannes Gutenberg met au point une machine à imprimer avec des caractères mobiles en plomb, reproductibles et utilisables à l'infini. Survenue entre 1450 et 1455, cette révolution technique pose les bases de la typographie moderne et, dans une très large mesure, contribue à l'expansion de l'écrit. Moins onéreux à produire que les manuscrits, les livres et les documents imprimés deviennent, de par leur plus grande quantité, accessibles à un plus grand nombre d'individus. Néanmoins, l'accès à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture reste inégal. En Occident, les écoles, créées sous l'impulsion de l'Église au début du XIII^e siècle, proposent d'abord l'apprentissage de la lecture, puis éventuellement celui de l'écriture, en latin, langue de la bible et du christianisme occidental.

Le deuxième mouvement de démocratisation de l'écrit, et le plus important en termes d'impact sur l'enseignement de la lecture et de l'écriture, se produit en Europe, au XVIII^e siècle. Il va de pair avec l'idée d'émancipation universelle de l'espèce humaine, promue par les Lumières. L'autonomie de l'individu étant clairement attachée à sa maîtrise de la lecture et de l'écriture, l'alphabétisation générale fut une des voies principales de la mise en œuvre de cette idée.

En France, ce mouvement d'alphabétisation générale des Lumières a pour résultat de faire naître une pléthore de systèmes d'enseignements de la lecture. Les anciennes

¹ L'art de l'impression est apparu et s'est développé en Chine, au II^e siècle. Il s'agit initialement d'impression d'images sur tissu, puis, avec l'invention du papier en 105, d'impression de textes.

méthodes, y compris celles qui stipulaient un apprentissage de la langue écrite par la lecture du latin avant celle du français, pratiquées tout au long du XVII^e siècle et toujours maintenues dans les écoles chrétiennes, sont renouvelées afin de rendre l'étude de la lecture facile et attrayante.

Parmi ces nombreux nouveaux systèmes d'enseignement, on retrouve celui élaboré par le grammairien Py-Poulain Delaunay, inspiré de la méthode de Port-Royal, qui réforme l'ancienne méthode d'épellation des lettres de l'alphabet en réintroduisant les voyelles ; la méthode d'Alexandre Dumas, qui prétendait réformer non seulement l'enseignement de la lecture mais également celui de la musique et des sciences, et de son *Bureau Typographique*, méthode de lecture qui est en quelque sorte le prototype des procédés pédagogiques utilisant des fiches ou des tablettes avec des caractères imprimés ; la « méthode des hiéroglyphes ou des figures symboliques » de M. de Vallange ; les méthodes de l'abbé de Radonvilliers de l'Académie Française¹, reprise ensuite par le grammairien Nicolas Adam, celle de Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de l'institut des Frères des Écoles Chrétiennes, à qui l'on doit la substitution de la lecture du français à celle du latin, celle de M. Dupont de Nemours, et bien d'autres.

La majorité de ces anciennes méthodes ont en commun de partir des lettres de l'alphabet, donc des plus simples éléments de la lecture, pour arriver à la composition des syllabes et des mots. En d'autres termes, elles procèdent par synthèse. Du reste, les caractéristiques qui les distinguent sont de simples procédés auxiliaires, comme l'emploi des fiches avec des caractères imprimés ou des figures symboliques, adaptables à toute méthode de lecture et qui n'en affectent pas les principes fondamentaux.

Deux méthodes de lecture, celles de l'abbé de Radonvilliers et de Nicolas Adam, se placent à l'opposé de celles que l'on vient de décrire. Elles procèdent par analyse ; autrement dit, elles ont pour point de départ le mot, qui est décomposé ensuite pour en déduire les lettres de l'alphabet.

Toutes les méthodes de lecture concernant les systèmes d'écriture alphabétiques, y compris celles que nous connaissons actuellement et qui sont utilisées autant en France qu'à l'étranger, se rattachent à l'un de ces deux principes, synthétique ou analytique.

¹ Méthode reprise en 1787 par le grammairien Nicolas Adam, sous le titre « Nouvelle manière d'apprendre à lire aux enfans sans leur parler de lettres et de syllabes ».

La Révolution française, tout comme les décennies qui suivirent, fut étrangement une période de stagnation autant en matière d'enseignement de la lecture et de l'écriture que d'alphabétisation. Malgré l'engagement révolutionnaire de transformer radicalement l'enseignement public, aucune réforme importante de l'instruction primaire ne fut entreprise. La méthode d'épellation sous dictée, proposée en 1797 par le ministre de l'intérieur François Neufchâteau, a reçu l'approbation du Conseil d'Instruction Publique, mais, conséquemment au Coup d'État du 9 novembre 1799, qui arrêta toutes les réformes projetées par le gouvernement républicain, elle ne fut jamais appliquée. Aussi, le début du XIX^e siècle se contenta-t-il de réutiliser les méthodes élaborées au siècle précédent.

Il faudra attendre la loi Guizot, votée en 1833, pour que le mouvement d'alphabétisation se réenclenche. Elle institutionnalise l'enseignement primaire, jusqu'alors pris en charge par l'église ou par les familles elles-mêmes, et lui donne un cadre. Votée en 1867, la loi Duruy s'inscrit dans la continuité de ce mouvement. Elle encourage le développement de l'instruction primaire et accélère le processus d'alphabétisation. Aussi, en 1870, 70 % de la population française est alphabétisée.

L'étape déterminante de ce processus d'alphabétisation est incarnée par le mouvement de Rénovation Pédagogique, né sous l'impulsion de Jules Ferry et d'Octave Gréard. Entre 1815 et 1880, ce mouvement aboutit à la création de l'école primaire. Les lois Ferry de 1881 et de 1882 généralisent ensuite l'apprentissage de la lecture. À partir de 1882, l'enseignement primaire devient gratuit, laïc et obligatoire pour les garçons et les filles âgées de 6 à 13 ans. Grâce à cette systématisation de l'instruction, en 1914, plus de 96 % des jeunes de 20 ans savent lire et écrire¹.

On repère deux tendances essentielles dans l'évolution et le perfectionnement des méthodes d'enseignement de la lecture promues par la Rénovation Pédagogique. La première consiste à associer l'enseignement de la lecture à celui de l'écriture, qui lui sert de support, et la deuxième vise à relier, dès le début de l'apprentissage, le sens au signe graphique, en utilisant des mots connus des apprentis lecteurs. Le système pédagogique ainsi élaboré est devenu caractéristique de l'école de la République.

Les méthodes contemporaines d'enseignement de la lecture et de l'écriture ont seulement amélioré, perfectionné ou simplifié certaines parties ou procédés des

¹ Kalifa Dominique, La culture de masse en France : 1860 – 1930, Paris, La Découverte, 2001.

méthodes existantes et ne sont pas des systèmes entièrement nouveaux. Si elles ont introduit quelques éléments novateurs, elles restent axées sur l'un des deux principes de lecture évoqués plus haut, analytique ou synthétique.

En fonction du principe autour duquel elles s'articulent, les méthodes de lecture actuelles se divisent en trois groupes :

Les **méthodes synthétiques**, dites également syllabiques ou alphabétiques, reposent sur l'apprentissage des règles de conversion graphèmes-phonèmes et sur la connaissance des unités de la langue. À l'apprentissage des lettres et des sons correspondants succèdent les procédés d'assemblage des lettres en syllabes. L'étendue des unités de lecture est ensuite allongée aux mots, puis aux phrases, pour arriver à la lecture de textes. La méthode synthétique s'appuie ainsi sur la compréhension du principe alphabétique et de la double articulation du langage. Elle peut être appliquée selon deux démarches : la démarche graphophonologique, également appelée voie indirecte, consiste à déchiffrer les mots en identifiant les unités graphiques et en construisant les correspondances phoniques respectives ; et la démarche syllabique ou la voie directe, qui repose sur la connaissance des graphèmes et la reconnaissance de la composition orthographique des mots. Les méthodes synthétiques privilégient l'acquisition des mécanismes de déchiffrage (décodage et codage) et confère ainsi davantage d'autonomie aux apprentis lecteurs. Ces méthodes dites « mécaniques » ont souvent été jugées artificielles et techniques, puisque l'apprentissage du déchiffrage s'effectue, dans un premier temps, au détriment de la compréhension de ce qui est lu. Néanmoins, la plupart des études démontrent leur efficacité et leur adaptation à toute catégorie d'enfants, puisqu'elles offrent les outils systématiques et précis permettant de maîtriser les mécanismes du code écrit.

Les **méthodes analytiques**, également appelées idéo-visuelles ou logographiques (et, de manière abusive, « globales »), reposent, au contraire sur le sens. L'apprentissage de la lecture s'effectue à partir de plus grandes unités linguistiques, textes ou phrases, dont l'enfant construit le sens global en se servant d'indices visuels, pour ensuite les décomposer en mots. La reconnaissance des mots eux-mêmes s'effectue d'abord de manière globale, logographique : l'enfant apprend des mots en tant qu'entités graphiques et leur associe un sens. Le code alphabétique est appréhendé seulement en second lieu. Certaines méthodes analytiques comme la méthode idéo-visuelle de

Foucambert, excluent intégralement le travail sur le code alphabétique¹. Très peu utilisées en France, ces méthodes ont le défaut de ne pas accorder suffisamment d'importance au déchiffrage, voire de le rejeter, et par conséquent de priver les élèves d'outils leur permettant d'acquérir le code graphophonologique. Cependant, certains de leurs principes sont utilisés par des méthodes mixtes.

Les **méthodes mixtes** sont de savantes combinaisons des approches analytiques et synthétiques. Elles reposent sur la compréhension du sens des plus grandes unités linguistiques, textes, phrases, puis mots, aussi bien que sur l'apprentissage du code alphabétique et du décodage. Les méthodes mixtes peuvent être conjointes, autrement dit combiner simultanément des procédés synthétiques ou analytiques, ou enchaînées : l'entrée dans l'écrit s'effectue par des voies analytiques pour ensuite basculer vers des procédés synthétiques ou vice-versa. Reprenant les avantages et les procédés les plus judicieux de chacune des deux approches, les méthodes mixtes sont appréciées pour leur double objectif : apprendre à déchiffrer et donner du sens à ce qui est lu. Elles représentent la majorité des méthodes utilisées en France et à l'étranger pour l'enseignement de la lecture².

Nous reviendrons plus spécifiquement sur les méthodes utilisées pour l'apprentissage de chacun des cinq systèmes graphiques constituant notre corpus dans un prochain chapitre.

Les interrogations au sujet des méthodes de lecture et d'écriture utilisées actuellement mettent en avant l'échec de la tentative de généralisation de l'alphabétisation. Aussi, même si ce pourcentage est en nette baisse³, 9,9 % parmi les 770 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans, testés en 2015, présentent de « très faibles capacités de lecture » et 4,3% présentent des « difficultés sérieuses » et « peuvent être considérés en situation d'illettrisme »⁴.

Il n'est pas du ressort de cette étude d'incriminer quelque méthode d'apprentissage en particulier en la jugeant responsable de ces faibles résultats. Nous noterons

¹ Germain Bruno, « Le choix d'une méthode d'apprentissage de la lecture. Un débat, des querelles et des perspectives », *Le Débat*, Gallimard, 2005/3, N 135.

² Chartier Anne-Marie, Hébrard Jean, « Méthode syllabique et méthode globale, quelques clarifications historiques », *Le français d'aujourd'hui*, Armand Colin, 2006/2, N 153, p. 113 – 123.

³ Selon l'enquête réalisée par l'INSEE en 2012, 22% des personnes âgées de 16 à 65 ans présentaient de faibles compétences dans le domaine de l'écrit.

⁴ Chiffres donnés par la DEPP, Direction de l'Évaluation de la Perspective et de la Performance. Note d'information N° 14, publiée en mai 2016.

cependant que de nombreuses recherches portant sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, parmi lesquelles des recherches en sciences cognitives, préconisent un enseignement précoce et systématique du déchiffrement. Selon ces études¹, la lecture des mots ainsi que l'accès au sens sont plus efficaces lorsque l'apprentissage de la langue écrite repose sur l'acquisition du code graphophonologique et grammatical. Maîtriser les outils du code phonographique est, par ailleurs, bénéfique aux élèves en difficulté. À partir de ces données, le choix de la méthode d'apprentissage de la lecture, qu'elle soit synthétique, analytique ou mixte, perd en importance du moment où la maîtrise du code graphophonologique y est incluse.

¹ Maurer et coll., 2006 ; Brem et coll., 2010 ; Byrne, Fielding-Barnsley et Ashley 2000 ; Goigoux, 2000 ; National Institute of Child Health and Human Development, 2000 ; Shanahan et Lonigan, 2010.

Chapitre 2

L'entrée dans l'écrit

Nos sociétés contemporaines sont foncièrement des sociétés de l'écrit. Son omniprésence nous paraît aussi naturelle que l'existence des routes, des trains, des bâtiments, de l'immobilier urbain ou de toute autre création humaine qui compose notre environnement. De même, les situations qui appellent à l'utilisation de l'écriture sont innombrables et, malgré la dimension de plus en plus importante prise par le développement de l'audiovisuel, l'écrit occupe toujours une place privilégiée sur le plan culturel, social et professionnel.

Aussi, dans une société en pleine mutation et aux exigences croissantes, la lecture et l'écriture sont non seulement des préoccupations pédagogiques essentielles mais également un sujet qui intéresse largement la classe politique, les médias, les chercheurs et les parents. Les actes de lire et d'écrire sont la condition première de la réussite scolaire, une voie primordiale d'accès au savoir, ainsi qu'un indéniable instrument d'intégration sociale, leur maîtrise est indispensable. Le rôle de la lecture et de l'écriture se révèle d'autant plus important que les performances attendues en matière de langage écrit sont élevées et que la qualification de lecteur suppose désormais, en plus de la maîtrise du code, une certaine forme de polyvalence dans les compétences écrites et une capacité d'adaptation aux multiples situations qui relèvent de l'écrit.

Or, si le champ de déploiement de l'écriture est très vaste et que la rencontre avec l'écrit s'opère dès le plus jeune âge, naturellement ou de manière presque automatique, la véritable entrée dans l'écrit, ou l'apprentissage formel de la lecture et de l'écriture, n'est ni spontanée ni autonome. Contrairement aux autres apprentissages socioculturels, où l'enfant procède par mimétisme, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ne peut reposer uniquement sur l'imitation du comportement de l'adulte, mais nécessite un enseignement réfléchi et méthodique.

Dans la mesure où, comme le souligne Jean Hebrard, apprendre à lire c'est « apprendre à retrouver, sous une forme différente, une langue que l'on connaît déjà en grande partie »¹, cet apprentissage se fonde principalement sur la découverte préalable des principes de fonctionnement de la langue en question et exige une réflexion, une

¹ Chartier Anne-Marie, Hébrard Jean, *Discours sur la lecture*, Paris, Fayard, 2000, p. 281.

analyse de cette dernière, aussi bien antérieure que concomitante à l'immersion dans l'écrit.

Aussi, sans réduire l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'acquisition d'une technique de transcription d'un code oral, déjà connu, en un code écrit, ni soutenir, ainsi que le faisait Lentin¹, l'idée d'une stricte dépendance de l'écrit par rapport à l'oral, il nous paraît raisonnable d'affirmer que l'apprentissage de la lecture et de l'écriture repose très majoritairement sur des compétences langagières et sur la mise en relation de l'oral et de l'écrit dans un esprit d'analyse. L'entrée dans l'écrit sera d'autant plus aisée que l'apprenti-lecteur sera familiarisé avec les structures et les mécanismes de la langue parlée et que le chemin de la découverte de l'écrit sera préparé par un travail d'analyse des stratégies de communication, des agencements syntaxiques, des sons et des combinaisons de sons, des mots et de leur sens, ainsi que des textes écrits et de leur fonction.

Parmi les habiletés qui favorisent l'entrée dans l'écrit, nous évoquerons les six compétences langagières mises en évidence par Alain Bentolila, Brigitte Chevallier et Danièle Falcoz-Vigne² : la conscience communicationnelle, la conscience phonologique, la conscience syntaxique, la conscience lexicale, la conscience lexique et la conscience sémiologique.

La **conscience communicationnelle** est l'aperception de l'acte de communication en vue d'une meilleure gestion des informations linguistiques. Elle marque, pour le jeune enfant, le passage d'une communication fondée sur la connivence avec l'auditeur, le partage des éléments situationnels, de la référence, et l'appréhension commune de l'objet du discours, vers une communication qui prend en compte les besoins informationnels de l'auditeur, réduit le contexte situationnel au rôle de complément et utilise des marques syntaxiques et énonciatives pour une transmission du message au plus juste des intentions de communication.

La **conscience phonologique** s'appuie sur l'analyse phonique du langage oral. Elle se définit comme la « connaissance consciente et explicite que les mots du langage sont

¹ Lentin, « Dépendance de l'écrit par rapport à l'oral : paramètre fondamental de l'acquisition du langage », *in* Catach Nina, *Pour une théorie de la langue écrite*, Paris, CNRS, 1990, p. 113 – 122.

² Bentolila Alain, Chevallier Brigitte, Falcoz-Vigne Danièle, *La lecture : apprentissage, évaluation, perfectionnement*, Nathan pédagogie, coll. Théories et Pratiques, Paris, 1991, 277 p, p 3 – 9.

formés d'unités plus petites, à savoir les syllabes et les phonèmes¹ », et se traduit par la capacité à percevoir et à identifier les différentes composantes phonologiques de la parole de manière à pouvoir les manipuler et y réfléchir.

José Morais distingue trois niveaux d'abstraction de la conscience phonologique² :

La *conscience des chaînes phonologiques* concerne l'identification des mots et leur segmentation en syllabes. Il s'agit, pour le jeune enfant, de la capacité à discerner l'aspect « sécable » du flux de la parole, autrement dit, à prendre conscience du fait que ce dernier n'est pas un monolithe constitué d'une suite ininterrompue de sons, mais qu'il est décomposable en mots, qui peuvent à leur tour être divisés en syllabes.

La *conscience phonique* ou *phonétique* représente le deuxième niveau d'abstraction de la conscience phonologique. Elle implique que la parole soit perçue comme une séquence des segments phonétiques, ou d'unités minimales, permettant la différenciation perceptive des unités de sens, les mots.

Puisque l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ne s'effectue jamais de manière purement logographique, l'analyse phonique de l'oral reste d'une importance primordiale pour une entrée réussie dans l'écrit. Seul l'entraînement à cette analyse permet d'atteindre le niveau d'abstraction le plus élevé de la conscience phonologique : la *conscience phonémique*, qui est la capacité à analyser, à manipuler et à combiner les phonèmes d'une langue et qui, concernant les systèmes alphabétiques d'écriture, constitue un déterminant essentiel sur le chemin de l'apprentissage, dans la mesure où il est indispensable à l'acquisition des règles de conversion graphophonologiques.

Nous traiterons de manière plus spécifique de la conscience phonématique dans le chapitre suivant, dédié aux mécanismes d'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Rappelons simplement que la conscience phonologique est un des facteurs essentiels favorisant l'accès à l'écrit et qu'une initiation à l'analyse du langage oral et la connaissance sonore des structures langagières constituent des pré-requis à l'acquisition de la lecture et de l'écriture.

La **conscience syntaxique** est la capacité à saisir les relations d'interdépendance qui lient les segments d'un discours, oral ou écrit, en vue de reconstruire de manière

¹ Fayol, M., Gombert, J.E., Lecocq, P., Sprenger-Charolles, L., Zagar, D., *Psychologie cognitive de la lecture*, Paris, P.U.F, 1992.

² Morais José, *Lire, écrire et être libre. De l'alphabétisation à la démocratie*, Paris, Odile Jacob, 2016, p. 31 – 38.

cohérente la réalité globale qu'ils encodent. L'apprentissage de la lecture et de l'écriture n'a pas pour seul objectif la mise en correspondance des unités graphiques et phoniques nécessaire au décodage, mais vise, de manière générale, l'accès au sens des messages écrits. Or, la réussite de l'acte de compréhension des messages tient également à la capacité d'identifier l'ordonnement syntaxique des éléments qui les composent, autrement dit, elle dépend de la capacité de l'apprenant à passer du linéaire segmenté au global cohérent.

L'éveil à la conscience syntaxique passe par des activités de manipulation des énoncés oraux, d'observation des groupes fonctionnels d'une phrase, des liens chronologiques et de leurs marques, des connecteurs logiques ainsi que du rôle syntaxique de la ponctuation.

La **conscience lexicale** est la connaissance du sens des lexèmes utilisés à l'oral. La maîtrise sémantique des mots à l'oral, l'observation des catégories lexicales, des variations de sens, la reconnaissance du noyau sémantique des mots, prépare à une meilleure identification du sens des mots écrits.

La **conscience lexicale** est l'aperception de l'acte même de lire et de son sens. Les interrogations de l'enfant et les réponses qu'il forge au sujet de ce qu'est la lecture détermineront ensuite les orientations de son apprentissage. La découverte des différentes situations de lecture, de ses fonctions, de ses nombreux supports, la discrimination des différents types d'écrit constituent des entraînements au futur comportement de lecteur.

La **conscience sémiologique** consiste à appréhender l'aspect sémiologique de l'écrit en tant que code. L'observation et la manipulation des signes, des symboles et des systèmes de codage non arbitraires qu'ils peuvent former et la découverte des mécanismes sémiologiques mènent indirectement à l'aperception de l'arbitraire des signes écrits du langage et des conventions qui sont au fondement de l'écriture. Un éventuel parallèle effectué entre la mise en signes ou en symboles et la mise en mots mettra ainsi en évidence l'agencement particulier des énoncés linguistiques et révélera les mécanismes spécifiques, fondés sur la double articulation et obéissant au principe d'économie, du code écrit.

Outre les habiletés langagières mentionnées ci-dessus, de nombreux facteurs, interférant de manière complexe, peuvent favoriser l'entrée dans l'écrit, tels que

l'environnement familial et ses formes de savoir écrit, la relation établie entre la famille et l'école, les lieux institutionnels de rencontre avec la culture écrite, etc.

Cependant, en termes d'apprentissage formel de la lecture et de l'écriture, l'élément clé de l'entrée dans l'écrit reste la connaissance du langage oral, dont l'interrogation et l'analyse vont progressivement dévoiler le fonctionnement de l'écrit.

À propos du rôle de la connaissance de l'oral dans le parcours d'alphabetisation, Jean Hébrard introduit les termes de « langage commun » et de « langage d'évocation »¹. Le langage commun est le langage de communication immédiate qui s'instaure lors du passage de la crèche ou du cercle familial à la collectivité scolaire. Également appelé « langage d'action », puisqu'il assure la communication enseignant-élèves, le langage commun ouvre la voie à la scolarisation et constitue le dénominateur commun de la communication en classe. Il est également le principal palier de transition vers le langage d'évocation qui « permet de faire exister par la parole ce qui est absent »², autrement dit, vers un langage qui rend possible la construction de l'abstraction, de la mémoire, du projet et la maîtrise linguistique du monde. Contrairement au langage d'action, universel, le langage d'évocation est tributaire du modèle éducatif qu'intègre l'enfant et nécessite une médiation de la part des adultes et enseignants.

Selon Hébrard, un des moments décisifs de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture se joue lors du passage du langage d'évocation à l'oral au langage d'évocation à l'écrit. Les processus normatifs qui régissent l'écrit, plus exigeant que l'oral en termes de précision lexicale et syntaxique, démultiplient le pouvoir d'évocation du langage. Aussi, le passage à l'écrit se produit lorsque l'enfant est en mesure de saisir la différence de nature entre le langage d'évocation à l'oral et le langage d'évocation à l'écrit. Pour citer Hébrard, « on passe à l'écrit parce qu'on se met à parler comme dans un livre³ ».

Toujours dans l'optique d'une entrée réussie dans l'écrit, une étude réalisée par Jean Duverger auprès des enfants bilingues met en évidence les effets bénéfiques du bilinguisme sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture⁴. Les résultats de cette étude montrent des performances supérieures obtenues par des élèves qui apprennent à lire et

¹ Hébrard Jean, *La maîtrise du langage en maternelle*, conférence Nancy-Metz, 2002.

² Ibidem.

³ Ibidem.

⁴ Duverger Jean, « Lire, écrire, apprendre en deux langues », *Les Actes de Lecture*, N°85, mars 2004.

à écrire en deux langues, comparativement à leurs camarades qui fréquentent des classes monolingues. Des comportements de lecteur améliorés ont également été constatés dans des sections bilingues de l'enseignement préélémentaire et élémentaire en dehors de la France, en Europe, au Canada, en Amérique latine, en Asie, en Afrique, etc.

Outre le fait que ces résultats confirment l'hypothèse de l'auteur selon laquelle on apprend mieux à lire et à écrire avec deux langues, ils révèlent également l'importance des compétences langagières comme support sur lequel se déploie l'apprentissage de l'écrit. En effet, si des habiletés à l'oral sont indispensables à l'acquisition de la lecture et de l'écriture, elles concernent non pas la maîtrise de la langue parlée en tant que code à isoler et à retranscrire, mais la connaissance des structures et des mécanismes langagiers, connaissance fondée sur l'observation et l'analyse de la langue orale. Or, cette analyse se retrouve d'autant plus nourrie que l'environnement linguistique de l'apprenti lecteur est riche. En l'occurrence, un enseignement bilingue permet, à travers des procédés pédagogiques appropriés et une médiation attentive et bienveillante, une mise en parallèle des systèmes et, par conséquent, une plus fine aperception de leur structure et de leur fonctionnement.

Tout en reconnaissant les bénéfices linguistiques et cognitifs d'un enseignement bilingue, nous noterons qu'il représente une solution optionnelle et qu'il ne saurait remplacer un enseignement structuré et méthodique de la lecture et de l'écriture.

Chapitre 3

Apprendre à lire, apprendre à écrire

Réalisés par un lecteur expert, les actes de lire et d'écrire nous paraissent éminemment naturels. Nous observons les mouvements quasi imperceptibles de ses yeux parcourant les lignes, ses doigts tournant les pages d'un livre ou les faisant défiler sur un écran, remarquons d'infimes changements dans son regard, l'esquisse d'une émotion sur les traits de son visage, sans surprise, sans nous questionner sur les modalités et rouages cérébraux qui font que de petites marques noires sur du papier blanc se transforment en texte et évoquent des univers entiers de sens et d'enthousiasmes.

Pourtant, derrière chaque acte de lecture et d'écriture se cachent des mécanismes linguistiques et neuronaux implacables de précision et d'efficacité. Depuis une vingtaine d'années, une nouvelle « science de la lecture », étayée sur des recherches en linguistique, en neurosciences et en psychologie cognitive, nous offre un réel aperçu de leur complexe organisation.

L'objectif de ce chapitre est de décrire, dans les grandes lignes, les mécanismes en jeu dans les actes de lecture et d'écriture afin de mettre en lumière la manière dont l'apprentissage de ces savoirs fondamentaux en tient compte.

Tout d'abord, il nous faut mentionner que ces deux apprentissages, – lecture et écriture –, sont intimement et solidement liés. L'un comme l'autre se greffent sur des habiletés cognitives, sociales et langagières, lesquelles se développent depuis le plus jeune âge. En premier lieu, la base de ces apprentissages est fournie par le langage, dans ses divers aspects : phonologique, syntaxique, lexical, sémantique et pragmatique. Car, quel que soit le degré de complexité des relations graphèmes-phonèmes et les spécificités de chaque média, les conventions phonologiques, grammaticales et sémantiques qui régissent la langue orale sont également au cœur du système écrit et lui permettent de fonctionner.

La conscience phonémique

Concernant les systèmes alphabétiques d'écriture, un mécanisme essentiel de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture et une des principales habiletés sur lesquelles ce dernier s'étaye, est la conscience phonémique. Définie comme l'aptitude à analyser, à manipuler et à combiner les phonèmes d'une langue, autrement dit à prendre conscience que le langage parlé se compose d'unités élémentaires de son (les phonèmes), la conscience phonémique est le degré le plus abstrait de la conscience phonologique, qui, de manière plus large, définit la faculté de perception et de représentation des unités de segmentation non signifiantes d'une langue.

La conscience phonémique est liée à la conception même des systèmes alphabétiques d'écriture, plus précisément, au principe alphabétique autour duquel ils s'articulent. Elle est la condition et le produit de la compréhension des règles de conversion graphèmes-phonèmes. Parmi les compétences métaphonologiques qui amènent l'enfant à la lecture et à l'écriture, la conscience phonémique est la seule à être « explicite ». Contrairement aux capacités « implicites », que l'enfant développe automatiquement lors de l'acquisition du langage, la conscience phonémique n'immerge que lors de l'apprentissage de l'écrit, c'est-à-dire au cours du processus de conceptualisation de la langue, où l'écrit se constitue en modèle pour analyser l'oral. Ainsi, du point de vue de sa dépendance des connaissances acquises sur l'écriture, certains chercheurs, comme André Ouzoulias, considèrent la conscience phonémique comme étant essentiellement « graphophonologique »¹. En outre, elle ne peut se développer que lors de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture dans un système alphabétique. Une expérience réalisée par le linguiste américain Charles Read sur des sujets chinois, démontre le rôle spécifique de l'alphabétisation sur la prise de conscience des phonèmes². Lors de cette expérience, 79 % des adultes interrogées, qui avaient appris à lire en caractères chinois mais pas en pinyin, ont échoué au test de conscience phonémique, confirmant ainsi le lien direct entre la conscience phonémique et l'apprentissage d'un système alphabétique d'écriture.

¹ Ouzoulias André, "L'émergence de la conscience des phonèmes : apprentissage sensoriel ou développement conceptuel ?", dans *Comprendre l'apprenti lecteur*, (dir.) Gérard Chauveau, Paris, Retz, 2001.

²² Read C. et al, "The ability to manipulate speech sounds depends on knowing alphabetic writing », *Cognition*, 1986, 24, p. 31-44.

Les deux voies de lecture

Il existe deux manières d'identifier les mots écrits, qui correspondent aux deux voies de lecture. La voie **phonologique**, également appelée voie indirecte ou voie d'assemblage, repose sur la conscience phonémique et consiste à segmenter les mots écrits en unités plus petites, les graphèmes, à identifier les correspondances qui lient les graphèmes aux phonèmes, puis à les assembler sous forme orale. L'accès à la représentation lexicale du mot se fait à travers sa représentation phonologique, elle-même permise par la conversion des graphèmes en phonèmes. La voie phonologique de lecture est propre aux lecteurs débutants, qui apprennent les règles de conversion graphophonologiques. Les lecteurs experts l'utilisent également lorsqu'ils rencontrent des mots inconnus ou peu fréquents.

La seconde voie de lecture est la voie **lexicale**, ou orthographique, également appelée voie directe ou voie d'adressage. L'identification des mots écrits repose non pas sur leur « assemblage phonologique » mais sur leur reconnaissance orthographique. La forme orthographique identifiée est directement appariée à une représentation phonologique (sans passer par la conversion des graphèmes en phonèmes) à laquelle est associée à une signification, à condition que celle-ci soit présente dans la mémoire lexicale. La voie lexicale, plus rapide, est utilisée prioritairement par les lecteurs experts, adultes et enfants.

Les deux voies d'identification des mots écrits, par assemblage et par adressage, correspondent respectivement à des traitements analytique et global de l'information écrite. Elles coexistent chez le même lecteur et alternent en fonction de la régularité des mots rencontrés, de leur difficulté orthographique ainsi que du degré de compétences acquises en lecture.

Les phases de l'apprentissage de la lecture

Selon le modèle établi par la psychologue anglaise Uta Frith en 1985, et qui fait toujours référence, un enfant traverse trois stades de lecture : logographique,

alphabétique et orthographique¹. Ces trois étapes ne sont pas strictement délimitées, mais se caractérisent par de continuels allers-retours et passages de l'une à l'autre.

La phase *logographique* ou picturale précède l'enseignement explicite de la lecture et repose sur une reconnaissance visuelle des mots, à partir d'indices non linguistiques : couleur, forme, orientation des lettres, courbes. La logique de l'écriture n'étant pas encore comprise, l'enfant reconnaît les mots comme il reconnaîtrait des objets familiers de son environnement. Il peut ainsi identifier son prénom ou son nom de famille, quelques marques publicitaires.

Les deux étapes suivantes, alphabétique et orthographique, correspondent aux deux voies de lecture mentionnées plus haut, indirecte et directe. Pendant la phase *alphabétique*, l'identification des mots repose sur leur décodage phonologique. La conscience phonématique, dont l'importance pendant cette phase est primordiale, va permettre d'établir des correspondances entre les graphèmes et les phonèmes. Grâce aux compétences développées en lecture, la mise en correspondance graphèmes-phonèmes va progressivement devenir automatique.

Le passage au stade *orthographique* a lieu lorsque la phase alphabétique est maîtrisée, autrement dit, dès lors que les correspondances graphophonologiques sont automatisées. L'identification des mots s'effectue sans le recours systématique à la conversion des graphèmes en phonèmes, mais fait directement appel au lexique orthographique. La vitesse de lecture, ainsi que l'accès au sens, s'accélère, puisqu'elle n'est plus directement déterminée par la complexité des graphèmes et par leur nombre, mais dépend de l'aspect orthographique des mots et de leur fréquence dans la langue. La lecture s'automatise progressivement et devient experte, à mesure que grandit le répertoire mental d'unités orthographiques et lexicales.

Du code au sens

Apprendre à lire, selon Sylvie Cèbe et Roland Goigoux, c'est apprendre à identifier des suites de mots écrits et à en comprendre le sens². Lire ne se résume pas à convertir les graphèmes en phonèmes afin d'oraliser le signifiant du mot écrit, mais a pour

¹¹ Dehaene Stanislas, *Les neurones de la lecture*, Paris, Odile Jacob, 2007, p. 265.

² Goigoux Roland, Cèbe Sylvie, *Apprendre à lire à l'école*, Paris, Retz, 2006.

objectif l'accès au sens. Aussi, lorsque le système d'écriture est alphabétique, la maîtrise des règles de conversion graphophonologique, élément incontournable de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, est nécessaire mais ne saurait être suffisante.

La compréhension est une capacité cognitive transversale, qui préexiste à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Elle s'exerce au cours de l'apprentissage autant qu'en dehors de l'apprentissage et n'entretient aucun lien antagonique avec l'activité de décodage. Rappelons-le, le décodage est la condition nécessaire mais non suffisante de la compréhension.

Pour accéder au sens des mots écrits, le lecteur procède d'abord à leur identification, par décodage ou par reconnaissance orthographique, autrement dit, à la reconstitution de leur « image phonique ». L'image phonique des mots identifiés permet ensuite au lecteur d'interroger son dictionnaire ou lexique mental afin de leur associer une signification.

Aussi, la compréhension des mots lus dépend de la disponibilité ou non de leur signification dans le lexique mental, également appelé lexique interne. Ce dernier est un « ensemble de représentations correspondant aux mots stockées en mémoire à long terme »¹. Chaque représentation du lexique mental associe des informations phonologiques, orthographiques, syntaxiques et sémantiques, informations qui sont discriminatoires : elles permettent de différencier les images phoniques des mots et de leur associer un sens correspondant.

Il existe deux conceptions du processus de reconnaissance des mots stockés dans le lexique mental : la conception modulaire et la conception interactive².

La conception *modulaire* stipule l'existence des modules spécialisés qui traitent les informations associées aux représentations des mots à des niveaux spécifiques, de manière autonome et sans influence des autres traitements. L'accès lexical, c'est-à-dire la correspondance entre une suite de graphèmes et une unité du lexique mental est ainsi séparé de son traitement sémantique, c'est-à-dire de l'attribution, dans un contexte sémantique déterminé, d'une signification à l'unité sélectionnée.

¹ Fayol, M., Gombert, J.E., Lecocq, P., Sprenger-Charolles, L., Zagar D. (éd.), *Psychologie Cognitive de la Lecture*, Paris, P.U.F, collection Psychologie d'Aujourd'hui, 1992.

² Ibidem.

Selon la conception *interactive*, les informations associées aux représentations des mots sont traitées à la fois au niveau phonologique, orthographique, lexical et sémantique ; la configuration des significations reconnues étant influencée par le contexte.

Dans les deux cas, l'aspect déterminant de la reconnaissance des mots concerne la capacité du dictionnaire mental, autrement dit la quantité et la qualité des représentations des mots qu'il contient. À elle seule, l'identification orthographique ne peut mener à la reconnaissance des mots écrits, dans la mesure où cette dernière s'appuie sur le vocabulaire mental disponible. Lorsque la représentation d'un mot est absente du lexique mental, l'image phonique du mot identifié n'a tout simplement pas de signification correspondante, donc pas de sens.

Le rôle du lexique mental dans la reconnaissance des mots lus met une nouvelle fois en évidence l'importance des compétences langagières orales et du vocabulaire que l'enfant possède en début d'apprentissage. Or, ces compétences lexicales, indispensables à la compréhension des mots lus, sont, à leur tour, nécessaires mais insuffisantes. La compréhension des séquences lues, ou la construction de leur sens global, ne repose en effet pas sur la seule identification des mots écrits, mais également sur l'aptitude à reconnaître leur organisation grammaticale et syntaxique. L'apprenti-lecteur doit être en mesure d'identifier les marques linguistiques et grammaticales qui confèrent aux mots d'une phrase leurs fonctions syntaxiques respectives, afin de pouvoir reconstituer le sens des phrases et du texte.

Il est important de mentionner que les règles de grammaire et d'agencement syntaxique que l'enfant utilise à l'oral de manière implicite ne sont pas réinvesties naturellement à l'écrit mais doivent faire l'objet d'un traitement pédagogique formel lors de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Ainsi que le souligne Alain Bentolila, « l'apprentissage de la lecture appelle l'explicitation des conventions linguistiques que le langage oral mobilise, lui, de manière implicite ».¹

¹ Bentolila Alain, *Apprendre à lire*, www.bienlire.education.fr, mars 2006.

Apprendre à écrire

En contrepoint de la définition de l'apprentissage de la lecture évoquée plus haut, donnée par Sylvie Cèbe et Roland Goigoux, apprendre à écrire revient à apprendre à tracer des suites de graphèmes pour former des mots selon un système orthographique donné et à produire du sens.

Les deux apprentissages, celui de la lecture et celui de l'écriture, sont effectivement étroitement liés et imbriqués l'un dans l'autre. A l'instar du devenir lecteur, apprendre à écrire requiert des compétences phonologiques, lexicales, syntaxiques et sémantiques, développées à l'oral, avant l'entrée dans l'écrit, et approfondies au cours de l'apprentissage.

Nous avons mentionné la manière dont l'apprentissage des règles de conversion graphophonologique s'appuie sur les progrès réalisés en écriture. En effet, la conscience phonémique, indispensable à la maîtrise des correspondances graphèmes-phonèmes, est à la fois une condition essentielle d'un apprentissage efficient de la lecture et le fruit de cet apprentissage. Ce sont les graphèmes, l'organisation graphémique des unités encodées par écrit, qui permettent aux apprentis lecteurs de prendre conscience des phonèmes.

Or, écrire ne se résume pas à convertir les phonèmes en graphèmes et à encoder phono-graphiquement l'oral. La mise par écrit des unités linguistiques s'effectue selon des normes orthographiques précises et tient compte non seulement des règles de conversion phonographique mais aussi des aspects grammaticaux, sémantiques et syntaxiques de ces unités et de leur agencement. De même que la lecture, l'écriture est composée, à des degrés variables selon les systèmes graphiques, de phonographie et de sémiographie.

Un dispositif cognitif appelé lexique orthographique ou lexique orthographique de sortie, joue dans le processus d'écriture un rôle équivalent à celui accompli lors de la lecture par le lexique mental ou lexique phonologique. Il fait partie d'un ensemble d'opérations mentales impliquées dans l'écriture, que Jean Pierre Jaffré définit comme

« un système de gestion de l'information dont le but est de construire des manifestations linguistiques tangibles qui soient capables d'évoquer et d'agencer des mots¹ ».

Selon les dernières études effectuées², les deux lexiques, orthographique et phonologique, sont autonomes, tout en étant en interconnexion avec le système cognitif. Le lexique orthographique de sortie permet ainsi de restituer à l'écrit des unités linguistiques sans passer systématiquement par la décomposition de ces unités en phonèmes et leur mise en relation avec des graphèmes correspondants.

De même que lors de la lecture, deux voies distinctes sont à l'œuvre dans l'écriture. Elles correspondent à deux manières de récupérer les informations contenues dans le lexique orthographique. La voie directe, ou par adressage, consiste à faire directement appel aux représentations des mots stockées dans le lexique orthographique ; tandis que la voie indirecte, ou par assemblage, repose sur l'encodage des unités linguistiques et l'actualisation à l'écrit des correspondances phonographiques. Autrement dit, elle consiste à récupérer d'abord la représentation phonologique d'un mot pour seulement ensuite la mettre en relation avec sa représentation orthographique.

Un dernier aspect important de l'acte d'écrire est le geste accompli pour tracer les lettres. Il est impliqué dans le processus d'apprentissage de la lecture et de l'écriture à plusieurs égards.

Tout d'abord, la réalisation du geste graphique améliore les compétences en lecture. Le geste d'écriture, tout comme les autres gestes moteurs, est commandé par la voie « dorsale » du cerveau. Elle relie la vision au cortex moteur et est responsable de la perception de l'orientation des objets. Le geste graphique permet ainsi de prendre conscience de l'orientation des lettres et de lever l'ambiguïté sur les lettres en miroir, comme *b* et *d*, qui sont traitées par le cerveau d'un enfant comme étant identiques. En effet, avant l'entrée dans l'écrit, donc avant sa spécialisation dans la lecture, la région visuelle du cerveau sert à reconnaître les objets et leur forme. Or, cette dernière juge les vues symétriques en miroir comme correspondant à un seul et même objet³.

¹ Jaffré Jean Pierre, «Compétence orthographique et systèmes d'écriture », *Repères*, n° 4, 1991, p. 35-47.

² MacKay A, Davis C, Savage G, Castles A, «Semantic involvement in reading aloud: Evidence from a nonword training study», *Journal of Experimental Psychology: Learning, Memory, and Cognition*, 2008, 34, pp. 1495-1517.

³ Dehaene Stanislas, *Apprendre à lire, Des sciences cognitives à la salle de classe*, Paris, Odile Jacob, 2011, p.44-47.

Suivant les mêmes mécanismes neuronaux, le geste graphique permet une meilleure apperception de l'organisation graphémique des mots écrits et facilite la mémorisation des correspondances phonèmes-graphèmes. Tracer les lettres a ainsi une incidence immédiate sur l'apprentissage du principe alphabétique et le déploiement de la conscience phonémique. Aussi, plusieurs études ont démontré que le tracé manuel des lettres améliore considérablement les compétences en lecture¹.

En outre, le geste d'écriture favorise l'orientation dans l'espace et permet aux apprentis-lecteurs de comprendre le sens de la lecture, ou l'orientation, de gauche à droite pour les écritures alphabétiques, de la chaîne graphique.

Les gestes graphiques étant précis et normés, écrire contribue également à développer la motricité fine. L'orientation du tracé, la forme des lettres, leur organisation spatiale, l'espace graphique de l'agencement des traits et des lignes, nécessitent des habiletés perceptives et motrices dont l'écriture permet l'acquisition et déploiement.

Enfin, la reconstitution mentale du geste d'écriture participe à la reconnaissance des caractères manuscrits, l'information concernant le geste moteur étant associé à la mémoire des graphèmes et de leur signifiant phonique.

Le geste d'écriture s'avère ainsi d'une importance cruciale non seulement pour l'apprentissage de l'écrit en lui-même mais également pour les compétences développées en lecture².

¹ Gentaz Edouard, Colé Pascale, Bara Florence (éd.), « Évaluation d'entraînements multi-sensoriels de préparation à la lecture pour les enfants en grande section de maternelle : une étude sur la contribution du système haptique manuel », in *L'année psychologique*. 2003 vol. 103, n°4. pp. 561-584.

² Le rôle du geste d'écriture fait actuellement débat : de récentes réformes de l'enseignement de l'écriture, déjà en cours dans 45 Etats américains et annoncées pour la Finlande, prouvent un apprentissage sur clavier de l'écriture et l'abandon complet de l'écriture manuscrite.

Chapitre 4

Considérations sur la dyslexie et la dysgraphie

Bases fondamentales de l'apprentissage scolaire, la lecture et l'écriture sont des outils de communication essentiels et des voies primordiales d'accès au savoir. Aussi, l'acquisition de la lecture, lorsqu'elle est aisée, s'apparente à une merveilleuse découverte, sa maîtrise étant un formidable instrument d'exploration du monde.

Cet apprentissage peut, malheureusement, rencontrer des obstacles, des difficultés menant à son échec, tels des troubles de la vision non corrigés, des déficiences intellectuelles, des insuffisances en matière de scolarisation, des difficultés familiales ou sociales. Or, ainsi que le souligne F. Ramus¹, ces difficultés conduisent vers la prévalence de l'illettrisme, non de la dyslexie, qui est un trouble cognitif spécifique : elle ne n'a pas pour cause une altération sensorielle, visuelle ou auditive, une pathologie psychique ou une déficience intellectuelle globale, et ne peut être expliquée par des facteurs socioculturels.

On diagnostique la dyslexie lorsqu'aucun trouble visuel, auditif ou psychologique, aucun handicap mental ou inadéquation de l'enseignement ou encore manque de scolarisation, n'est en mesure d'expliquer des difficultés durables dans l'apprentissage de la lecture.

Comme tous les troubles en « dys », la dyslexie est une pathologie développementale, autrement dit, les difficultés de lecture préexistent à l'apprentissage ; elles ne sont pas provoquées par un accident, ne se manifestent pas suite à une lésion cérébrale ou quelque autre dommage neurophysiologique².

Selon la Classification Internationale des Maladies de l'Organisation Mondiale de la Santé, la dyslexie, dénommée « trouble spécifique d'acquisition du langage écrit » est une « altération spécifique et significative de l'acquisition de la lecture, non imputable exclusivement à un âge mental bas, à des troubles de l'acuité visuelle ou à une scolarisation inadéquate³ ». Le Manuel Diagnostique et Statistique des Troubles

¹ Ramus Franck, « Aux origines cognitives, neurobiologiques et génétiques de la dyslexie », *Les troubles d'apprentissage de la lecture*, Les journées de l'Observatoire National de la Lecture, février 2005.

² Lorsque le trouble d'apprentissage n'est pas développemental mais acquis, provoqué par un facteur extérieur, on parle d'« alexie ».

³ www.who.int/fr/

Mentaux précise également que « les troubles d'apprentissage ne sont pas mieux expliqués par des déficiences intellectuelles, des déficits d'acuité auditive non corrigés, d'autres troubles mentaux ou neurologiques, des désavantages psychosociaux, une maîtrise insuffisante de la langue de scolarisation ou un enseignement inadéquat¹ ».

Aussi, il convient de différencier la dyslexie d'un retard dans l'acquisition du langage écrit. Le retard dans l'acquisition de la lecture, ou « retard simple », concerne 25 % des enfants en début de scolarité² et s'explique souvent par des facteurs biologiques ou environnementaux. Les difficultés de lecture sont dans ce cas majoritairement liées à des problèmes d'autonomie, à une certaine immaturité de l'apprenti lecteur ou bien à des situations pédagogiques inadéquates. Parmi ce pourcentage d'enfants présentant des difficultés de lectures, 5 % environ sont diagnostiqués comme étant dyslexiques.

À la différence d'un simple retard dans l'acquisition du langage écrit, la dyslexie est un trouble cognitif persistant qui ne peut être amendé grâce à la mise en place des dispositifs pédagogiques adaptés et ne s'améliore pas avec l'âge de l'enfant.

Aussi, un décalage chronologique dans l'acquisition du langage écrit n'est pas obligatoirement révélateur d'un trouble cognitif spécifique. Cependant, le retard de lecture sert de point de repère pendant la phase diagnostique de la dyslexie : les enfants en difficulté d'apprentissage sont soumis à différents tests de lecture, leurs scores bruts sont ensuite comparés aux résultats présentés par un groupe d'enfants du même âge et répartis ensuite du plus faible au plus élevé. La dyslexie est diagnostiquée lorsque l'enfant soumis aux tests obtient un score inférieur de 2 écarts-types³ au score moyen atteint par des enfants de même âge ou niveau scolaire⁴.

Idéalement, le diagnostic de la dyslexie se fonde sur une évaluation pluridisciplinaire, incluant outre les tests de lecture standardisés, des bilans orthophoniques et neuropsychologiques, complétés éventuellement par des examens ophtalmologiques ou psychologiques, afin d'exclure de potentiels facteurs biologiques ou environnementaux. Des éléments d'anamnèse sont également pris en compte.

¹ www.psychiatrieweb.files.wordpress.com

² Meunier J.-C., *La dyslexie ? Les neurosciences peuvent servir !* Analyse PAPEO, 15/15, 2014.

³ L'écart-type (E.T.) est un indice statistique permettant de situer un sujet par rapport à la moyenne de la population.

⁴ Le seuil d'écarts-types varie entre 1,5 et 2, en fonction des études et leur degré d'exigence.

La dyslexie connaît trois niveaux de sévérité : léger, modéré et sévère, et plusieurs formes.

La forme la plus fréquente est la dyslexie **phonologique** ou **dysphonétique**. Elle concerne environ 70 % de dyslexiques et se traduit par une mise en œuvre difficile de la voie d'assemblage et de grandes difficultés dans les conversions graphèmes-phonèmes. La dyslexie phonologique se manifeste par une méconnaissance des règles de conversion entre lettres et sons, impliquant des erreurs d'agencement (inversions, ajouts ou omissions de lettres ou sons), des confusions entre les phonèmes sourds et sonores (t/d, p/b, f/v, etc.), des substitutions de graphèmes ou de mots visuellement proches (d/b, u/n, joie/joli, etc.). La lecture d'un enfant atteint de dyslexie phonologique repose sur sa reconnaissance globale du mot : l'enfant reconnaît les mots déjà rencontrés et mémorisés dans son lexique orthographique mais est incapable d'en analyser les éléments constitutifs. La lecture autonome des mots inconnus ou nouveaux est, de ce fait, quasiment impossible.

La dyslexie **de surface**, appelée également dyslexie **dyséidétique**, ne pose pas de problème dans l'analyse et l'utilisation des correspondances graphèmes-phonèmes, mais se traduit par une difficulté à mettre en œuvre la voie d'adressage. Les représentations orthographiques des mots sont défailtantes, autrement dit, l'enfant est capable d'oraliser des mots réguliers et des pseudo-mots, mais il lui est impossible d'analyser la composition orthographique d'un mot et de l'utiliser pour une reconnaissance future. La lecture, dans le cas d'une dyslexie de surface, repose intégralement sur le décodage graphophonologique : les mots sont lus tels qu'ils sont écrits (des mots irréguliers comme « femme » seront lus « fême » etc.). L'on observe également des difficultés visio-attentionnelles et des erreurs dues à des confusions entre des graphèmes visuellement proches. La lecture devient très lente, car coûteuse en effort cognitif et l'accès au sens est perturbé.

Plus rare est la dyslexie dite **mixte**, qui est, d'une certaine manière, une combinaison entre les formes précédentes. Les deux voies de lectures sont alors atteintes, la voie d'assemblage et la voie d'adressage : les règles de conversion graphèmes-phonèmes sont maîtrisées difficilement et le lexique orthographique est très réduit. Aussi bien la lecture des mots réguliers qu'irréguliers se révèle problématique.

Outre ces trois formes principales de dyslexie, la littérature scientifique mentionne des cas isolés de dyslexie **visuelle** (les voies de lecture ne sont pas atteintes mais l'enfant présente des troubles de l'attention liés au traitement visuel) et de dyslexie **lettre à lettre** (la lecture s'effectue uniquement par épellation du nom des lettres successives). Ces deux formes de dyslexie restent très minoritaires.

Les théories développées concernant les causes de la dyslexie peuvent être réparties sur trois niveaux : **cognitif, cérébral** et **génétique**.

Les recherches scientifiques situant la dyslexie sur un plan **cognitif** font actuellement état de deux hypothèses complémentaires : l'hypothèse **phonologique** et l'hypothèse **visuelle**. L'hypothèse **phonologique** se fonde sur l'observation des difficultés de conversion graphèmes-phonèmes que rencontrent tous les dyslexiques. Les études montrent que ces difficultés sont liées non pas à un trouble visuel mais à un déficit phonologique. La faculté d'analyse phonémique est altérée et la mémoire phonologique à court terme, servant à mémoriser les phonèmes résultant du décodage, est déficiente. Aussi, les dyslexiques ne confondent pas des graphèmes visuellement proches ou les paires de consonnes sourde-sonore, mais peuvent difficilement leur faire correspondre les bons phonèmes.

L'hypothèse d'un déficit phonologique parmi les causes de la dyslexie est aujourd'hui communément admise. Selon Ramus, la dyslexie concernerait la composante phonologique du langage, « le système de représentation mentale et de traitement cognitif des sons de la parole »¹. Les enfants dyslexiques présenteraient une altération des représentations phonologiques ou de l'accès à ces représentations.

Plus récemment, la théorie du déficit phonologique a été complétée par une hypothèse selon laquelle les dyslexiques rencontreraient également des difficultés à discriminer correctement les phonèmes. Le processus de sélection des phonèmes d'une langue, qui se met en place à l'âge d'environ 1 an, serait incomplet chez certains dyslexiques. Ces derniers continueraient de percevoir toutes les différences phonétiques des phonèmes et resteraient, comme les enfants de moins d'un an, en mesure de différencier tous les phonèmes de toutes les langues du monde. Aussi, les confusions effectuées entre les sons seraient dues non pas à une incapacité de différencier des

¹ Ramus Franck., « Les troubles spécifiques de la lecture », *L'information grammaticale*, n° 133, 2012, p. 34-40.

phonèmes proches (comme les paires de consonnes sourde-sonore) mais à une difficulté à catégoriser les sons entendus dans le répertoire phonologique de leur langue.

L'hypothèse complémentaire à celle du déficit phonologique, qui ne peut, à lui seul, expliquer toutes les formes de dyslexie observées, est l'hypothèse **visuelle**. Elle insiste sur les difficultés de traitement visuel du contenu graphophonologique. Parmi les théories qui corroborent cette hypothèse, mentionnons la théorie magnocellulaire, qui suggère un dysfonctionnement du système magnocellulaire¹, et la théorie du trouble visio-attentionnel, laquelle implique une lenteur dans le déplacement de l'attention d'un point de fixation vers une cible ainsi qu'un déficit de focalisation attentionnelle. L'étude réalisée par Sylviane Valdois postule également l'existence d'une « fenêtre visio-attentionnelle »² qui saisirait les mots familiers de manière globale et se réduirait lors du traitement analytique des mots inconnus. L'empan visio-attentionnel, mesurant le nombre d'unités orthographiques distinctes qu'un sujet peut traiter simultanément dans une séquence de lettres, serait réduit chez les patients dyslexiques.

Bien que peu de données scientifiques soutiennent l'hypothèse visuelle, il est conseillé d'inclure dans le bilan orthophonique une analyse des capacités visio-attentionnelles et phonologiques du sujet.

La base **cérébrale** des troubles cognitifs tels que la dyslexie a été confirmée grâce à l'imagerie médicale. On observe ainsi chez les personnes dyslexiques une activité neuronale modifiée des trois zones cérébrales impliquées dans la lecture, une diminution du volume de matière grise dans les deux aires cérébrales liées à la lecture ainsi qu'un déficit de connectivité entre les aires cérébrales. Une accumulation anormale de neurones dans le cortex a également été constatée lors des travaux de dissection post-mortem.

Certaines différences ou anomalies cérébrales peuvent être expliquées par des facteurs **génétiques** ou périnataux. Des études effectuées sur des jumeaux ont ainsi démontré une contribution génétique dans l'origine de la dyslexie. Des examens génétiques plus précis ont à ce jour identifié 7 gènes de susceptibilité génétique, autrement dit associés à une prédisposition à la dyslexie, qui peut être développée ou non.

¹ Un des deux systèmes d'organisation des éléments neurosécréteurs de l'hypothalamus.

² Valdois Sylvie, « Qu'entendre par déficit visio-attentionnel en contexte dyslexique ? », *ANAE*, n° 128, 2014, p. 27-35.

L'existence de plusieurs gènes pouvant contribuer à une prédisposition à la dyslexie démontre que les facteurs entrant en jeu dans le développement et l'expression de ce trouble cognitif spécifique ne sont pas uniquement génétiques. Des facteurs extérieurs tels l'environnement familial et scolaire, la transparence de la langue maternelle, peuvent moduler l'effet des facteurs génétiques.

Parmi ces facteurs extérieurs mentionnés plus haut, le degré de transparence de la langue est d'une importance qui nécessite que l'on s'y arrête de manière plus détaillée. En effet, la dyslexie concerne prioritairement la composante phonologique du langage. Le déficit le plus flagrant détecté chez des personnes dyslexiques est le déficit phonologique, lequel se traduit par une incapacité ou une grande difficulté dans la conversion graphèmes-phonèmes. Or, la transparence d'une langue définit précisément la régularité des correspondances graphèmes-phonèmes et phonèmes-graphèmes. De manière plus empirique, plus une langue est transparente, plus les règles de conversion graphèmes-phonèmes sont aisées à assimiler et, a contrario, plus elle est opaque, plus les règles de conversion sont difficiles à acquérir et le déchiffrage long à être mis en place.

Le lien entre la transparence d'une langue et la dyslexie est manifeste, les deux phénomènes tenant de la complexité des relations graphèmes-phonèmes. Cependant, la transparence d'une langue a des conséquences non pas sur le développement de la dyslexie – on rencontre des dyslexiques dans des pays aux langues aussi transparentes que l'espagnol et une langue parfaitement transparente n'empêchera pas l'expression du trouble – mais sur sa prévalence : plus une langue est transparente, plus les cas de dyslexie sont rares, puisque les difficultés de conversion graphophonologique seront nettement moindres.

Le corolaire de l'altération de la faculté de conversion graphophonologique est la dysorthographe en tant que trouble associé à la dyslexie. Puisque le sujet dyslexique rencontre des difficultés à associer les phonèmes correspondants aux graphèmes, lors du processus de lecture, il rencontrera, à l'inverse, les mêmes difficultés dans la construction des correspondances entre les phonèmes entendus et les graphèmes correspondants, lors du processus d'écriture.

Aussi, la dysorthographe, trouble spécifique de l'acquisition de l'orthographe, est toujours présente en cas de dyslexie. Le déficit phonologique s'exprimera aussi bien

dans le processus de conversion des graphèmes en phonèmes, donc de la lecture, que dans celui de conversion des phonèmes en graphèmes, donc de l'écriture.

La dysorthographe est à distinguer de la dysgraphie, autre trouble spécifique de la production écrite qui concerne le geste moteur de l'écriture et non l'orthographe.

De manière non systématique, d'autres troubles cognitifs peuvent être associés à la dyslexie, tels des troubles du langage oral ou de l'attention, des troubles « dys » tels la dyscalculie, la dyspraxie ou la dyschronie, des troubles comportementaux ou émotionnels.

La prise en charge du patient dyslexique s'effectuera en fonction de la forme de dyslexie diagnostiquée ainsi que de la présence ou non des troubles associés. Le traitement de référence en cas de dyslexie reste la rééducation orthophonique. Des thérapies et aides complémentaires telles l'orthoptie, la psychothérapie ou l'ergothérapie permettront de corriger les éventuels troubles associés.

Il existe également des méthodes de rééducation alternatives, telles la sémiophonie (méthode de stimulation auditive et de lecture guidée), les méthodes Davis et Tomatis (méthodes de « gestion » de la dyslexie, élaborées par l'ingénieur américain Ronald Davis et le Dr Tomatis, ORL français, à partir de leurs expériences et observations personnelles), des méthodes de rééducation visuelle ou de la proprioception. Mais ces méthodes alternatives ne bénéficient, à ce jour, d'aucune évaluation objective permettant de mesurer leur efficacité et ne sont pas validées scientifiquement.

Parallèlement aux thérapies entreprises en traitement de la dyslexie, il est important non seulement d'aménager l'environnement pédagogique des apprentis lecteurs, mais également de leur enseigner le sens même de l'écriture, en tant que véhicule d'information et outil communicationnel, et, par conséquent, de leur apprendre le fonctionnement des mécanismes du code écrit.

Systemes d'écriture contemporains

Chapitre 5

L'idéographie chinoise

Typologie et origines

Le *wenyan*, ou « langue graphique »¹ en chinois, est un système écriture idéographique², dont les éléments représentent des mots ou monèmes saisis dans leur globalité. Il est utilisé pour transcrire les langues du groupe sino-tibétain, dont la langue chinoise est majoritaire.

L'invention de l'idéographie chinoise est attribuée, selon la légende, au scribe et devin Cang Jie. Sous le règne de l'Empereur Jaune, Qin Shi Huángdì, souverain civilisateur de la haute antiquité considéré comme le fondateur de la Chine et ayant régné de -2697 à -2598 av. J.-C., Cang Jie auraient imaginé les caractères chinois à partir des figures géométriques dessinées par le vol des oiseaux ou par les traces de leurs pattes sur le sol.

Si ce mythe de naissance de l'écriture chinoise entretient un certain lien de motivation graphique avec le tracé des caractères, sa datation présumée est bien antérieure à la constitution du système d'écriture lui-même, dont la forme la plus archaïque remonte au dernier quart du deuxième millénaire avant notre ère. Les premières inscriptions, dites *oraculaires*, sont directement gravées sur des omoplates de bovins et des plastrons de tortues et datent de l'époque Yin³, au XIV^e siècle av. J.-C.

Ensevelis pendant plus de trois mille ans, ces ossements ont été retrouvés à Anyang et au Henan, dans les vestiges de la capitale des Shang. Les *jiaguwen*, caractères gravés sur ces ossements, servent au départ à des rituels de divination et consignent ce que Léon Vandermeersch appelle des *équations divinatoires*.⁴ Cette idéographie, mise au point par des devins, transcrit non pas les énoncés discursifs de la divination prononcée mais, en termes quasi mathématiques, la manière présagée dont la divination s'articule.

¹ L'idéographie chinoise est qualifiée de « langue graphique » en raison des différences qui se sont accrues entre la langue parlée et la langue écrite, suite aux profondes restructurations de cette dernière.

² Contrairement l'interprétation étymologique du terme, une idéographie note non pas les idées mais des unités sémantiques d'une langue.

³ Dynastie de Shang, -1765 – -1122.

⁴ Vandermeersch Léon, *Les deux raisons de la pensée chinoise, Raison divinatoire et raison idéographique*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des sciences humaines, 2013, p. 52-72.

Cette forme archaïque d'écriture chinoise sert exclusivement à la notation des opérations divinatoires et ne transcrit pas le chinois parlé de l'époque. Les équations divinatoires ne se sont transformées en système de notation graphique pleinement fonctionnel qu'au cours d'une longue évolution. L'invention de cette idéographie divinatoire représente néanmoins un saut qualitatif important dans la constitution du système d'écriture chinois, car, à la différence de la notation graphique propre aux cultures proto-chinoises – dont les premières manifestations datent du IV^e voire du V^e millénaire av. J.-C., bien en amont de la culture Yin –, elle n'est plus composée uniquement de marques graphiques isolées ou simplement juxtaposées mais contient des opérateurs d'articulation. Les marques graphiques désormais articulées entre elles deviennent des idéogrammes. Un début de syntaxe graphique est ainsi mis en place.

L'aboutissement de cette évolution a, cependant, pour résultante une « langue graphique ». Les signifiants ou les idéogrammes ainsi créés renvoient directement à des référents signifiés et, de manière distincte, à leur prononciation ou signifiant oral, le signifié phonique restant de ce fait accessoire. C'est la raison pour laquelle l'idéographie des équations ne s'est jamais métamorphosée en simple écriture.

Le système d'écriture chinois est, par conséquent, le seul au monde à avoir conservé la même structure durant trente-cinq siècles jusqu'à sa forme actuelle. Il a atteint son plein développement au début de l'ère chrétienne et n'a plus changé ensuite. C'est la plus ancienne écriture de l'humanité encore en usage.

La pérennité de l'écriture confère par ailleurs à l'histoire de la langue chinoise une continuité particulière. Cette dernière n'a, en effet, connu aucune fracture, – comme fut le cas entre le bas latin et le latin classique –, et permet aux locuteurs chinois de remonter aux sources de leur civilisation sans impérativement connaître une langue ancienne. La seule difficulté rencontrée est d'ordre sémantique et tient au nombre élevé d'acceptions acquises par les mots au cours de leur longue histoire.

Emprunts et influences

Le système d'écriture chinois a été essentiellement exporté. Les pays voisins comme le Japon ou la Corée, dont la civilisation est postérieure et le progrès tributaire de celui de la Chine, vont constituer leur système d'écriture sur le modèle chinois.

Le Japon découvre et adopte l'écriture chinoise au VI^e siècle. Langue polysyllabique dont la syntaxe repose sur l'adjonction de terminaisons et suffixes, le japonais a nécessité la création d'un syllabaire pour les terminaisons et suffixes que le chinois ne pouvait transcrire.

Ce système composite est toujours en usage, parallèlement au système de notation phonétique, les *kanas*, dont dispose le Japon actuel.

L'écriture chinoise a également été adoptée au V^e siècle par la Corée et au XIII^e siècle par le Vietnam. Les deux pays ont par la suite mis en place une écriture phonétique, exclusive au Vietnam et prédominante en Corée.

Fondamentalement objet d'emprunt, le système graphique chinois a toutefois connu, à certaines périodes du passé, des notations dans des écritures étrangères, comme l'écriture '*phags-pa* issue du tibétain et l'écriture tibétaine elle-même¹.

Changements et réformes d'écriture

L'écriture chinoise a inévitablement connu des modifications au cours du temps, mais n'a jamais été affectée de manière importante par l'évolution linguistique. Les modifications subies restent très réduites et n'impliquent que de légers changements de prononciation, des dépréciations des indications phonétiques des idéogrammes ou encore des changements de détail dans l'exécution des caractères.

De même, la réforme de la langue écrite – promulguée par Mao Tsé-Toung en République Populaire de Chine et réalisée par étapes à partir de 1956 – a simplifié l'écriture traditionnelle en modifiant la graphie d'un grand nombre de caractères via la suppression de certains traits ou la sélection d'un seul caractère parmi plusieurs homophones, mais n'a pas touché aux fondements du système. Les caractères simplifiés sont moins nuancés et moins explicites, cependant, la réforme dans sa globalité n'a eu aucun impact sur la structure de cette « langue graphique ».

L'utilisation exclusive d'un système de transcription phonétique, aurait pu, en revanche, impliquer des modifications structurelles. Or, la transcription alphabétique

¹ Ces alphasyllabaires sont utilisés comme écriture unifiée pour toutes les langues de l'Empire Mongol sous la dynastie Yuan en Chine (vers 1269).

des caractères chinois est longtemps restée une « affaire d'étrangers »¹, apanage des missionnaires catholiques, des commerçants ou des colons. Parmi plusieurs systèmes de transcription phonétique élaborés, – dont le nombre s'élève à trente-cinq selon Viviane Alleton², – seul le système *Hanyu pinyin* est devenu la notation alphabétique actuelle. Retenu officiellement en 1958, il signifie « épeler les sons de la langue de Han ». Les autorités chinoises ont envisagé de l'imposer comme seul système d'écriture mais n'ont jamais réussi à le faire prévaloir face à la tradition idéographique. En effet, l'idéographie chinoise, parfaitement rationalisée et standardisée, non seulement ne cédait en rien aux écritures alphabétiques en terme de commodité de lecture et d'écriture, mais proposait une grille de lecture sémantique du monde réel grâce à l'apparemment morpho-phonétique des unités lexicales, conférant à l'écriture chinoise une sorte de puissance divinatoire avec laquelle aucun système de transcription phonétique ne pouvait rivaliser. Loin de pouvoir l'emporter sur la tradition idéographique, le *pinyin* était même considéré comme une dangereuse contamination étrangère durant la révolution culturelle.

L'inconvénient majeur du *pinyin* reste son inadéquation à transcrire une langue qui comprend de nombreux homophones. Son utilisation actuelle en Chine est parcellaire. Il sert essentiellement à l'apprentissage de la prononciation et des mots nouveaux à l'école primaire puis est abandonné dans la suite des études. Du reste, l'écriture latine n'est employée que pour les inscriptions en langues étrangères et continue d'être destinée aux Occidentaux davantage qu'aux natifs.

Structure graphique et rapport à la chaîne parlée

L'écriture chinoise se compose de milliers de caractères, ou sinogrammes, correspondant chacun à un mot ou à son signifié. La prononciation des mots peut varier selon les époques et les lieux, les acceptions évoluent, tandis que le caractère reste immuable. Le sinogramme n'est pas seulement la notation graphique d'un mot, il est le

¹ Alleton Viviane, *L'écriture chinoise*, Paris, P.U.F., coll. Que sais-je ?, Paris, 2002, (6^e édition), p. 120.

² Parmi les principaux systèmes de transcriptions phonétique proposés, les plus connus sont les systèmes Wade-Giles, défini par Thomas Wade et Herbert Giles (1859-1892) et utilisé en Grande Bretagne ; le système Yale, défini dans les années 1940 et utilisé aux USA ; le système Lessing-Othmer, défini par Ferdinand Lessing et Wilhelm Othmer au début du XX^e siècle et utilisé en Allemagne ; et le système de l'Ecole française d'Extrême-Orient (EFEO), défini par Séraphin Couvreur en 1902 et utilisé en France.

garant de l'identité du mot, son emblème. Le caractère chinois s'apparente ainsi à une sorte de chiffre indépendant du temps et des lieux, non affecté par la multitude des prononciations ni par les changements sémantiques.

De ce fait, le signe écrit a, dans la tradition chinoise, valeur d'institution, l'écriture chinoise servant de repère invariable à la réalité tout entière.

S'agissant d'une écriture logographique, l'idée qu'elle soit totalement indépendante de la langue a fait long feu. Certes, un caractère dont la signification est reconnue peut être prononcé en chinois, en allemand, ou en français. C'est, par ailleurs, une particularité qui a en grande partie contribué à unifier les cinquante-six ethnies¹ chinoises parlant des dialectes différents. Cependant, ce système d'écriture ne saurait noter intégralement une autre langue que le chinois.

Contrairement à ce qu'avait supposé Leibniz², lorsqu'il prétendait que les caractères chinois exprimaient les choses et leurs relations d'une manière abstraite, indépendante de la langue parlée, l'écriture chinoise ne constitue pas une langue universelle, une « algèbre des idées ». Les sinogrammes ne renvoient pas aux universaux mais seulement aux idées et concepts de la langue chinoise, pouvant effectivement être prononcés de manière différente selon les dialectes³.

L'écriture chinoise permet de noter de manière exhaustive et naturelle le vocabulaire chinois exclusivement. Elle est par ailleurs conçue pour reproduire la structure de la langue chinoise. Monosyllabique à l'origine, le chinois moderne contient 75% de mots polysyllabiques, constitués de deux à maximum quatre syllabes. Or, cela n'est nullement perceptible à l'écrit, dont l'enchaînement reste monosyllabique : à chaque caractère correspond un mot d'une syllabe et vice-versa. À cela vient s'ajouter le fait que le chinois soit une langue isolante : les mots sont invariables et n'ont ni genre, ni conjugaison, ni déclinaison, ni article. La suite des caractères est ainsi en parfaite et constante équivalence avec l'enchaînement monosyllabique à l'oral.

En outre, la phrase écrite et la phrase dite sont appréhendées par le locuteur de la même manière, c'est à dire sous la forme d'une suite d'éléments homogènes uniformément juxtaposés. L'équivalence entre l'écrit et le parlé est loin d'être aussi

¹ L'ethnie principale de Chine, celle des Han, compte 92% de la population, soit 1,2 milliard de personnes. 850 millions de Han parlent la langue officielle de la République populaire de Chine, le mandarin.

² Etienne René, *L'Europe chinoise I : de l'Empire romain à Leibniz*, Paris, Gallimard, 1988, p. 382-395.

³ Les dialectes encore en usage en Chine, comme le shanghaien, le cantonais, le min ou le hakka, font partie du même groupe linguistique et sont également monosyllabiques et à tons.

étroite dans d'autres langues. En français, par exemple, la phrase écrite comporte des indications grammaticales qui ne sont pas fournies par la phrase orale. Les terminaisons muettes et les espaces blancs rendent la syntaxe d'une phrase écrite plus évidente que celle d'une phrase entendue. Alors que la symétrie entre l'écrit et la chaîne parlée est parfaite en chinois.

Si le chinois actuel contient, comme on vient de le voir, des mots composés d'un ou plusieurs monosyllabes, aucun espacement ou marqueur graphique ne les isole du reste de la phrase. La signification des caractères est déduite du contexte et cette interprétation intuitive détermine lesquels des caractères désignent des monosyllabes valant pour eux-mêmes et lesquels désignent des monosyllabes associés.¹

Loin de constituer une entrave à la lecture, cette absence de démarcation est une nouvelle fidélité à la structure de la langue, car les composés polysyllabiques chinois sont instables. Ils se forment et se décomposent tout aussi facilement. La seule façon de tenir compte de leur mobilité est de conserver un espacement uniforme.

Articulation du système graphique et liens de signification

L'écriture chinoise prévoit un signe différent pour chaque mot. Ce signe renvoie soit directement au sens du mot, sans en dénoter aucun son, soit au sens et au son, en ne donnant du son qu'une indication très approximative, soit au son seul, de manière également approximative. Le signifié graphique et le signifié phonique n'ont aucun trait commun et ne sont reliés que par leur rattachement au même signifiant graphique. Leur rapport est donc totalement arbitraire.

Alors que dans une écriture, idéographique ou non, le circuit de signification fait l'objet d'un montage de liaisons de significations en séries : le signifiant graphique renvoie à un signifié phonique qui renvoie à un signifié référent ; le circuit de la signification dans le système graphique chinois fait l'objet d'un montage de liaisons de significations en parallèle : le signifiant graphique renvoie directement au signifié référent et distinctement à un signifié phonique.

¹ Cette lecture intuitive semblait si évidente que pendant longtemps les textes chinois se sont privés de ponctuation. Les premiers textes ponctués ont été publiés à la fin des Ming, aux XVI^e – XVII^e siècles. La ponctuation n'est devenue d'usage général qu'au XX^e siècle.

Circuit de signification dans l'écriture

Signifiant graphique → signifié phonique → signifié référent

Circuit de signification dans l'idéographie chinoise

Signifiant graphique →

- **Signifié phonique**

- **Signifié référent**

Contrairement aux écritures non chinoises, dont le signifiant graphique se situe sur la même ligne de signification que signifié phonique, – ils peuvent, de ce fait, s'articuler phonétiquement de manière directe –, l'idéographie chinoise, dont le signifiant graphique est directement en prise avec le signifié référent, exploite davantage la première articulation du langage, son articulation sémantique.

C'est la raison essentielle pour laquelle, dans l'idéographie chinoise, l'écriture alphabétique n'a pu se substituer à l'écriture idéographique.

La singularité du circuit de signification dans l'idéographie chinoise a, par ailleurs, permis à Lacan de réfuter la thèse de la double articulation du langage¹. Dans une des leçons de son séminaire « Contre les linguistes », il prend l'exemple du chinois pour généraliser la fonction du signifiant, lui conférant un statut de signe à part entière. La première articulation en langue chinoise étant, selon lui, suffisante pour produire du sens.

Contredisant cette hypothèse lacanienne, l'idéographie chinoise n'est pour autant pas exempte d'une double articulation. Seul l'agencement de cette double articulation

¹ Lacan Jacques, *Le Séminaire, Livre XVIII - D'un discours qui ne serait pas du semblant*, Paris, Seuil, coll. Champ freudien, 2006, page 47.

est différent, en raison du montage particulier des liens de signification, et permet ainsi une articulation directement sémantique.

L'exploitation de la première articulation par l'idéographie chinoise a pour conséquence une correspondance quasi parfaite entre les caractères écrits et les idées simples de la langue, révélant ainsi une association étroite entre le signe et la chose pensée. En termes saussuriens, le signifié du signe chinois se confond avec son signifiant graphique. L'écriture chinoise fait percevoir le signe comme une chose pensée ou perçue et la chose pensée ou perçue comme un signe.

Le système d'écriture chinois semble offrir ainsi une grille de lecture de la réalité sous toutes ses formes. Par conséquent, il incite moins à rechercher les réalités abstraites auxquelles renvoient les signes visibles qu'à étudier les phénomènes et la configuration des occurrences réelles auxquels ces signes correspondent.

Art combinatoire et arbitraire des signes graphiques

À défaut d'exploiter de manière classique la deuxième articulation du langage, le système graphique chinois repose sur un « art combinatoire » qui permet de tirer d'un nombre limité d'éléments premiers un nombre virtuellement illimité de composés.

Ces combinaisons reposent sur des procédés combinables, tout élément composé pouvant à son tour servir à une combinaison plus complexe.

Cet « art » a été développé progressivement afin de résoudre des problèmes pratiques de notation. Chaque mot peut, de cette manière, être envisagé du point de vue du son ou de la signification, ou les deux à la fois, et noté à chaque fois par un sinogramme différent. Chaque caractère est à la fois une création rationnelle, produit d'une rationalisation graphique, et une création arbitraire : une seule combinaison est retenue parmi de nombreuses combinaisons possibles.

Cet équilibre entre rationnel et arbitraire est un trait essentiel de l'écriture chinoise, sans lequel elle n'aurait pas été viable. Si les milliers de caractères formaient un amoncellement disparate, sans lien de parenté, ou au contraire, un système de formes abstraites déduites les unes des autres selon une logique sans faille, nul n'aurait été en mesure de les mémoriser.

Cet équilibre explique ainsi une des qualités les plus remarquables de l'écriture chinoise : l'individualité marquée des caractères tient à l'arbitraire qui a présidé à leur création, tandis que la variété et la complexité des formes résulte du principe combinatoire.

Pour que cette écriture demeure lisible il faut que chaque caractère soit immédiatement reconnaissable et s'affirme dans son individualité, sans pour autant qu'il en résulte une diversité trop grande qui menacerait la continuité du texte.

Pour éviter la confusion et la discontinuité dans ce foisonnement de caractères, un texte ordonné doit satisfaire à deux exigences simultanées : l'exigence d'autonomie et l'exigence d'intégration à l'ensemble. Chaque caractère doit conserver son identité propre et immédiatement identifiable, et en même temps être doté de propriétés qui fassent de lui un élément d'une chaîne continue. Le caractère doit être simultanément indépendant et dépendant du contexte.

Agencement des caractères

L'idéographie chinoise place chaque caractère au centre d'un carré, réel ou imaginaire, d'égale grandeur¹. Chaque caractère est constitué d'un groupe de traits. La dynastie Tang fait ressortir vingt-cinq² traits différents dont huit fondamentaux, selon lesquels ont été standardisés les caractères :

Le point – le *diǎn*, ou « petite tache » : 丶

La diagonale gauche – le *piě*, ou trait « tombant à gauche » : 丿

La courbe à droite – le *nà*, ou trait « s'appuyant vers le bas » : ㇇

La barre verticale – le *shù*, ou trait « orienté vers le bas » : 丨

Le crochet final – le *gōu*, ou trait « crochet » : 丨 ㇇

¹ Ce principe permet une écriture verticale comme horizontale. Traditionnellement le chinois s'est toujours écrit du haut en bas, en colonnes se succédant de droite vers la gauche, jusqu'à l'adoption en Chine Populaire de l'écriture horizontale, lue de gauche à droite, comme les écritures occidentales. La disposition verticale initiale a subsisté jusqu'à un passé récent et est encore en usage à Hong Kong, Taiwan et parmi les Chinois de la diaspora. Elle reste également de règle en calligraphie.

² Actuellement, l'idéographie chinoise comporte 16 traits de base.

La courbe à gauche – le *wān* ou trait « courbé » : 丿

Le trait remontant – le *tí*, ou la « remontée » : ㇇

La barre horizontale – le *héng*, ou trait « vers la droite » : 一

Ces huit traits fondamentaux correspondent aux huit traits de pinceau dont est formé le caractère *yǒng*, le « perpétuel » : 永

Outre sa signification d'éternité, la combinaison des huit traits fondamentaux, ou huit principes de *yǒng*, suffit à l'écriture du n'importe quel caractère.

On ne saurait rapprocher la décomposition d'un caractère en traits à une exploitation graphique de la deuxième articulation de langage. Premièrement, elle n'offre aucune possibilité d'analyse phonémique. Deuxièmement, parmi ces huit traits fondamentaux, seuls le trait remontant et la barre horizontale ne sont pas des caractères clef et n'apparaissent jamais isolés. Les six autres traits peuvent figurer et donc créer de la signification de manière indépendante, incarnant des unités de première articulation. Du reste, leur forme varie au gré des compositions, les traits n'étant aucunement distinctifs.

Dans l'agencement même d'un caractère, ces traits suivent un ordre de composition bien déterminé, essentiel à l'apprentissage de la calligraphie, dont le non-respect se remarque facilement et est considéré comme une faute d'orthographe.

L'équivalent chinois du mot « agencement » est également plus nuancé que sa traduction française. *Jiezi* (tsié-tseu), « former le caractère » ou « former le corps » du caractère signifie d'abord « nouer », « relier » ou plus généralement « produire une organisation serrée et résistante ».

Aussi, l'unité d'un caractère résulte de la hiérarchisation de ses traits, l'agencement étant l'art de lui conférer une unité organique immédiatement perceptible.

Caractères recensés

Le système de construction du chinois est foncièrement fondé sur la perception des choses du réel. Son vocabulaire graphique est, par conséquent, d'une extraordinaire

richesse. Pour faire correspondre un caractère à chaque mot, il a fallu créer des dizaines de milliers de caractères.

Le grand dictionnaire des caractères chinois, édité en 1995¹, recense plus de 60 000 caractères. Pour si imposant qu'il soit, ce chiffre n'a aucune valeur pratique. De nombreux caractères sont rares, désuets ou ne sont que des variantes graphiques.

Parmi les caractères en usage, les spécialistes dénombrent 3500 caractères fréquents, 3000 caractères moins fréquents mais d'usage courant, 5000 caractères rares et 560 caractères de base. Les caractères de base constituent le vocabulaire écrit indispensable à la vie quotidienne. Les caractères fréquents sont ceux utilisés par un adulte ayant bénéficié d'une scolarité complète et gardé l'habitude d'écrire. Ils permettent de couvrir 99% de ce qui est imprimé en Chine, exception faite des de certaines publications techniques ou scientifiques.

En outre, on a constaté que 3730 caractères suffisaient à noter les 44 300 mots les plus fréquents de la langue. Un lettré chinois peut en maîtriser 8000.²

Malgré ce foisonnement de caractères, le système d'écriture chinois reste parfaitement logique.

Classification des caractères

Selon la classification établie par Xu Shen³ (30-124), les caractères chinois sont organisés en six catégories, en fonction de la combinaison des procédés qui les compose :

Les pictogrammes

Les *xiangxingzi* (siang-sing-tseu) ou « caractères représentant la forme extérieure » sont des représentations simplifiées d'objets ou phénomènes naturels devenues signes conventionnels. Ils se fondent sur le dessin des choses concrètes à travers les lignes de

¹ *Grand dictionnaire des caractères chinois, Hanyu da zidian*, 3 vol., Editions San-Juan Ben, Chengdu, Wuhan, 1995.

² Billeter Jean-François, *Essai sur l'art chinois de l'écriture et ses fondements*, Paris, Allia, 2010, p. 28.

³ Auteur du premier dictionnaire étymologique de l'écriture chinoise, sous la dynastie Han.

force qui respectent l'image perçue. Autrement dit, leur structure picturale exprime avec évidence ce qu'ils nomment.

Ils constituent le fond le plus ancien de l'écriture chinoise. Leur nombre demeure restreint : 364 caractères répertoriés par Xu Shen, dont la plupart sont conservés dans l'écriture actuelle.

Leur forme initiale a été modifiée par les standardisations stylistiques successives¹, l'évolution des techniques de l'écriture ayant sacrifié la représentation visuelle ou ce qui en restait au profit de la rapidité d'exécution.

La forme simplifiée la plus récente des pictogrammes est issue de la réforme de l'écriture de 1956. Elle ne conserve des formes archaïques que les lignes de force. L'objet représenté n'est plus directement identifiable ; leur déchiffrement repose uniquement sur la connaissance et la mémorisation de ces signes.

Exemple : le pictogramme « arbre » 木

Les idéogrammes simples

Les *zhishizi* (tcheu-cheu-tseu) ou « caractères désignant un état de choses » sont des représentations de concepts. Ils expriment des idées plus abstraites. Ils apportent du sens supplémentaire en ajoutant au caractère un signe ou un trait distinct à rôle d'indicateur.

Exemple : le caractère « arbre » 木 dont la base est désignée au moyen d'un trait représente la « racine » 本

On en dénombre 125, dont la quasi-totalité créée sous la dynastie Han. La plupart sont conservés dans l'écriture actuelle. Les idéogrammes négligent le son et ne renvoient qu'au sens. Ils vont directement à l'idée.

Contrairement aux écritures alphabétiques qui cachent les idées derrière les barrières successives des lettres et des sons, l'écriture chinoise semble manifester directement l'idée, représentée par un caractère distinct qui lui donne une physionomie propre. Les idéogrammes en sont la manifestation directe.

La distinction entre les idéogrammes simples et les pictogrammes est devenue problématique, car les deux catégories comportent un élément visuel renvoyant à la

¹ Les pictogrammes chinois ont connu quatre étapes d'évolution : 1) la forme archaïque, entre les XV^e et III^e siècles av. J.-C., 2) la forme stylisée ancienne, entre le III^e siècle av. J.-C. et le III^e siècle de notre ère, 3) la forme régulière classique, du III^e siècle de notre ère jusqu'à la dernière réforme de l'écriture et 4) la forme simplifiée récente.

forme ou à la position de l'objet et peuvent exprimer des *idées* au même titre. En fonction de leur sens contextuel propre ou dérivé il peut s'agir d'images concrètes ou abstraites.

Exemple : le pictogramme « pied » 足 signifie également « s'arrêter ».

Idéogrammes composés

Les *huiyizi* (houei-yi-tseu) ou « caractères produits par rencontre de deux significations » résultent de la combinaison de deux caractères simples, idéogrammes ou pictogrammes. Leur signification est suggérée par l'association de ces deux signes.

Ce procédé de combinaison de signes a été appliqué dès la période la plus ancienne et a permis d'accroître le nombre de caractères sans augmenter celui des éléments de base, donc sans demander d'effort de mémoire supplémentaire. Le dictionnaire étymologique de Xu Shen en répertorie 1168.

Les idéogrammes peuvent être formés par superposition de symboles :

Exemple : le caractère « cuire », « préparer à manger » 菜 représente, du haut en bas : des mains qui tiennent une marmite, le haut du fourneau, un tas de bois, une grille sur laquelle repose le bois, et le feu. Classé parmi les idéogrammes composés, il pourrait aussi être considéré comme un pictogramme.

Par addition de symboles :

Exemple : le caractère « automne » 秋 est composé des idéogrammes « céréales » 禾 et « feu » 火; le caractère « lumière » 明 est formé par l'addition des idéogrammes « soleil » 日 et « lune » 月.

Les idéo-phonogrammes

Les *xingshengzi* (sing-cheng-tseu) ou « caractères à forme et à son » sont composés d'un élément pictographique simple donnant une indication de sens et d'un caractère préexistant, simple ou composé, pris pour sa valeur phonétique.

Les idéo-phonogrammes représentent 90% des caractères en usage. Ils sont formés à partir d'un caractère correspondant à une clé lexicale ou à un domaine spécifique, à

valeur de déterminatif sémantique ; et d'un second qui détermine la prononciation des mots, l'élément phonétique.

On appelle « clé » ou « radical » l'élément qui donne une indication de sens et élément phonétique celui qui fournit une indication quant à la prononciation.

Exemple : la clef sémantique 氵 « eau » antéposé à l'élément phonétique 木 « arbre », prononcé *mù*, précise le sens de son homophone, le verbe *mù*, 沐 « se laver les cheveux » ; le caractère *cài*, « légume » 菜 est composé du déterminatif sémantique « herbe » 艹 pour le sens de « végétal » et de *cǎi*, homophone du verbe « cueillir » 采, pour le son.

Il existe en chinois plus de 1260 séries de caractères apparentés phonétiquement. L'idéo-phonogramme est une manifestation visible de l'idée, accompagnée de l'écho plus ou moins précis de sa prononciation.

La plupart des idéo-phonogrammes ont suivi deux étapes de formation. Les mots nouveaux étaient d'abord notés au moyen d'un caractère homophone, auquel on a par la suite adjoint une clé afin de distinguer la première acception de la seconde.

Cette extension du vocabulaire écrit s'est faite au cours de l'Antiquité chinoise et s'est achevée au début de notre ère.¹ Aussi, la partie phonétique d'un idéo-phonogramme a souvent été déterminée à une époque où la langue était phonétiquement différente de la langue actuelle. Par conséquent, le lien censé exister entre la prononciation réelle et la prononciation indiquée par l'élément phonétique se retrouve souvent masqué par les changements de prononciation, de sorte que la partie phonétique de nombreux idéo-phonogrammes ne correspond plus au son désigné.

Même lorsque la correspondance entre la prononciation réelle et la prononciation indiquée par l'élément phonétique est restée intacte, les idéo-phonogrammes sont phonétiquement moins précis que les écritures phonétiques. En revanche, ils représentent le mot d'une manière plus complète, car leur structure tient compte de la double nature du signe, les idéo-phonogrammes étant à même de représenter graphiquement le signifiant et le signifié, la forme audible d'un mot ainsi que sa signification.

¹ La multiplication des idéo-phonogrammes a permis un système de classement très commode des caractères, consistant à réunir sous la même rubrique ceux qui ont le même élément pictographique en commun et à les classer ensuite selon le nombre des traits ajoutés.

Les emprunts

Les *jiajiezi* (tsia-tsié-tseu) ou « caractères empruntés » sont des caractères résultant de la transformation d'une signification. Ce sont généralement des caractères simples, dont le sens étymologique a glissé vers un sens usuel, le lien sémantique distendu avec la racine étymologique étant rompu. Un même caractère peut ainsi noter des mots homophones entre lequel ne subsiste plus aucun rapport sémantique.

L'usage particulier de ces caractères sous-tend en grande partie l'histoire de l'écriture chinoise et est appelé multivalence. En somme, ces caractères correspondent à la première étape de formation des idéo-phonogrammes, suivant le même mécanisme, le sens principal étant en l'occurrence conservé par le mot emprunteur. Perçu comme une polysémie accidentelle, le mot d'origine peut recevoir par la suite une clef sémantique pour le différencier de la nouvelle acception.

Exemple : le caractère *lái*, 來 signifiant « blé », dont le sens principal est à présent le verbe « venir ». En l'absence de lien logique entre ce verbe et l'image d'un épi de blé, il s'agit d'un emprunt. Le nom « blé » a changé de prononciation et se prononce dans la langue chinoise actuelle *mài*. L'homophonie entre le verbe « venir » et le nom « blé » a donc disparu.

Par la suite, au caractère initial a été ajoutée une clef sémantique 夂, signifiant « extrémité », le caractère « blé » s'écrivant à présent 麥.

Les « emprunts » sont les occurrences les plus rares dans l'idéographie chinoise. Leur avantage est de réduire le nombre de caractères utilisés.

Les doublets

Les *zhuanzhu* (tchouan-tchou) ou « gloses réciproques » sont des caractères différents dérivant du même caractère plus ancien et ayant gardé des acceptions voisines. Ce sont des doublets graphiques comme il en existe des doublets phonétiques, tels les noms « hôtel » et « hôpital » provenant du même nom latin « hospitalis ».

Exemple : les caractères « vieux » et « défunt » 老 proviennent du même caractère archaïque représentant un vieillard chenu appuyé sur une béquille.

De la même manière, il existe des triplets ou quadruplets.

Calligraphie et écriture en Chine

L'art de l'écriture est considéré en Chine comme l'un des beaux-arts. Dépassant la « calligraphie » qui suggère une « écriture embellie » ou une « belle écriture », l'écriture chinoise est un moyen d'expression d'une infinie richesse. Elle offre un répertoire de formes quasi inépuisable, avec lequel ne peut rivaliser aucun alphabet. Le calligraphe chinois se sert du pinceau pour capter des forces qui viennent du plus profond de lui-même. Avec la précision d'un séismographe, le pinceau enregistre la moindre inflexion gestuelle, le moindre écart. Tandis que la calligraphie occidentale produit des formes stylisées arrêtées, la calligraphie chinoise est par essence un art du mouvement¹.

Le pinceau est longtemps resté l'instrument universel de l'écriture en Chine. Jusqu'à l'utilisation généralisée du stylo, l'écriture courante et la calligraphie au pinceau se confondaient en un seul art. La distinction entre le domaine de l'écriture et celui de la calligraphie induit une double conséquence : n'étant plus soutenue par l'art exigeant du pinceau, l'écriture courante se dégrade ; maniant de moins en moins le pinceau, les calligraphes sont de moins bons techniciens que les lettrés d'antan.

¹ La langue chinoise désigne les caractères stylisés par un terme spécifique. Les *meishuzi* (*mei-chou-tseu*) ou littéralement « caractères artistiques » sont des caractères stylisés développés au XX^e siècle pour les besoins de la publicité et de l'édition sous l'influence des arts graphiques occidentaux. Ils sont, à certains égards, un équivalent de la calligraphie occidentale mais n'ont jamais été considérés en Chine comme relevant de la calligraphie.

Chapitre 6

L'écriture arabe

Typologie et origines

L'écriture arabe est la dernière en date parmi les écritures sémitiques¹ occidentales. Dérivée de l'alphabet phénicien, ce système consonantique est utilisé pour la notation des langues du groupe chamito-sémitique.

La tradition islamique rattache l'écriture arabe à la révélation coranique. Dans la nuit du vingt-sixième jour du mois de Ramadan, appelée la « nuit du destin », en l'an grégorien 612, le prophète Mahomet aurait reçu, par l'intermédiaire de l'archange Gabriel, une première révélation divine. Ces révélations vont constituer les premiers versets du Coran, lesquels concernent l'art de l'écriture et commencent par l'évocation du calame : « Noun ! Et le calame et ce qu'ils écrivent² », puis : « Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé ; Il a créé l'homme d'un grumeau de sang ; Lis, car ton Seigneur est le plus généreux ; il t'a permis de tout savoir grâce à la plume ; ayant enseigné à l'homme ce qu'il ignorait³ ».

Le Coran, livre de la parole incréée d'Allah, contient l'ensemble des messages divins qu'aurait reçu le prophète. Révélés, mémorisés et récités, ces messages seraient devenus écriture. Il échoit ainsi à l'écriture arabe d'être celle de la révélation divine.

Aucune autre religion n'entretient un lien aussi organique avec son écriture que l'islam. Véhicule de la parole de Dieu, l'écrit est, dans l'univers islamique, omniprésent et sacré. L'invention même de l'écriture est, selon la tradition musulmane, d'ordre divin : le livre descendu par Dieu sur son premier prophète, Adam, contenait des lettres. « Et ce que Dieu révéla à son prophète, était ignoré des anges⁴ », écrivait l'exégète Ahmed ibn 'Ata au X^e siècle.

¹ L'adjectif « sémitique » dérive du nom commun « sémite », introduit au XVIII^e siècle par l'historien philologue allemand August Ludwig Von Schlözer, pour désigner l'ensemble des langues apparentées au phénicien, à l'hébreu ou à l'arabe. Le terme est emprunté au chapitre X de la Genèse et fait référence au premier fils de Noé, Sem, dont la descendance donna naissance aux langues sémitiques.

² Sourate LXVIII, « Noun ou le roseau », 1, *Le Coran*, Paris, Fayard, 2009, p. 641.

³ Sourate XCVI, « L'adhérence », 4-5, *Le Coran*, Paris, Fayard, 2009, p. 711.

⁴ Mandel Khan Gabrielle, *L'écriture arabe, Alphabet, style et calligraphie*, Paris, Flammarion, 2001, p. 21.

Contrairement aux allégations de son mythe de naissance, l'écriture arabe est épigraphique et antérieure à la révélation du Coran. Les premières inscriptions, découvertes à Zabad, dans la région d'Alep, datent de 512 ap. J.-C. Elles sont gravées sur une tablette de pierre et énoncées en trois langues : grecque, syriaque et arabe¹.

Si l'écriture arabe est incontestablement antéislamique², des incertitudes subsistent encore quant à son origine. Selon l'hypothèse la plus couramment soutenue par les historiens arabes, elle provient d'une forme d'écriture syriaque, appelée *estranguélo*³, en usage au V^e et au VI^e siècles. Inventée par une tribu des environs d'Anbar, cette écriture serait arrivée à Hira depuis le sud de l'Irak et, à la fin du VI^e siècle, à la Mecque.

La découverte, au début de ce siècle, de l'inscription arabe de Némara, écrite en caractères nabatéens et datée de 328 ap. J.-C., fait abandonner l'hypothèse de l'origine syriaque de l'écriture arabe, admise au départ par les savants européens, au profit de celle lui assignant une origine nabatéenne.

Faute d'éléments probants, il est actuellement impossible de trancher avec certitude entre ces deux sources potentielles de dérivation. En réalité, les influences à l'œuvre dans le développement de l'écriture arabe semblent multiples⁴, son évolution à partir de l'écriture phénicienne étant tributaire des alphabets syriaque, palmyrénien et nabatéen. L'utilisation des signes diacritiques et d'un système de vocalisation sont probablement d'origine syriaque. La première écriture utilisée au nord de la péninsule arabique⁵ est, elle, vraisemblablement nabatéenne.

La forme la plus ancienne d'un alphabet spécifiquement arabe, le Jazm, se cristallise au VI^e siècle et se distingue du nabatéen par la présence des ligatures. Se propageant, avec de légères différences, de ville en ville⁶, le Jazm devient progressivement l'écriture de tous les Arabes. C'est cette écriture qu'utilisèrent le

¹ La phrase en arabe tient en une ligne et commence par les mots « Au nom de la divinité ».

² L'Arabie antéislamique est désignée en langue arabe par le mot « jahiliya », signifiant « ignorance ».

³ Le terme « estranguélo » dérive du grec « strongulos » et signifie « arrondi ».

⁴ Zivie-Coche Christiane, *La naissance des écritures : du cunéiforme à l'alphabet*, Paris, Seuil, 1994, p. 313.

⁵ Le premier royaume arabe du Nord connu est celui des Nabatéens, autour de Petra, dans l'actuelle Jordanie.

⁶ Chaque ville, à l'époque, produit sa propre écriture dérivée du Jazm : l'Anbari de Anbar, le Hiri de Hirah, le Makki de la Mecque, le Madani de Médine, etc.

Prophète Mahomet et ses secrétaires, parmi lesquels Zayd ibn Thâbit, qui rédigea une des premières versions complètes du Coran, sous le califat d'Abû Bakr As Siddîq¹.

L'écriture arabe devient écriture officielle en 622, lorsque Mahomet, expulsé de la Mecque et trouvant refuge à Médine², fait de cette dernière la nouvelle capitale d'Arabie. À partir de cette date, qui marque le début de l'Hégire³ ou de l'ère musulmane, l'écriture arabe évolue vers deux types principaux d'écriture : le coufique⁴ et le naskhi⁵, correspondant aux deux styles de calligraphie arabe : l'anguleuse et la cursive.

La diffusion de l'écriture arabe est parallèle à celle de l'islam. Elle devient exponentielle après la mort du prophète Mahomet, en 632. Or, la nécessité de consigner le Coran afin de transmettre de manière intacte le Verbe de Dieu obligea les copistes à réformer l'alphabet utilisé pour sa transcription. Il s'agissait non seulement de codifier l'écriture arabe afin d'éviter toute erreur dans la lecture du Coran, mais également de l'embellir afin de la rendre digne de la révélation divine.

Cet impératif de transmission fidèle de l'information, dont Stefan Moginet fait la principale fonction de l'écriture arabe⁶, devait conduire, à terme, à des formes simples et sans équivoque.

L'écriture arabe, provenant du jazm simplifié, est définitivement codifiée au VIII^e siècle.

Seule écriture consonantique encore en usage avec l'hébreu carré, l'écriture arabe, répandue sur trois continents, figure actuellement parmi les grandes écritures

¹ Abû Bakr As Siddîq fut le premier calife de l'islam de 632 à 634. A la mort du prophète Mahomet, il chargea son secrétaire, Zayd ibn Thâbit, de transcrire une version complète et unique du Coran. Toute version divergente a été détruite. Le texte coranique définitif aurait, quant à lui, été rédigé en 646, puis codifié en 651, sous le califat d'Uthman ibn Affan. Ce dernier succède à Abû Bakr puis à Omar et règne de 644 à 656.

² Médine signifie « la ville » et est le nom que prend la ville de Yathrib lors de l'immigration de Mahomet et de ses partisans en 622.

³ Le mot « Hégire » signifie premièrement « immigration » et n'acquiert que par extension le sens de « ère musulmane ».

⁴ Presque exclusivement ornementale au Moyen Age, l'écriture coufique, du nom de la ville de Koufa sur l'Euphrate, désigne par extension toute écriture anguleuse. Son utilisation pour la transcription du Coran est fondée sur des copies-modèles imposées par des lettrés de Koufa, appelées « koufis essentiels ». L'écriture coufique donna naissance à l'écriture arabe maghrébine ou occidentale, étendue actuellement à l'Afrique du Nord, à l'Espagne et au Soudan.

⁵ Écriture dite de « copiste », l'écriture naskhi est une écriture courante aux formes souples et arrondies. Plus tardive et utilisée sur des supports en papyrus ou en papier, elle s'impose comme écriture standard à partir du XII^e siècle. De l'écriture naskhi dérivent les diverses graphies adaptées à des langues autres que l'arabe.

⁶ Moginet Stefan François, *Du calame à l'ordinateur, L'évolution graphique de l'écriture arabe*, Méolans-Revel, Atelier Perrousseaux, 2009, p. 23.

internationales. Véhicule de la langue arabe classique, elle est également un élément d'unité dans le monde arabe.

Emprunts et influences

D'influence nabatéenne et syriaque, l'écriture arabe dérive de l'alphabet araméen, qui lui-même procède de l'alphabet phénicien. Apparue avant l'islam, cette écriture « empruntée » connaît une expansion prodigieuse, allant de pair avec la conquête islamique.

Durant ses deux cents premières années d'existence, l'alphabet arabe est diffusé auprès des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Europe. Ainsi, dès la fin du VII^e siècle, l'expansion de l'islam introduit l'écriture arabe en Palestine, Irak, Syrie, Égypte, Perse et Inde.

Supplantant les écritures précédentes, l'alphabet arabe est adopté par des peuples musulmans parlant des langues autres que l'arabe et bien souvent non sémitiques. Il devient ainsi la graphie de divers idiomes, comme le farsi en Perse, le pachto et le baloutchi en Afghanistan, le turc dans ses divers dialectes, le slave de Bosnie, l'espagnol andalou, certaines langues berbères d'Afrique du Nord, le swahili, le soudanais, partiellement le malais en Afrique, et d'autres langues mineures en Indonésie et Indochine.

L'alphabet consonantique arabe étant souvent insuffisant à la transcription de ces langues, l'adoption de l'écriture arabe par les peuples convertis s'accompagnait d'ajouts graphiques et de changements de prononciation. À titre d'exemple, l'alphabet iranien, qui sert à noter une langue indo-européenne, contient 32 lettres écrites en style naskhi, dont 4 ont été ajoutées. L'ourdou, langue officielle du Pakistan, utilise un alphabet issu du perse et comptant 35 lettres. L'écriture sindhi ajouta 20 lettres à l'alphabet perse dont elle est également issue.

En raison des difficultés rencontrées, plusieurs de ces peuples ont abandonné l'écriture arabe au profit de l'alphabet latin. Tel fut le cas de la langue turque, du berbère, du malais et du swahili¹.

Changements graphiques et réformes d'écriture

Avant le II^e siècle de l'Hégire, le système de notation de la langue arabe est incomplet. Afin que les peuples nouvellement convertis puissent lire et prononcer correctement le Coran, l'écriture arabe a dû subir d'importantes réformes.

La première réforme est réalisée vers 688 et concerne la vocalisation de l'écriture. L'écriture arabe ne représentait jusqu'alors que les consonnes et les voyelles longues. Or, l'association des voyelles brèves aux mots consonantiques exigeait une connaissance grammaticale et lexicale dont un néophyte ne pouvait disposer. L'invention des premiers signes annexes, consistant à placer de grands points colorés au-dessus ou au-dessous des consonnes pour indiquer les voyelles brèves, est attribuée au fondateur de la grammaire arabe, Abou al-Aswad al-Douali.

La seconde réforme date de la période omeyyade, entre 694 et 794. Réalisée par deux élèves d'Abou al-Aswad al-Douali, elle concerne la différenciation des consonnes. Les 22 lettres héritées de l'écriture araméenne étant insuffisantes pour noter les 28 phonèmes de la langue arabe, plusieurs de ces phonèmes partageaient des formes identiques. Ainsi, les consonnes servant à noter des phonèmes différents étaient discriminées à l'aide des points diacritiques placés au-dessous ou au-dessus des lettres.

Des points diacritiques inspirés du syriaque et permettant de différencier les valeurs phonétiques rendues par des signes polyvalents avaient été introduits avant l'islam. Cependant, leur emploi fut dès l'origine très irrégulier, l'usage des points diacritiques étant négligé aussi bien par les particuliers que par les scribes.

¹ Ces changements de systèmes graphiques sont relativement récents : le swahili est noté en caractères latins à partir du XIX^e siècle ; la graphie latine est imposée en Turquie en 1928, par la loi de Mustafa Kemal Atatürk relative à la « révolution des signes » ; la Malaisie et l'Indonésie adoptent l'alphabet latin en 1972 ; l'alphabet berbère latin a été fixé définitivement en 1973 par le linguiste kabyle Mouloud Mammeri.

La troisième et dernière réforme de l'écriture arabe fut effectuée en 786 par le grammairien al-Khalil ibn Ahmed al-Farahidi. Elle permit de distinguer les points vocaliques des points diacritiques. Les points vocaliques furent transformés en vrais graphèmes, donnant naissance aux huit voyelles de l'écriture arabe.

Si ces réformes ont amplement facilité l'apprentissage de la langue arabe et marqué l'histoire de son écriture, leur mise en œuvre suscita des réticences.

Rejetés où utilisés de manière très sporadique, les points diacritiques étaient quasiment tenus pour des vices sous les Abbassides¹. Les califes enjoignaient à leurs secrétaires d'éviter ces « grains de nigelle » qui enlaidissent l'écriture. En recevant une lettre ponctuée, un gouverneur au IX^e siècle se serait écrié : « Quel chef d'œuvre ce serait, sans toutes ces graines de coriandre qu'on y a saupoudrées² ». Les scribes ne condescendaient à les employer que pour les termes ambigus et tendaient à les bannir en toute autre occurrence.

En dépit des quelques lettrés plaidant en faveur des signes diacritiques, la pratique de l'écriture continuait d'en négliger l'utilisation.

Plus récemment, l'Académie du Caire avait mis en place un concours de projets de réforme de l'écriture arabe. Il s'agissait de l'accorder aux exigences du XX^e siècle et des nouvelles technologies, tout en préservant les habitudes de lecture. Malgré leur pertinence, les projets présentés³ se heurtèrent à un attachement quasi religieux du monde arabe à l'égard de son écriture traditionnelle. In fine, aucun de ces projets ne fut accepté par l'Académie : une écriture dictée par Allah en personne se prête, de toute évidence, difficilement aux réformes.

¹ Dynastie de califes sunnites ayant gouverné de 750 à 1258.

² Février James Germain, *op. cit.*, p.270.

³ Un des projets les plus aboutis était celui présenté en 1958 par le linguiste marocain Mohammed Lakhdar-Ghazal. Soutenu par l'Unesco et bénéficiant de l'accord de principe de plusieurs pays arabes, ce projet fut également rejeté par l'Académie du Caire. Seul le Maroc, grâce au roi Hassan II, a pu mettre à profit les travaux du linguiste.

L'abjad. Agencement d'un graphisme muet.

L'écriture arabe, bien que souvent désignée comme étant alphabétique, repose en réalité non pas sur un alphabet mais sur un « abjad »¹, un « alphabet » notant exclusivement ou principalement les consonnes.

En effet, à l'exception de l'écriture éthiopienne², les écritures sémitiques ne disposent pas d'une notation à représentation complète des voyelles.

Élaborées pour servir la graphie, exclusive au départ, des langues sémitiques occidentales, les écritures sémitiques suivent la structure lexicale de ces langues. Or, le lexique des langues sémitiques est formé majoritairement des racines tri-consonantiques. Ces ensembles de trois consonnes de base permettent, par l'intermédiaire du changement des voyelles internes et de la jonction des affixes, une production quasi illimitée de noms, d'adjectifs et de formes verbales.

Exemple : à partir de la racine arabe *ktb*, signifiant « idée d'écrire », sont formés le nom *kitab*, « livre », son pluriel *kutub*, le nom *kâtib*, « écrivain », les formes verbales *kataba*, « il a écrit », *katabû*, « ils ont écrit », etc.

L'écriture arabe analyse de manière analogue le système linguistique dont elle procède. Elle se fonde sur les racines verbales de la langue. Éléments porteurs de sens mais insuffisants à constituer à eux seuls des monèmes, ces racines sont composées exclusivement de consonnes. Ces dernières sont plus facilement identifiables car elles se situent à l'exacte articulation des plans morphologique, syntaxique, sémantique et lexical. Aucune voyelle ne participant de la formation des racines, l'écriture les a tout simplement ignorées.

L'absence graphique des voyelles a permis aux écritures consonantiques de réduire considérablement le nombre de signes utilisés. Alors que les écritures mésopotamienne et égyptienne comportaient une centaine de signes, moins de trente signes suffisent à l'écriture consonantique pour noter quasi l'intégralité de la production verbale. En comparaison avec les écritures logographiques, une telle économie de moyens graphiques est une véritable révolution.

¹ Le terme « abjad » provient des premières lettres de l'alphabet arabe historique : alif, bā, ġīm et dāl.

² L'alphabet consonantique éthiopien a été transformé en syllabaire au cours du IV^e siècle.

Cependant, si les alphabets consonantiques inaugurent la décomposition de la langue en unités minimales non significatives, ils marquent également l'arrêt du mouvement de décontextualisation approfondi par les graphies syllabiques et initié par l'invention même de l'écriture. Les écritures consonantiques prolongent le découpage syllabique en isolant les consonnes, mais, en l'absence d'une notation complète des voyelles, elles ne peuvent décomposer graphiquement le langage en unités distinctives minimales comme le font les graphies phonologiques.

En raison de ce positionnement hybride, Peter Daniels définit les alphabets consonantiques comme n'étant (plus) des syllabaires et pas (encore) des alphabets : « *It must be recognized that abjads are not (any longer) syllabaries and not (yet) alphabets¹* ». Bien que prenant tout son sens dans une optique d'évolution des écritures, une telle définition est insuffisante à fixer le caractère de l'abjad. Une qualification qui en décrit de manière plus juste le fonctionnement est celle de Jean-Marie Durand. Selon ce dernier, les lettres d'un alphabet consonantiques constituent des « syllabaires réduits² », puisque, en dépit de leur notation exempte de voyelles, elles conservent la valeur d'une syllabe virtuelle respectant la séquence consonne-voyelle.

Néanmoins, si le signe consonantique n'indique pas uniquement une consonne par opposition à une voyelle, mais évoque une matrice sonore, il reste imprononçable sans l'appui articulaire d'une voyelle. À elle seule, une consonne ne peut livrer du son. Par conséquent, du point de vue purement phonique, les alphabets consonantiques demeurent muets.

Cet agencement particulier des écritures consonantiques a pour corollaire une dissymétrie entre la chaîne parlée et la langue écrite. La suite graphique est en adéquation non pas avec l'enchaînement oral de la phrase prononcée, laquelle ne peut faire l'économie des voyelles, mais avec la structure grammaticale de la langue.

¹ Daniels Peter T., W. Bright, *The world's writing systems*, Oxford University Press, New York, 1996, p. 8.

² Jean-Marie Durand, « Diffusion et pratiques des écritures cunéiformes au Proche-Orient ancien », in Anne-Marie Christin, *L'espace et la lettre*, Paris, U.G.E., 1977, p 49.

Articulation du système graphique et liens de signification

Comme toute écriture consonantique, l'écriture arabe est une écriture abstraite. Cela sous-entend, selon la dichotomie théorisée par James Février¹, qu'elle est solidaire de la structure de la langue qu'elle sert à noter. Contrairement aux écritures dites concrètes, décomposables en éléments phoniques notés par des signes particuliers et qui peuvent, moyennant une modification du tableau des signes, s'appliquer à n'importe quelle langue, les écritures consonantiques ne peuvent s'appliquer qu'à la notation du type de langue dont elles suivent la structure grammaticale.

Pour reprendre les termes de Clarisse Herrenschildt, dans le rapport qu'elle entretient avec la langue, l'écriture arabe est une écriture contextuelle². Son utilisation pour des langues autres que les langues sémitiques et dont les voyelles ont un tout autre rôle, est une simple incidence historique, plus précisément une conséquence de la conquête islamique, et non pas une question de structure interne.

A contrario du principe d'universalisme propre aux écritures concrètes, les mots ne sont pas livrés de manière tangible par les graphèmes d'une écriture consonantique. Ces derniers vont seulement permettre de retrouver la racine consonantique d'un mot et, dans certains cas, indiquer sa fonction grammaticale. Il appartient au lecteur, à partir des indices phoniques et grammaticaux qui lui sont fournis, de reconstituer concrètement le mot. Ainsi qu'aimait à le répéter Jean Sauvaget³ : « tout texte sémitique non vocalisé est une énigme à résoudre ».

En effet, en l'absence d'une notation phonologique complète, la graphie arabe comporte toujours des éléments idéographiques – les racines consonantiques – dont l'identification repose sur une connaissance intrinsèque de la structure de la langue et relève de la part du sujet d'une interprétation intuitive.

Il ne s'agit pas véritablement d'une idéographie : l'écriture arabe rompt avec les mécanismes idéographiques, en raison du nombre réduit des signes utilisés, et ne compte aucun logogramme. Par ailleurs, le principe alphabétique y prévaut : à chaque

¹ James G. Février, « Les sémites et l'alphabet. Ecritures concrètes et écritures abstraites » in Marcel Cohen et Jérôme Peignot, *Histoire et art de l'écriture*, Robert Laffont, coll. Bouquins, Paris, 2005, p. 570-597.

² Herrenschildt Clarisse, *Les trois écritures : langue, nombre, code*, Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, Paris, 2007, p. 32.

³ Sauvaget Jean, *La chronique de Damas. D'al-Jazari, années 689-698*, Honoré Champion, Paris, 1949, p. 54.

signe correspond une matrice sonore. Cependant, sa représentation partielle, exclusivement consonantique¹, des phonèmes de la langue reste une application de la représentation idéographique.

L'abjad ne note pas les choses du monde à la manière des idéogrammes et ne décompose pas la parole entendue en unités phonologiques minimales comme le font les écritures alphabétiques proprement dites. Comme tout alphabet consonantique, il note les mots de la langue, pensés en tant que développements radicaux.

La possibilité de représenter ou non les voyelles, offre au système orthographique arabe une structure bidimensionnelle : vocalisée, l'écriture est essentiellement phonographique, et non vocalisée, elle est davantage sémiographique et repose en partie sur l'aspect idéographique des unités représentées.

Lorsque l'écriture est vocalisée, le montage des liaisons de signification s'effectue pareillement aux écritures alphabétiques, c'est-à-dire en séries : le signifiant graphique renvoie à un signifié phonique qui renvoie à un signifié référent. Le signifiant graphique se situe ainsi sur la même ligne de signification que le signifié phonique, avec lequel il s'articule phonétiquement de manière directe.

Lorsque les voyelles ne sont pas représentées graphiquement, le circuit de signification prend un aspect particulier qui tient à la nature même du signifiant graphique : entité sémantique sur la base de ses composantes, les consonnes, la racine consonantique renvoie vers un signifié générique, (de manière globale, sans passer par la décomposition en unités phoniques) et, en fonction du contexte de la phrase, le signifié phonique générique va renvoyer vers un signifié référent.

Signifiant graphique → signifié phonique générique → signifié référent

Aussi, bien qu'analysés et décomposés en consonnes, – à la différence des logogrammes –, les mots écrits en alphabet consonantique sont à lire en tant qu'unités

¹ Bien qu'adoptés par l'alphabet arabe dès la fin du VIII^e siècle, les signes vocaliques restent généralement inemployés en dehors des textes sacrés.

compactes¹. La prééminence est accordée à l'unité lexicale, laquelle doit être déchiffrée telle une énigme, en bloc.

L'établissement des liens de signification est ainsi conditionné par ce que le sujet sait de la structure de la phrase et de la langue en général.

Ainsi que le résume Clarisse Herrenschmidt, « si tout le savoir pouvait être écrit avec un tout petit nombre de signes, il ne pouvait être compris qu'à la condition de sa connaissance virtuelle préalable. Tout se passe donc comme si l'écriture avait par avance réglé la question des rapports entre choses du monde et choses du langage, par l'inclusion du monde dans la langue² ».

Composition de l'alphabet et arbitraire des signes graphiques

La spécificité de l'écriture arabe ne réside pas uniquement en sa notation consonantique et en l'inclusion de la structure linguistique dans l'écriture. Son graphisme proprement dit est également complexe.

Les 29 consonnes de son alphabet³ sont notées au moyen de seulement 18 signes, certains d'entre eux servant à la notation de plusieurs lettres. Les signes polyvalents sont différenciés par le nombre de points diacritiques placés au-dessus ou en dessous du graphème.

Par exemple : un point au-dessus du signe ﺯ notant la lettre *r* donne le signe ﺯ̣ notant la lettre *z*.

Selon sa position dans le mot, chaque lettre possède entre deux et quatre formes différentes : forme initiale, médiane, finale ou isolée.

L'écriture arabe est monocamérale : elle ne distingue pas les lettres en majuscules et minuscules. Elle se lit de droite vers la gauche⁴.

¹ La forme particulière prise par certaines lettres en position finale assure dans l'écriture arabe actuelle la séparation des mots et indique explicitement que ces derniers sont à déchiffrer en tant qu'ensembles.

² Herrenschmidt Clarisse, *op. cit.*, p. 33.

³ L'alphabet arabe comporte 28 lettres plus la *hamza*, laquelle est utilisée en tant que lettre à part entière ou en tant que signe diacritique.

⁴ Seuls les chiffres sont, dans la graphie arabe, notés de gauche à droite.

Dérivées de pictogrammes à valeur acrophonique, les lettres de l’alphabet arabe portent des noms propres, lesquels existent dans la langue comme unités lexicales à part entière. Ces noms permettent non seulement de « dire » les lettres de l’alphabet – offrant ainsi une solution simple et ancestrale quant à leur prononciation – mais indiquent également leur valeur symbolique¹.

Alphabet arabe et variation des lettres en fonction de leur position

Nom de la lettre	alif	bā	tā'	tā'	ǧīm	ḥā'	ḥā'	dāl	dāl	rā'	zāy	sīn	šīn	ṣād	ḍād
Forme isolée	ا	ب	ت	ث	ج	ح	خ	د	ذ	ر	ز	س	ش	ص	ض
Forme initiale		ب	ت	ث	ج	ح	خ					س	ش	ص	ض
Forme médiane		ب	ت	ث	ج	ح	خ					س	ش	ص	ض
Forme finale	ا	ب	ت	ث	ج	ح	خ	د	ذ	ر	ز	س	ش	ص	ض
Nom de la lettre	ṭā'	ẓā'	'ayn	ǧayn	fā'	qāf	kāf	lām	mīm	nūn	hā'	wāw	yā'	hamza	
Forme isolée	ط	ظ	ع	غ	ف	ق	ك	ل	م	ن	ه	و	ي	ء	
Forme initiale	ط	ظ	ع	غ	ف	ق	ك	ل	م	ن	ه		ي	أ إ ئ	
Forme médiane	ط	ظ	ع	غ	ف	ق	ك	ل	م	ن	ه		ي		
Forme finale	ط	ظ	ع	غ	ف	ق	ك	ل	م	ن	ه	و	ي		

Si le tracé des lettres a perdu de son caractère réaliste au cours de l’évolution de l’écriture, leur nom, en revanche, conserve un ancrage concret dans la valeur du signe et explicite le lien de motivation existant entre le signe graphique et sa matrice sonore. Les lettres de l’alphabet arabe ne sont ainsi ni arbitraires ni dépourvues de sens.

Par exemple : la lettre *nūn* représente l’*el-Hūt*, « la baleine », en accord avec le sens originel du mot *nūn*, « poisson ».

La combinaison graphique des lettres donne lieu à des tracés spéciaux : les ligatures. Cependant, ce principe ne s’applique pas à chaque combinaison : certaines lettres se liant avec la précédente et la suivante, d’autres n’étant jamais liées avec la suivante². Un mot écrit peut ainsi être entrecoupé d’espaces blancs.

¹ Outre la symbolique ésotérique attribuée au nom des lettres, la tradition islamique leur accorde également une valeur géométrique, un nombre étant assigné à chaque lettre.

² Six lettres de l’alphabet arabe ne se rattachent jamais à la lettre suivante : alif, dāl, dāl, rā, zāy et wāw.

L'écriture arabe palie à cette difficulté de syntaxe graphique en assurant le découpage des mots par des séparateurs non linguistiques, tels les points, les traits verticaux ou la forme particulière que prennent la plupart des lettres en position finale. Placés entre les unités lexicales, ces marqueurs indiquent qu'elles sont à décoder en tant qu'ensembles, malgré les intervalles pouvant exister entre les lettres du même mot.

Reposant sur une analyse de la langue et fondée sur les racines verbales consonantiques, l'écriture arabe ne note pas les voyelles, lesquelles sont déduites du contexte. Les signes diacritiques *soukoun*, *chadda*, et *washa*, notant les voyelles brèves ne sont utilisés que pour l'écriture des textes sacrés, dont la prononciation n'admet aucune erreur, et lors de l'apprentissage de l'écriture. Ils sont alors placés au-dessus ou au-dessous des consonnes pour noter les voyelles brèves *a*, *i* et *u*.

Par exemple : pour la lettre *b* ب, *ba* s'écrit بَ, *bi* s'écrit بِ, *bu* s'écrit بُ.

Les voyelles longues, *ā*, *ī*, et *ū* sont notées au moyen de trois consonnes : *alif*, *yā*, et *wāw*.

Malgré la présence de ces éléments vocaliques, l'écriture arabe ne dispose pas d'une véritable graphie du son. Un signe utilisé pour une consonne seule reste donc un signe muet.

Or, l'intelligence de cette écriture ne réside pas en la régularité de ses correspondances phonographiques, autrement dit en sa transparence, ses graphèmes demeurant opaques, mais en l'inclusion de la structure de la langue dans le graphisme.

L'écriture arabe s'articule ainsi davantage autour du principe sémiographique¹ de l'écriture. Elle ne note que partiellement les phonèmes de la langue et privilégie dans son graphisme les éléments lexicaux et grammaticaux.

Écriture arabe et calligraphie

La culture arabo-musulmane est une des rares à avoir élevé la calligraphie au rang d'un art majeur. Elle est, jusqu'à présent, l'un des arts islamiques les plus développés.

¹ Jean-Pierre Jaffré, « Peut-on parler de sémiographie optimale ? », *Lidil, Revue de linguistique et de didactique des langues*, N 30, 2004, p. 11-25.

Son nom arabe, *al-khat*, signifie l'« art de la ligne ». En effet, dans la culture arabe, la ligne est considérée comme la trame et la matrice de toutes les formes de la création, de même que la lettre *alif* contient toutes les autres lettres de l'alphabet et en est l'étalon de mesure.

Consistant à voir dans l'écriture des lettres de l'alphabet un reflet du monde naturel, la calligraphie arabe est intimement liée à l'Islam et à la valeur sacrée de l'écriture dans le monde arabo-musulman.

Ses origines remontent à l'époque des Abbassides¹ et correspondent à l'apparition des premiers écrits coraniques. Car, en tant qu'incarnation du Coran, parole créée d'Allah, l'écriture arabe devait être à la hauteur du contenu des versets qu'elle exprimait. Aussi, les lettres calligraphiées doivent-elles refléter au plus juste la beauté éternelle, et, dans leurs multiples arabesques, est censé se manifester le divin.

¹ Califat sunnite ayant gouverné le monde musulman de 750 à 1258.

Chapitre 7

L'écriture du roumain

Typologie et origines

Le système graphique actuellement utilisé à la notation de la langue roumaine est un système d'écriture alphabétique, dérivé de l'alphabet latin.

Or, cet alphabet à base latine n'est pas la seule écriture qui a servi à transcrire la langue roumaine. Au fil de l'histoire, plusieurs systèmes graphiques se sont succédé dans ce rôle : l'alphabet grec, l'écriture cyrillique slave, l'alphabet cyrillique russe.

En outre, si l'on veut retracer l'histoire de l'écriture sur l'actuel territoire roumain, il nous faut également tenir compte des inscriptions épigraphiques retrouvées sur les sites de Tartaria, dans la vallée du Danube. L'écriture qui figure sur ces tablettes est très proche de l'écriture sumérienne du début du III^e millénaire, mais leur datation reste incertaine. L'hypothèse privilégiée par les historiens roumains est celle de l'antériorité des tablettes de Tartaria par rapport à celles retrouvées à Uruk et à Djemdet Nasr.¹ Ce qui signifierait que la première écriture apparut non pas en Mésopotamie mais au sud-est de l'Europe. Or, en dehors de ces tablettes, il n'existe aucune autre preuve d'écriture permettant de valider cette hypothèse : une période d'oralité de plusieurs millénaires sépare ces inscriptions du premier alphabet.

La première écriture que connaît la langue roumaine est l'alphabet grec. Celui-ci est importé par des négociants hellènes installés sur les rives ouest de la Mer Noire entre le VII^e et le VI^e siècles avant J.C. Si son utilisation par les Géo-Daces est constatée dès le IV^e siècle avant J.C., elle reste sporadique ; il s'agit essentiellement d'inscriptions sur des pièces de monnaie.

¹ Des archéologues et historiens roumains tels Nicolae Densușianu, Maria Gimbutas, etc., estiment que les tablettes de Tartaria sont antérieures d'environ deux mille ans à celles de Sumer. C'est également l'avis de l'historien allemand Harald Haarmann, pour lequel la civilisation Danubienne est le véritable inventeur de l'écriture. (Haarmann Harald, *Das rätsel der Donauzivilisation : Die Entdeckung der ältesten Hochkultur Europas*, « Le mystère de la civilisation Danubienne : la découverte de la plus ancienne civilisation d'Europe », Nördlingen, Editions C.H. Beck, 2012)

L'alphabet latin apparaît en Dacie suite à l'extension de l'Empire Romain. Son emploi se généralise après la constitution des provinces romaines de Dacie¹ et de Mésie², en 106, à l'exception des villes ouest-pontiques³ qui ont continué d'utiliser l'alphabet grec.

Plusieurs historiens soutiennent que l'alphabet latin était largement utilisé par les Géo-Daces dès le II^e siècle. Dans son traité *Descriptio Moldaviae*⁴, Dimitrie Cantemir⁵ affirme que les Moldaves ont écrit la langue roumaine en caractères latins jusqu'au moment du concile de Florence, en 1439. Le voïvode Alexandre 1^{er} le Bon⁶ aurait alors ordonné la destruction des textes écrits en graphie latine et imposé l'alphabet cyrillique et la langue slave, en réaction au prosélytisme romano-catholique.

Faute de documentation suffisante, ces avancées restent hypothétiques. La seule inscription en caractères latins datant de cette période est celle retrouvée à Sarmizécétuse, ancienne capitale du Royaume Dace. Gravée sur un vase funéraire, la phrase *Decebalus per Scorillo* rend grâce à Décébale, prince du royaume Dace. Du reste, il n'existe aucun document historique confirmant l'utilisation de l'alphabet latin par les Géo-Daces, entre la conquête romane et le Moyen-Âge.

Les premiers véritables documents en langue roumaine sont écrits en caractères cyrilliques, ceux de l'alphabet bulgare, modifié et adapté aux exigences de la langue roumaine. Le nombre initial de caractères de cet alphabet a été réduit de 44 à 33, puis à 28, pour atteindre, en 1835, 27 signes. L'alphabet cyrillique devient alors presque entièrement phonétique.

Le passage de l'alphabet cyrillique à l'alphabet latin s'est effectué de manière progressive, dès la première moitié du XIX^e siècle. Un alphabet de transition a été mis en place en 1830, composé de lettres cyrilliques et latines. Il sera utilisé jusqu'à son remplacement officiel par l'alphabet latin dans les trois provinces roumaines, entre 1860 et 1863.

¹ Territoire de l'ancienne Roumanie, bordé par la Transylvanie et l'Olténie actuelles.

² Région située sur le cours inférieur du Danube, correspondant aux territoires actuels de la Serbie, du nord de la Bulgarie et du sud-est de la Roumanie.

³ Les cités-état Histria, Tomis et Callatis, fondées par les Grecs.

⁴ Traité d'histoire écrit par le dignitaire moldave entre 1714 et 1716.

⁵ Souverain de la Moldavie en 1693 puis de 1710 à 1711.

⁶ Souverain de la Moldavie entre 1400 et 1432.

Emprunts et influences

Comme tous les systèmes graphiques ayant servi à noter la langue roumaine, l'alphabet roumain est une écriture empruntée, en l'occurrence une émanation directe de l'alphabet latin. Adapté à la langue roumaine et introduit afin de remplacer l'écriture cyrillique, l'alphabet latin fut d'abord adopté par la Transylvanie, qui officialisa son emploi en 1860, puis en Valachie, où il devint écriture officielle en 1862, et ensuite en Moldavie, qui le décréta officiel en 1863.

La Bessarabie connaîtra, quant à elle, des changements de système graphique supplémentaires, à savoir les deux périodes d'écriture en alphabet cyrillique russe : durant son annexion par la Russie, entre 1812 et 1918, et durant son rattachement à l'Union Soviétique, entre 1940 et 1989.

L'alphabet roumain actuel est utilisé à la notation de la langue roumaine en Roumanie et en Moldavie¹.

Changements et réformes d'écriture

Suite à l'adoption de l'alphabet latin, l'écriture de la langue roumaine connaît une orthographe essentiellement étymologique. Cette tendance est inversée en 1881, lorsque l'Académie Roumaine se prononce en faveur d'une orthographe majoritairement phonémique en établissant le premier « système orthographique général et obligatoire », qui limite le principe étymologique d'écriture en faveur des règles tenant compte de la structure phonétique de la langue roumaine.

Aussi, les réformes de l'écriture du roumain qui se succèdent entre 1860 et 1953 sont-elles principalement consacrées à la simplification des éléments étymologiques de l'orthographe. De cette manière, au début du XIX^e siècle, la transcription de la voyelle [i], laquelle, en raison du principe étymologique, pouvait être également notée par les lettres latines ê et û, est réduite aux lettres â et î ; la notation du [ə] par le ě évolué du latin est remplacée par le ă ; la notation de voyelles brèves [j] et [w] disparaît au profit

¹ On écrit toujours en graphie cyrillique en Transnistrie, territoire appartenant à la Moldavie et autoproclamé république autonome.

des lettres de l'alphabet roumain notant des voyelles pleines ; la lettre **đ** notant le [d] latin évolue en **z**, selon sa prononciation en langue roumaine.

Particulièrement aux prises avec le principe étymologique de l'orthographe, la lettre **â** fait l'objet de plusieurs réformes. Aussi est-elle éliminée en 1953 pour être réintroduite en 1964 dans le mot *român* « roumain » et ses dérivés ou dans la notation de certains noms propres. En 1993, l'Académie Roumaine décide d'un retour à l'orthographe de la lettre **â** telle qu'elle était codifiée avant 1953, et qui combinait des critères phonétiques et étymologiques d'écriture.

Articulation du système graphique et liens de signification

Le système graphique utilisé à la notation de la langue roumaine est un système alphabétique. Autrement dit, il dispose d'une notation phonologique complète, à même de noter l'intégralité des voyelles et des consonnes d'une langue. Comme toutes les écritures concrètes, il est décomposable en éléments phoniques auxquels correspondent des signes graphiques distincts.

De manière classique concernant les écritures alphabétiques, le montage des liaisons de signification du système graphique roumain s'effectue en séries : le signifiant graphique renvoie à un signifié phonique qui renvoie à un signifié référent. Le signifiant graphique se situe ainsi sur la même ligne de signification que le signifié phonique, avec lequel il s'articule phonétiquement de manière directe.

Signifiant graphique → signifié phonique → signifié référent

Ainsi, le système d'écriture du roumain exploite de façon prioritaire la deuxième articulation du langage, l'articulation phonologique.

Composition de l'alphabet

L'alphabet roumain actuel contient 31 graphèmes, dont 22 graphèmes consonantiques et 9 graphèmes vocaliques. 23 de ces graphèmes sont primaires, hérités de l'alphabet latin, et 5 sont secondaires, dérivés des lettres latines au moyen de trois signes diacritiques : le demi-cercle avec le creux en haut nommé « biffe » [ˇ], l'accent circonflexe [^] et la virgule souscrite [,].

Alphabet roumain et valeur phonétique des lettres

Majuscule – minuscule	Valeur phonétique	Majuscule – minuscule	Valeur phonétique
Aa	a	Nn	n
Ăă	ε	Oo	o
Ââ	i	Pp	p
Bb	b	Qq	q
Cc	č	Rr	r
Dd	d	Ss	s
Ee	e	Șș	ʃ
Ff	f	Tt	t
Gg	g, ʒ	Țț	ts
Hh	x	Uu	u
Ii	i	Vv	v
Îî	i	Ww	w, v
Jj	ʒ	Xx	ks, kz
Kk	k	Yy	i
Ll	l	Zz	z

Mm	m		
----	---	--	--

L'alphabet roumain est, dès son adoption, bicaméral, puisqu'il a emprunté l'alphabet latin dans sa version évoluée, tel qu'il était utilisé par d'autres langues latines comme le français ou l'italien, comprenant des lettres majuscules et minuscules.

Les lettres Qq, Ww et Yy sont utilisées uniquement pour écrire des mots importés des langues étrangères et ne font pas partie de l'alphabet de base.

Les « noms » des lettres sont, comme pour l'alphabet latin, des monosyllabes. Leur valeur phonétique est articulée en faisant précéder ou suivre les consonnes par une voyelle, généralement la voyelle e, ou la voyelle ü pour la lettre Qq.

Transparence des relations phonographiques

Le système graphique du roumain repose essentiellement sur le principe phonologique. Autrement dit, la plupart du temps, les mots s'écrivent tels qu'ils sont prononcés dans la langue standard. Le nombre de graphèmes du système roumain n'est que légèrement supérieur au nombre de phonèmes : les 31 graphèmes du système roumain servent à la représentation par écrit de 29 phonèmes : 7 voyelles, 2 semi-voyelles et 20 phonèmes-consonnes.

Aussi, les correspondances phonographiques et grapho-phoniques, sans être parfaitement univoques, sont des plus régulières.

Cependant, comme la quasi-totalité des systèmes alphabétiques, le système graphique roumain ne présente pas une adéquation parfaite entre phonie et graphie.

Aussi, dans le sens de la lecture ou des **relations grapho-phoniques** :

Parmi les 31 graphèmes de l'alphabet roumain, 23 graphèmes ont un seul phonème correspondant :

a – [a]

ă – [ə]

â – [i]	b – [b]
d – [d]	f – [f]
h – [h]	î – [i]
j – [ʒ]	k – [k]
l – [l]	m – [m]
n – [n]	o – [o]
p – [p]	q – [k]
r – [r]	s – [s]
ș – [ʃ]	t – [t]
ț – [ts]	v – [v]
z – [z]	

8 graphèmes ont chacun deux réalisations phonématiques :

c – [k], [ç]	e – [e], [j] semi-voyelle
g – [g], [ğ]	i – [i], [j] semi-voyelle
u – [u], [w]	w – [v], [w] semi-voyelle
x – [kz], [gz]	y – [i], [j] semi-voyelle

Nous observons ainsi qu'aux 31 graphèmes de l'alphabet roumain correspondent 39 réalisations phonématiques. Ce chiffre nous permet de calculer un degré de transparence grapho-phonique de 79 %.

Dans le sens de l'écriture ou **des relations phonographiques** :

Les 7 phonèmes voyelles du système phonologique roumain peuvent être réalisés à l'écrit par 9 graphèmes :

[a] – a	[ə] – ä
[i] – î, â	[e] – e
[i] – i, y	[o] – o
[u] – u	

Les deux semi-voyelles connaissent trois réalisations graphiques :

[j] – i
[w] – u, w

Les 20 phonèmes consonnes peuvent avoir à l’écrit 24 réalisations graphiques, lettres ou groupes de lettres :

[p] - p	[b] - b
[m] - m	[n] - n
[t] - t	[d] - d
[f] - f	[v] - v, w
[s] - s	[z] - z
[ʃ] - ș	[ʒ] - j
[ç] - c	[ğ] - g
[ts] - ț	[k] - c, ch, k
[g] - g, gh	[h] - h
[l] - l	[r] - r

Ainsi, l'ensemble de 29 phonèmes du roumain connaissent 36 réalisations graphiques. Ce rapport phonèmes / graphèmes nous permet de calculer un degré de transparence phonographique de 81 %.

Le système graphique roumain connaît un degré de transparence relativement fort, dans le sens de la lecture comme dans le sens de l'écriture. Cependant, comme la majorité des écritures alphabétiques, le système du roumain n'est pas entièrement transparent. Son orthographe ne s'articule pas autour du seul principe phonologique, mais lui allie, principalement, les principes syllabique et morphologique.

Selon le **principe syllabique**, la valeur phonétique de certains graphèmes de l'alphabet roumain est déterminée par leur contexte syllabique, plus précisément par la lettre qui leur succède. En langue roumaine, le principe syllabique s'applique à l'orthographe des groupes de lettres *ce, ci, ge, gi, che, chi, che, ghi*. Il concerne les phonèmes qui n'ont pas de correspondant graphique propre, telles les consonnes palatales affriquées [č], [ğ] et les consonnes occlusives [k'], [g'] – variantes combinatoires des phonèmes [k] et [g] –, dont la mise par écrit s'effectue au moyen de combinaisons de lettres.

Les phonèmes [č], [ğ] et les variantes [k'], [g'] n'existaient pas en latin. Ils sont apparus dans la langue roumaine au cours des siècles et sont l'aboutissement des changements phonétiques des sons du latin. Des mots latin comme *cera, gena, clavis*, glaces ont ainsi évolué en roumain en *ceară* [čjarə] « cire », *geană* [ğjanə] « cil », *cheie* [keje] « clé », *gheață* [g'jatsə] « glace ».

Dans les combinaisons de lettres *ch* et *gh*, suivies dans la même syllabe par les graphèmes *i* ou *e*, le graphème *h* a une fonction syllabique de lettre *auxiliaire* et détermine, dans ce contexte précis, la valeur phonétique [k'] et [g'] des graphèmes *c* et *g*. De la même manière, l'absence de graphème *auxiliaire h* dans un contexte syllabique identique induit la réalisation phonétique des graphèmes *c* et *g* par les phonèmes [č] et [ğ].

L'orthographe des phonèmes du roumain selon le principe syllabique est calquée sur le modèle italien, qui utilise la même lettre *auxiliaire h*. En langue française, la fonction de lettre d'appoint est assurée par la lettre *u*.

Le **principe morphologique** de l'orthographe du roumain s'applique principalement à la notation des diphtongues et triphthongues, pléthoriques en langue

romaine. Leur prononciation étant souvent similaire, leur orthographe ne peut tenir compte du seul principe phonologique. Aussi, plusieurs diphtongues comme les diphtongues homophones *ea* et *ia* sont orthographiées par analogies avec des formes grammaticales déclinées, conjuguées ou dérivées des mots dans lesquels elles apparaissent : par exemple, le mot *seară* « soir » est orthographié avec la diphtongue *ea* car le *e* alterne avec celui du pluriel *seri* « soirs ».

Ce principe orthographique concerne également des phonèmes spécifiquement roumains, tels la voyelle **ă** dans l'alternance **a – ă** : *carte* « livre », *cărți* « livres », *cărturar* « livresque », la semi-voyelle **i** dans l'alternance **i** voyelle pleine – **i** semi-voyelle : *merișor* « petit pommier » – *meri* « pommiers », les consonnes **ș** [ʃ] et **ț** [ts] dans les alternances **s – ș** et **t – ț** : *ars* « brûlé » - *arși* « brûlés », *împărat* « roi » - *împărați* « rois ».

Outre ces trois principes fondateurs, phonologique, syllabique et morphologique, le système orthographique roumain repose sur les principes **étymologique** (resté très prégnant malgré les réformes) et **sémantico-syntaxique**, puis, dans une moindre mesure, sur les principes symbolique, lequel concerne l'orthographe des lettres majuscules, et esthétique, qui s'applique à l'orthographe des lettres **Qq**, **Ww** et **Yy**.

Chapitre 8

L'écriture cyrillique

Typologie et origines

L'écriture cyrillique est le dernier et le plus important avatar européen de l'alphabet grec. Alphabétique, comme l'indique sa ligne de filiation, ce système d'écriture sert à la notation de plusieurs langues indo-européennes, dont principalement les langues slaves¹, et caucasiennes.

Tout comme ce fut le cas pour l'écriture arabe, la formation et la propagation de l'écriture cyrillique est directement liée à l'expansion de la religion.

Devenue religion impériale officielle au cours des dernières vingt-cinq années du IV^e siècle, le christianisme étend son influence au-delà des frontières de l'empire divisé, Byzantin et Romain, favorisant ainsi la diffusion de l'écriture grecque en Orient et de l'écriture latine en Occident.

Éloignés des foyers de civilisation antique, les slaves ne sont christianisés qu'au cours du IX^e siècle. C'est dans ce contexte historique que le vieux slave² acquiert son propre alphabet.

Au cours de la seconde moitié du IX^e siècle, lorsque la Moravie acquiert son autonomie vis-à-vis du Royaume Allemand, le christianisme en Grande-Moravie est propagé principalement par des ecclésiastiques allemands et par des missionnaires catholiques envoyés directement par Rome. Désireux de soustraire ses territoires à l'influence de l'Empire Romain et à l'emprise germanique, le prince de la Grande-Moravie, Rostislav sollicite le soutien de Byzance afin d'évangéliser le peuple slave. L'église étant au Moyen Âge le principal vecteur politique, une alliance avec l'orthodoxie grecque permettrait à la Moravie de préserver son indépendance.

¹ Il s'agit plus spécifiquement des langues parlées par des peuples slaves orthodoxes, les slaves de confession catholique ayant majoritairement adopté l'alphabet latin.

² Le vieux slave est également appelé vieux bulgare ou slavon.

En 862, répondant à la demande de Rostislav, l'empereur byzantin Michael III missionne de ce devoir de christianisation deux apôtres originaires de Thessalonique : Constantin Cyrille¹, dit le Philosophe, et Méthode.

La question de l'écriture se révèle alors essentielle, car Cyrille accède à la requête de l'empereur en posant une condition : la présence d'une écriture chez les peuples slaves. Apprenant l'absence de cette dernière et la jugeant comme un obstacle à l'accomplissement de sa mission, Cyrille crée un alphabet en mesure de transcrire le vieux slave.

En 863, les deux frères moines entreprennent un long voyage en Grande-Moravie. Non seulement ils vont désormais prêcher la foi chrétienne en une langue que, contrairement au latin², les slaves peuvent comprendre – le slavon, lequel devient, quelques années plus tard, langue officielle de l'office divin ; mais ils vont également donner une impulsion sans précédent à l'écriture du vieux slave en lui apportant un alphabet adapté et en traduisant pour la première fois en cette langue les textes religieux grecs.

La question de l'alphabet créé et utilisé par Cyrille à la retranscription en slavon des textes sacrés reste, en revanche, sans réponse certaine. En effet, en un assez bref intervalle de temps, deux alphabets slaves font leur apparition dans les écritures saintes : l'alphabet glagolitique et l'alphabet cyrillique.

La difficulté de savoir lequel de ces deux alphabets a précédé l'autre réside dans l'absence de manuscrits conservés du IX^e siècle. Les seuls documents écrits sont des chroniques manuscrites datant du X^e siècle ; leur étude permet par ailleurs de conclure que les deux alphabets étaient utilisés de manière concomitante.

L'hypothèse la plus soutenue par les historiens de l'écriture, bien qu'en désaccord avec l'étymologie et la tradition, attribue à Cyrille l'invention de l'écriture glagolitique³. Fondée essentiellement sur l'onciale grecque⁴ cette écriture précéderait chronologiquement le cyrillique. Selon cette hypothèse, l'alphabet cyrillique est

¹ Cyrille est le nom religieux reçu par Constantin en 869, lorsque, peu avant sa mort, il devient moine à Rome.

² Au Moyen Âge, l'Empire Romain ne reconnaissait que trois langues saintes : le latin, le grec et l'hébreu, langues dont Pilate se servit pour inscrire la cause de la mort du Sauveur sur sa croix. Elles l'emportaient ainsi sur toutes les autres. A contrario, Byzance permettait l'office religieux en d'autres langues que ces trois citées.

³ Le terme provient du mot slave « glagol », qui signifie « verbe », « parole ».

⁴ Certaines lettres de l'alphabet glagolitique sont dérivées de l'hébreu carré ; d'autres s'inspirent des symboles religieux chrétiens tels que la croix, la trinité ou l'éternité.

considéré comme un dérivé ultérieur de l'écriture glagolitique, mis en place par le disciple Bulgare de Cyrille, Clément d'Ohrid.

La deuxième hypothèse fait de Cyrille l'inventeur des deux alphabets, ce qui impliquerait de sa part une double traduction des textes sacrés : une première en alphabet cyrillique, qu'il aurait créé en 855 afin d'adapter l'écriture grecque à la langue slave et traduire les textes liturgiques pour les besoins des slaves Nord-Macédoniens ; et une deuxième en alphabet glagolitique, créé entre 862 et 863, au moment de la mission d'évangélisation conférée aux deux apôtres¹, afin d'universaliser l'expression chrétienne en Grande-Moravie.

Les deux alphabets sont par ailleurs similaires en termes de structure et de composition et ne diffèrent que par la forme des lettres.

L'alphabet russe actuel est une des multiples versions de l'alphabet cyrillique. Il fut introduit en Russie vers 988, lors de la christianisation de la Russie Kïévienne. Il n'existe aucune donnée certaine quant à l'écriture utilisée en Russie Kïévienne avant qu'elle ne devienne chrétienne.

Emprunts et influences

Les formes actuelles d'écriture cyrillique ont toutes pour source commune l'alphabet cyrillique adapté au vieux slave. Ce dernier est essentiellement d'importation grecque, qu'il ait connu ou non une étape transitionnelle glagolitique.

Après son adoption par la Grande Moravie et la Pannonie², principautés où Cyrille et Méthode exercèrent leur mission, l'écriture cyrillique se répand en Bulgarie³ et en Serbie. Entre le X^e et le XI^e siècle, l'alphabet cyrillique se propage dans de nombreux pays slaves nouvellement christianisés, dont la Russie Kïévienne, et sert à transcrire les langues biélorusse, russe et ukrainienne.

¹ L'activité de Cyrille et Méthode est dénoncée par le clergé allemand et romain comme étant hérétique. Pour résoudre ce débat, les deux apôtres sont appelés à Rome et renvoyés en Grande-Moravie au nom du pape Adrien II, dont l'intérêt est de ne pas perdre la Bulgarie au profit de Byzance. Malade, Cyrille décède à Rome en 869. Seul Méthode devient légataire du pape en Moravie et Pannonie.

² Territoire de la Hongrie actuelle.

³ Dans les années 860, la Bulgarie devient l'épicentre à partir duquel se répand l'écriture cyrillique slave. La première école littéraire slave voit le jour dans la capitale bulgare de l'époque, Preslav. C'est ici que sont recopiés les manuscrits originaux de Cyrille et Méthode et que sont effectuées de nouvelles traductions.

Toujours conséquemment à la christianisation des slaves, l'alphabet cyrillique est utilisé pour la transcription des langues caucasiennes parlées sur le territoire de la Russie, telles que l'oudmourte, le khanty, l'ossète ou le doungane¹.

Un processus de « cyrillisation » des langues non slaves parlées dans les pays membres de l'URSS est entrepris entre les années 1930 et 1940. L'alphabet cyrillique est ainsi adopté pour l'écriture des langues turcophones comme le kazakh ou l'ouzbek.

La langue roumaine a connu une variante d'écriture cyrillique jusqu'en 1862. En Bessarabie cet alphabet a été ponctuellement utilisé jusqu'en 1918. L'alphabet cyrillique a été réimposé en Moldavie² durant l'entière période de son rattachement à l'Union Soviétique, de 1940 à 1989. Il est toujours utilisé en Transnistrie.

Changements et réformes d'écriture

Le vieux cyrillique, premier alphabet attesté en Russie Kiévienne, contenait 43 lettres. 24 d'entre elles étaient empruntées au grec et conservaient leur forme graphique. Il comportait également six lettres grecques qui n'étaient pas utiles à la transcription des phonèmes du slave : **ω** oméga, **θ** fita, **ξ** ksi, **ψ** psi et deux des trois « **і** » cyrilliques : le **і̇** ižei et le **ѵ** ijitsa. Ces lettres étaient utilisées comme des symboles numériques ou pour transcrire des mots grecs. Seulement douze lettres de l'alphabet cyrillique ont été spécialement créées pour le transcrire vieux slave.

Or, les lettres empruntées du grec étaient souvent insuffisantes à transcrire entièrement le vieux slave, car une importante partie phonétique de cette langue ne pouvait être notée par des lettres étrangères. Certains phonèmes slaves étaient ainsi rendus à l'écrit par deux lettres grecques juxtaposées ou par une seule lettre utilisée avec une signification inappropriée. La langue grecque distinguant plusieurs phonèmes contre un seul phonème slave, plusieurs lettres de l'alphabet cyrillique étaient des doublets graphiques. Tel était par exemple le cas des lettres **o** et **ω**, lesquelles notaient en grec les « **o** » long et les « **o** » bref, distinction phonologique inexistante en slave, ou les lettres **ξ** ksi et **ψ** psi, lesquelles notaient des combinaisons de phonèmes fréquentes en grecs et très rares en slave.

¹ Dialecte du mandarin.

² La langue roumaine parlée en la Moldavie Soviétique avait alors pris le nom de langue « moldave ».

Les doublets graphiques et les lettres désuètes ou inutiles à la notation des phonèmes slaves ont été éliminés au gré des réformes. Ces dernières s'étendent sur plusieurs siècles.

La première réforme significative a eu lieu entre 1708 et 1710, à l'initiative de Pierre I. Suivant sa décision, « l'alphabet russe devait changer d'aspect tout comme l'homme russe devait désormais revêtir des habits de facture étrangère »¹. Un alphabet dit « civil » est ainsi officialisé, duquel sont éliminées plusieurs lettres grecques qui n'avaient pas de correspondant phonologique en langue slave. Le graphisme des lettres est simplifié selon les standards typographiques européens et la notation des accents toniques devient facultative. Au cours de la même période sont introduits les chiffres arabes.

La réforme de Pierre I est poursuivie par l'Académie des Sciences de la Russie, laquelle supprime deux autres lettres grecques, le ξ ksi et le Ϻ zijelo, en 1735. La suppression de certaines lettres s'accompagne également de l'ajout dans la pratique d'écriture de nouvelles lettres qui seront ultérieurement confirmées dans l'alphabet. Ainsi apparaissent le э (ε), le ѥ (j) et le ё (jo).

Sous le règne de Catherine II, les modifications apportées à l'écriture du cyrillique sont liées aux réformes scolaires. L'enseignement devant désormais avoir un caractère civil et non plus religieux, on décida d'abandonner les lettres dérivées des symboles religieux ou utilisées dans l'écriture ecclésiastique et de restreindre le nombre de variantes graphiques en ne conservant que les plus simples. Un décret de 1786 rend par la suite obligatoire l'enseignement de l'écriture fondé sur l'alphabet « civil » et stipule l'abandon de l'écriture ecclésiastique.

Les réformes apportées par Pierre le Grand et Catherine II permettent par ailleurs un brillant essor de la littérature écrite. Tenant compte de cette démocratisation de l'écriture, qui n'est plus de l'unique ressort de l'église, une nouvelle orthographe est redéfinie et fixée officiellement en 1885.

Des modifications importantes ont été apportées dans les premiers mois du pouvoir soviétique, entre 1917 et 1918. Il s'agit d'une réforme préparée depuis 1904, qui visait à éliminer de l'alphabet cyrillique les éléments traditionnels hérités de l'écriture grecque,

¹ Чекунова А. Е., *Русское кириллическое письмо XI-XVII веков*, Москва, Российский государственный гуманитарный университет, 2010. (Tchekounova A. E., *L'écriture cyrillique russe des XIe-XVIIe siècles*, Moscou, Université Nationale Russe des Humanités, 2010.)

mais qui, se heurtant à un esprit conservateur, n'a pu être mis en place qu'après la Révolution. C'est alors que les dernières lettres désuètes, **ѣ**, **ѣ** fita, **ѥ** jati et **ѧ** ijitsa, sont supprimées, réduisant ainsi le nombre de lettres de l'alphabet de 37 à 33.

L'alphabet cyrillique russe, dans sa version actuelle, est resté proche du vieux cyrillique. Le graphisme des lettres a très peu évolué et leur utilisation concerne les mêmes phonèmes.

Articulation du système graphique et liens de signification

Le système d'écriture cyrillique est alphabétique : reposant sur un alphabet, il dispose d'une notation phonologique complète, à même de noter l'intégralité des voyelles et des consonnes d'une langue. Pour reprendre la dichotomie établie par James Février¹, il s'agit d'une écriture concrète, c'est-à-dire décomposable en éléments phoniques auxquels correspondent des signes graphiques distincts.

C'est, par ailleurs, grâce à son analyse phonique des éléments du langage que l'écriture cyrillique a pu être adaptée, en modifiant le système des relations phonographiques, à des langues non indo-européennes, dont la structure est différente de celle de la langue russe.

Comme pour toute écriture alphabétique, le montage des liaisons de signification du système graphique cyrillique s'effectue en séries : le signifiant graphique renvoie à un signifié phonique qui renvoie à un signifié référent. Le signifiant graphique se situe ainsi sur la même ligne de signification que le signifié phonique, avec lequel il s'articule phonétiquement de manière directe.

Signifiant graphique → signifié phonique → signifié référent

¹ James Février distingue deux catégories d'écritures : écritures concrètes et écritures abstraites, respectivement décomposables ou non décomposables en unités phoniques notées par des signes particuliers.

Le système d'écriture cyrillique exploite ainsi prioritairement la deuxième articulation du langage, l'articulation phonologique.

Composition de l'alphabet

L'alphabet russe actuel est bicaméral. Il contient 33 graphèmes, dont 21 graphèmes consonantiques, 10 graphèmes vocaliques et deux graphèmes particuliers : le signe mou et le signe dur. Les deux graphèmes particuliers sont des indications phonétiques de palatalisation ou de vélarisation et n'ont pas de correspondant phonémique.

Jusqu'au début du XX^e siècle, les lettres de l'alphabet cyrillique étaient désignées par des noms mnémotechniques hérités du vieux slave.

De manière fortuite ou intentionnelle, la lecture de ces acronymes suivant l'ordre traditionnel de l'alphabet correspond à un éloge de l'écriture et de l'instruction :

Az, Buki, Vedi,

Je connais les lettres,

Glagol, Dobro, Est,

Parler est un bienfait,

Zivete, Zelo, Zemlja,

Vivez vraiment sur terre,

Ize, I, Derv, Kako, Ljudi, Myslite,

Qui, car vous pensez comme des hommes,

Nas, On, Pokoj,

Est notre tranquillité,

Rci, Slovo, Tvrdo,

Dis les mots fermement,

Etc.

Les anciens noms des lettres slaves n'existent plus. La valeur phonétique des lettres est articulée de manière analogue à l'alphabet latin, en faisant précéder ou suivre les

consonnes par une voyelle, généralement la voyelle **e**, ou la voyelle **a** pour certaines lettres.

Alphabet russe et valeur phonétique des lettres¹

Majuscule - minuscule	Valeur phonétique	Majuscule - minuscule	Valeur phonétique
Аа	a	Рр	r
Бб	b	Сс	s
Вв	v	Тт	t
Гг	g	Уу	u
Дд	d	Фф	f
Ее	je	Хх	x
Ёё	jo	Цц	ts
Жж	ʒ	Чч	tʃ
Зз	z	Шш	ʃ
Ии	i	Щщ	ʃtʃ
Йй	j	Ъъ	-
Кк	k	Ыы	i
Лл	l	Ьь	-
Мм	m	Ээ	ɛ
Нн	n	Юю	ju
Оо	o	Яя	ja
Пп	p		

¹ La valeur phonétique des lettres est indiquée en API (Alphabet phonétique international).

Transparence des relations phonographiques

Le système graphique russe présente plusieurs particularités, dues à son élaboration historique. Premièrement, le nombre de phonèmes est supérieur au nombre de graphèmes servant à leur notation. L'alphabet russe contient 33 graphèmes, dont 10 graphèmes voyelles, 21 graphèmes consonnes et 2 signes particuliers (le signe mou et le signe dur), alors que système phonologique est constitué de 38 phonèmes : 5 phonèmes vocaliques et 33 phonèmes consonantiques dont une semi-consonne.

Deuxièmement, comme on vient de le voir, le système vocalique du russe est pauvre, contrairement aux systèmes vocaliques du roumain ou du français. Il est, par ailleurs, phonétiquement plus instable que le système consonantique : les voyelles se neutralisent en position atone et diffèrent d'un dialecte à l'autre¹.

Obéissant au principe d'économie, le système d'écriture du russe pare au nombre très restreint de phonèmes-voyelles en utilisant des graphèmes vocaliques et le signe mou afin de réaliser à l'écrit des phonèmes consonnes, très nombreux.

Une autre particularité essentielle du système phonologique russe est le phénomène de « mouillure » ou de palatalisation des consonnes. L'opposition palatalisé / vélarisé est pertinente pour la majorité des phonèmes consonantiques.

Aussi, si le système graphique du russe est alphabétique, c'est-à-dire fondé sur les correspondances graphèmes / phonèmes, il ne présente pas une adéquation parfaite entre le système graphique et le système phonologique.

Les correspondances phonographiques et grapho-phoniques sont, en effet, loin d'être univoques.

Dans le sens de la lecture ou des **relations grapho-phoniques** :

Deux graphèmes, le signe mou et le signe dur, n'ont aucun correspondant phonémique :

¹ Il existe trois groupes de dialectes du russe : le russe septentrional, le russe central et le russe méridional. Ces trois groupes englobent à leur tour plusieurs dialectes mineurs et régionaux et présentent essentiellement des différences phonétiques.

Le signe mou ъ est une indication phonétique de palatalisation¹ ou de « mouillure » de la consonne qui le précède.

Exemple : dans le mot день (jour), la consonne [n] est palatalisée [denʲ].

Le signe dur ѓ est une indication phonétique de vélarisation ou de non palatalisation de la consonne qui le précède².

Exemple : dans le mot подъезд (entrée), la consonne [d] est séparée de la voyelle mouillante [e] par un signe dur, la consonne est ainsi non palatalisée, [podjezd].

14 graphèmes ont un seul phonème correspondant :

а – [a]

о – [o]

у – [u]

э – [ɛ]

ы – [ɨ]

ж – [ʒ]

ц – [ts]

ч – [tʃ]

ш – [ʃ]

щ – [ʃʃ]

г – [g]

к – [k]

х – [h]

й – [j] (semi-consonne)

¹ La palatalisation des consonnes est retranscrite en API par une apostrophe.

² La réforme d'écriture de 1917 a supprimé l'écriture du signe dur à la fin des mots dont la consonne finale n'était pas suivie d'un signe mou. Le signe dur ne s'écrit plus que dans quelques occurrences : dans le cas de l'association d'un préfixe se terminant par une consonne et d'une racine dont la lettre initiale est une voyelle mouillante, dans les noms composés après un numéro ordinal et dans les mots d'origine étrangère après un préfixe.

Les graphèmes г, к et х présentent chacun deux allophones, l'opposition vélarisé / palatalisé étant dans leur cas phonologiquement non pertinente:

г – [g], [g']

к – [k], [k']

х – [x], [x']

17 graphèmes ont deux réalisations phonématiques :

е – [e], [je]

ё – [o], [jo]

и – [i], [i']

ю – [u], [ju]

я – [a], [ja]

б – [b], [b']

в – [v], [v']

д – [d], [d']

з – [z], [z']

л – [l], [l']

м – [m], [m']

н – [n], [n']

п – [p], [p']

р – [r], [r']

с – [s], [s']

т – [t], [t']

ф – [f], [f']

12 graphèmes consonantiques retranscrivent ainsi deux phonèmes-consonnes distincts, l'un palatalisé ou « mou » et l'autre vélarisé ou « dur ». L'opposition consonne palatalisée / consonne vélarisée est dans leur cas phonologiquement discriminatoire.

Exemple : les mots мать [matʲ] (mère) et мат [mat] (mat) constitue une paire minimale.

Nous pouvons ainsi observer qu'aux 33 graphèmes du système cyrillique russe correspondent 48 réalisations phonématiques. Ces chiffres nous permettent de calculer un degré de transparence grapho-phonique de 68 %.

Dans le sens de l'écriture ou des **relations phonographiques** :

33 phonèmes-consonnes sont réalisés à l'écrit par 21 graphèmes consonantiques :

[b], [bʲ] – б

[v], [vʲ] – в

[d], [dʲ] – д

[z], [zʲ] – з

[l], [lʲ] – л

[m], [mʲ] – м

[n], [nʲ] – н

[p], [pʲ] – п

[r], [rʲ] – р

[s], [sʲ] – с

[t], [tʲ] – т

[f], [fʲ] – ф

[ʒ] – ж

[ts] – ц

[tʃ] – ч

[ʃ] – ш

[tʃʲ] – щ

[g] – г

[k] – к

[h] – х

[j] – й

5 phonèmes voyelles peuvent être réalisés à l'écrit par 10 graphèmes vocaliques, chaque phonème vocalique ayant deux réalisations graphiques : une lettre voyelle mouillante et une lettre voyelle non mouillante :

[a] – я, а

[e] – е, э

[o] – ө, о

[i] – и, ы

[u] – ю, у

Aussi, les 38 phonèmes du russe sont réalisés à l'écrit par 31 graphèmes. Nous pouvons ainsi calculer un degré de transparence phonographique de 81 %.

Le degré de transparence du système graphique russe est relativement faible, dans le sens de la lecture comme dans celui de l'écriture. Ce fait est essentiellement dû au phénomène de palatalisation ou de « mouillure », fait linguistique typiquement slave, selon Roman Jakobson¹. À l'écrit, l'importance de ce fait linguistique est révélée par l'existence des signes particuliers, le signe mou et le signe dur.

Le phénomène de palatalisation constitue, par ailleurs, la principale difficulté de l'orthographe du russe. C'est en raison de ce phénomène linguistique que le principe syllabique est fondateur du système orthographique de cette langue. Selon ce principe, dans certains cas, ce n'est pas le graphème qui est considéré en tant qu'unité graphique

¹ Grosjean Valentine, « Systèmes vocalique et consonantique du russe et rapports avec le code écrit », *Recherches en linguistique étrangère*, vol 13, Annales littéraires de l'Université de Besançon, Paris, Les Belles Lettres, 1976, page 139.

mais la syllabe. L'association consonne – voyelle se comporte alors comme un élément graphique unique, dont les composantes se conditionnent réciproquement.

Le principe syllabique s'applique dans la réalisation à l'écrit des phonèmes – consonnes de couple vélarisé / palatalisé. En l'absence d'un graphème correspondant à chacun de ces phonèmes, ce sont les graphèmes – voyelles qui les discriminent. Ainsi, les graphèmes – voyelles **а, о, у, э, ы** indiquent la vélarisation de la consonne qui les précèdent, et les graphèmes **я, ё, ю, е, и** sa palatalisation¹.

Le principe syllabique est également appliqué à la transcription de la semi-consonne [j]. Le graphème **й** ne sert à retranscrire ce phonème que lorsqu'il est en position finale (fin de syllabe) et suit une association consonne – voyelle.

Exemple : **пой** [poj] *chante* – **пойте** [pojt'e] *chantez*.

Dans toutes les autres occurrences, le phonème [j] est réalisé à l'écrit en même temps que le phonème voyelle suivant, par un même graphème voyelle :

е – [je], **ё** – [jo], **ю** – [ju], **я** – [ja].

Exemple : **яма** [jama] *fossé*.

De cette manière, la discrimination entre les phonèmes vélarisés et palatalisés n'est possible, à l'écrit, que dans le cadre de la syllabe, cette dernière assumant une fonction d'unité graphique à part entière.

L'emploi du principe syllabique pour l'orthographe du russe est non seulement une solution commode pour la notation des phonèmes – consonnes vélarisés ou palatalisés et de la semi-consonne [j], mais permet également une importante économie de graphèmes.

Mais, si son application est prédominante, elle est loin d'être systématique. La principale entorse au principe syllabique d'orthographe du russe est la réalisation à l'écrit des voyelles qui suivent des consonnes hors couple vélarisé / palatalisé.

Aussi, en dépit de ce principe syllabique, les voyelles qui suivent les phonèmes – consonnes toujours « durs » **ж** [ʒ], **ц** [ts], **ш** [ʃ], sont retranscrites par les voyelles mouillantes **и, е, ё, ю, я** ; et les voyelles qui suivent des phonèmes – consonnes toujours

¹ En fin de mot, et devant certaines consonnes, la palatalisation de la consonne précédente est indiquée par le signe mou.

« mous » ou palatalisés ч [tʃ], ш [ʃ] sont réalisées à l'écrit par les voyelles « non mouillantes » а, о, у.

Exemple : шёпот [ʃopot] *chuchotement*, чаша [tʃaʃa] *tasse*.

Les autres exceptions à l'application du principe syllabique pour l'orthographe du russe sont d'ordre historique ou étymologique. Elles concernent essentiellement la réalisation à l'écrit des mots d'origine étrangère et de certains noms composés.

Nous reviendrons sur l'importance du principe syllabique pour l'apprentissage de la graphie russe dans un chapitre spécialement dédié à ce sujet.

Chapitre 9

L'écriture du français

Typologie et origine

Le système d'écriture actuellement utilisé à la notation de la langue française est un système d'écriture alphabétique, dérivé de l'alphabet latin.

Jusqu'au IX^e siècle, la seule langue écrite en France était la langue latine. En effet, dans de nombreux pays d'Europe occidentale tels l'Italie, l'Espagne ou la Gaule où le latin s'était étendu en tant que langue parlée, mais également dans des régions de langue germanique ou celtique comme l'Allemagne ou la Norvège, le christianisme s'est établi et a fonctionné durant de long siècles sans qu'une autre langue que le latin soit mise par écrit.

Les premiers documents attestés en langue française sont Les Serments de Strasbourg¹. Datés de 842, ils sont écrits en francien, langue parlée au Moyen Âge en France et ancêtre du français, qui n'est autre qu'une des formes prises par le latin vulgaire. C'est donc tout naturellement que la langue française d'alors emprunta, pour ses premières formes écrites, l'alphabet latin ancien.

L'alphabet latin ancien fut utilisé pour la transcription de la langue française jusqu'à la fin du XII^e siècle. Il contenait 23 caractères : les 20 lettres de l'alphabet latin archaïque et les lettres **g**, **y** et **z**, ajoutées vers l'époque de Cicéron². Cet inventaire était fortement insuffisant à noter l'intégralité des sons de la langue française, beaucoup plus riche en phonèmes que le latin. Aussi, après avoir connu, entre le IX^e et le XIII^e siècle, une graphie simplifiée et presque entièrement phonétique, l'écriture du français va faire l'objet d'une suite de réformes et projets de réformes, dont certaines sont encore en débat à l'heure actuelle.

¹ Les Serments de Strasbourg signent l'alliance militaire entre les deux petits-fils de Charlemagne, Charles le Chauve et Louis le Germanique, contre Lothaire 1^{er}, leur frère aîné.

² Higounet Charles, *L'écriture*, Paris, P.U.F., coll. Que sais-je, 1955, p.72.

Changements et réformes d'écriture

L'orthographe du français connaît ses premiers changements au XIII^e siècle, lorsque la langue française devient langue officielle. Les textes juridiques et administratifs dans lesquels elle est désormais employée exigent une précision que l'ancienne orthographe n'est pas en mesure d'assurer. La langue latine restant privilégiée au sein de l'église et chez les élites, l'alphabet latin fut conservé mais subit d'importantes modifications.

Aussi, pour tenir compte de la complexité du système phonologique français, on utilisa des digrammes de lettres telles **ai**, **an**, **in**, **on**, **un**, pour noter des phonèmes qui n'existaient pas en latin. Des lettres muettes, **h** et **e**, furent employées en tant que lettres d'appoint lorsque les lettres de ces combinaisons faisaient parier des syllabes différentes (*ebai* [ebai] « ébahi » se transforma ainsi en *ebahi*). D'autres consonnes non prononcées seront ajoutées entre le XIII^e et le XV^e siècle, telles le **d** et le **b** dans des mots comme *debuoir* « devoir », *adiouter* « ajouter ».

Au XVI^e siècle deux lettres supplémentaires sont ajoutées à l'alphabet : les lettres **j** et **v**, qui permirent de distinguer les voyelles [i] et [y] des consonnes [ʒ] et [v]¹. Cette différenciation sera fixée définitivement un siècle plus tard ; dans l'intervalle les deux graphies étaient admises.

Au XVII^e siècle l'orthographe, considérée jusqu'alors comme une « opinion » est codifiée et devient « l'art d'écrire les mots selon un modèle admis »². Utilisés la première fois par Pierre Corneille afin de distinguer **é** de **è**, l'emploi des accents se généralise. Entre 1680 et 1694, les premiers dictionnaires de l'orthographe française font leur apparition.

Au XVIII^e 4^e siècle, l'emploi des lettres **é** et **è** se généralise, la nouvelle orthographe l'emporte sur l'ancienne. Grâce à la contribution de Voltaire et de son éditeur, l'utilisation des digraphes est rationalisée et la terminaison *-ais* est adoptée pour le verbe être conjugué à la première personne du singulier, *étais*. Les consonnes intérieures sont supprimées et le **s** est remplacé par un accent circonflexe sur la voyelle qui le précédait : *mesme* – *même*, *teste* – *tête*, etc. Quelques oublis demeurent encore

¹ La confusion entre les lettres **u** et **v** sera à l'origine du prénom *Louis*, qui dérive du latin *Clovis*, dont les **c** initial se perd à l'époque mérovingienne.

² Walter Henriette, *Le français dans tous les sens*, Paris, Robert Laffont, 1988, p. 274.

dans des mots comme *sculpteur*, *baptême*, *dompter*, etc., dus au fait que la norme orthographique de l'époque était établie par la moyenne des pratiques graphiques des imprimeurs.

La troisième édition du Dictionnaire de l'Académie Française, publié en 1740, pose les bases de l'orthographe moderne.

À partir de sa sixième édition, parue en 1835, le Dictionnaire de l'Académie Française acquiert un rôle prescriptif. La sixième édition du dictionnaire rétablit les consonnes précédemment supprimées, réintroduit les digrammes **th**, **ph** et la lettre **y**, revenant ainsi à une orthographe étymologique des mots d'origine grecque comme *analyse*, *misanthrope*, *pharmacie*, etc. La nouvelle orthographe est également grammaticale : elle observe les variations en genre et en nombre des noms et des adjectifs, les phénomènes d'accord et la conjugaison des verbes. L'orthographe devient obligatoire dans les textes administratifs et universitaires.

La septième édition du Dictionnaire de l'Académie, établie en 1878, ajoute la lettre **w**, faisant ainsi parvenir l'alphabet français à son nombre actuel de 26 lettres.

Les XX^e et XXI^e siècles voient naître une multitude de projets de réforme de l'orthographe, allant des plus modérés et soucieux de la conservation de l'alphabet latin aux plus radicaux, partisans d'une écriture phonographique. La grande majorité de ces projets sont nés du constat de ce que Marina Yaguello appelle le « supplément orthographique »¹ de la langue française, c'est-à-dire une orthographe grammaticale, étymologique et idéographique, fondée sur des correspondances phonographiques équivoques et complexes. La plupart de ces propositions de réformes, parmi lesquelles celle de la commission de Beslais, en 1963, celle de Rocard, en 1990, dont la proposition d'accord des mots composés amusa longtemps les journalistes avec les formes au singulier de « sèche-cheveu » et « tire-fesse », resta sans suite. Car, si « les conventions orthographiques actuelles sont contraires aux intérêts des usagers »², comme l'affirment Claire Blanche-Benveniste et André Chervel, ces dits usagers restent quasi religieusement attachés à ce « supplément d'orthographe » qui leur fait écrire *imbécile* avec un seul **I** et *imbécillité* avec deux, ne laissant filtrer les simplifications qu'au compte-goutte et à coup d'exceptions qui confirment la règle. En somme, si les

¹Blanche-Benveniste Claire, « L'orthographe », dans Yaguello Marina, *Le grand livre de la langue française*, Paris, Seuil, 2003, p. 345-388.

²Blanche-Benveniste Claire, Chervel André, *L'orthographe*, Paris, Maspero, 1978, (1^{ère} éd. 1969), p. 207-223.

réformes « à la française » doivent obligatoirement passer par une révolution, celle de l'orthographe n'est pas encore annoncée.

Emprunts et influences

Comme la majorité des langues actuelles, la langue française n'a pas créé d'écriture propre, mais adopta et modifia un alphabet déjà existant, l'alphabet latin.

Système d'écriture emprunté, l'alphabet français sert à la transcription de la langue française dans 29 pays dont elle est langue officielle ou co-officielle.

Développé au XIX^e siècle, l'empire colonial français importa la langue française et son écriture dans de nombreux états africains, devenant, après le chinois, l'anglais, l'espagnol et le hindi, la cinquième langue la plus parlée au monde.

Articulation du système graphique et liens de signification

Le système graphique utilisé à la notation de la langue française est alphabétique. Il dispose d'une notation phonologique complète, comprenant des consonnes et des voyelles, et est à même de noter l'intégralité des sons de la langue. Comme toutes les écritures concrètes, ce système est décomposable en éléments phoniques auxquels correspondent des signes graphiques distincts.

Le montage des liaisons de signification du système graphique français s'effectue, comme pour toutes les écritures alphabétiques, en séries : le signifiant graphique renvoie à un signifié phonique qui renvoie à un signifié référent. Le signifiant graphique se situe sur la même ligne de signification que le signifié phonique, avec lequel il s'articule phonétiquement de manière directe.

Signifiant graphique → signifié phonique → signifié référent

Ainsi, le système d'écriture de la langue française exploite prioritairement la deuxième articulation du langage, l'articulation phonologique.

Composition de l'alphabet

L'alphabet français actuel est constitué des 26 lettres de l'alphabet latin moderne. Il contient 20 graphèmes consonantiques et 6 graphèmes vocaliques.

Alphabet français et valeur phonétique des lettres

Majuscule- minuscule	Valeur phonétique	Majuscule- minuscule	Valeur phonétique
Aa	a	Nn	n
Bb	b	Oo	o
Cc	c	Pp	p
Dd	d	Qq	k
Ee	ə	Rr	ʀ
Ff	f	Ss	s
Gg	g, ʒ	Tt	t
Hh	-	Uu	y
Ii	i	Vv	v
Jj	ʒ	Ww	w, v
Kk	k	Xx	ks, kz
Ll	l	Yy	i
Mm	m	Zz	z

À ce répertoire alphabétique fondamental s'ajoutent les 14 graphèmes issus des cinq signes diacritiques – la cédille [,], l'accent aigu [´], l'accent grave [`], l'accent

circonflexe [^] et le tréma [¨], qui enrichissent l'alphabet de treize voyelles accentuées et de la consonne *c cédille* [ç ,] – et les deux graphèmes vocaliques issus des ligatures *e* dans *a* [æ] et *e* dans *o* [œ].

Le nombre total de graphèmes servant à noter la langue française s'élève ainsi à 42. Les 16 graphèmes proprement français ne sont pas pris en compte dans l'ordre alphabétique primaire.

Monocaméral au départ car utilisant les lettres latines, l'alphabet français devient bicaméral en adoptant la minuscule caroline, vers 770, sous le règne de Charlemagne. Sa version actuelle comporte des lettres majuscules et minuscules.

Comme pour l'alphabet latin, les lettres de l'alphabet français sont désignées par des monosyllabes. Leur valeur phonétique est articulée en faisant précéder ou suivre les consonnes par une voyelle, généralement la voyelle *e*, ou les voyelles [a], [i] ou [y].

Transparence des relations phonographiques

Malgré ce que l'on appelle son « supplément d'orthographe », le système graphique français repose prioritairement sur le principe phonologique. Autrement dit, il est fondé sur des correspondances systématiques entre ses unités graphiques et les unités phoniques de la langue : chaque graphème ou réalisation graphique est la représentation écrite d'un phonème.

Or, dans le cas du système graphique français, les correspondances phonographiques sont des plus équivoques et complexes. Le nombre de phonèmes du système français est, en effet, largement supérieur à celui de graphèmes : les 36 phonèmes du français, dont 17 consonnes, 16 voyelles et 3 semi-voyelles, sont retranscrits au moyen de seulement 26 lettres de l'alphabet.

Pour compenser à cette insuffisance, l'inventaire des 26 lettres latines a été complété au moyen des signes diacritiques et des ligatures, mais également en utilisant des combinaisons de lettres, des graphèmes regroupés ou redoublés, dont le système orthographique français se sert massivement. Grâce à ces procédés, le nombre total de graphèmes, simples, regroupés, redoublés ou à diacritiques, s'élève à plus de 120. En revanche, les mêmes procédés ont complexifié d'autant les correspondances

phonographiques, et ceci sans prendre en compte les lettres muettes, pléthoriques concernant l'orthographe française.

Par conséquent, l'adéquation entre le système phonologique du français et son système graphique est loin d'être parfaite.

Aussi, dans le sens de la lecture ou des **relations grapho-phoniques** :

Parmi les 26 graphèmes de l'alphabet français, seuls 8 graphèmes ont un seul phonème correspondant :

b – [b]	j – [ʒ]
k – [k]	m – [m]
n – [n]	q – [k]
v – [v]	z – [z]

Le graphème *h* n'a aucun correspondant phonémique ;

Les 17 graphèmes restants ont plusieurs réalisations phonématiques ou peuvent être « muets » et n'avoir aucun phonème correspondant¹.

a – [a], [ɑ]	c – [s], [k], [g], []
d – [d], []	e – [ə], [e], [ɛ], []
f – [f], []	g – [g], [ʒ], []
i – [i], [j]	l – [l], []
o – [o], [ɔ]	p – [p], []
r – [ʁ], []	s – [s], [z], []

¹ La valeur phonétique des lettres muettes est représentée par le signe [].

t – [t], [s], []	u – [y], [ɔ], [ɛ̃], [w], []
w – [w], [v]	x – [s], [z], [ks], [gz], []
y – [i], [j], [ɛ̃]	

Nous observons ainsi qu'aux 26 graphèmes de l'alphabet français correspondent 44 réalisations phonématiques¹. Ce rapport nous permet de calculer un degré de transparence grapho-phonique de 59 %.

Dans le sens de l'écriture ou **des relations phonographiques** :

Les 16 phonèmes voyelles peuvent être réalisés à l'écrit par 49 graphèmes, lettres ou groupes de lettres :

[a] – a, à	[ɑ] – a, â
[ã] – an, am, en, em	[ə] – e
[e] – e, é	[ɛ] – è, ê, ai
[ɛ̃] – in, im, ain, aim, ein, ien, yn, ym	[œ] – eu, ue, oeu,
[œ̃] – un, um	[ø] – e, eu, œu
[o] – o, ô, au, eau	[ɔ] – o, oo, au
[ɔ̃] – on, om	[i] – i, î, ï, y, ee
[y] – u, eu	[u] – ou, oû, oo

Les 3 semi-voyelles ont à l'écrit 23 réalisations graphiques :

[i] – ie, ia, io, eil, il, ill, ll, ayo, aye, aïe, yè
[w] – ou, oi, oy, oî, eoi, ua, wa, oê, oi
[ɥ] – ui, ue, uy

¹ Les valeurs phonétiques nulles ne sont pas comptées en tant que réalisations phonématiques.

Les 17 consonnes sont réalisées à l'écrit par 51 graphèmes, simples, redoublés ou regroupés :

[p] – p, pp	[b] – b, bb
[m] – m, mm	[t] – t, tt, th
[d] – d, dd	[n] – n, nn
[ɲ] – gn, ni	[k] – c, cc, q, qu, k, ck
[g] – g, gg, gu, gh, c	[f] – f, ff, ph
[v] – v, ww	[s] – s, ss, c, ç, t, sc, x
[z] – s, z, zz	[ʃ] – ch, sh, sch, sci
[ʒ] – j, g	[l] – l, ll
[ʀ] – r, rr	

Nous observons ainsi que les 36 phonèmes du système phonologique français peuvent avoir à l'écrit 123 réalisations graphiques. Ce chiffre nous permet de calculer un degré de transparence phonographique de 29 %.

Le degré de transparence du système graphique français est relativement fort dans le sens de la lecture et véritablement faible dans le sens de l'écriture. De fait, l'orthographe française actuelle est loin d'être phonographique.

La majorité des occurrences orthographiques qui vont à l'encontre du principe phonographique d'écriture relèvent de l'évolution historique des mots. Les formes lexicales dont l'orthographe est très éloignée de la prononciation sont soit des marques des mots latins originels, soit des traces de l'évolution naturelle des formes orales, figées à un certain moment de l'histoire de la langue. Aussi les mots comportant la diphtongue *oi* [wa] sont des formes figées au XIII^e siècle de la prononciation en [oj] ; les voyelles nasales transcrites par *an*, *on*, *en*, etc, sont le reflet de leur prononciation au Moyen-Âge.

Au principe **historique** d'orthographe s'ajoute le principe **étymologique**. De nombreux mots français gardent ainsi une trace orthographique de leur étymon latin. Par ailleurs, une réforme de l'orthographe au XVI^e siècle a rapproché, de manière artificielle, la graphie des certains mots de leur racine latine. Plusieurs de ces mots « latinisés » ont échappé à la simplification de l'orthographe au XVIII^e siècle, tels les mots *corps* – du latin *corpus*, *compter* – du latin *computare*, *sept* – du latin *septem*, etc.

L'orthographe française est également **morpho-syntaxique** et **morpho-lexicale** : elle contient les indications graphiques de toutes les variations de forme (accords pluriel et féminin, désinences verbales, désinences de nombre et de genre) ainsi que des éléments morphologiques, sur le plan lexical : la même orthographe est conservée indépendamment de la prononciation des mots en fonction de leur position (par exemple : *un ours petit* – *un petit ours*) ainsi pour les mots de la même famille sémantique (par exemple : *plomb* – *plombier*, *champ* – *champêtre*, *campagne*, *champignon*).

Un dernier principe orthographique qui s'allie à ceux évoqués plus haut est le principe **discriminatif** ou distinctif d'écriture. Il concerne l'orthographe des mots homophones, dont la prononciation peut être source d'ambiguïté à l'oral, et sert à les différencier à l'écrit.

Chapitre 10

Apprentissage de l'écrit en fonction du système graphique

Si l'enseignement de la lecture et de l'écriture tend vers l'universalité, indépendamment des structures sociétales et des politiques linguistiques, les méthodes didactiques employées et les stratégies d'apprentissage mises en œuvre sont également fonction du type de système graphique et de la nature des relations que ce dernier entretient avec une langue donnée.

Certes, aucune écriture ne se réduit à la retranscription pure et simple du langage parlé, néanmoins, toutes se développent dans un rapport étroit avec la langue qu'elles servent et puisent leur propre dynamique dans l'agencement symbolique et sémiologique des structures langagières.

Conséquemment, les méthodes d'enseignement de la lecture et de l'écriture sont élaborées non seulement en fonction des particularités graphiques des systèmes d'écriture mais tiennent compte des propriétés structurelles des langues et des relations que celles-ci entretiennent avec l'écrit.

Ce chapitre a pour objectif de rendre compte des spécificités de l'apprentissage de l'écrit pour chacun des cinq systèmes d'écriture représentant le corpus d'analyse de cette étude (l'idéographie chinoise, l'alphabet consonantique arabe, l'écriture alphabétique du roumain, du russe et du français), et également de mettre en évidence les tendances majeures partagées d'un système à l'autre.

L'**idéographie chinoise** est, en ce sens, un des systèmes d'écriture les plus particuliers, faisant souvent office d'« exception » dès que l'on traite des écritures et spécifiquement lorsque le point de vue adopté pour ce traitement se place du côté des écritures alphabétiques. Or, comme nous le verrons, l'apprentissage de l'idéographie chinoise n'est ni purement « logographique » ni fondé sur la simple (et ardue) mémorisation des caractères.

L'apprentissage de la lecture et de l'écriture en langue chinoise débute, de nos jours, par celui du système de transcription¹. En République Populaire de Chine ce système est le *Hanyu pinyin*², instauré officiellement en 1958 ; à Taiwan, il est représenté par le *Zhuyin fuhao*, mis au point par le Ministère de l'Éducation, dont la forme actuelle date de 1930³. L'enseignement d'un système de transcription, contrairement à celui de l'idéographie chinoise et de ses caractères, est circonscrit dans le temps : il dure cinq semaines à Pékin, une à deux semaines supplémentaires dans les régions où la prononciation locale diffère de celle de la capitale. La maîtrise du système de transcription constitue un des principaux objectifs du premier semestre. Cependant, l'enseignement du *Hanyu pinyin* et du *Zhuyin fuhao* n'est pas exclusif : ces systèmes phonographiques accompagnent de manière systématique les premiers caractères étudiés⁴ mais ne suspendent pas leur apprentissage.

Le recours à ces phonographies transitoires dans les premières phases de l'apprentissage de l'idéographie chinoise a plusieurs objectifs. En premier lieu, ces systèmes de transcription font référence à l'oral de la langue commune, le mandarin⁵, et permettent ainsi d'apprendre la prononciation de la langue chinoise officielle, dans laquelle s'effectue l'apprentissage des caractères. En second lieu, la mise en place d'une phonographie transitoire permet aux apprentis lecteurs d'établir des relations récurrentes entre la langue parlée et l'écriture, par le biais des correspondances phonographiques. Le système graphique est ainsi envisagé comme étant solidaire de la langue parlée. De même, la phonographie présente un atout pour l'apprentissage de l'écriture, dans la mesure où l'identification d'une forme sonore permet de prédire, avec une relative garantie de réussite, sa graphie potentielle.

¹ L'apprentissage de la langue chinoise écrite commence à l'âge de 6 ans, en première année d'école primaire. Le système éducatif chinois comporte 6 années d'enseignement primaire, 3 ans de collège et 3 ans de lycée. La scolarisation est gratuite et obligatoire pendant les 9 premières années.

² Publié en 1958 sous le nom de « Système d'alphabet phonétique chinois », le *Hanyu Pinyin* est un système de transcription du mandarin fondé sur les 26 lettres de l'alphabet latin. Sa dénomination signifie en chinois « épeler les sons de la langue de Han ».

³ Créé en 1918, le *Zhuyin fuhao* contient 37 signes dérivés des caractères et représentant l'initiale (consonne) ou la finale (voyelle + consonne) d'une syllabe. Il est également appelé *Bopomofo*, du nom des quatre premiers caractères qui le composent.

⁴ Le nombre de caractères enseignés au cours du premier semestre est de 200 dans la plupart des manuels scolaires de Pékin et de 98 dans ceux de Taiwan. A la fin de la première année scolaire, à Pékin comme à Taiwan, les enfants doivent maîtriser entre 500 et 450 caractères, et environ 3500 caractères à l'issue des 9 ans de scolarisation obligatoire.

⁵ Le mandarin, langue chinoise officielle, est fondé sur la prononciation de Pékin. Il est appelé *Putonghua* (langue commune) en Chine continentale *Guoyu* (langue nationale) à Taiwan.

Un autre avantage indéniable du pinyin est la relative rapidité avec laquelle les enfants parviennent à sa maîtrise. En effet, si l'apprentissage des caractères se poursuit tout au long des cycles primaire et secondaire, le *pinyin* et *Zhuyin fuhao* permettent d'acquérir des compétences en lecture en seulement quelques mois. Or, outre que ces systèmes de transcription sont intégralement et formellement abandonnés à la fin de la sixième année de primaire, ils deviennent caducs dès le cycle secondaire et sont ignorés par le reste des usagers, d'une part en raison du caractère dominant voire quasi exclusif de l'emploi de l'idéographie et, d'autre part, étant donné les multiples langues et dialectes¹ parlés en Chine, que seule l'idéographie fédère.

L'apprentissage des caractères proprement dit débute par celui des chiffres. Cette stratégie pédagogique a pour principal objectif l'enseignement d'un premier élément structurel de l'idéographie chinoise : les traits. En effet, l'écriture des caractères représentant les chiffres de un à dix, permet l'apprentissage de neuf traits, dont huit sont fondamentaux et un de base². À mesure des nouveaux caractères enseignés, les élèves apprennent les sept autres traits de base. Cette étape dure environ un mois et permet aux enfants de considérer les caractères comme des ensembles organisés de traits. Dès lors que les traits de base sont acquis, chaque nouveau caractère appris est décomposé en traits, dont les noms sont prononcés à voix haute par les élèves, lors de leur écriture.

Le deuxième élément structurel enseigné concerne les clés sémantiques. Ce sont des caractères simples, idéogrammes puis pictogrammes, répertoriés selon le nombre de traits qui les composent. L'apprentissage débute par des clés ou racines à trait unique et se poursuit par ordre croissant de traits, jusqu'aux caractères composés d'un nombre maximum de traits³ déjà appris. Outre la simplicité de la forme du caractère (relative à son nombre de traits), deux autres critères déterminent l'ordre d'introduction des caractères : la fréquence de l'usage et l'utilité dans la vie de l'enfant. Ils sont présentés par ordre de champ sémantique auquel ils appartiennent : les premiers, après les

¹ On dénombre sept langues principales parlées en Chine ; le nombre de dialectes, leurs divisions et subdivisions comprises, dépassent la centaine.

² L'idéographie chinoise dénombre 16 traits : 8 traits fondamentaux et 8 traits non fondamentaux, dits « de base ».

³ Le nombre maximum de traits atteints par un caractère simple est de 17 ; ils sont contenus dans le 214^e et dernier caractère de la liste des clés : 龠 *di*, qui signifie « flûte ».

chiffres, concernent l'espace, la nature, le corps humain, puis, au deuxième semestre, suivent la famille, l'école et le pays¹.

L'enseignement des idéogrammes simples et des pictogrammes (ou des clés sémantiques) s'étaye principalement sur leur aspect figuratif. D'une part, la mise en évidence de la figuration sert de moyen mnémotechnique permettant d'associer directement un sens aux caractères : par exemple, l'idéogramme 中 *zhong*, signifiant « milieu », est plus facilement compris présenté comme symbolisant une flèche qui atteint le milieu de sa cible ; le pictogramme 木 *mù*, signifiant « arbre », est présenté comme ressemblant à la réalité qu'il représente : un arbre dont les racines sont visibles, etc. D'autre part, accentuer l'aspect figuratif des caractères permet de transmettre une conception « emblématique »² de l'idéographie : les caractères sont perçus non pas comme des signes arbitraires mais comme des « emblèmes » des choses qu'ils désignent. Cette conception particulière de l'idéographie fait partie de ce que les chinois appellent le *yugan*³, ou le sens du langage dans la lecture, dont la transmission est un des objectifs prioritaires de l'enseignement de la lecture et de l'écriture⁴. Dans la même optique, la présentation des idéogrammes simples et des pictogrammes est accompagnée des graphies archaïques non standardisées, dont l'aspect figuratif est plus marqué.

À l'apprentissage des clés sémantiques succèdent celui des idéogrammes composés et des idéo-phonogrammes. Les caractères composés ne sont plus accompagnés de graphies archaïques, en revanche, un recours à l'étymologie, par le biais de l'analyse des caractères et de leur forme graphique originelle, permet une « sémantisation » des caractères et sert de moyen mnémotechnique. Un exemple très amusant de dérivation de caractères est l'idéogramme composé 乌鸦 *wuya*, signifiant corbeau, comporte le caractère 乌 *wu*, dérivé de l'idéogramme 鸟 *niao*, qui signifie (et représente) un oiseau, auquel est enlevé un point : le point représente l'œil de l'oiseau et comme les corbeaux sont intégralement noirs, le caractère signifiant corbeau ne comporte pas de trait représentant l'œil, car on ne peut distinguer un œil noir sur un fond noir.

¹ Le choix sémantique des caractères est à la fois en lien avec la culture chinoise ancestrale, très attachée à la cosmologie et aux sciences divinatoires, et empreintes d'idéologie confucianiste ou marxiste.

² Granet Marcel, *La pensée chinoise*, Paris, Albin Michel, 1968 (première édition 1934)

³ Zhou Wei, « Curriculum de la langue chinoise en Chine », in *Synergies Chine*, N° 7, 2012, p.141 – 148.

⁴ Le *yugan* correspond en Chine à une connaissance profonde de la langue. Ce terme, fréquemment utilisé dans l'enseignement, est probablement lié aux méthodes traditionnelles d'enseignement du chinois, lesquelles reposaient sur des textes littéraires.

L'enseignement des idéo-phonogrammes¹, durant les premières années d'apprentissage de la lecture et de l'écriture, s'étaye davantage sur l'étymologie des caractères et leur pouvoir de figuration que sur l'explicitation de leurs composantes phonétiques. Ce choix méthodologique tient à la structure même de l'idéographie chinoise. En effet, les idéo-phonogrammes sont les caractères les plus représentatifs de la structure de base de l'écriture du chinois². Aussi, parmi les caractères les plus fréquents enseignés aux enfants pendant le cycle primaire, 48 % sont constitués d'une clé sémantique et d'une composante phonétique, or, seulement 29 % de ces composantes phonétiques sont fiables.³

Selon Zhang Wei⁴, la fiabilité des composantes phonétiques tient d'une part à leur *régularité*⁵, c'est-à-dire à la concordance entre la prononciation d'un caractère et celle de l'unité phonétique qui le compose, et d'autre part, à leur *consistance*⁶, autrement dit, à la récurrence de la même composante phonétique dans un ensemble de caractères présentant des graphies similaires.

Aussi, exception faites des phonographies transitoires que sont les systèmes de transcription *Hanyu pinyin* et *Zhuyin fuhao*, l'enseignement des caractères fréquents en début d'apprentissage repose-t-il non pas sur l'établissement des rapports phonographiques entre les caractères écrits et la langue parlée mais sur l'explicitation de la structure interne de l'idéographie (agencement des traits, typologie, composition et organisation des caractères) ainsi que sur l'aspect figuratif des caractères et les liens pictographiques qu'ils ont conservés avec la réalité qu'ils désignent.

L'aspect secondaire de la phonographie dans l'apprentissage des caractères chinois est indéniablement en relation avec le circuit de signification dans l'idéographie chinoise⁷. Dans la mesure où le montage des liaisons de signification s'effectue non pas en série, comme pour les autres écritures, alphabétiques ou non, mais en parallèle (le signifiant graphique renvoie directement à un signifié référent et distinctement à un signifié phonique), le lien entre le signifié graphique et le signifié référent est établi de

¹ Caractères composés d'une clé sémantique et d'une indication de prononciation.

² 90 % des caractères chinois sont des idéo-phonogrammes.

³ En sixième année de primaire, ces chiffres s'élèvent respectivement à 87 % et 43 %.

⁴ Zhang Wei, *Analyse grammaticale du chinois moderne*, Shanghai, East China Normal University Press, 2000, p. 32.

⁵ Un caractère est considéré comme régulier lorsque sa prononciation est proche de celle de sa composante phonétique.

⁶ Un caractère est considéré comme consistant lorsque l'ensemble des caractères dont la graphie est similaire partagent la même composante phonétique.

⁷ Cf., *Systèmes d'écriture contemporains*, chapitre « Idéographie chinoise ».

manière directe, et ne passe pas obligatoirement par le signifié phonique (ou représentation phonologique du mot).

La conscience phonologique, et le rôle que celle-ci joue dans l'apprentissage de l'écrit, ne perd pas pour autant sa pertinence concernant l'idéographie chinoise. Car, si les composantes phonétiques des caractères ne sont pas toujours « transparentes » et que l'on ne peut évoquer des correspondances régulières entre la graphie d'un caractère et sa prononciation, l'établissement d'une relation systématique entre l'idéographie et la langue parlée passe néanmoins par la décomposition de la chaîne parlée en unités syllabiques. En effet, chaque caractère simple de l'idéographie chinoise correspond à une syllabe, et, étant donné le caractère majoritairement monosyllabique de langue chinoise, la quasi-totalité des syllabes constituent des morphèmes, dont certains sont ou peuvent se comporter en unités sémantiques plénières.

Aussi, parmi les habiletés métalinguistiques à l'œuvre dans l'apprentissage de l'écriture, si la conscience phonémique est inopérante et n'est jamais atteinte concernant l'apprentissage proprement dit de l'idéographie chinoise, la conscience phonologique et la conscience morphologique constituent des prédicteurs de réussite en lecture et en écriture.

Un aspect important de l'apprentissage des caractères chinois concerne le geste nécessaire à sa réalisation graphique. En harmonie profonde avec ce que Jacques Gernet appelle la « morale du comportement »¹, – élément fondamental de l'éducation chinoise, consistant en l'acquisition par l'enfant d'un ensemble de gestes, d'attitudes corporelles et de comportements constituant l'étiquette sociale en Chine –, avant sa réalisation écrite sur papier, un caractère est un geste en trois dimensions, effectué selon des règles prédéfinies. Aussi, pour chaque nouveau caractère rencontré, les enfants apprennent, et effectuent dans le vide, en amont de leur écriture, les gestes qui servent à les tracer². Par conséquent, contrairement à l'idée très répandue selon laquelle l'apprentissage de l'idéographie chinoise sollicite essentiellement la mémoire visuelle, par ailleurs phénoménale pour retenir un aussi grand nombre de caractères, ce dernier repose davantage sur la mémoire motrice.

¹ Gernet Jacques, « L'éducation. Aspects et fonction psychologique de l'écriture », in *L'intelligence de la Chine*, Mesnil-sur-l'Esnée, Gallimard, 1994, p 98-137 et 349-379.

² Le caractère représenté au tableau par l'enseignant est reproduit par les élèves par des mouvements du doigt dans l'espace.

Cet « art du geste »¹, ainsi que Jean-François Billeter définissait l'écriture chinoise, est semblable à une danse, dont on apprendrait les pas en s'y exerçant.

Si l'**écriture arabe** ne supporte pas de comparaison avec la complexité d'une idéographie, elle présente néanmoins des caractéristiques structurelles et orthographiques singulières qui influent également sur les stratégies d'apprentissage de la lecture et l'écriture. En premier lieu, souvent décrit comme étant alphabétique, ce système d'écriture est en réalité un « abjad » : un alphabet consonantique avec notation diacritique des voyelles.

Particularité définitoire de cette écriture consonantique, la vocalisation figure parmi les cinq problématiques majeures posées par l'apprentissage de la lecture et de l'écriture en langue arabe, citées par Helen Boyle et Samah Al Ajjawi², de pair avec la dysglossie, la conscience phonémique, la morphologie et le contexte de la phrase. Nous reviendrons sur ces points de manière plus spécifique au cours de ce chapitre.

En dépit de ces particularités structurelles, les méthodes d'enseignement de l'arabe écrit sont similaires à celles utilisées pour l'enseignement des langues occidentales à écriture proprement alphabétique. La plupart des méthodes utilisées sont mixtes³ : elles ont recours, au tout début de l'apprentissage⁴, à la lecture globale des mots courants (les chiffres, les couleurs, les jours de la semaine, etc.) et des mots grammaticaux (pronoms personnels, prépositions, mots de liaison, etc.), dont la graphie est plus familière aux enfants ; et préconisent, du reste, un apprentissage du code alphabétique dès les classes de cours préparatoire.

L'apprentissage du code alphabétique se déroule généralement sur les deux premières années de primaire. Lors de la première année, le système phonétique de l'arabe est progressivement présenté : les lettres de l'alphabet – les 29 consonnes, les voyelles longues, les voyelles brèves et les signes vocaliques –, sont présentées une à une, par ordre alphabétique, sous les trois ou quatre formes qu'elles peuvent prendre en fonction de leur position dans le mot : initiale, médiane, finale ou isolée. Pour chaque

¹ Billeter Jean-François, *Essai sur l'art chinois de l'écriture et ses fondements*, Paris, Allia, 2010.

² Boyle Helen, Al Ajjawi Samah, *Topical analysis of early grade reading instruction*, document présenté à l'Atelier International "All children learning, Middle East & North Africa 2013", Florida State University, 2013.

³ Larzul Sylvette, Messaoudi Alain, *Manuels d'arabe d'hier et d'aujourd'hui, France et Maghreb, XIX^e et XXI^e siècles*, Les colloques de la BNF, 2014.

⁴ Les stratégies de lecture globale correspondent à la phase logographique de lecture et sont utilisées en dernière classe de maternelle et en C.P.

lettre sont prévus des exercices de discrimination visuelle et auditive ainsi que des exercices de mise en correspondance phonème-graphèmes. Les performances en maîtrise du code alphabétique attendues à la fin de la première année concernent la lecture des mots simples.

Structurée de la même manière quant à la présentation des lettres (une lettre par unité de manuel), la deuxième année de primaire est consacrée à l'apprentissage de l'écriture proprement dite et à l'approfondissement des connaissances du code alphabétique¹. Les unités de lecture évoluent des mots vers des phrases simples et les compétences écrites fixées en objectif concernent l'écriture sous dictée des mots simples.

Suivant ces méthodes d'enseignement, au terme des deux premières années de primaire, les mécanismes du code alphabétique (décodage et codage) sont censés être acquis. Le programme en lecture et écriture des années suivantes vise la lecture fluide, l'écriture des phrases simples ainsi que la vocalisation des mots dans une phrase.

Aussi, l'écriture arabe vocalisée, enseignée en début d'apprentissage, est-elle relativement transparente. Les correspondances phonographiques sont régulières, exception faite des lettres *ʾ alif* en position finale et du *ﻝ lâm* de l'article défini, qui sont assimilées et ne se prononcent pas pour les verbes conjugués au temps accompli, à la troisième personne du masculin pluriel. Des difficultés de discrimination phonémique et de conversion phonographique apparaissent néanmoins : elles tiennent d'une part à la différence de graphie des lettres en fonction de leur position ainsi qu'à la nature de la notation vocalique : les trois voyelles longues, *ā*, *ī*, et *ū* sont notées au moyen de trois consonnes : *alif*, *yā*, et *wāw* alors que les voyelles brèves sont indiquées au moyen des trois signes diacritiques *soukoun*, *chadda*, et *washa*. Les relations phonèmes-graphèmes présentent ainsi des différences de nature selon le type de phonème représenté (consonne, voyelle longue ou voyelle brève) et perdent par conséquent en régularité.

L'écriture arabe non vocalisée est introduite de manière progressive, généralement à partir de la cinquième année du cycle primaire². La vocalisation des certains mots est maintenue seulement lorsqu'elle est considérée comme indispensable : généralement

¹ La première année de primaire, l'apprentissage de la lecture est dissocié de celui de l'écriture.

² Les systèmes éducatifs tunisien et marocain comportent six années d'enseignement primaire. La cinquième année est équivalente au CM2 français.

afin d'éviter des confusions entre des homographes et lors de l'apprentissage des mots nouveaux, des notions de grammaire ou de conjugaison.

Le passage à une écriture non vocalisée a pour objectif de préparer les élèves à une lecture autonome. En effet, en dehors de l'écriture vocalisée utilisée en début d'apprentissage, les textes courants, y compris ceux des médias et de la presse, ainsi que les textes littéraires ne sont plus vocalisés. Par ailleurs, les enseignants considèrent que les textes vocalisés ne conduisent pas obligatoirement à de meilleures performances en lecture, car ils détournent l'attention des élèves de la recherche du sens en les contraignant au seul déchiffrage¹.

Si le niveau d'expertise et les compétences en lecture autonome se jugent à l'aune de l'écriture non vocalisée, cette dernière reste problématique à plusieurs égards. Premièrement, non vocalisée, l'écriture devient très opaque. Seul la racine consonantique fait l'objet d'une conversion graphèmes-phonèmes et peut être identifiée. Or, sans le schème grammatical vocalique qui s'y ajoute et contient les informations sémantiques et syntaxiques permettant la construction du sens exact du mot, le sens générique de la racine demeure incomplet et n'a aucune existence lexicale. En second lieu, les schèmes, ou les patterns dérivationnels internes qui véhiculent les signes diacritiques absents, sont relativement nombreux. Si les schèmes verbaux² et flexionnels sont en nombre réduit et restent facilement prévisibles, les schèmes nominaux sont nettement plus nombreux (plusieurs centaines) et beaucoup moins prévisibles.

Cette scission morphologique en racines consonantiques et schèmes vocaliques font apparaître de nombreux homographes. L'écriture non vocalisée comporte ainsi de nombreuses ambiguïtés phonologiques et sémantiques. Par exemple, la racine كتاب *ktb* peut être interprétée comme *kataba* – « il a écrit », *kattaba* – « il a fait écrire », *kutiba* – « il a été écrit », *kitab* – « livre », *katib* – « écrivain », etc. De la même manière, l'absence des marqueurs syntaxiques et des flexions casuelles, indiquées par des points diacritiques, rend difficile l'identification des mots et de leurs fonctions. Le recours au contexte demeure par conséquent également porteur d'ambiguïtés et ne palie pas entièrement le déficit de voyelles.

Par ailleurs, la situation de dysglossie entraîne des difficultés supplémentaire d'identification des mots et de leurs fonctions syntaxiques : les divers dialectes arabes

¹ Centre d'études arabes, www.cearabat.org

² Les grammaires arabes comptent 14 formes verbales, les schèmes fréquents étant en nombre inférieur à 10.

se distinguant l'arabe classique enseigné non seulement au niveau lexical mais également morphologique (de nombreux préfixes et suffixes sont différents) et syntaxique (des flexions absentes en arabe classique, des différences d'ordre syntaxique des mots dans la phrase, etc.).

Selon Jean-Pierre Jaffré¹, cette possible économie de graphèmes vocaliques permise par la structure même de la langue, renforce la sémiographie sous-jacente de l'orthographe. Aussi, à un certain niveau d'expertise, les racines consonantiques prennent pour le lecteur un aspect idéographique, dans le sens où elles constituent, dans une certaine mesure, des archétypes sémantiques.

Amr Helmy Ibrahim confirme cette hypothèse et souligne qu'en absence d'une véritable scolarisation en arabe, les lecteurs adultes ont de l'écriture arabe une perception idéographique, au sens littéral du terme². Notons que le contexte de la phrase joue dans cette reconnaissance idéographique un rôle déterminant.

Aussi, la structure orthographique de l'écriture arabe est-elle bidimensionnelle : lors de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture le système écrit permet de représenter les phonèmes de la langue de manière optimale, offrant aux apprentis une écriture proche de la transparence phonographique ; et lorsque le code alphabétique et les règles de conversion graphèmes-phonèmes sont maîtrisés, la structure morphologique de la langue permet une économie des graphèmes vocaliques, l'écriture reposant davantage sur l'aspect iconique des unités graphiques.

Les systèmes graphiques servant à noter les langues **française, russe et roumaine**, sont des systèmes alphabétiques au sens strict du terme. Aussi, dans les trois cas, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, repose-t-il, en premier lieu, sur la conscience phonématique et la maîtrise des règles de conversion phonèmes-graphèmes.

Pour ces trois systèmes d'écriture, l'essentiel de l'apprentissage du code écrit a lieu en première année du cycle primaire³.

¹ Jaffré Jean-Pierre, « Écritures et structures linguistiques. Propos sur un éternel conflit », in *Écriture chinoise. Données, usages et représentations*, 2006, Paris, France. CRLAO, École des Hautes Études en Sciences Sociales, pp. 241-271, 2006.

² Amr Helmy Ibrahim, « Questions posées par l'arabe » in Catach Nina, *Pour une théorie de la langue écrite*, Actes de la table ronde internationale Paris, 23-24 octobre 1986, Editions du CNRS, 1990, p. 225-233.

³ Le cycle primaire comporte 4 classes dans les systèmes éducatifs français, roumain et moldave, 3 classes dans le système éducatif russe.

Les méthodes utilisées pour l'apprentissage du système d'écriture **roumain** – le plus transparent des trois systèmes graphiques – sont unanimement mixtes : les programmes scolaires les qualifient de méthodes « phonétiques, analytiques-synthétiques »¹. Centrées sur le système phonologique du roumain et les règles de conversion phonographiques, elles présentent un point de départ analytique mais restent à dominante synthétique. Le graphème (et le phonème qui lui correspond) est, dans un premier temps, associé à un mot qui le contient ou à une phrase courte qui entoure le mot. Cette phase de présentation est directement suivie par une étape grapho-phonique, dite « alphabétique », consistant en l'étude systématique des correspondances phonèmes-graphèmes.

Pendant la phase alphabétique, les activités de lecture et d'écriture peuvent, au choix de l'enseignant, se dérouler conjointement ou faire l'objet de leçons distinctes.

Un recours à la lecture globale des mots, purement « logographique », peut être envisagé pendant la phase pré-alphabétique de l'apprentissage. Cette étape préparatoire à l'entrée dans l'écrit se déroule sur trois à six semaines en début de la première année de primaire et a pour objectif l'évaluation et le renforcement des compétences langagières sur lesquelles s'étaye l'apprentissage du code alphabétique : la conscience communicationnelle, la conscience phonologique, la conscience syntaxique, la conscience lexicale, la conscience lexique et la conscience sémiologique.

L'étape post-alphabétique débute en deuxième année du cycle primaire, lorsque le code alphabétique est acquis, et concerne le développement de compétences en lecture et écriture.

L'apprentissage du système d'écriture cyrillique servant à la notation de la langue **russe** s'étaye également sur l'analyse phonémique de l'oral et l'établissement des correspondances phonèmes-graphèmes. Les méthodes utilisées sont majoritairement de type « phonétique analytique-synthétique »². Leur aspect particulier, en comparaison des méthodes de même type utilisées pour l'enseignement de l'écriture du roumain,

¹ www.edu.ro, www.edu.gov.md.

² La méthode « phonétique analytique-synthétique » d'apprentissage de la lecture et de l'écriture représente 61 % des méthodes utilisées dans les classes primaires en Russie.

réside en leur dominante « syllabique » et tient à la structure phonologique de la langue russe.

En effet, le système phonologique du russe connaît le phénomène (typiquement slave selon Roman Jakobson¹) de palatalisation ou de « mouillure », donnant lieu à des discriminations phonématiques entre les consonnes vélarisées et palatalisées. Or, ces paires de phonèmes consonantiques appartenant à deux groupes distincts, sont réalisées à l'écrit au moyen des mêmes graphèmes. Aussi, leur valeur phonématique est-elle déterminée par la voyelle qui les suit (les graphèmes-voyelles **а** [a], **о** [o], **у** [u], **э** [ɛ] et **ы** [ɨ] indiquent la vélarisation de la consonne qui les précèdent, et les graphèmes-voyelles **я** [ja], **ё** [jo], **ю** [ju], **е** [e] et **и** [i] sa palatalisation) ou par la présence en postposition des signes particuliers : le signe mou **ь** et le signe dur **Ъ**, qui sont respectivement des indicateurs de palatalisation ou de vélarisation. Par conséquent, la discrimination à l'écrit des phonèmes vélarisés et palatalisés ainsi que la mise en correspondance graphèmes-phonèmes n'est possible que dans le cadre de la syllabe, cette dernière assumant une fonction d'unité graphique à part entière.

La mise par écrit de la semi-consonne [j] obéit au même principe syllabique. Le graphème **й** ne sert à la retranscrire que lorsqu'elle est en position finale (fin de syllabe) et suit une association consonne – voyelle. Dans toutes les autres occurrences, le phonème [j] est réalisé à l'écrit en même temps que le phonème voyelle suivant, par un même graphème voyelle : *e – [je], ё – [jo], ю – [ju], я – [ja]*.

Aussi, pour l'apprentissage du système graphique russe, la maîtrise des règles de conversion graphophonologique est doublement importante. D'une part, elle permet d'établir des correspondances systématiques entre l'écriture et les sons de la langue, d'autre part, les correspondances phonèmes-graphèmes permettent l'acquisition du principe syllabique d'écriture, lequel est fondateur du système orthographique de la langue russe.

Le principe syllabique de la graphie cyrillique russe a des conséquences immédiates sur la lecture, puisque celle-ci est tributaire de la position des lettres dans la syllabe. Aussi, le principe positionnel de lecture détermine-t-il l'ordre de présentation des lettres dans les abécédaires. Selon les méthodes traditionnelles, sont d'abord présentées les

¹ Grosjean Valentine, « Systèmes vocalique et consonantique du russe et rapports avec le code écrit », *Recherches en linguistique étrangère*, vol 13, page 139, Annales littéraires de l'Université de Besançon, Paris, Les Belles Lettres, 1976.

graphèmes-voyelles « vélarisantes » : а, о, у, э, ы, pour lesquelles les correspondances graphèmes-phonèmes sont biunivoques, ensuite sont introduites les voyelles « palatalisantes » : и, е, я, ё, ю, en même temps qu'est expliqué le principe positionnel de lecture. Des méthodes plus récentes préconisent une présentation des voyelles par paire « vélarisante » – « palatalisante » : а - я, о - ё, у - ю, ы - и, э - е. Le principe positionnel de lecture est ainsi enseigné aux élèves en même temps que la lecture des premières syllabes, bien avant qu'ils n'aient pris connaissance de l'intégralité des lettres de l'alphabet.

La maîtrise du principe positionnel de lecture, autrement dit de l'influence palatalisante ou non des voyelles et des signes particuliers sur les consonnes qui les précèdent, a pour objectif de permettre aux apprentis lecteurs de lire n'importe quelle syllabe ou mot de la langue, y compris celles et ceux qui contiennent des graphèmes inconnus, à condition que leur valeur phonologique soit indiquée par l'enseignant.

Indépendamment de la méthode de présentation des graphèmes, les signes particuliers (le signe mou ъ et le signe dur Ѣ) sont enseignés en dernière position des lettres de l'alphabet, une fois que les règles de conversion graphèmes – phonèmes et de palatalisation des consonnes sont acquises. Selon le choix de l'enseignant, la lecture et l'écriture peuvent faire l'objet d'un apprentissage conjoint ou dissocié.

De même que pour l'apprentissage du roumain écrit, le passage de la phase alphabétique à la phase post-alphabétique s'effectue en deuxième année de primaire.

Concernant le système graphique de la langue **française**, les méthodes d'apprentissage de la lecture et de l'écriture sont loin de faire l'unanimité. Si traditionnellement on oppose les méthodes synthétiques aux méthodes analytiques, non seulement ces dernières sont rarement utilisées de manière strictement séparée, mais elles connaissent toute une série de ramifications selon les procédés plus ou moins similaires ou hétérogènes qu'elles comportent.

En France, depuis janvier et mars 2006¹, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture débutent officiellement par des méthodes alphabétiques ou syllabiques. La plus réputée de ces méthodes, utilisée depuis le début du XX^e siècle, reste la méthode syllabique Boscher. Créée par trois instituteurs dans les années 1920, cette méthode à dominante synthétique est davantage alphabétique que syllabique : elle a pour point de départ le graphème et non pas la syllabe. Elle repose en premier lieu sur la maîtrise des correspondances graphèmes – phonèmes. Lorsque celles-ci sont maîtrisées, les élèves apprennent à composer des syllabes puis des mots. Il s'agit de la fameuse méthode du B-A, BA.

Une autre variante de méthode syllabique est l'approche syllabique à entrée phonique. À la différence des méthodes syllabiques à entrée alphabétique, telle la méthode Boscher, ces approches ont pour point de départ les phonèmes. Les élèves les mettent en relation avec les graphèmes correspondants puis repèrent ces graphèmes dans des syllabes, des mots et ensuite des phrases.

L'approche syllabique à entrée phonique est une composante des méthodes mixtes, lesquelles combinent des procédés synthétiques et analytiques, et représentent, dans la réalité pédagogique, la quasi-totalité des méthodes d'enseignement de la lecture et de l'écriture utilisées en France ces dernières décennies.

Les méthodes à dominante analytique telle la méthode dite « globale »² de Nicolas Adam et la méthode idéo-visuelle de Jean Foucambert³, sont très rarement utilisées dans leur forme pure. Elles constituent, la plupart du temps, de simples points d'entrée analytiques pour des méthodes mixtes.

Les « nouvelles » méthodes d'apprentissage de la lecture et de l'écriture, utilisées actuellement dans les classes maternelles et primaires, telles la méthode « naturelle » de Célestin Freinet ou la méthode « intuitive » Montessori sont également des méthodes mixtes, analytiques-synthétiques, reposant sur l'acquisition du code alphabétique. Seuls les procédés spécifiques de leur mise en œuvre, comme le tâtonnement expérimental ou

1 Arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 24 mars 2006, publié au Journal Officiel du 30 mars 2006.

² La méthode de lecture « globale » de Nicolas Adam, également appelée méthode « analytique » a été vulgarisée au début du XX^e siècle par Ovide Decroly.

³ La méthode idéo-visuelle, adaptée par Jean Foucambert et Eveline Chameux dans les années 1980, est la seule méthode qui conteste le rôle des mécanismes de codage et de décodage dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

le principe d'environnement préparé, distinguent ces méthodes des approches classiques.

Tendances majeures communes aux cinq systèmes

La description de méthodes d'apprentissage de l'écrit pour chacun des cinq systèmes graphiques nous permet de mettre en évidence quelques traits majeurs qui demeurent communs quel que soit le type d'écriture considéré. Premièrement, l'apprentissage des systèmes alphabétiques d'écriture repose, indépendamment du degré de transparence ou d'opacité de la graphie, sur la maîtrise du code graphophonologique et des règles de conversion graphèmes-phonèmes. Aussi, pour chacun des alphabets mentionnés plus haut, y compris pour l'alphabet consonantique arabe, l'enseignement de l'écrit vise en premier lieu l'apprentissage du code alphabétique. L'enseignement des systèmes d'écriture du roumain, du russe et du français, dont le degré de transparence est très variable¹, allant du plus transparent au plus opaque, repose sur des méthodes à dominante synthétique, centrées sur la systématique des correspondances entre le système phonologique de la langue et la graphie. Aussi, la transparence ou l'opacité d'un système graphique donné n'altère en rien le principe alphabétique sur lequel ce système se fonde. L'apprentissage de l'écrit se réfère ainsi davantage à la configuration du circuit de signification opéré entre le signifiant graphique, le signifié phonique et le signifié référent, autrement dit à la manière dont l'écrit produit du sens linguistique, qu'à la structure orthographique des écritures.

Deuxièmement, indépendamment du système d'écriture considéré, apprendre à lire et à écrire revient à maîtriser, à des degrés certes distincts, les correspondances entre l'écriture et la langue, et de manière plus spécifique les correspondances phonographiques. Si les unités phoniques correspondant aux unités graphiques ne sont pas les mêmes d'un système à l'autre et sont phonémiques exclusivement dans le cas des écritures alphabétiques, la phonographie a cours pour tout système, idéographie

¹ Dans le sens de la lecture ou des relations grapho-phoniques, le système graphique du roumain présente un degré de transparence de 79 %, celui du russe de 68 % et celui du français de 59 %. Dans le sens de l'écriture ou des relations phonographiques, ces chiffres sont de 81% pour les systèmes du roumain et du russe, et de 29 % pour le système du français.

comprise ; aucune écriture ne pouvant faire l'économie d'une relation systématique avec la langue.

En outre, tous les systèmes d'écriture, indépendamment de leur typologie, font l'objet d'un traitement cognitif similaire. L'acte de lecture tout comme celui d'écriture repose sur la récupération des informations contenues dans le dictionnaire mental. Or, si l'accès à ces informations peut s'effectuer de deux manières distinctes (par voie directe, d'adressage, ou par voie indirecte, d'assemblage), les deux sont présentes quel que soit le système envisagé. Il s'agit davantage d'une voie duelle que de voies spécifiques en fonction de la transparence du système. Aussi, la voie d'adressage est présente dans le cas des systèmes les plus transparents, comme le système roumain ; et les systèmes les plus opaques, comme l'idéographie chinoise, ont, eux, recours à la voie d'assemblage. Car aucun système d'écriture n'est centré exclusivement sur la forme sonore de la langue ou sur la transposition purement graphique des unités de sens. Pour reprendre les termes de Jean Pierre Jaffré, « ce dont l'écriture a besoin c'est d'une grammaire de base capable de générer un fonctionnement récurrent »¹.

Apprendre à lire et à écrire revient, quel que soit le système d'écriture, à comprendre et maîtriser le fonctionnement de cette grammaire.

¹ Jaffré Jean-Pierre, « Écritures et structures linguistiques. Propos sur un éternel conflit », in *Écriture chinoise. Données, usages et représentations*, 2006, Paris, France, CRLAO, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2006, p. 248.

CONCLUSIONS

La description et l'analyse attentive des cinq systèmes graphiques représentant le corpus de ce travail de recherche, étayées sur une réflexion théorique concernant la généalogie de l'écriture, son évolution, le champ et les mécanismes de son déploiement, permettent de déceler quelques traits majeurs propres à tout système d'écriture et qui fondent sa logique interne.

L'un de ces traits les plus essentiels réside indubitablement dans les liens que l'écriture entretient avec la langue. En effet, quel que soit le système graphique considéré, l'écriture repose sur l'analyse de la langue qu'elle note. Aussi, dans l'idéographie chinoise, l'enchaînement monosyllabique à l'écrit, selon lequel à chaque caractère correspond un mot d'une syllabe et à chaque syllabe un mot, respecte la structure syllabique de la langue parlée. L'écriture consonantique arabe s'accorde avec la structure des langues sémitiques, dont le lexique est formé majoritairement de racines tri-consonantiques. Les écritures alphabétiques, dont la phonographie est prédominante, tiennent compte essentiellement du système phonologique de la langue qu'elles servent.

La corrélation entre langue et écriture a pour effet une dynamique essentielle, laquelle caractérise de manière générale l'écriture depuis son apparition, à savoir sa constante et naturelle évolution vers des unités linguistiques de plus en plus petites. De même que la double articulation du langage permet d'atteindre un haut degré d'efficacité et d'économie grâce à la structuration à double niveau – sémantique et phonologique – des unités du langage, l'analyse de la langue parlée en de plus petites unités phoniques permet à l'écriture de produire du sens de manière plus simple, plus rapide et plus économe des moyens graphiques employés.

De ce point de vue, l'alphabet est le stade le plus spécifique atteint par l'écriture au cours de son évolution, car il analyse le langage en unités distinctives minimales, les phonèmes. Notons que ce mouvement de division du langage en de plus petites unités ne s'assimile pas à une trajectoire prédéfinie et obligatoire d'évolution de l'écriture dont le but serait d'atteindre la notation phonologique, mais représente une tendance naturelle, inhérente au fonctionnement de l'écrit. Bien que, pour des raisons culturelles, idéologiques ou encore tenant aux pratiques linguistiques et, en partie, à la structure de la langue, les systèmes d'écriture idéographiques et mixtes (logographiques et alphabétiques) ne soient pas devenus phonographiques, cette dynamique d'analyse du langage, dans une perspective d'économie et d'efficacité, concerne tous les systèmes graphiques à des degrés distincts et de manière différente selon le type d'écriture.

Une seconde corrélation, tout aussi essentielle que celle entre langue et écriture, concerne les liens que l'écriture entretient avec l'image. Exactement comme pour le langage, ces liens sont filiatifs, car tout système d'écriture est, par nature et par nécessité, mixte : il procède des deux médias en même temps, celui du verbe et celui du graphisme. L'origine de l'écriture n'est donc ni exclusivement langagière, ni purement pictographique. L'écriture est née de l'improbable rencontre de ces deux voies de communication ; elle est le produit du métissage entre l'image et le son.

Une autre caractéristique essentielle de l'écriture réside en son capital culturel et historique et les valeurs civilisationnelles qu'elle véhicule. Les foyers d'apparition de l'écriture sont, en effet, multiples. En des temps et des lieux différents, en Mésopotamie, en Égypte, en Inde, en Crète, en Chine, en Amérique Centrale, des hommes, de langue, de culture et de religion hétérogènes, ont élaboré des systèmes de communication graphique dont la nature était largement tributaire du contexte culturel et historique de leur invention, de l'organisation des sociétés en question et de leurs besoins. La diversité des premiers systèmes d'écriture n'est pas uniquement temporelle et géographique mais également fonctionnelle, culturelle et linguistique.

De même, les systèmes graphiques contemporains restent fortement empreints de l'identité sociale, culturelle et linguistique des grandes écritures dont ils sont issus. En ce sens, l'écriture est davantage qu'un simple instrument de communication. Elle est non seulement le véhicule graphique de la parole, mais aussi le dépositaire de l'intelligence collective, mémoire des civilisations et de leur histoire. L'écriture est avant tout un outil d'intelligence, créé et élaboré en tant que tel. « Production noologique »¹ en elle-même, car émanant de la pensée, elle permet, à son tour, de produire du social et du cognitif. Elle est un pouvoir d'action sur le temps, sur la société, sur l'ordre ou le désordre des choses et sur la manière dont se modèle la pensée humaine.

Aussi, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture non seulement comporte une dimension communicationnelle et cognitive, mais représente un inestimable moyen de transmission intergénérationnelle des savoirs et de l'héritage culturel et identitaire.

Dans une société contemporaine en perpétuelle mutation et aux exigences croissantes, la lecture et l'écriture restent des préoccupations pédagogiques et sociétales

¹ Morin Edgar, *Le paradigme perdu : la nature humaine*, Seuil, Paris, 1973.

essentielles. Les actes de lire et d'écrire sont la condition première de la réussite scolaire et professionnelle. Ils constituent une voie primordiale d'accès au savoir ainsi qu'un indéniable instrument d'intégration sociale dont la maîtrise est indispensable.

Contrairement aux autres pratiques socioculturelles, dont le langage, qui peuvent, elles, être naturellement acquises, l'apprentissage de l'écrit requiert un enseignement formel, réfléchi et méthodique. La réussite de cet apprentissage tient d'une part à l'efficacité de l'inventaire méthodologique mis en place et, d'autre part, à l'ensemble des aptitudes et des connaissances acquises sur la langue et ses mécanismes précédant l'entrée dans l'écrit.

L'apprentissage de la lecture et celui de l'écriture sont intimement et solidement liés. L'un comme l'autre se greffent sur des habiletés cognitives, sociales et langagières, développées depuis le plus jeune âge. En premier lieu, la base de ces apprentissages est fournie par le langage, dans ses divers aspects : phonologique, syntaxique, lexical, sémantique et pragmatique. Car, quel que soit le degré de complexité des relations phonographiques et les spécificités de chaque média, les conventions phonologiques, grammaticales et sémantiques qui régissent la langue orale sont également au cœur du système écrit et lui permettent de fonctionner.

L'apprentissage de l'écrit se fonde principalement sur la découverte préalable des principes de fonctionnement de la langue parlée et exige une réflexion, une analyse de cette dernière, aussi bien antérieure que concomitante à l'immersion dans l'écrit.

Apprendre à lire et à écrire revient à maîtriser, à des degrés distincts, les correspondances entre l'écriture et la langue, et de manière plus spécifique les correspondances phonographiques. Si les unités phoniques correspondant aux unités graphiques ne sont pas les mêmes d'un système à l'autre et sont phonémiques exclusivement dans le cas des écritures alphabétiques, la phonographie a cours pour tout système, idéographie comprise ; aucune écriture ne pouvant faire l'économie d'une relation systématique avec la langue.

Indépendamment des systèmes d'écriture et de leur type, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture repose très majoritairement sur des compétences langagières et sur la mise en relation de l'oral et de l'écrit dans un esprit d'analyse. En revanche, les méthodes d'enseignement de l'écrit sont davantage élaborées en fonction de la nature et

des particularités de chaque système graphique et tiennent compte des spécificités structurelles de la langue qu'il sert à noter.

Ainsi, la plupart des méthodes d'enseignement des systèmes alphabétiques, dont l'alphabet consonantique arabe, sont fondées sur la maîtrise du code graphophonologique et des règles de conversion graphèmes-phonèmes. Quel que soit le degré de transparence ou d'opacité du système considéré, elles visent prioritairement l'apprentissage du code alphabétique. Alors que, exception faite des phonographies transitoires que sont les systèmes de transcription utilisés en début d'apprentissage, l'enseignement de l'idéographie chinoise repose davantage sur l'explicitation de la structure interne de l'idéographie, ainsi que sur l'aspect figuratif des caractères et les liens pictographiques qu'ils ont conservés avec la réalité qu'ils désignent. Le bénéfice des entrées purement phonographiques disparaît ainsi progressivement au profit d'une économie structurelle de l'idéographie.

En dehors des spécificités méthodologiques induites par la structure particulière de la graphie et de la langue, le traitement cognitif lors de l'apprentissage des écritures, qu'elles soient alphabétiques ou non, est universel.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire et théorie de l'écriture

Alani Abdel Ghani, *L'écriture de l'écriture, Traité de calligraphie arabo-musulmane*, Paris, Dervy, coll. Esprit de la lettre, 2002, 135 p.

Alleton Viviane, *L'écriture chinoise*, Paris, P.U.F., coll. Que sais-je ?, Paris, 2002 (6^{ème} éd. mise à jour), 127 p.

André-Salvini Béatrice (dir), *ABCédaire des écritures*, (ed.) Berthier Annie & Geoffroy-Schneiter Bérénice, Paris, Flammarion, coll. ABCédaire, 2000, 119 p.

André-Salvini Béatrice, *Babylone*, Paris, P.U.F., coll. Que sais-je ?, 2001, 127 p.

Anis Jacques, *L'écriture, Théories et descriptions*, Bruxelles, De Boeck, 1988, 252 p.

- *Le signe et la lettre, En hommage à Michel Arrivé*, (éd.) Eskénazi André & Jeandillou Jean-François, Paris, L'Harmattan, coll. Sémantiques, 2002, 481 p.

- *L'écriture, Entre support et surface*, Paris, L'Harmattan, coll. Sémantiques, 2005, 208 p.

Archaimbault Sylvie (dir.), Tchougounnikov Serguei (dir.), *Evgenij Polianov, Penser le langage au temps de Staline*, Paris, Institut d'études slaves, coll. Cultures et sociétés de l'Est, 2013, 281 p.

Arrivé Michel, *Langage et psychanalyse, Linguistique et inconscient : Freud, Saussure, Pichon, Lacan*, Paris, P.U.F., 1994, 276 p.

Assier Adolphe de, *Psychologie du langage graphique, Histoire naturelle du langage*, Paris, Germer Baillière, 2005 (1^{ère} éd. 1868), 162 p.

Assmann Jan, *La mémoire culturelle, Écriture, souvenir et imaginaire politique dans les civilisations antiques*, Paris, Aubier, 2010, 372 p.

Aujoulat Norbert, *Lascaux, Le geste, l'espace et le temps*, Seuil, coll. Arts Rupestres, 2013, 272 p.

Bachelard Gaston, *Le nouvel esprit scientifique*, Paris, P.U.F., coll. Quadrige, coll. Grands textes, 1958, (nouv. éd. 2013), 183 p.

- *Études*, Paris, Vrin, 1970, 100 p.

Benveniste Emile, *Problèmes de linguistique générale*, vol. 1, Paris, Gallimard, 1966, 356 p.

- *Problèmes de linguistique générale*, vol. 2, Paris, Gallimard, 1974, 286 p.

- *Dernières leçons, Collège de France 1968 et 1969*, (éd.) Coquet Jean-Claude & Fenoglio Irène, (préf.) Kristeva Julia, (post.) Todorov Tzvetan, Paris, Gallimard, Seuil, EHESS, coll. Hautes études, 2012, 210 p.

Bernard Robert, *Les instruments de l'écriture*, Paris, Alternative, coll. Écritures, 2006, 143 p.

Billetter Jean-François, *Essai sur l'art chinois de l'écriture et ses fondements*, Paris, Allia, 2010, 416 p.

Blanche-Benveniste Claire, Chervel André, *L'orthographe*, Paris, Maspero, 1978, (1^{ère} éd. 1969), 260 p.

Bloomfield Leonard, *Le langage*, Paris, Payot, coll. Bibliothèque scientifique, 1970, 508 p.

Bordreuil Pierre (dir.), *Les débuts de l'histoire, Civilisations et cultures du Proche-Orient ancien*, (éd.) Françoise Briquel-Chatonnet & Cécile Michel, Paris, Khéops, 2014, 518 p.

Botoyiyê Geoffroy A. Dominique, *Le passage à l'écriture, Mutation culturelle et devenir des savoirs dans une société de l'oralité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Le sens social, 2010, 351 p.

Bottéro Jean, *L'orient ancien et nous, L'écriture, la raison, les dieux*, Paris, Albin Michel, 1996, 226 p.

- *L'écriture, Des hiéroglyphes au numérique*, (éd.) Briquel-Chatonnet Françoise & Chartier Roger, Paris, Perrin, coll. Tempus, 2007, 188 p.

Boutamina Nasr Eddine, *L'arabe ka'baéen, Origine commune des systèmes d'écriture*, Beyrouth, Al-Bouraq, coll. Ombres et lumières, 2009, 88 p.

Bringhurst Robert, *La forme solide du langage, Essai sur l'écriture et le sens*, Paris, Ypsilon, 2011, 75 p.

Cadiot Juliette (dir.), Arel Dominique (dir.), Zakharova Larissa (dir.), *Cacophonies d'empire, Le gouvernement des langues dans l'empire russe et l'Union Soviétique*, Paris, CNRS, 2010, 368 p.

Calvet Louis-Jean, *Histoire de l'écriture*, Paris, Hachette littératures, coll. Pluriel, 1998, 296 p.

Catach Nina (éd. sc.), *Pour une théorie de la langue écrite*, Actes de la table ronde internationale, Paris, 23-24 octobre 1986, Paris, CNRS, 1988, 259 p.

Caubarrus Ève, *L'écriture à la lettre, Au fil du temps*, Paris, Société des Écrivains, 2005, 222 p.

Certeau Michel de, *La Culture au pluriel*, Paris, Christian Bourgois, 1980, (1^{ère} éd. 1974), 228 p.

Changeux Jean-Pierre (dir.), *Gènes et Culture, Enveloppe génétique et variabilité culturelle*, Paris, Odile Jacob, 2003, 303 p.

Charpin Dominique, *Lire et écrire à Babylone*, Paris, P.U.F., 2008, 314 p.

Chen John T.S., *Les réformes de l'écriture chinoise*, Paris, Institut des Hautes Études Chinoises, 1980, 258 p.

Chomsky Noam, *Réflexions sur le langage*, Paris, Flammarion, coll. Champs, 1997, 283 p.

Christin Anne-Marie (dir.), *L'espace et la lettre*, Cahiers Jussieu n° 3, U.G.E., 10-18, 1977, 440 p.

- *L'image écrite ou la déraison graphique*, Paris, Flammarion, coll. Champs, 2001 (1^{ère} éd. 1995), 456 p
- *Histoire de l'écriture, De l'idéogramme au multimédia*, Paris, Flammarion, 2001, 405 p.
- *Image et conception du monde dans les écritures figuratives*, (éd.) Beaux Nathalie, Pottier Bertrand & Grimal Nicolas, Actes du colloque Collège de France – Académie des inscriptions et belles-lettres, Paris, 24-25 janvier 2008, Paris, Soleb, 2009, 407 p.
- *Poétique du blanc. Vide et intervalle dans la civilisation de l'alphabet*, Paris, Vrin, 2009, 227 p.
- *L'invention de la figure*, Paris, Flammarion, coll. Champs Arts, 2011, 205 p.

- Clivaz Claire, Meizoz Jérôme, Vallotton François, Verheyden Joseph (éd.), *Lire demain. Des manuscrits antiques à l'ère digitale*, collab. Bertho Benjamin, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 2012, 192 p.
- Cohen Marcel, Peignot Jérôme, *Histoire et art de l'écriture*, Paris, Robert Laffont, 2005, 1179 p. (Réunit deux ouvrages antérieurs : Cohen Marcel, *La grande invention de l'écriture et son évolution*, Paris, Imprimerie Nationale 1958, n.p. ; Cohen et Peignot, *L'écriture et la psychologie des peuples*, Paris, Librairie Armand Colin, 1963 n.p.)
- Colombat Bernard, Fournier Jean-Marie, Puech Christian (éd.), *Histoire des idées sur le langage et les langues*, Paris, Klincksieck, coll. 50 questions, 2010, 277 p.
- Cornaz Laurent, *L'écriture ou le tragique de la transmission, Esquisse pour une histoire de la lettre*, Paris, L'Harmattan, 1994, 217 p.
- Costes Alain, *Lacan : le fourvoiement linguistique, La métaphore introuvable*, Paris, P.U.F., 2003, 235 p.
- Cotin Martine, *L'écriture, l'espace*, Paris, L'Harmattan, coll. Espaces discursifs, 2005, 187 p.
- Coulmas Florian, *Writing Systems, An introduction to their Linguistic Analysis*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 2003, 270 p.
- Daniels Peter T., Bright William, *The World's Writing Systems*, New York, Oxford, Oxford university press, 1996, 922 p.
- Danon Boileau Laurent, « Motivation et iconicité », *Faits de langue*, n° 1, Paris, Ophrys, 1993, pp. 79-87.
- Dédame Roger, *Une histoire du livre, De Gutenberg au multimédia*, Pantin, Le temps de cerises, coll. Le cœur à l'ouvrage, 2004, 154 p.
- *Les artisans de l'écrit, Des origines à l'ère du numérique*, Paris, Les Indes Savantes, coll. Rivages des Xantons, 2009, 367 p.
- DeFrancis, J., *Visible Speech, The diverse Oneness of Writing Systems*, Honolulu, University of Hawaii Press, 1989, 340 p.
- Derrida Jacques, *L'écriture et la différence*, Paris, Seuil, 1967, 436 p.
- *De la grammatologie*, Paris, Minuit, coll. Critique, 1997 (1^{ère} éd. 1967), 445 p.

Doneux Jean Léonce, *L'écriture du français, Prédicibilité et aléa*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, coll. Langues et écriture, 2001, 200 p.

Dosse François, *Paul Ricoeur et Michel de Certeau, L'histoire entre le dire et le faire*, Paris, L'Herne, coll. Glose, 2006, 141 p.

Duplan Pierre, *Pour une sémiologie de la lettre*, Méolans-Revel, Atelier Perrousseau, 2007, 157 p.

Duret Claude, *Trésor de l'histoire des langues*, Cologne, 1613, n.p.

Étiemble René, *L'écriture*, Paris, Gallimard, coll. Idées, 1973, 160 p.

- *L'Europe chinoise I, De l'Empire romain à Leibniz*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des idées, 1988, n.p.

Février James Germain, *Histoire de l'écriture*, Paris, Payot, coll. Grande bibliothèque Payot, 1958, 615 p.

Fiscus Jacques, *De la naissance de l'écriture au premier livre*, Paris, Éditions de l'Officine, 2010, 64 p.

Freud Sigmund, *Le Mot d'esprit et sa relation à l'inconscient*, Paris, Gallimard, coll. Connaissance de l'inconscient, 1988, 448 p.

Gallien Claude-Louis, *Homo, Histoire plurielle d'un genre très particulier*, Paris, P.U.F., coll. Quadrige, 2002, 466 p.

Gardes-Tamine Joëlle, *Au cœur du langage, La métaphore*, Paris, Honoré Champion, coll. Bibliothèque de grammaire et de linguistique, 2011, 258 p.

Gardiner Alan Henderson, *Egyptian Grammar, Being an Introduction to the Study of the Hieroglyphs*, Oxford, Griffith Institute, 1994, 646 p.

Gaudin Claude, *Platon et l'alphabet*, Paris, P.U.F., coll. Philosophie d'aujourd'hui, 1990, 287 p.

Gelb Ignace Jay, *Pour une théorie de l'écriture*, Paris, Flammarion, coll. Idées et recherches, 1973, 320 p.

Georges Jean, *Écriture, Mémoire des hommes*, Gallimard, coll. Découvertes, 2007, 224 p.

Gid Raymond, Peignot Rémy, Baudin Fernand, Ponot René (éd.), *De plomb, d'encre et de lumière, Essai sur la typographie et la communication écrite*, Paris, Imprimerie Nationale, 1982, 342 p.

Godart Louis, *Le pouvoir de l'écrit, Aux pays des premières écritures*, Paris, Errance, coll. des Néréides, 1990, 239 p.

Goldenberg Gideon, *Semitic Languages, Features, Structures, Relations, Processes*, Oxford, Oxford University Press, coll. Oxford Linguistics, 2013, 363 p.

Goody Jack, *La logique de l'écriture, Aux origines des sociétés humaines*, Paris, Armand Colin, 1986, 197 p.

- *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Minuit, 1986, 274 p.

- *Pouvoirs et savoirs de l'écrit*, Paris, La Dispute, coll. Essais, 2007, 269 p.

- *L'homme, l'écriture et la mort, Entretiens avec Pierre-Emmanuel Dauzat*, Paris, Les Belles lettres, 1996, p. 199

- « Les conséquences de la littératie », Watt Ian (éd.), *Pratiques*, n° 131-132, 12/2006, p. 27-68.

Gorcé Maxime, *Les pré-écritures et l'évolution des civilisations, Dix-huit mille à huit mille avant Jésus-Christ*, Klincksieck, Paris, 1974, 197 p.

Glassner Jean-Jacques, *Écrire à Sumer, L'invention du cunéiforme*, Paris, Seuil, coll. L'univers historique, 2000, 300 p.

Gribenski André, *Les hommes, de l'origine à l'écriture, Petite histoire des hommes jusqu'à l'aube de l'histoire*, Paris, L'Harmattan, 2000, 237 p.

Grosjean Valentine, « Système vocalique et consonantique du russe et rapports avec le code écrit », *Recherche en linguistique étrangère*, n°13, 1973, pp. 131-139.

Guichard Eric, Batsch Christophe, Béhue Guetteville Jean, Brockmeier Jens (éd.) *Écritures, Sur les traces de Jacques Goody*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, coll. Papiers, 2012, 237 p.

Haarmann Harald, *Das Rätsel der Donauzivilisation, Die Entdeckung der ältesten Hochkultur Europas*, Nördlingen, C.H. Beck, 2012, 286 p. (Haarmann Harald, *Le mystère de la civilisation Danubienne, La découverte de la plus ancienne civilisation d'Europe*, Nördlingen, C.H. Beck, 2012, 286 p.)

- Hagège Claude, *Le souffle de la langue*, Paris, Odile Jacob, 1994, 288 p.
- *L'homme de paroles, Contribution linguistique aux sciences humaines*, Paris, Fayard, coll. Le temps des sciences, 1996, 324 p.
- Hanna Sami Ayad, Naguib Greis, *Writing Arabic, A linguistic Approach from Sounds to Script*, Leiden, J. Brill, 1972 (2nd rev. ed.), 142 p.
- Harris Roy, *The origin of writing*, La Salle, Open Court, 1986, 166 p.
- *La sémiologie de l'écriture*, Paris, CNRS, 1994, 377 p.
- Healey John F., *Les débuts de l'alphabet*, Paris, Seuil, coll. Lire le passé, 2005, 113 p.
- Hébrard Jean, *La maîtrise du langage en maternelle*, conférence Nancy-Metz, 2002.
- *A brief Introduction to the arabic Alphabet, Its Origins and various Forms*, London, Saqi, 2009, 116 p.
- Hegel Georg Wilhelm Friedrich, *Encyclopédie des sciences philosophiques*, (trad.) Bourgeois Bernard, Paris, Vrin, 1986, n.p.
- Herrenschmidt Clarisse, *Les trois écritures, Langue, nombre, code*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des sciences humaines, 2007, 510 p.
- Higounet Charles, *L'écriture*, Paris, P.U.F., coll. Que sais-je ?, 2003, 125 p.
- Hjelmslev Louis, *Essais linguistiques*, Paris, Minit, coll. Arguments, 1971, (1^{ère} éd. 1958), 284 p.
- Householder, Fred W., *Linguistic Speculations*, Cambridge, Cambridge University Press, 1971, 359 p.
- Ingold Tim, *Une brève histoire des lignes*, Le Kremlin-Bicêtre, Zones Sensibles, 2011, 251 p.
- Jaffré Jean-Pierre, "Compétence orthographique et systèmes d'écriture", in *Repères*, N°4, 1991, p. 35-47.
- « Peut-on parler de sémiographie optimale ? », *LIDIL, Revue de linguistique et de didactique des langues*, N 30, 2004, p. 11 – 25.
 - « Écritures et structures linguistiques. Propos sur un éternel conflit », in *Écriture chinoise, Données, usages et représentations*, Paris, CRLAO, EHESS, pp. 241-271, 2006.

Kerlan-Stephens Anne, Sakai Cécile (éd.), *Du visible au lisible, Texte et image en Chine et au Japon*, Arles, Philippe Picquier, 2006, 205 p.

Lacan Jacques, *Écrits I*, Paris, Seuil, coll. Points essais, 1992, 289 p.

- *Le Séminaire, Livre XVIII, D'un discours qui ne serait pas du semblant*, Paris, Seuil, coll. Champ freudien, 2007, 185 p.

Lafont Robert, *Anthropologie de l'écriture*, Paris, Éditions du Centre Pompidou, coll. Alors, 1984, 272 p.

Laperotte François, *Origine et histoire des écritures*, Dijon, Clea, 2011, 318 p.

Lapierre Jean William, *Le pouvoir politique et les langues, Babel et Léviathan*, Paris, P.U.F., coll. Politique éclatée, 1988, 297 p.

Lavelle Louis, *La parole et l'écriture*, Paris, Le Félin, 2005, 222 p.

Le Breton Élisabeth, *Du verbe à l'écrit, La naissance de l'écriture en Mésopotamie*, Paris, Musée du Louvre, 2003, 40 p.

Leroi-Gourhan André, *Le geste et la parole*, Paris, Albin Michel, coll. Sciences d'aujourd'hui, 1989, 323 p.

Lévi-Strauss Claude, *Tristes tropiques*, Paris, Plon, 1955, p. 352

- *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962.

Levy André, « La leçon d'alphabet », *Archéographia*, 1, Paris, Vert et Bleu, coll. 2004, 76 p.

Lévy-Bruhl Lucien, *La mentalité primitive*, Paris, F. Alcan, coll. Travaux de l'Année sociologique, Bibliothèque de philosophie contemporaine, 1922, 537 p.

Lory Pierre, *La science des lettres en islam*, Paris, Dervy, coll. Esprit de lettre, 2004, 148 p.

Lyotard Jean-François, *Discours, Figure*, Paris, Klincksieck, 1971, 428 p.

Mandel Khan Gabrielle, *L'écriture arabe, Alphabet, style et calligraphie*, Paris, Flammarion, 2001, 179 p.

Mandel Ladislav, *Écritures, Miroir des hommes et des sociétés*, Reillanne, Atelier Perrousseaux, 1998, 239 p.

- *Du pouvoir de l'écriture*, La Fresquière, Atelier Perrousseaux, 2004, 227 p.

- Martin Henri-Jean, *Histoire et pouvoir de l'écrit*, Paris, Perrin, coll. Histoire et décadence, 1990, 518 p.
- Martinet André, *La linguistique synchronique. Études et recherches*, Paris, P.U.F., 1970, 256 p.
- Maucade Julien, *L'islam, Une victoire inéluctable*, Paris, L'Harmattan, 2012, 125 p.
- Meillet Antoine, *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Honoré Champion, coll. Linguistique, 1982, (1^{ère} éd. 1958), 335 p.
- Millet Agnès, *Orthographe et écriture. Langage et surdit . Systèmes, représentations, variations*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1999.
- Milsky Constantin, *Préparation de la réforme de l'écriture en République populaire de Chine, 1949-1954*, La Haye, Paris, Mouton Éditeur, coll. Matériaux pour l'étude de l'Extrême-Orient moderne et contemporain, 1974, 507 p.
- Moginet Stefan François, *Du calame à l'ordinateur, L'évolution graphique de l'écriture arabe*, Méolans-Revel, Atelier Perrousseaux, 2009, 111 p.
- Monneret Philippe, *Le sens du signifiant, Implications linguistiques et cognitives de la motivation*, Paris, Honoré Champion, coll. Bibliothèque de grammaire et de linguistique, 2003, 261 p.
- Morin Edgar, *Le paradigme perdu, La nature humaine*, Paris, Seuil, 1973, 246 p.
- Nodier Charles, *Notions élémentaires de linguistique ou histoire abrégée de la parole et de l'écriture, Pour servir d'introduction à l'alphabet, à la grammaire et au dictionnaire*, Genève, Droz, coll. Langue et cultures, 2005 (1^{ère} éd. Bruxelles, 1834), 353 p.
- Noordzij Gerrit, *Le trait, Une théorie de l'écriture*, Paris, Ypsilon, 2010, 86 p.
- Nougayrol Jean, *La Mésopotamie*, (éd.) J.-M. Aynard, Paris, Bloud et Gay, 1965, 120 p.
- Olson David, *L'univers de l'écrit, Comment la culture écrite donne forme à la pensée*, Paris, Retz, coll. Psychologie, 1999, 348 p.
- Onillon Sandrine, *Pratiques et représentations de l'écrit*, Berne, Peter Lang, coll. Linguistic Insights, 2008, 444 p.
- Ong Water Jackson, *Oralité et écriture, La technologie de la parole*, Paris, Les Belles Lettres, 2014, (1^{ère} éd. Routledge, 1982), 240 p.
- Palizhati Sulaiman, *L'histoire de l'écriture ouïgour, Les trois réformes : de 1956 à 1983*, Paris, L'Harmattan, 2012, 210 p.

- Platon, *Le banquet, Phèdre*, (trad.) Émilie Chambry, Paris, Garnier-Flammarion, 1964, 190 p.
- *Phèdre ou de la Beauté des âmes*, trad. Meunier Mario, éditions Payot, Paris, 1922, 255 p.
- Pommier Gérard, *Naissance et renaissance de l'écriture*, Paris, P.U.F., coll. Écriture, 1993, 381 p.
- Princé Jean, *Des bâtisseurs de l'écriture à l'architecte de l'alphabet*, Poncins, D. Jeanson, coll. Iris, 2006, 93 p.
- Raymond Redding, *L'écrit fait de la résistance*, Paris, Nouveaux Débats Publics, coll. Sens, 2011, 235 p.
- Renouard Michel, *Naissance des écritures*, Rennes, Ouest – France, coll. Histoire, 2011, 127 p.
- Rousseau Jean-Jacques, *Essai sur l'origine des langues*, (préf.) Schefer Jean-Louis, Paris, Presses Pocket, 1990, 247 p.
- Ryjik Kyril, *L'idiot chinois*, Paris, Payot, coll. Langages et sociétés, 1980, 467 p.
- Safouan Moustapha, *Pourquoi le monde arabe n'est pas libre, Politique de l'écriture et terrorisme religieux*, Paris, Denoël, coll. L'espace analytique, 2008, 170 p.
- Saint Augustin, *Confessions*, (trad.) Joseph Trabucco, Paris, Garnier-Flammarion, 1964, 380 p.
- Saussure Ferdinand de, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1972 (1^{ère} éd. Genève, 1916), 314 p.
- *Écrits de linguistique générale*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de philosophie, 2002, 353 p.
- Sauvaget Jean, *La chronique de Damas, D'al-Jazari, années 689-698*, Paris, Honoré Champion, 1949, 121 p.
- Serres Patrice, *Le mystère de l'ordre alphabétique, De la mesure du temps à l'écriture*, Paris, Presses du Châtelet, 2010, 304 p.
- Sirat Colette, Irigoien Jean, Poulle Emmanuel (éd.), *L'écriture, Le cerveau, l'œil et la main*, Turnhout, Brepols, coll. Bibliologia, 1990, 421 p.

Sottas Henri, Drioton Etienne, *Introduction à l'étude des hiéroglyphes*, Paris, Geuthner, 1991 (1^{ère} éd. 1922), 195 p.

Suenaga Akatane, *Saussure, un système de paradoxes, Langue, parole, arbitraire et inconscient*, Limoges, Lambert-Lucas, 2005, 265 p.

Tazi-Sadeq Sophie, *Le bruissement du calame, Histoire de l'écriture arabe*, Paris, Alternatives, coll. Écritures, 2002, 143 p.

Чаев Н. С., Черепнин Л. В., *Русская палеография*, Москва, Московский государственный историко-архивный Институт, 1946, 212 p. (Tchaev N. S., Tcherepin L. V. (éd.), *La paléographie russe*, Moscou, Institut National d'Histoire et des Archives de Moscou, 1946, 212 p.)

Чекунова А. Е., *Русское кириллическое письмо XI-XVII веков*, Москва, Российский государственный гуманитарный университет, 2010, 288 p. (Tchekounova A. E., *L'écriture cyrillique russe des XI^e-XVII^e siècles*, Moscou, Université Nationale Russe des Humanités, 2010, 288 p.)

Toufic Fahd, *Études d'histoire et de civilisation arabes*, Istanbul, Isis, coll. Analecta isisiana, 1997, 335 p.

Vandermeersch Léon, *Les deux raisons de la pensée chinoise, Raison divinatoire et raison idéographique*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des sciences humaines, 2013, 201 p.

Vernus Pascal, *Les premières cités et la naissance de l'écriture*, actes du colloque du 29 septembre 2009, Musée archéologique de Nice-Cemenelum, Arles, Actes Sud, 2011, 205 p.

Viers Rina (dir.), *Des signes pictographiques à l'alphabet, La communication écrite en Méditerranée*, Paris, Karthala, 2000, 376 p.

Vigenère, Blaise de, *Traité des chiffres et secrètes manières d'écrire*, Paris, Guy Trédaniel, 1996, 343 p.

Walter Henriette, *Le français dans tous les sens*, Paris, Robert Laffont, 1988, p. 415 p.

Wiel Véronique, *Écriture et philosophie chez Malebranche*, Paris, Honoré Champion, coll. Lumière classique, 2004, 412 p.

Wismann Heinz, *Penser entre les langues*, Albin Michel, coll. Bibliothèque des idées, Paris, 2012, 312 p.

Yaguello Marina, *Le grand livre de la langue française*, Paris, Seuil, 2003, 546 p.

Zhang Wei, *Analyse grammaticale du chinois moderne*, Shanghai, East China Normal University Press, 2000, n.p.

Zivie-Coche Christiane, *La naissance des écritures, Du cunéiforme à l'alphabet*, Paris, Seuil, 1994, 503 p.

Théories cognitives et didactique de l'écrit

Bachy Marguerite, Cabrejo-Parra Evelio, Bloom Annie (éd.), *De l'oral à l'écrit*, Montreuil, Éditions du Papyrus, 2007, 88 p.

Barré de Miniac Christine, *Vers une didactique de l'écriture, Pour une approche interdisciplinaire*, Bruxelles, De Boeck université, 1996, 195 p.

- *Le rapport à l'écriture, Aspects théoriques et didactiques*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, coll. Savoirs mieux, 2000, 140 p.

- *La littératie, Conceptions théoriques et pratiques de l'enseignement de la lecture-écriture*, Paris, L'Harmattan, coll. Espaces discursifs, 2004, 357 p.

Bellassen Joël, Medhat-Lecocq Héba, Ouvrard Louise (éd.), *Écritures, politiques linguistique et didactique des langues*, Paris, Éditions des Archives Contemporaines, 2013, 176 p.

Bentolila Alain, Buser Pierre, Cerquiglini Bernard (éd.), *Nouveaux regards sur la lecture*, Paris, Hachette Éducation, coll. Lectures en jeu, 2004, 253 p.

Bonin Patrick, *Psychologie du langage, La fabrique des mots : approche cognitive*, Bruxelles, De Boeck, coll. Ouvertures psychologiques, 2013, 378 p.

Boyle Helen, Al Ajjawi Samah, *Topical analysis of early grade reading instruction*, document présenté à l'Atelier International "All children learning, Middle East & North Africa, 2013", Florida State University, 2013, 20 p.

Chartier Anne-Marie, Hébrard Jean, « Méthode syllabique et méthode globale, Quelques clarifications historiques », *Le français d'aujourd'hui*, 2006/2, N 153, Paris, Armand Colin, p. 113-123.

Chauveau Gérard, *L'enfant apprenti lecteur, L'entrée dans le système écrit*, Paris, L'Harmattan, coll. CRESAS, 1993, 220 p.

- *Comprendre l'apprenti lecteur*, Paris, Retz, coll. Pédagogie, 2001, 190 p.
- *Comment l'enfant devient lecteur, Pour une psychologie cognitive et culturelle de la lecture*, Paris, Retz, coll. Forum éducation culture, 2003, 192 p.
- *Le savoir lire aujourd'hui, Méthodes de lecture et apprentissage de l'écrit*, Paris, Retz, coll. Petit forum, 2007, 135 p.

Chiss Jean-Louis, « La linguistique et la question de l'écriture, Enjeux et débats autour de Saussure et des problématiques structurales », *Langue Française*, n° 109, Paris, Larousse, 1983, p. 5-24

- *L'écrit, la lecture et l'écriture, Théories didactiques*, Paris, L'Harmattan, coll. Enfance et Langages, 2012, 254 p.

Clanché Pierre, *Anthropologie de l'écriture et pédagogie Freinet*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 2009, 132 p.

Clerget Joël, *L'enfant et l'écriture*, suivi de *Franchir le pas*, Ramonville-Saint-Agne, Erès, 2002, 234 p.

Colin Didier, Lafont-Terranova Jacqueline, *Didactique de l'écrit, La construction des savoirs et le sujet-écrivain*, Actes de la journée d'étude du 13 mai 2005, Namur, Presses Universitaires de Namur, coll. Diptyque, 2006, 231 p.

David Jacques, Plane Sylvie, *L'apprentissage de l'écriture de l'école au collège*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. L'Éducateur, 1996, 227 p.

Dehaene Stanislas, *Les neurones de la lecture*, Paris, Odile Jacob, 2007, 478 p.

- *Apprendre à lire. Des sciences cognitives à la salle de classe*, Paris, Odile Jacob, 2011, 155 p.

Dumont Annie, *Dyslexie*, Paris, Le Cavalier Bleu, coll. Idées reçues, 2008, 125 p.

Duverger Jean, « Lire, écrire, apprendre en deux langues », *Les Actes de Lecture*, n°85, mars 2004, n.p.

Elalouf Marie-Laure, « Les connaissances cachées développées par la lecture et l'écriture électronique extrascolaire », *Études de linguistique appliquée*, n° 166, Paris, Didier-Érudition, 2012, 256 p.

Fayol Michel, *Psychologie cognitive de la lecture*, (éd.) Jean-Émile Gombert, Pierre Lecocq [et al.], Paris, P.U.F, coll. Psychologie d'Aujourd'hui, 1992.

Ferrand Ludovic, *Psychologie cognitive de la lecture, Reconnaissance des mots écrits chez l'adulte*, Bruxelles, De Boeck, coll. Ouvertures psychologiques, 2007, 537 p.

Fialip-Barrate Madeleine, *La construction du rapport à l'écrit, L'écriture avant l'écriture*, Paris, L'Harmattan, 2007, 327 p.

Gelbert Gisèle, *Lire, c'est aussi écrire*, Paris, Odile Jacob, 1998, 312 p.

- *Parler, lire, écrire, Autrement dits*, Odile Jacob, Paris, 2010, 216 p.

Gentaz Edouard, Colé Pascale, Bara Florence (éd.), « Évaluation d'entraînements multisensoriels de préparation à la lecture pour les enfants en grande section de maternelle, Une étude sur la contribution du système haptique manuel », in *L'année psychologique*. 2003, vol. 103, n°4. pp. 561-584.

Germain Bruno, « Le choix d'une méthode d'apprentissage de la lecture, Un débat, des querelles et des perspectives », in *Le Débat*, Gallimard, 2005/3, N 135, p. 188-193.

Gernet Jacques, « L'éducation, Aspects et fonction psychologique de l'écriture », in *L'intelligence de la Chine*, Mesnil-sur-l'Esnée, Gallimard, 1994, p 98-137 et 349-379.

Goigoux Roland, Cèbe Sylvie, *Apprendre à lire à l'école, Tout ce qu'il faut savoir pour accompagner l'enfant*, Paris, Retz, 2006, 79 p.

Golder Caroline, Gaonac'h Daniel, *Lire et comprendre, Psychologie de la lecture*, Paris, Hachette Éducation, coll. Profession enseignant, 2009, 206 p.

Gruaz Claude, Honvault Renée, *Variations sur l'orthographe et les systèmes d'écriture, Mélanges en hommage à Nina Catach*, Paris, Honoré Champion, coll. Lexica, mots et dictionnaires, Paris, 2001, 432 p.

Guiffes Madeleine, *Lier, délier, La parole et l'écrit*, Paris, L'Harmattan, 2011, 179 p.

Guyon Odile, Jaffré Jean-Pierre, Fijalkow Jacques (éd.), « L'orthographe, une construction cognitive et sociale », *Les dossiers des sciences de l'éducation*, N° 9, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail-Toulouse, 2003, 137 p.

Jaffré Jean-Pierre, Fayol Michel (éd.), *Orthographes, Des systèmes aux usages*, Paris, Flammarion, coll. Dominos, 1997, 128 p.

- “Compétence orthographique et systèmes d’écriture », *Repères*, N°4, 1991, p. 35-47.
- « Dynamiques de l’écriture, Approches pluridisciplinaires », *Faits de langue*, n° 22, Paris, Ophrys, 2004, 262 p.
- *Peut-on parler de sémiographie optimale*, LIDIL, *Revue de linguistique et de didactique des langues*, n° 30, Grenoble, ELLUG, 2004, p. 11 – 24.
- « Écritures et structures linguistiques, Propos sur un éternel conflit », in *Écriture chinoise. Données, usages et représentations*, 2006, Paris, CRLAO, EHESS, pp. 241-271, 2006

Kolinsky Régine, Morais José, Segui Juan (éd.), *La reconnaissance des mots dans différentes modalités sensorielles, Étude de psycholinguistique cognitive*, Paris, P.U.F., coll. Psychologies d’aujourd’hui, 1991, 320 p.

Lahire Bernard, *La raison scolaire, École et pratiques d’écriture : entre savoir et pouvoir*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 190 p.

Larzul Sylvette (dir.), Messaoudi Alain (dir.), *Manuels d’arabe d’hier et d’aujourd’hui, France et Maghreb, XIX et XXI siècles*, BNF, coll. Les colloques de la BNF, 2014, 156 p.

Lurçat Liliane, *Savoir écrire pour savoir lire, L’écriture et le langage écrit de l’enfant*, Paris, F.X. Guibert, 2007.

McKay Adam, “Semantic involvement in reading aloud, Evidence from a nonword training study”, (éd.) Davis Chris, Savage Greg, Castles Anne, *Journal of Experimental Psychology: Learning, Memory, and Cognition*, 2008, n° 34, pp. 1495-1517.

Meunier Jean-Christophe, *La dyslexie ? Les neurosciences peuvent servir !* Analyse PAPEO, 15/15, 2014, 14 p.

Morais José, *Apprendre à lire au cycle des apprentissages fondamentaux : GS, CP, CE1, Analyses, réflexions et propositions*, Robillard Guy (éd.), Paris, Odile Jacob, Centre national de documentation pédagogique, 1998, 224 p.

- *L’art de lire*, Paris, Odile Jacob, coll. Opus, 1999, 362 p.

- Olson David, *Literacy, language and learning, The nature and consequences of reading and writing*, New York, Cambridge University Press, 1985, 438 p.
- Piolat Annie, *Écritures, Approches en sciences cognitives*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence., coll. Langues et écritures, 2004, 284 p.
- Plane Sylvie, Olive Thierry, Alamargot Denis (éd.), « Traitement des contraintes de la production d'écrits, Aspects linguistiques et psycholinguistiques », *Langages*, N° 177, Paris, Armand Colin, 2010, 130 p.
- Poneyto Jean-Luc, *Manouches et mondes de l'écrit*, Paris, Karthala, 2011, 156 p.
- Rafoni Jean-Charles, *Apprendre à lire en français langue seconde*, Paris, L'Harmattan, 2007, 272 p.
- Read C., "The ability to manipulate speech sounds depends on knowing alphabetic writing », *in Cognition*, 1986, 24, p. 31-44.
- Rey Véronique, Sabatier Carine, *Écriture, orthographe et dysorthographe*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, coll. Langues et Écritures, 2009, 190 p.
- Romdhane Mohamed Nouri, Gombert Jean-Émile & Belajouza Michèle (dir.), *L'apprentissage de la lecture, Perspectives comparatives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, 386 p.
- Spinelli Elsa, Ferrand Ludovic (éd.), *Psychologie du langage, L'écrit et le parlé : du signal à la signification*, Paris, Armand Colin, coll. Psychologie, 2005, 243 p.
- Sprenger-Charolles Liliane, Casalis Séverine (éd.), *Lire, Lecture et écriture, acquisition et troubles du développement*, Paris, P.U.F., coll. Psychologie et sciences de la pensée, 1996, 258 p.
- Strauss Raffy Carmen, *Le saisissement de l'écriture*, Paris, L'Harmattan, coll. Psychanalyse et civilisations, 2004, 330 p.
- Valdois Sylvie, « Qu'entendre par déficit visio-attentionnel en contexte dyslexique ? », *in ANAE*, n° 128, 2014, p. 27-35.
- Valot Claude, *Pédagogie de l'écriture*, Paris, École, 1986, 59 p.
- Venezky, Richard. L., "In search of the perfect orthography", *Written Language and Literacy*, 7/2, Amsterdam, Philadelphia, 2004, p. 139-163.

Wynants Bernadette, *L'orthographe, une norme sociale, La construction sociale et les transformations de l'orthographe française*, Paris, Mardaga, 1997, 112 p.

Zesiger Pascal, *Écrire, Approche cognitive, neuropsychologique et développementale*, Paris, P.U.F., coll. Psychologie et sciences de la pensée, 1995, 254 p.

Pages Internet

www.cearabat.org

www.edu.ro, www.edu.gov.md

www.psychiatrieweb.files.wordpress.com

www.who.int/fr/

www.bienlire.education.fr

www.cearabat.org

www.edu.ro

www.edu.gov.md

ANNEXES

Histoire des écritures

Chronologie sommaire

- 3300. Basse Mésopotamie. Inscriptions pictographiques.
- 3250. Hiéroglyphes égyptiens.
- 2800. Sumer. Écriture cunéiforme.
- 2000. Vallée de l'Indus.
- 1800. Monde égéen, Crète.
- 1500. Écritures protosinaïtique et protocananéennes.
- 1400. Chine. Inscriptions divinatoires et idéographiques.
- 1200. Alphabet phénicien.
- 800. Alphabet grec.
- 700. Alphabet étrusque.
- 400. Alphabet latin.
- 300. Écritures syllabiques indiennes.
- 200. Amérique centrale.
- 300. Écriture runique.
- 500. Écriture arabe.

Les grandes subdivisions chronologiques de la préhistoire et de la protohistoire

Limité supérieure	Limite inférieure	Terminologie
0	-2 700	Âge du fer
-2 700	-3 750	Âge du bronze
-3 750	-3 950	Âge du cuivre
-3 950	-4 500	Néolithique final
-4 500	-5 300	Néolithique moyen
-5 300	-6 500	Néolithique ancien
de -9 500 à - 6 500	de -12 000 à - 9 500	Mésolithique ou Épipaléolithique
-12 000	de -40 000 à - 30 000	Paléolithique supérieur
de -40 000 à - 30 000	-275 000	Paléolithique moyen
-250 000	-530 000	Paléolithique inférieur
-500 000	-1 800 000	Très ancien Paléolithique

Préhistoire

Protohistoire

Chronologie des dynasties chinoises

Période des trois Augustes et des cinq Empereurs : avant 2070 av. J.-C.

Dynastie Xia : 2100 – 1600

Dynastie Shang : 1600 – 1046

Dynastie des Zhou occidentaux : 1046 – 771

Dynastie des Zhou orientaux : 770 – 256

Dynastie Qin : 221 – 206

Dynastie des Han occidentaux : 206 av. J.-C. – 9 ap. J.-C.

Dynastie Xin : 9 – 26

Dynastie des Han orientaux : 25 – 220

Trois Royaumes de Chine : 220 – 265

Dynastie des Jin occidentaux : 265 – 317

Dynastie des Jin orientaux : 317 – 420

Dynasties du Nord et du Sud : 420 – 581

Dynastie Sui : 581 – 618

Dynastie Tang : 618 – 907

Période des Cinq Dynasties et des Dix Royaumes : 907 – 960

Dynastie des Song du nord : 960 – 1127

Dynastie des Song du sud : 1127 – 1279

Dynastie Liao : 916 – 1125

Dynastie Jin : 1115 – 1234

Dynastie Yuan : 1271 – 1368

Dynastie Ming : 1368 – 1644

Dynastie Qing : 1644 – 1912

République de Chine : 1911 – 1949

République populaire de Chine : depuis 1949

Chronologie des califats arabes

Période des quatre califes Rashiduns : 632 – 661

Abou Bakr As-Siddiq : 632 – 634

Umar : 634 – 644

Othmân ibn Affân : 644 – 656

Ali ibn Abi Talib : 656 – 661

Califat omeyyade : 661 – 750

Califat abbasside d'Irak : 750 – 1258